

SOMMAIRE DU PROJET PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020

des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides
et des Pays-d'en-Haut



UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT

D'un commun accord, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui regroupent 47 villes et municipalités ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption du PGMR conjoint 2016-2020. Elles se sont adjointes la collaboration des deux Régies, soit la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), ainsi que la Ville de Rivière-Rouge. La RIDR a reçu le mandat de l'élaboration du PGMR conjoint 2016-2020, et s'est assurée que tous les secteurs concernés soient consultés au cours du processus.



Dans un premier temps, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont adopté un projet de PGMR conjoint 2016-2020 en octobre 2015 et ont constitué une Commission de consultation publique formée de neuf membres représentant différents milieux. Les assemblées de la consultation publique relatives au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020 se sont déroulées entre le 19 janvier et le 9 mars 2016 dans les villes suivantes : Mont-Tremblant, Mont-Laurier, Saint-Sauveur et Rivière-Rouge en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art 53).

Au total, 125 participants ont pris part aux quatre assemblées et six mémoires ainsi que deux lettres ont été présentés ou transmis aux MRC. Le rapport de consultation est disponible sur le site web des trois MRC et des deux régies ainsi que les mémoires et les lettres.

De plus, même si cette étape n'est pas exigée dans l'élaboration du PGMR, deux consultations se sont tenues dans chaque MRC pour recueillir les besoins et les attentes des secteurs ICI et CRD, et pour prioriser les actions à mettre en place en gestion des matières résiduelles.

Un peu plus de deux ans et demi après le début des travaux, les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut adoptaient en août 2016 le PGMR conjoint 2016-2020 dans sa version définitive.

Il s'agit d'un outil que toutes les MRC doivent développer afin d'atteindre les objectifs et de répondre aux orientations la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du Plan d'action 2011-2015 dont l'objectif premier est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Aussi, le PGMR doit viser les enjeux et les objectifs nationaux suivants.



3 ENJEUX NATIONAUX

1. Mettre un terme au gaspillage des ressources;
2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et;
3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

5 OBJECTIFS NATIONAUX

1. Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
2. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
4. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source, puis dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), à la valorisation et finalement, à l'élimination. Plusieurs éléments et programmes ont été annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs, soit notamment :

- Bannir l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013;
- Bannir l'élimination du bois au plus tard en 2014;
- Bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;
- Mettre en place un programme de financement d'infrastructures pour la biométhanisation et le compostage des matières putrescibles;
- Étendre le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs.

Cette politique précise également que les PGMR doivent couvrir l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition (CRD)), et qu'ils doivent mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement.

FAITS SAILLANTS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT

Le PGMR conjoint doit dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC en la matière et identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le PGMR est donc un document servant à planifier les services, les installations, les diverses collectes, les programmes ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières servant à gérer les matières résiduelles produites par tous les secteurs sur un territoire donné : résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI), et secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Les matières résiduelles suivantes sont visées par le PGMR :

- Papier, carton, verre, métal, plastique
- Résidus verts (feuilles, branches, gazon, sapin de Noël)
- Résidus alimentaires (reste de table végétal ou animal)
- Boues municipales et industrielles
- Véhicules hors d'usage
- Textiles

- 
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, appareils électroniques, colle, etc.)
 - Encombrants
 - Résidus industriels
 - Béton, brique, asphalte
 - Bois, bardeaux d'asphalte, gypse
 - Résidus de la transformation du bois
 - Résidus ultimes (qu'on ne peut recycler ou composter d'aucune façon)

Les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle, alors que le secteur ICI tout comme le secteur CRD sont majoritairement desservis par les entreprises privées. Par contre, dans la collecte municipale, on retrouve une petite quantité de matières résiduelles provenant du secteur ICI.

Sur l'ensemble du territoire des trois MRC qui couvrent une superficie de 19 700 Km², il s'est généré au total en 2013 plus de 214 900 tonnes de matières résiduelles. De ce total, près de 94 400 tonnes ont été éliminées dans les lieux d'enfouissement et près de 120 400 tonnes ont été mises en valeur, soit par la collecte sélective par dépôt volontaire ou par les systèmes de consigne. C'est donc encore près de 94 400 tonnes de matières résiduelles qui étaient éliminées en 2013 et dont une grande partie peut être recyclée ou compostée.

Des 214 900 tonnes de matières résiduelles produites dans les trois MRC, 42 % proviennent du secteur résidentiel, 38 % du secteur CRD et 20 % du secteur ICI. Le taux de récupération atteignait près de 44 % dans le secteur résidentiel (en incluant les pneus et véhicules hors usage), plus de 82% dans le secteur CRD et près de 34% dans le secteur ICI.

Deux lieux d'enfouissement technique sont en exploitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et aucun sur le territoire des deux autres MRC. Toutes les villes et municipalités sont desservies par ces deux lieux.

Pour ce qui est des infrastructures de valorisation, les trois MRC (ou leurs municipalités selon le cas) sont en très grande majorité membres du centre de tri des matières recyclables, Tricentris localisé à Lachute. En 2013, on retrouvait également 17 écocentres permanents sur le territoire de planification ainsi que quelques points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux seulement.

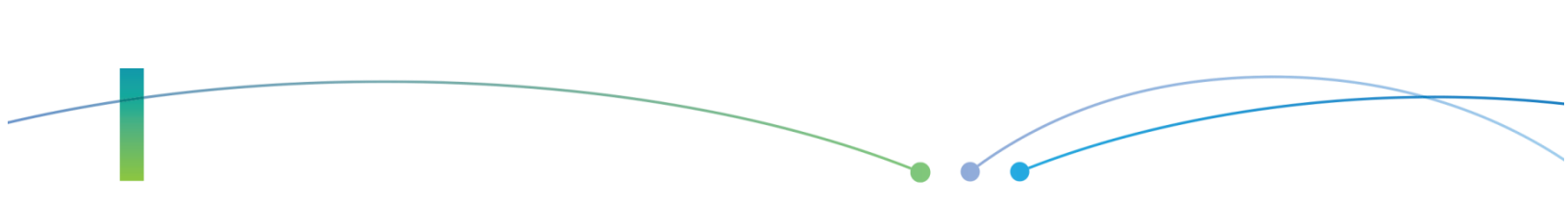
5 OBJECTIFS RÉGIONAUX

1. Réduire de 15 % les matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction de 700 kg/habitant/année.
2. Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal.
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible.
4. Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
5. Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.

3 ORIENTATIONS

En considérant les éléments de la section précédente et afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, le PGMR conjoint met de l'avant les orientations suivantes :

1. Promouvoir les services et les activités d'information pour la réduction à la source, le réemploi, la récupération des matières résiduelles auprès de l'ensemble des citoyens et des secteurs ICI et CRD du territoire.
2. Optimiser l'offre de services selon les réalités territoriales qui incitent l'application des 3RV par les citoyens et les secteurs ICI et CRD.
3. Privilégier une gestion responsable, durable et concertée des matières résiduelles en établissant un système de suivi, de contrôle et de coordination de la mise en œuvre du PGMR.



6 ENJEUX

En considérant les éléments de la section précédente et afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, les MRC comptent relever les défis suivants :

1. **Accès à des infrastructures** : assurer la disponibilité d'installations de récupération et/ou de traitement de proximité qui privilégient les débouchés locaux.
2. **Collecte/transport** : favoriser une diminution et une optimisation de la part élevée des coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles.
3. **Populations temporaires** : tenir compte de l'importance proportionnelle des populations saisonnières qui provoque une saisonnalité des matières résiduelles générées et rend difficile la participation de cette clientèle.
4. **Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)** : prévoir des mesures d'ISÉ qui devront s'adresser à toutes les clientèles génératrices de matières résiduelles et viser la responsabilisation de ces acteurs.
5. **Secteurs ICI/CRD** : recueillir systématiquement les données de ces secteurs à l'avenir car il est présentement difficile d'obtenir un portrait précis des matières résiduelles générées par ces secteurs, ce qui rend difficile une planification régionale complète.
6. **Densité et dispersion de la population** : planifier les services en tenant compte de la population très dispersée sur le territoire et la disparité entre les réalités des trois MRC.

19 MESURES

Toutes matières résiduelles confondues

MESURE 1 : Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effets de serre.

MESURE 2 : Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles

MESURE 3 : Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.

MESURE 4 : Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs

MESURE 5 : Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint

Matières recyclables (contenants, emballage, imprimés et journaux)

MESURE 6 : Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux.

MESURE 7 : Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux) afin de desservir l'ensemble des secteurs.

MESURE 8 : Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.

MESURE 9 : Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.

Matières organiques et les boues

MESURE 10 : Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.

MESURE 11 : Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI.

MESURE 12 : S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques.

MESURE 13 : Approfondir les connaissances dans la collecte et le traitement des boues de fosses septiques.

MESURE 14 : S'assurer que les boues des stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisées.

Matériaux de CRD, encombrants, textiles, résidus dangereux et autres

MESURE 15 : Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

MESURE 16 : Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion.

MESURE 17 : Consolider les points de services d'écocentres pour le secteur résidentiel.

MESURE 18 : Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.

MESURE 19 : Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR CONJOINT

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint 2016-2020 dans les diverses MRC constituant le territoire de planification, un comité de suivi par MRC est en place. Les MRC ont la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR sur leur territoire respectif et doivent également mettre en place un système de suivi des résultats de gestion des matières résiduelles. Ce système permet de collecter et de compiler toutes les données nécessaires au suivi des indicateurs prévus pour chaque mesure ainsi que celles nécessaires à l'élaboration d'un bilan de masse annuel. Chaque MRC doit produire annuellement un rapport faisant état des avancées du PGMR conjoint sur son territoire.

Par ailleurs, la mesure 5 du PGMR conjoint prévoit la transformation du comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi de la mise en œuvre des activités communes aux trois MRC. Le mandat du comité de suivi du PGMR conjoint comprend l'amélioration et la centralisation des connaissances en gestion des matières résiduelles, notamment par l'organisation d'actions et de campagnes d'ISÉ sur l'ensemble du territoire des trois MRC.



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT POUR LES MRC

d'Antoine-Labelle, des Laurentides
et des Pays-d'en-Haut



2016-2020
août 2016

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	5
ÉQUIPE DE RÉALISATION	6
REMERCIEMENT	10
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	11
ABRÉVIATIONS.....	14
LEXIQUE	16
CHAPITRE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	20
1.1 Description générale	20
1.2 Description géographique	22
1.2.1 MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.....	22
1.2.2 MRC d'Antoine-Labelle.....	23
1.2.3 MRC des Laurentides.....	27
1.2.4 MRC des Pays-d'en-Haut.....	29
1.3 Portrait socio-économique	29
1.3.1 Portrait de la population	31
1.3.2 Projections démographiques.....	33
1.3.3 Portrait économique	34
1.3.3.1 Éducation.....	34
1.3.3.2 Secteurs d'activités	35
1.3.4 Évolution en matière d'emploi	39
1.4 Grandes orientations et affectations du territoire.....	41
CHAPITRE 2 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	47
2.1 Cadre législatif de la gestion des matières résiduelles.....	47
2.2 Distribution des responsabilités	47
2.3 Ententes intermunicipales	48
2.4 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles	51
2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	51
2.5.1 Programme de gestion des déchets	54
2.5.2 Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)	55
2.5.3 Programme de gestion des matières recyclables.....	57
2.5.4 Programme de gestion des matières organiques	58
2.5.5 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux.....	59
2.5.6 Programme de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD.....	60
2.5.7 Programme de gestion des pneus, du textile et des véhicules hors d'usage.....	61
2.5.8 Programme de gestion des boues de stations d'épuration municipales.....	63
2.5.8.1 Boues de fosses septiques	63
2.5.8.2 Boues de stations d'épuration municipales.....	63
2.6 Activités d'information et de sensibilisation	63
CHAPITRE 3 – INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	65
3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	65
3.1.1 Collecte et transport de matières résiduelles sauf les boues	66
3.1.2 Collecte et transport des boues	67
3.2 Infrastructures de valorisation, d'élimination et de récupération de matières résiduelles.....	67
3.2.1 Infrastructures de valorisation	70
3.2.1.1 Matières recyclables.....	70

3.2.1.2	Matières organiques.....	71
3.2.1.3	Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques	73
3.2.2	Infrastructure de récupération.....	73
3.2.2.1	Écocentres.....	73
3.2.2.2	Matières spécifiques (métal, VHU, TIC).....	75
3.2.2.3	Dépôts pour RDD seulement.....	75
3.2.2.4	Textile et / ou meubles.....	75
3.2.2.5	Centres de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables.....	75
3.2.3	Infrastructures d'élimination.....	76
CHAPITRE 4 – ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE		79
4.1	Secteur résidentiel.....	79
4.1.1	Sources des données pour le secteur résidentiel.....	79
4.1.2	Matières résiduelles générées, valorisées et éliminées.....	80
4.1.3	Analyse du bilan du secteur résidentiel	82
4.2	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	84
4.2.1	Sources des données pour le secteur ICI.....	84
4.2.2	Analyse du bilan du secteur ICI.....	84
4.3	Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	87
4.3.1	Sources des données pour le secteur CRD	87
4.3.2	Analyse du bilan pour le secteur CRD	87
4.4	Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques	88
4.4.1	Stations d'épuration municipales.....	88
4.4.2	Boues de fosses septiques.....	91
CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....		94
5.1	Bilan du premier PGMR	94
5.2	Problématiques et enjeux majeurs	102
5.3	Forces Faiblesses	114
5.4	Menaces Opportunités	115
5.5	Objectifs, orientations, enjeux et pistes d'optimisation.....	117
5.6	Pistes d'optimisation des services et des coûts de gestion des matières résiduelles	119
CHAPITRE 6 – MESURES ET ÉCHÉANCES.....		121
6.1	Description des mesures prévues.....	121
6.2	Description détaillée des mesures	123
6.3	Échéancier	158
6.4	Revenus et dépenses	167
6.5	Droit de regard.....	171
6.6	Sommaire – Forum d'échanges sur la gestion des déchets – ICI et CRD.....	173
CHAPITRE 7 – SUIVI ET SURVEILLANCE.....		176
RÉFÉRENCES.....		177
Annexe A – Nombre de kilomètres de routes par municipalité pour la collecte.....		180
Annexe B – Informations générales sur les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle		181
Annexe B - Informations générales sur les municipalités de la MRC des Laurentides.....		182
Annexe B - Informations générales sur les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut		183
Annexe C – Répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activités pour la MRCAL en 2011.....		184
Annexe C – Répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activités pour la MRCDL et la MRCPDH en 2011.....		185
Annexe D – Liste des municipalités régionales et locales et leurs coordonnées.....		186
Annexe E – Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2013		187
Annexe F – Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles		189
Annexe G – Programmes municipaux offerts en 2013 et modes de disposition des matières résiduelles		191
Annexe H – Description des programmes municipaux de gestion des déchets domestiques en 2013.....		193

Annexe I – Quantité et coût de gestion des déchets domestiques en 2013	195
Annexe J – Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2013	197
Annexe K – Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2013.....	199
Annexe L – Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2013	201
Annexe M – Description des programmes municipaux de gestion des encombrants en 2013	203
Annexe N – Description des programmes municipaux des résidus des CRD en 2013	205
Annexe O – Description de la gestion des boues de fosses septiques du secteur résidentiel en 2013	207
Annexe P – Description de l'historique de la gestion des boues de station d'épuration.....	209
Annexe Q – Description des programmes d'information et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en 2013	210
Annexe R – Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification	212
Annexe S – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles.....	213
Annexe U – Infrastructures de récupération et de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification.....	219
Annexe V – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2013	220
Annexe W – Quantité des matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2013	223
Annexe X – Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement	224
Annexe Y/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l'ensemble des municipalités du territoire de la RIDR.....	226
Annexe Y-2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l'ensemble des municipalités du territoire de la RIDL	231
Annexe Z – Indicateur de suivi par mesure	236

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de kilomètres de routes pour la collecte	23
Tableau 2 : Informations générales sur la population des MRC	24
Tableau 3 : Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes	32
Tableau 4 : Projections démographiques pour les MRC du territoire de planification.....	34
Tableau 5 : Plus haut diplôme obtenu et situation d'activité de la population totale des 15 ans et plus en pourcentage (2011)	35
Tableau 6 : Répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activités (2011)	36
Tableau 7 : Évolution en pourcentage de la répartition de la population en emploi selon le secteur d'activités (2001 à 2011)	39
Tableau 8 : Répartition du nombre d'entreprises sur le territoire de planification selon le secteur d'activités (2008 et 2011)	40
Tableau 9 : Pourcentage du nombre de travailleurs (25-64 ans) selon la tranche de revenus entre 2007 et 2011.....	41
Tableau 10 : Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire	49
Tableau 11 : Liste des lieux d'enfouissement en territoire isolé situés sur le territoire de la MRCAL et leur superficie	57
Tableau 12 : Description des programmes municipaux de gestion des TIC.....	60
Tableau 13 : Description des programmes municipaux de gestion des matelas	61
Tableau 14 : Description des programmes de gestion des pneus	62
Tableau 15 : Description des programmes de gestion du textile.....	62
Tableau 16 : Description des programmes de gestion des véhicules hors d'usage	62
Tableau 17 : Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification	66
Tableau 18 : Infrastructures de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification.....	68
Tableau 19 : Centres de tri récupérant les matières recyclables en 2013	71
Tableau 20 : Écocentres utilisés par les citoyens.....	74
Tableau 21 : Infrastructures d'élimination sur le territoire	76
Tableau 2 : Sources de données pour le secteur résidentiel pour la réalisation du bilan du territoire de planification	80
Tableau 23 : Quantité des matières résiduelles générées, valorisées et éliminées du secteur résidentiel en 2013 incluant les pneus et les VHU	82
Tableau 24 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur ICI	86
Tableau 25 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur CRD	88
Tableau 26 : Estimation de la quantité de boues de stations d'épuration municipales à vidanger par année	90
Tableau 27 : Lieu de disposition des boues de fosses septiques en TNO.....	91
Tableau 28 : Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement.....	92

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire du PGMR conjoint	21
Figure 2 : Affectations du territoire de planification selon les derniers schémas d'aménagement.....	23
Figure 3 : Territoire de la MRC d'Antoine-Labelle	26
Figure 4 : Territoire de la MRC des Laurentides	28
Figure 5 : Territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.....	30
Figure 6 : Répartition en pourcentage de la population par groupe d'âge (2011)	31
Figure 7 : Répartition du pourcentage de la population active totale en emploi selon le secteur d'activités (2011).....	38
Figure 8 : Municipalités membres de la RIDR et de la RIDL	50
Figure 9 : Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire en 2013, sauf les boues*	52
Figure 10 : Répartition des coûts de collecte et de transport, d'élimination et de valorisation pour toutes les matières, sauf les boues*	53
Figure 11 : Infrastructures en gestion des matières résiduelles sur le territoire et les environs.....	69
Figure 12 : Composition en % des matières résiduelles générées d'origine résidentielle (kg/personne/année)	81



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Conception et rédaction

Comité technique du PGMR conjoint

- M. Joël Badertscher, conseiller en environnement de la MRC des Pays-d'en-Haut
- M. Jimmy Brisebois, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
- Mme Mylène Gagnon, adjointe à la direction générale, activités administratives de la MRC d'Antoine-Labelle
- Mme Julie Godard, directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge
- Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- Mme Nathalie Rochon, spécialiste en gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides
- Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

Comité technique élargi du PGMR conjoint

Membres du comité technique du PMGR auxquels s'ajoutent :

- M. Richard Daveluy, directeur général de la MRC des Laurentides (de janvier 2014 à octobre 2014)
- M. Marc Forget, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- M. Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut
- Mme Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides (de novembre 2014 à aujourd'hui)
- Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle

Pour une partie de la recherche et de la rédaction, des consultants ont participé à diverses sections du PGMR : Mme Valérie Hamel (description du territoire de planification) et Cycle Environnement (diagnostic, mesures, suivi et surveillance, ainsi que l'organisation et la tenue des consultations auprès des ICI et CRD).

Recommandations

MRC d'Antoine-Labelle

Comité du PGMR

- Mme Lyz Beaulieu, préfete de la MRC d'Antoine-Labelle
- Mme Céline Beauregard, mairesse de la municipalité de La Macaza
- Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Georges Décarie, maire de la municipalité de Nominique
- M. Christian Lacroix, maire de la municipalité de Kiamika
- M. Normand St-Amour, maire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe



MRC des Laurentides

Comité du PGMR

- M. Gilbert Brassard, maire de Labelle, représentant de la MRC des Laurentides au conseil d'administration de Tricentris et président du comité PGMR
- M. Denis Chalifoux, maire de Sainte-Agathe-des-Monts et préfet de la MRC des Laurentides
- M. Serge Chénier, maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides
- M. Jean-François Delisle, maire de Val-des-Lacs
- M. Jean-Pierre Monette, maire de La Minerve, vice-président du comité PGMR
- M. Ronald Provost, maire de Brébeuf
- Mme Danielle St-Laurent, maire de Lac-Supérieur

MRC des Pays-d'en-Haut

Comité d'aménagement et d'environnement

- M. Gilles Boucher, maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- M. Clément Cardin, maire de Piedmont et président du comité PGMR
- M. Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle
- M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur
- M. Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays d'en Haut
- M. André Genest, maire de Wentworth-Nord

Coordination

- Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- M. Marc Forget, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- M. Gilbert Brassard, président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et maire de la municipalité de Labelle



COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE

Les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont constitué une Commission formée de neuf membres représentant différents milieux.

- Mme Dominique Forget, Présidente de la commission, Copropriétaire de Passe Montagne et représentante du milieu des affaires
- Mme Nathalie Dandoy, Chef de service - entretien Site et Bâtiments, Station Mont Tremblant et représentante du milieu des affaires
- Mme Nadine Proulx, Directrice générale de l'Action bénévole de la Rouge (jusqu'en avril 2016) et représentante du milieu sociocommunautaire
- Mme Caroline Dumouchel, Directrice générale de la Samaritaine et représentante du milieu sociocommunautaire
- Mme Karine Bourgeois, Conseillère en développement durable à la SADC des Laurentides et représentante du milieu sociocommunautaire
- M. Mario Lanthier, Directeur du syndicat des producteurs forestiers de Labelle et représentant d'un milieu syndical
- M. Mario Lauzon, Président de l'UPA de la Lièvre et représentant d'un milieu syndical
- M. Réal Richer, Président de l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides et représentant d'un groupe de protection de l'environnement
- Mme Isabelle St-Germain, Chargée de projet en développement durable au Conseil régional de l'environnement des Laurentides et représentante d'un groupe de protection de l'environnement



SIÈGE SOCIAL DE LA RIDR

688, chemin du Parc industriel, C.P. 4669, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

Tél. : 819-275-3205

Télec. : 819-275-2139

Courriel : ridr@bellnet.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA RIDL

1064, rue Industrielle, Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Tél.: 819-623-7382

Télec: 819-623-4739

Courriel : ridl@tlb.sympatico.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Tél. : 819-623-3485

Télec. : 819-623-5052

Courriel : administration@mrc-antoine-labelle.qc.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES LAURENTIDES

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Tél. : 819-425-5555

Télec. : 819-688-6590

Courriel : adm@mrclaurentides.qc.ca

SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3

Tél. : 819-425-5555

Télec. : 819-688-6590

Courriel : info@mrcpdh.org



REMERCIEMENT

L'élaboration du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut est le résultat du travail de concertation des trois MRC, des deux Régies (RIDR et RIDL), de la ville de Rivière-Rouge, ainsi que de la collaboration de plusieurs organismes et intervenants des milieux municipal, privé et communautaire sur le territoire.

En ce qui concerne le milieu municipal, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, les deux Régies ainsi que les 47 villes et municipalités ont contribué à l'exercice de diverses manières. Sans leur collaboration, il aurait été impossible de réaliser un Plan de gestion représentatif de leur situation et tenant compte leur réalité.

Par ailleurs, des organismes et entreprises œuvrant ou offrant des services sur le territoire d'application ont été rencontrés et consultés lors de deux événements tenus dans chacune des MRC. Les informations recueillies ont contribué à la réalisation des chapitres 3 et 4. Nous remercions tous ces intervenants pour leur collaboration très appréciée.

Un remerciement aux neuf membres de la Commission de consultation publique qui ont permis la tenue de quatre assemblées publiques sur le projet de PGMR conjoint à travers le territoire de planification et ont déposé leurs recommandations aux trois MRC (rapport de consultation) pour la réalisation d'un projet de PGMR modifié.

Un remerciement également à la Régie intermunicipale de la Rouge qui s'est vu confier par les trois MRC le mandat d'élaborer le PGMR conjoint. La Régie a su accomplir sa tâche de façon professionnelle en élaborant un Plan de gestion réaliste et proactif. Celui-ci se traduira, sur notre territoire, par des actions efficaces en gestion des matières résiduelles qui se veulent responsables tant au niveau économique, écologique que social, et conformes aux objectifs gouvernementaux.

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge remercie les trois MRC, la Ville de Rivière-Rouge, ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la confiance reçue, afin de bien mener à terme le projet réalisé par la concertation des différentes ressources impliquées sur le territoire des trois MRC.

Finalement, nous tenons à remercier le personnel de RECYC-QUÉBEC et de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR). Celui-ci a répondu aux nombreuses questions et a fourni de précieuses informations par l'entremise de formations et/ou d'outils qui nous ont été d'un grand secours tout au cours de la réalisation des travaux.



INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

En 2004, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut adoptaient séparément leur tout premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), un outil que les MRC devaient développer afin d'atteindre les objectifs et de répondre aux orientations de la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

L'objectif de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et au Plan d'action 2011-2015 est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Les trois enjeux liés à l'atteinte de cet objectif sont :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Pour ce faire, la nouvelle Politique vise les objectifs intermédiaires suivants :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

La Politique québécoise vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source, puis dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), à la valorisation et finalement, à l'élimination. Plusieurs éléments et programmes ont été annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs, soit :

- Bannir l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013;
- Bannir l'élimination du bois au plus tard en 2014;
- Bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;
- Mettre en place un programme de financement d'infrastructures pour la biométhanisation et le compostage des matières putrescibles;
- Étendre le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs.

Cette politique précise également que les PGMR devront couvrir l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD)), et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement.



Depuis l'adoption de la démarche de planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis en place différents outils qui contribuent, entre autres, à soutenir les municipalités régionales dans la mise en œuvre de leur PGMR. Ces outils de différentes natures offrent du soutien aux municipalités et aux intervenants concernés pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique.

Parmi ces outils, on retrouve notamment les programmes de soutien financier aux municipalités tels que le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) et le *Régime de compensation pour la collecte sélective pour les matières recyclables*.

En matière de planification régionale de la gestion des matières résiduelles, c'est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui délivre les avis de conformité des PGMR. Toutefois, celui-ci peut confier à RECYC-QUÉBEC des mandats liés à la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.

Dans le cadre précis de la planification régionale, le ministre transmet à RECYC-QUEBEC les PGMR qui lui sont soumis par les municipalités régionales pour que l'organisme les analyse et formule ses recommandations (LQE, art. 53.5.1). L'analyse est réalisée conjointement avec le MDDELCC. De plus, RECYC-QUÉBEC soutient l'élaboration des PGMR par les municipalités régionales en les informant sur les différents moyens existants et sur les données disponibles.

D'un commun accord, les trois MRC ont adopté un processus de concertation pour l'élaboration et l'adoption du PGMR conjoint et se sont adjoint la collaboration des deux Régies, soit la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), ainsi que la ville de Rivière-Rouge. La RIDR a reçu le mandat de l'élaboration du PGRM conjoint, et s'est assurée que tous les secteurs concernés soient consultés au cours du processus.

Ainsi, deux comités ont été formés : le comité technique du PGMR conjoint et le comité technique élargi du PGMR conjoint. Composés de professionnels dans le domaine, des directeurs des deux Régies, des MRC et de la ville de Rivière-Rouge, ces comités ont permis de prendre en considération les réalités et les contraintes de chaque territoire, et ainsi de, mettre de l'avant des actions concrètes et réalistes. Une fois le travail d'élaboration de chaque section du PGMR conjoint terminé, un document de travail était d'abord proposé pour commentaires et acceptation par le comité PGMR ou le comité d'aménagement et d'environnement de chacune des MRC composé d'élus, puis, par les directeurs et élus des villes et municipalités.

De plus, même si cette étape n'est pas exigée dans l'élaboration du PGMR, deux consultations se sont tenues dans chaque MRC pour recueillir les besoins et les attentes des secteurs ICI et CRD, et pour prioriser les actions à mettre en place en gestion des matières résiduelles.

Les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont adopté un projet de PGMR conjoint 2016-2020 en octobre 2015 et ont constitué une Commission de consultation publique formée de neuf membres représentant différents milieux.

Les assemblées de la consultation publique relatives au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020 se sont déroulées entre le 19 janvier et le 9 mars 2016 dans les villes suivantes : Mont-Tremblant, Mont-Laurier, Saint-Sauveur et Rivière-Rouge en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art 53).



Au total, 125 participants ont pris part aux quatre assemblées et six mémoires ainsi que deux lettres ont été présentés ou transmis aux MRC. Le rapport de consultation est disponible sur le site web des trois MRC et des deux régions ainsi que les mémoires et les lettres.

Un peu plus de deux ans et demi après le début des travaux, les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut adoptaient en août 2016 le PGMR conjoint dans sa version définitive.

Tout au long du projet, des mandats spécifiques ont été accordés à des consultants à différentes étapes du processus d'élaboration du PGMR conjoint, notamment pour l'organisation et la tenue de consultations auprès d'intervenants des secteurs ICI et CRD.

Les PGMR servent à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC, et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

On retrouve donc à l'intérieur du PGMR conjoint :

- Une description du territoire de planification (chapitre 1);
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (chapitre 2);
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles (chapitre 3);
- Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2013 (chapitre 4) ;
- Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR (chapitre 5);
- Un plan d'action composé de mesures permettant l'atteinte des objectifs fixés (chapitre 6);
- Un programme de suivi et de surveillance du PGMR (chapitre 7).

Après avoir présenté une description du territoire de planification tant au niveau géographique que socioéconomique (chapitre 1), le point est fait sur la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des trois MRC incluant les responsabilités des intervenants, les ententes intermunicipales, les règlements ainsi que les programmes municipaux de collecte, de transport et de traitement (chapitre 2).

Par la suite, on retrouve dans les chapitres 3 et 4 l'inventaire des intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles d'une part, et d'autre part l'inventaire global et par MRC des matières résiduelles générées (récupérées et éliminées) en 2013 par les secteurs résidentiels, ICI et CRD. Ces données permettent, entre autres, d'évaluer les performances de récupération obtenues par les trois MRC comparativement aux objectifs établis par le gouvernement.

Quant au diagnostic territorial (chapitre 5), on y retrouve le bilan des activités du premier PGMR (2004). On constate ainsi que plusieurs services ont déjà été mis en place comme la collecte sélective auprès du secteur résidentiel, l'implantation de dépôts pour les résidus domestiques dangereux et/ou d'écocentres, des campagnes de sensibilisation aux 3RV-E, etc. Forts de cette expérience, des constats sont faits sur la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles : problématiques, enjeux, forces, faiblesses, menaces et opportunités. Sont présentés par la suite les objectifs nationaux et régionaux, ainsi que des enjeux majeurs et des pistes d'optimisation pour les services et les coûts de gestion des matières résiduelles.



ABRÉVIATIONS

3RV	Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser
AOMGMR	Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
BE	Boues d'épuration
CLD	Centre local de développement
CRD	Construction, rénovation et démolition
C/T	Collecte et transport
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
DMS	Dépôt de matériaux secs
FCQGED	Front commun québécois pour une gestion écologique
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industriel, commercial et institutionnel
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LETI	Lieu d'enfouissement en territoire isolé
LIÈVRE	Vallée de la Lièvre
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCAL	MRC d'Antoine-Labelle



MRCDL	MRC des Laurentides
MRCPDH	MRC des Pays-d'en-Haut
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PP	Population permanente
PT	Population totale
PTE	Population totale équivalente
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIDL	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
RIDR	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
RITL	Régie intermunicipale des Trois-Lacs
ROUGE	Vallée de la Rouge
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
TIC	Technologie de l'information et des communications
TNO	Territoire non organisé



LEXIQUE

Boue

Résidu provenant du traitement des eaux usées de stations municipales ou de la vidange des fosses septiques.

Caractérisation

Méthode permettant de décrire de façon détaillée et quantifiée chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de valorisation ou d'élimination.

Centre de tri

Se distingue des récupérateurs par la gamme étendue des équipements utilisés pour la séparation et le conditionnement des matières (ex. séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc), ce qui le rend apte à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Le même principe s'applique à d'autres matières comme les matériaux de construction.

Compost

Produit issu du compostage de la matière organique, lequel peut être utilisé comme amendement organique, améliorant la structure des sols, ou comme engrais nourrissant pour les plantes.

Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de microorganismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique

Fait, pour les particuliers, de composter chez eux leurs propres résidus organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc). Ces résidus peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé «composteur domestique».

Déchet

Dans ce PGMR, le terme déchet fait référence aux matières destinées à l'enfouissement de provenance résidentielle (déchets domestiques) ou des autres secteurs (ICI et CRD).

Écocentre

Site aménagé principalement axé sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant, non seulement les matières recyclables mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.



Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Matière résiduelle non industrielle qui, à cause de sa taille, de son volume et de son poids, n'est pas ramassée lors de la collecte des matières résiduelles.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte de la pelouse.

Hiérarchie des 3RV-E

La hiérarchie des 3RV-E, selon l'article 53.4.1 de la LQE, implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant : le réemploi; le recyclage, la valorisation et l'élimination.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement dont l'étanchéité est assuré par un système d'imperméabilisation composé de membranes synthétiques. Chaque cellule fait l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche. On y retrouve un système de traitement du lixiviat. Pour le captage du biogaz, les exigences diffèrent selon la taille du lieu. Pour les plus petits, il n'y a pas d'obligation de capter des biogaz.

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement, lequel contient souvent des contaminants toxiques.

Matériau sec

Résidu broyé ou déchiqueté qui n'est pas susceptibles de fermenter et qui ne contient pas de déchets dangereux : synonyme de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Matière organique (MO)

Fraction de matière vivante (résidus, végétal ou animal) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau. Ce terme est souvent employé pour les matières récupérées dans la collecte sélective du papier, carton, verre, plastique et métal.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mesure

Toute disposition que le PGMR prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion ou qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.



Politique

À moins que le contexte n'indique un autre sens, désigne la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération des matières résiduelles.

Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus

Matière ou objet périmés, rebutés ou autrement rejetés, lesquels sont mis en valeur ou éliminés ; synonyme de matière résiduelle.

Résidus domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui possède les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu ultime

Résidu n'étant plus susceptible d'être valorisé dans les conditions techniques et économiques disponibles. Comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Taux de récupération

Le taux de récupération représente la quantité de matières recyclées par rapport à la quantité de matières générées sur un territoire. On peut l'appliquer pour une matière spécifique (exemple la matière organique): on considère alors la quantité d'une matière spécifique recyclée par rapport à la quantité générée de cette matière spécifique.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation

Toute opération visant à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie, que ce soit par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage, la biométhanisation), l'épandage au sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination. L'expression «mise en valeur» est souvent utilisée comme synonyme de terme «valorisation».

Chapitre 1

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION



CHAPITRE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

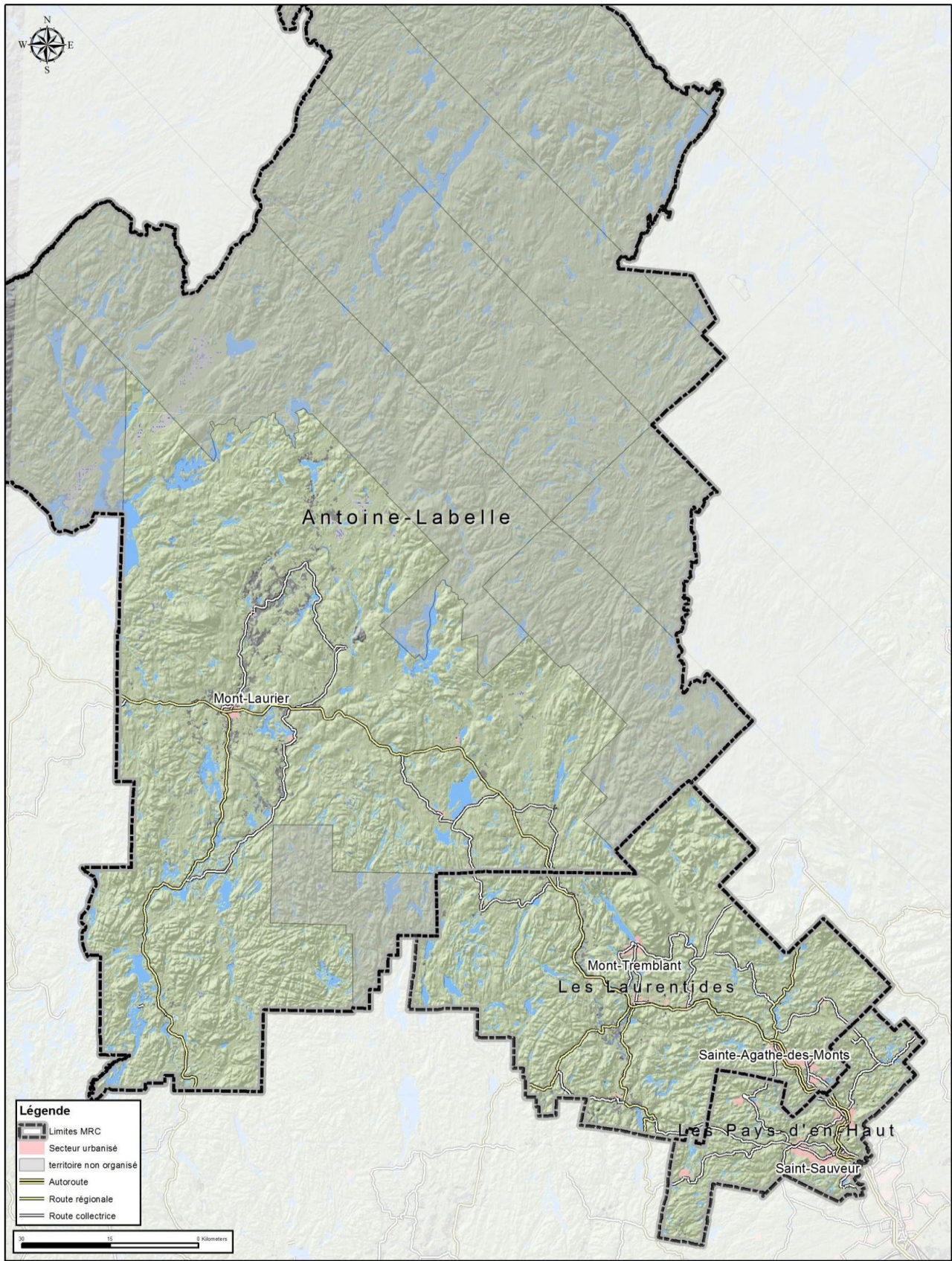
1.1 Description générale

Les MRC d'Antoine-Labelle, au nord, des Laurentides, au centre, et des Pays-d'en-Haut, au sud, font partie de la région administrative des Laurentides (MAMOT) et couvrent un territoire de 19 700 km² (Figure 1). La région forme un long corridor nord-sud dont le développement historique a été orienté suivant l'axe de la route 117. À partir de Sainte-Agathe-des-Monts vers le sud, l'autoroute 15 mène directement à Montréal et vers la frontière des États-Unis. Les Laurentides représentent une destination touristique de choix et une base de villégiature privilégiées par la population de la région métropolitaine de Montréal et de l'Outaouais (incluant Ottawa). Caractérisée par de grands espaces, des paysages exceptionnels, un patrimoine culturel riche et diversifié, la région des Laurentides est le berceau de la villégiature au Québec.

Avec près de trois millions de visites de touristes par année et des dépenses touristiques de près de 600 M\$, la région des Laurentides se classe première au Québec, après Montréal et Québec, en termes de nombre de visiteurs. Les routes régionales 309, 323, 327 et 329 permettent un déplacement nord-sud, alors que les secteurs ouest du territoire sont accessibles par la route 364. Le territoire est entouré de la MRC de Matawinie à l'est; des MRC de La Rivière-du-Nord, d'Argenteuil et de Papineau au sud; de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'ouest et de La Tuque au nord.

Le développement territorial s'est effectué principalement au pourtour des lacs et à proximité des cours d'eau, ce qui explique la présence de nombreux villégiateurs. La majorité du territoire est peu densément peuplé et caractérisé par de petites municipalités. La collecte et le traitement des matières résiduelles doivent être assurés malgré l'étalement de la population sur le territoire. En effet, en considérant la population permanente et saisonnière, la MRCAL possède une densité de population de près de huit habitants par kilomètre carré (hab./km²); la MRCDL, 29 hab./km²; tandis que la MRCPDH est de loin la plus densément peuplée avec plus de 84 hab./km² (Décret des populations, 2014). Il existe plusieurs secteurs urbanisés sur le territoire dont les villes de Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur.

Figure 1 : Territoire du PGMR conjoint



1.2 Description géographique

1.2.1 MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

Les MRC sont sises sur la province géologique de Grenville, laquelle est constituée[AV1] de roches précambriennes du Bouclier canadien. La région est donc riche en minéraux et en métaux. Les glaciations qui ont modelé le territoire ont laissé d'importants dépôts de sable et de gravier, souvent exploités aujourd'hui sous forme de carrières et de sablières. Ces dépôts sont peu propices à l'agriculture. Les dépôts lacustres, provenant des lacs pro-glaciaires, de même que les dépôts fluviaux ont toutefois laissé quelques terres fertiles sur le territoire.

Les MRC sont reconnues pour leur quantité de plans d'eau et la qualité de leur réseau hydrographique. Les nombreux plans d'eau qui représentent plus de 8 % du territoire attirent touristes et villégiateurs. La structure géologique du territoire et la dernière glaciation ont orienté le réseau hydrographique; elles ont également permis la construction de certains réservoirs pour les besoins des centrales hydroélectriques et la régularisation des cours d'eau. L'altitude plus marquée au nord-est incite les rivières principales, soit la rivière Rouge, la rivière du Lièvre et la rivière du Nord, à s'écouler vers le sud pour se jeter dans la rivière des Outaouais. Le relief accidenté d'une grande partie du territoire a contribué au développement touristique de la région par la pratique de la randonnée pédestre et du ski alpin.

L'ensemble du territoire est majoritairement voué au secteur résidentiel et de la villégiature (43 %; Figure 2). Près de 30 % du territoire est dédié à la foresterie et à l'agroforesterie, tandis que 22 % est consacré à la conservation ou aux activités récréatives. L'utilisation du sol n'est que très peu destinée à des fins commerciales, urbaines ou agricoles.

Le climat du secteur est de type tempéré nordique, caractérisé par des hivers rigoureux et des étés chauds. La végétation correspond à des peuplements feuillus et mixtes. Les Laurentides possèdent 24 sites classés en tant qu'écosystèmes forestiers exceptionnels en raison de leur caractère ancien et rare, ou en tant que refuges d'espèces menacées ou vulnérables. À elle seule, la région des Laurentides possède 11 % de l'ensemble des écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec.

La température annuelle moyenne se situe autour de 5°C. La quantité totale de précipitations annuelles est d'environ 1 100 mm. Certaines régions plus montagneuses peuvent avoir un couvert nival important durant les mois de janvier, février et mars, lequel varie entre 80 et 100 cm d'épaisseur; une situation qui fait plaisir aux adeptes de sports d'hiver. De Saint-Jérôme à Mont-Laurier, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord emprunte l'ancienne voie ferrée construite à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. D'une longueur de 232 km, il est le plus long parc linéaire au Canada. De nombreux visiteurs viennent en profiter été comme hiver. Le territoire est parcouru par un réseau routier de plus de 6 000 km incluant une autoroute, des routes nationales, régionales, locales et collectrices (Tableau 1; Annexe A). Le relief accidenté et l'important réseau hydrographique imposent à plusieurs municipalités la construction de chemins étroits, de culs-de-sac ou encore de rues privées qui compliquent la collecte des matières résiduelles.

Figure 2 : Affectations du territoire de planification selon les derniers schémas d'aménagement

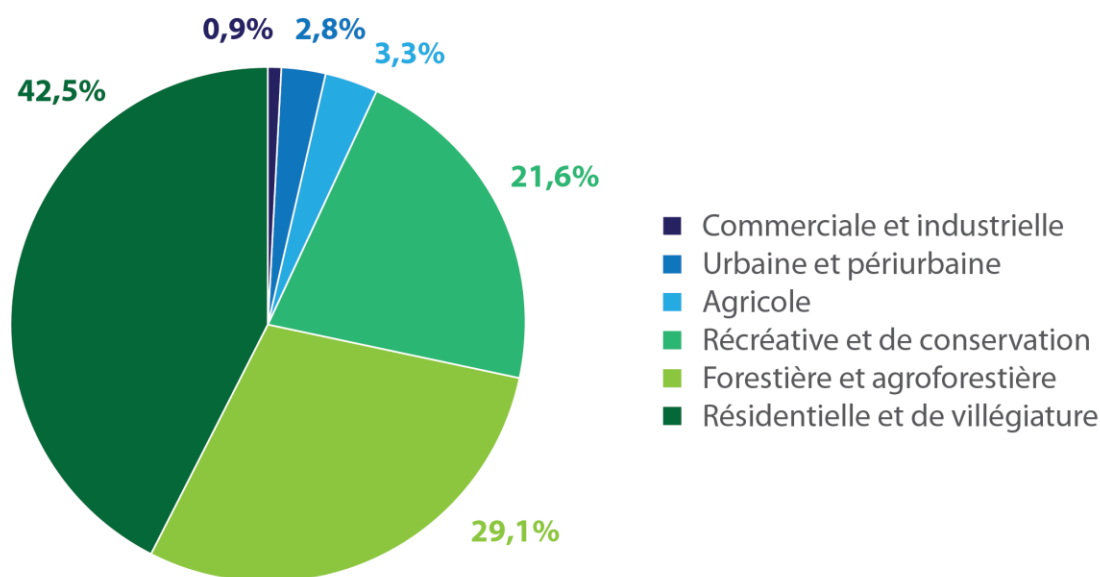


Tableau 1 : Nombre de kilomètres de routes pour la collecte

MRC	Classification routière						TOTAL
	Autoroute	Nationale	Provinciale	Collectrice	Locale		
					Publique	Privée	
Lièvre	0,0	44,9	221,9	198,1	965,4	39,3	1469,6
Rouge	0,0	56,0	61,0	64,0	544,4	28,0	753,4
Total MRCAL	0,0	100,9	282,9	262,1	1509,8	67,3	2223,0
Total MRCDL	36,6	155,1	93,2	599,6	1237,1	481,2	2602,8
Total MRCPDH	16,0	8,8	69,4	110,5	866,2	226,9	1297,8
Total pour le territoire de planification	52,6	264,8	445,5	972,2	3613,1	775,4	6123,6

1.2.2 MRC d'Antoine-Labelle

Située à l'extrémité nord du territoire entre la Vallée de la Rouge et la Vallée de la Lièvre, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) couvre à elle seule une superficie de 16 295 km², dont environ 10 000 km² sont constitués de territoires non organisés (TNO), ces « régions géographiques qui ne forment pas de municipalités ou de réserves indiennes ». Ainsi, dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles, son territoire municipalisé équivaut à un peu plus de 6 000 km² composé de 17 municipalités réparties en deux vallées (Tableau 2; Annexe B).

- Vallée de la Lièvre, nommée Lièvre (Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Sainte-Anne-du-Lac);
- Vallée de la Rouge, nommée Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nominingue et Rivière-Rouge).

Située au carrefour des régions de l'Abitibi, de l'Outaouais, de Lanaudière et de la Mauricie, la MRCAL s'est développée le long des routes 309 et 311 et de la route transcanadienne 117. Situé à la jonction des routes 117 et 309, Mont-Laurier représente la ville centre de la partie nord de la MRCAL avec 46 % de la population équivalente de la Lièvre (pour le calcul de la population équivalente voir notes en bas du tableau 2 et explications à la section 1.3.1.). Située à la jonction des routes 117 et 321 et du chemin de La Macaza, Rivière-Rouge représente quant à elle la ville centre de la partie sud de la MRCAL avec 44 % de la population équivalente de la Rouge. Comme mentionné précédemment, la MRCAL compte également des TNO (11) où près de 80 % de son territoire est destiné à la foresterie (Figure 3).

Tableau 2 : Informations générales sur la population des MRC

		M R C A L			MRCDL	MRCPDH	Total pour le territoire de planification
		Lièvre	Rouge	Total MRCAL			
Superficie municipalisée (km ²)		4558	1574	6132	2602	737	9471
Nombre de résidences	Permanente ⁽¹⁾	12406	4347	16753	22241	20573	59567
	Saisonnière ⁽²⁾	4522	3247	7769	13971	9629	31369
	Total	16928	7594	24522	36212	30202	90936
Population	Permanente ⁽³⁾	26558	9100	35658	46456	42121	124235
	Saisonnière ⁽⁴⁾	9496	6819	16315	29339	20221	65875
	Saisonnière équivalente ⁽⁵⁾	4761	3419	8180	14710	10138	33028
	Totale ⁽⁶⁾	36054	15919	51973	75795	62342	190110
	Totale équivalente ⁽⁷⁾	31319	12519	43838	61166	52259	157263
Densité population permanente (hab./km ²) ⁽⁸⁾		6	6	6	18	57	13
Densité pop. totale équivalente (hab./km ²) ⁽⁹⁾		7	8	7	24	71	17
Nombre de résidences totales/km ²		4	5	4	14	41	10

Sources :

- (1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19), multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2011.
- (2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19), moins le nombre de résidences permanentes - note (1).
- (3) Décret des populations du Québec 2014. (Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2013.)
- (4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés des trois MRC, soit 2,1 personnes. (Statistique Canada, 2011)
- (5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés des trois MRC, soit 2,1 personnes pour 183/365 jours.
- (6) Population totale obtenue par l'addition du nombre total de populations permanente et saisonnière.
- (7) Population totale équivalente obtenue par l'addition de la population permanente à celle de la population équivalente.
- (8) Densité calculée à partir de la population permanente.
- (9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

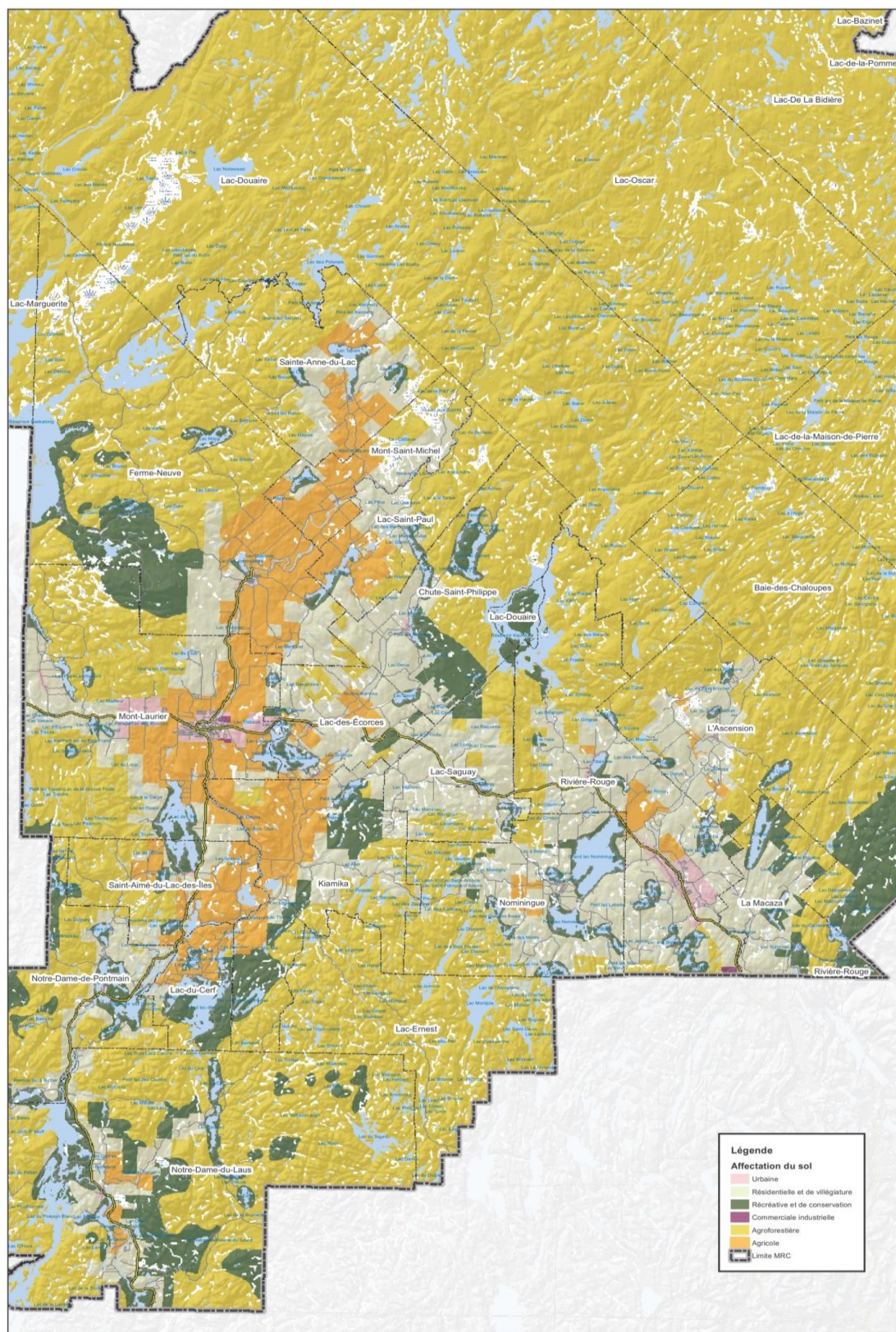
La MRCAL possède deux unités morphologiques : les plaines des rivières et des cours d'eau et les massifs montagneux. Les bassins versants de la rivière Rouge et de la rivière du Lièvre ont une incidence importante sur le milieu socio-économique de la région.

Le secteur possède de nombreux sites d'intérêts, tant au niveau archéologique qu'écologique, de par la présence de nombreuses frayères, héronnières, tourbières et réserves écologiques. On retrouve sur le territoire plusieurs espaces verts publics : trois parcs régionaux (du Poisson Blanc, de la Montagne du Diable et du Réservoir Kiamika) totalisant quelque 400 km², deux réserves fauniques (Papineau-Labelle et Rouge-Matawin) totalisant une superficie de 1 564 km² ainsi qu'une partie du parc du Mont-Tremblant d'une superficie de 308 km².

S'ajoutent à ces derniers une aire faunique communautaire (du Baskatong) d'une superficie de 138 km², 24 pourvoiries avec droits exclusifs totalisant une superficie de 2 725 km² ainsi que 39 pourvoiries sans droits exclusifs ou à droits non exclusifs principalement situées en TNO. De plus, on retrouve six zones d'exploitation contrôlée (ZEC) d'une superficie totale de 5 361 km² situées dans les territoires non organisés. Finalement, on dénombre sur le territoire de la MRCAL 609 baux de villégiature, 1 245 sites de camping situés dans les ZECS (inventaire effectué en 2012) ainsi que 120 emplacements de camping dans les pourvoiries (en date de 2009).

Avec les 88 km de piste asphaltée qui traverse la MRCAL, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord est un équipement récréotouristique majeur, tant l'été que l'hiver, avec la circulation des motoneiges à destination des pourvoiries situées dans les TNO.

Figure 3 : Territoire de la MRC d'Antoine-Labelle



1.2.3 MRC des Laurentides

La MRC des Laurentides (MRCDL) couvre un territoire de 2 600 km² composé de 20 municipalités réparties dans l'un des quatre territoires suivants :

- Grand Sainte-Agathe-des-Monts (Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Lantier, Val-des-Lacs et Ivry-sur-le-Lac);
- Grand Mont-Tremblant (Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Lac-Tremblant Nord);
- Labelle (Labelle, La Minerve et La Conception);
- Ouest (Amherst, Brébeuf, Huberdeau, Montcalm, Arundel et Barkmere).

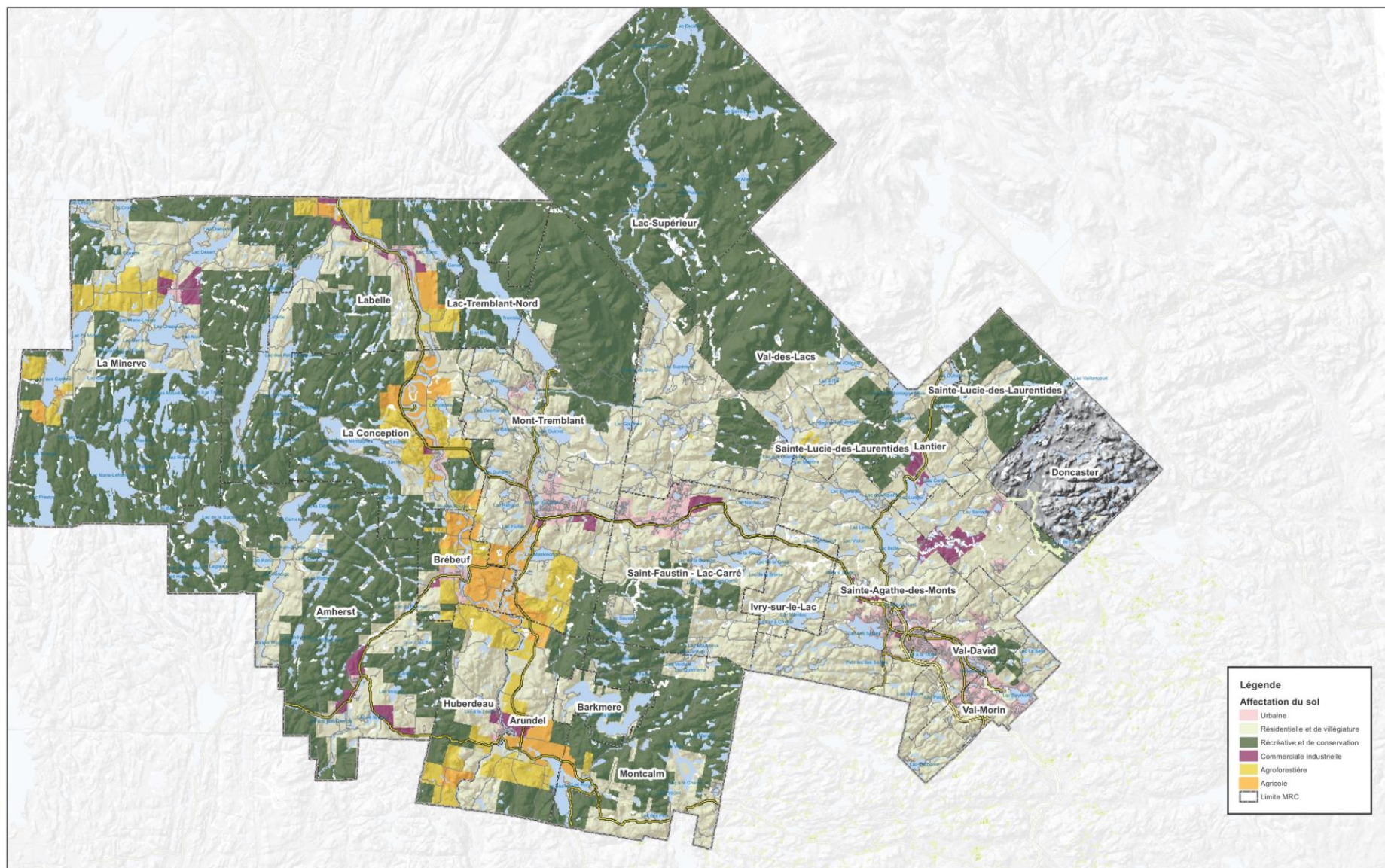
La MRCDL possède deux grands espaces verts publics, soit le parc national du Mont-Tremblant et la réserve faunique de Papineau-Labelle. Couvrant une superficie totale de 1 510 km² dans les régions touristiques des Laurentides et de Lanaudière, une grande partie du parc national du Mont-Tremblant est située sur le territoire de la MRC des Laurentides. Il s'agit du plus vieux et du plus grand parc du réseau des parcs nationaux du Québec. La réserve faunique de Papineau-Labelle est la réserve la plus au sud du Québec. Accessible par la municipalité de La Minerve, elle offre un cadre visuel exceptionnel pour s'adonner à l'observation de la faune, de même qu'à la pratique d'activités de plein air dont la chasse et la pêche sportives. Le parc linéaire Le P'tit Train du Nord occupe également une place importante comme équipement récréotouristique. La MRCDL possède un important réseau hydrographique constitué de nombreux lacs et rivières, dont les principaux et les plus connus sont le lac Labelle, le lac Tremblant, le lac des Sables, la rivière Rouge, la rivière du Nord et la rivière du Diable. Ces plans d'eau constituent un potentiel récréotouristique et de villégiature remarquable à l'échelle du Québec, à proximité du vaste bassin de population de la grande région de Montréal (Figure 4).

Le territoire de la MRC des Laurentides est caractérisé par des paysages de lacs et de montagnes. C'est une région primée tant par les touristes que par les villégiateurs qui y possèdent une résidence secondaire. Leur nombre de visites est d'ailleurs aussi important que celui des touristes.

La MRC des Laurentides représente la plus importante région des Laurentides en termes d'offre touristique. Près de 50 % de l'économie de la MRC des Laurentides est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique. Il s'agit donc d'un secteur économique important.

Le secteur de Mont-Tremblant s'est développé rapidement dans les années 90 avec l'arrivée d'Intrawest qui s'est porté acquéreur du domaine skiable du mont Tremblant. La transformation de la montagne et la renaissance du centre de villégiature Tremblant ont fait en sorte que Mont-Tremblant est devenu le pôle touristique majeur des Laurentides, voire du Québec. Le centre de villégiature Tremblant a par ailleurs acquis une renommée internationale.

Figure 4 : Territoire de la MRC des Laurentides



1.2.4 MRC des Pays-d'en-Haut

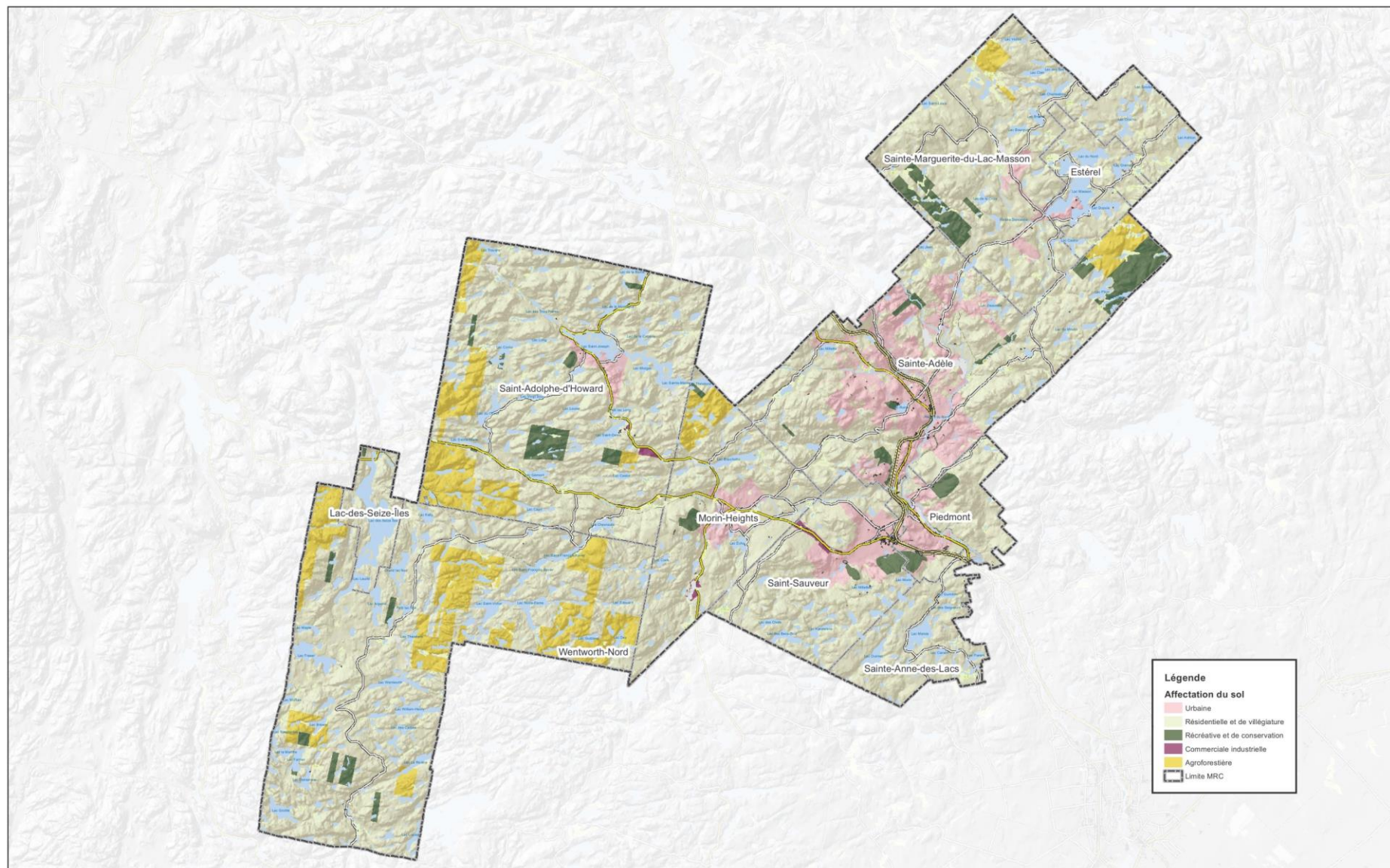
La MRC des Pays-d'en-Haut (MRCPDH) couvre une superficie de 737 km² et regroupe dix municipalités, toutes visées par le PGMR. Son développement principal s'est fait du sud au nord par la route 117 et se poursuit aujourd'hui autour de l'autoroute 15. À l'est et à l'ouest, le développement se concentre autour des routes 370 et 329. La route 364 a remplacé une voie ferrée et ainsi relégué au second rang la rue Principale reliant Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights. Plus de 80 % du territoire de la MRCPDH a une vocation résidentielle et de villégiature, tandis que 5 % a une affectation urbaine ou semi-urbaine (Figure 5).

La MRCPDH est caractérisée par un vaste labyrinthe de collines et de vallées; la vallée de la rivière du Nord en constitue le centre géographique. Les principales zones à risque sur le territoire en ce qui a trait aux inondations se retrouvent d'ailleurs au pourtour de cette rivière principale. Les plus hauts sommets sont situés dans la partie ouest de la MRC, soit à Saint-Adolphe-d'Howard et Wentworth-Nord. Bien que montagneux, le paysage présente des pentes généralement douces (moins de 15 %), et ne pose ainsi que peu d'entraves à l'occupation des versants. Dans la municipalité de Piedmont, la réserve naturelle Alfred-Kelly abrite un vaste éventail d'habitats fragiles à protéger.

1.3 Portrait socio-économique

Les données démographiques fournissent des renseignements sur l'importance et la répartition de la population desservie par les différents services municipaux de gestion des matières résiduelles. Elles sont notamment essentielles pour déterminer la localisation d'éventuelles infrastructures; prévoir la quantité de matières résiduelles produites à court et à moyen terme; et développer des scénarios de gestion en général. Cette section du PGMR a été réalisée à l'aide des données du recensement 2011 de Statistique Canada; d'informations provenant de l'Institut de la statistique du Québec; des derniers rôles d'évaluation de chacun des secteurs; ainsi que du Décret des populations du Québec 2014.

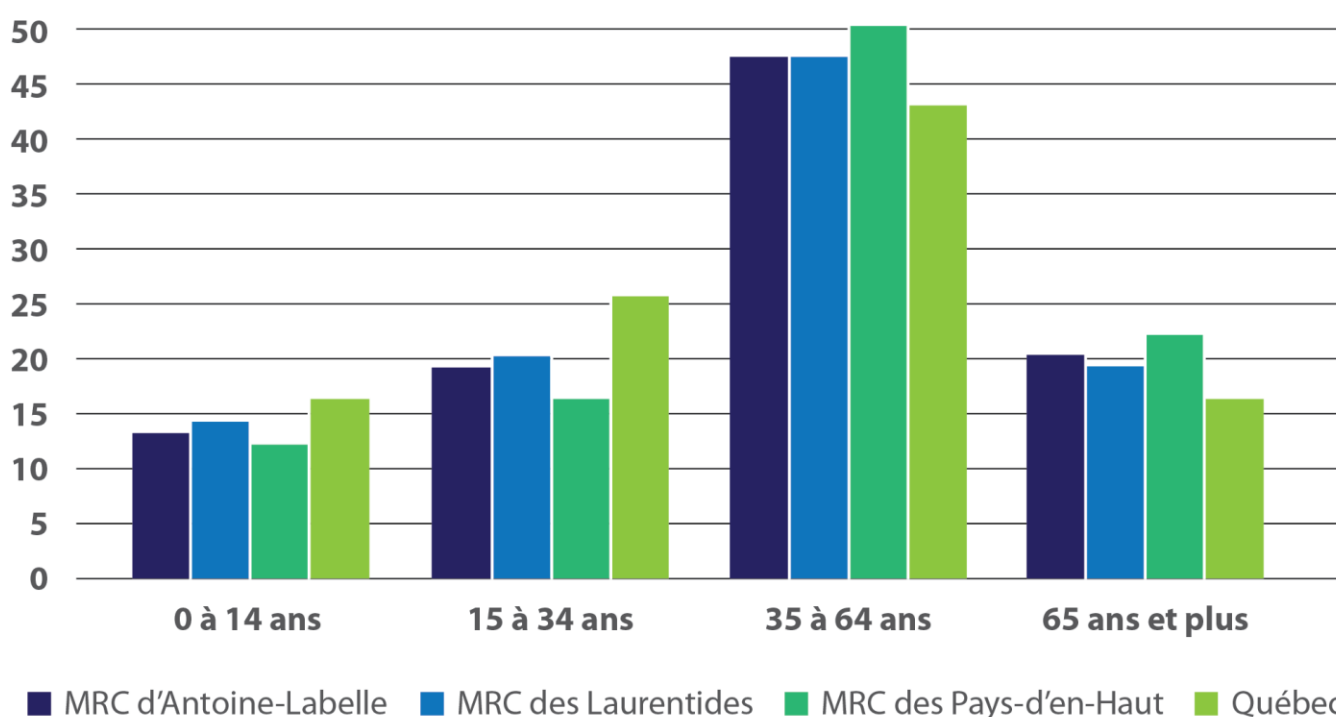
Figure 5 : Territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut



1.3.1 Portrait de la population

Selon Statistique Canada, les MRC du territoire de planification font face à un vieillissement de leur population. En 2011, la population des 35 à 64 ans de la MRCAL, de la MRCDL et de la MRCPDH correspondait respectivement à 47 %, 47 % et 50 %, comparativement à 43 % pour l'ensemble du Québec (Figure 6). Pour l'ensemble des trois MRC, la population de 65 ans et plus représentait plus de 20 % - soit une personne sur cinq - comparativement à 16 % pour l'ensemble du Québec. La population active des 15 à 34 ans n'équivalait qu'à 18 %, ce qui représente une différence significative par rapport au reste du Québec qui se situe à 25 %.

Figure 6 : Répartition en pourcentage de la population par groupe d'âge (2011)



Source : Statistique Canada (données arrondies)

Le territoire compte trois types de population : la population permanente, saisonnière (ou de villégiature) et touristique. La population permanente habite à l'année sur le territoire. La population saisonnière fréquente le territoire les fins de semaine ou durant les vacances, mais n'y réside pas en permanence. Quant à la population touristique, elle se compose de visiteurs qui demeurent généralement moins longtemps que les villégiateurs sur le territoire, et séjournent dans les auberges, les hôtels ou les campings. De ce fait, il devient difficile de bien évaluer la clientèle touristique. Les matières résiduelles produites par les visiteurs seront ainsi comptabilisées dans le secteur industries, commerces et institutions (ICI). Le Tableau 2 présente les informations générales des MRC en ce qui a trait à la population et au nombre de résidences. Comme la population saisonnière ne réside pas sur le territoire en permanence, la quantité de matières résiduelles qu'elle génère est inférieure à celle générée par la population permanente. Pour en tenir compte, un calcul est effectué pour estimer la population saisonnière équivalente à la population permanente.

La population saisonnière équivalente est obtenue en multipliant le nombre de résidences saisonnières (obtenu à partir du rôle d'évaluation), par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés des trois MRC, soit 2,1 personnes pour une période de 183/365 jours. Pour obtenir la population totale équivalente, la population permanente est additionnée à la population saisonnière équivalente. Les données sur la population totale équivalente seront retenues pour calculer la quantité de matières générées sur le territoire.

Entre 2001 et 2011, la taille des ménages sur le territoire de planification a baissé de façon significative (Tableau 3). Le pourcentage des ménages composés d'une ou deux personnes est en augmentation, passant respectivement de 29,8 % à 33,5 %, et de 39,8 % à 41,5 %. En revanche, le pourcentage des ménages composés de quatre personnes et plus a diminué considérablement, passant de 16,3 % à 12,6 %.

Tableau 3 : Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes

MRC	Année	Nombre de personnes				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 - 5 personnes	6 personnes et plus
MRCAL	2001	27,9	38,7	15,3	16,8	1,4
	2006	28,6	40,9	14,9	14,6	1,1
	2011	32,0	42,0	12,5	12,3	1,2
MRCDL	2001	29,6	38,8	14,8	15,7	1,1
	2006	30,8	40,3	13,9	14,0	1,1
	2011	33,5	40,6	12,6	12,1	1,2
MRCPDH	2001	32,0	42,0	13,0	13,0	1,0
	2006	32,0	43,0	13,0	11,0	1,0
	2011	35,0	42,0	12,0	10,0	1,0
Territoire de planification	2001	29,83	39,82	14,34	15,19	1,15
	2006	30,44	41,38	13,94	13,20	1,03
	2011	33,49	41,51	12,38	11,49	1,14

Source : Statistique Canada

MRC d'Antoine-Labelle

La population de la MRCAL est répartie en presque totalité sur les 6 000 km² de territoire municipalisé entre Notre-Dame-du-Laus au sud-ouest, Sainte-Anne-du-Lac au nord, et La Macaza au sud-est. Ce territoire s'étend sur une distance linéaire de 150 km à l'intérieur de la Vallée de la Lièvre et de la Vallée de la Rouge. Rivière-Rouge représente le centre urbain de la partie sud, soit de la Vallée de la Rouge, tandis que Mont-Laurier représente le centre urbain de la partie nord, soit de la Vallée de la Lièvre. De par la vocation de son territoire, la MRCAL accueille deux types de population : une population permanente et une population de saisonnière. En 2013, la MRCAL comptait 35 658 résidents permanents dont la majorité habite dans les villes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge. Sa population saisonnière est estimée à 16 315 habitants, soit à 8 180 personnes en population saisonnière équivalente, pour une population totale de 51 973 (43 838 en population équivalente). Cette portion du nombre de villégiateurs correspond au nombre de résidences sur le territoire. En 2013, le nombre de résidences permanentes s'élevait à 16 753, et celui des résidences secondaires à 7 769, pour un total de 24 522 résidences.

MRC des Laurentides

Près de 75 % de la population de la MRCDL est située dans les secteurs du Grand Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant. La population saisonnière de la MRC est très importante. En 2013, on dénombrait 29 339 résidents saisonniers, ce qui correspond à 63 % du nombre de résidents permanents qui s'élevait à 46 456. Ainsi, la MRCDL possède une population totale de 75 795, pour une population équivalente de 61 166 habitants. Dans un tel contexte, la population saisonnière a une influence sur la quantité des matières résiduelles produites sur le territoire et doit être prise en compte dans les calculs ultérieurs.

MRC des Pays-d'en-Haut

La moitié de la population de la MRCPDH se concentre dans les villes de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur qui bordent toutes deux l'autoroute 15. La ville de Saint-Sauveur est d'ailleurs la plus densément peuplée avec 205 hab./km², tandis que celle de Wentworth-Nord est la moins densément peuplée de la MRC, avec ses 8 hab./km² (population permanente). En densité équivalente, soit la densité calculée à partir de la population totale équivalente, ce nombre augmente à 16 hab./km² pour Wentworth-Nord et à 242 hab./km² pour Saint-Sauveur. En 2013, la population totale s'élevait à 62 342, tandis que la population totale équivalente de la MRCPDH correspondait à 52 259 habitants. De plus, on remarque que le nombre de résidents saisonniers correspondait à 48 % du nombre de résidents permanents. Actuellement, la quantité de personnes s'installant sur le territoire augmente. En plus de sa population saisonnière importante, la MRCPDH accueille une très forte population touristique sur son territoire, ce qui a une incidence certaine sur la gestion des matières résiduelles des secteurs résidentiel et commercial.

1.3.2 Projections démographiques

Les projections sur 25 ans de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) de 2009 prévoient une croissance démographique sur le territoire du PGMR (Tableau 4). Elles laissent également présager une hausse de 9 % de la population de la MRCAL, de 28,6 % de celle de la MRCDL et de 35,8 % de celle de la MRCPDH. Cependant, la croissance de la population tend à ralentir au fil des ans. L'âge moyen et l'âge médian se situent autour de 50 ans pour l'ensemble du territoire, et on observe un vieillissement de la population. Le nombre de personnes de sexe masculin est plus élevé, et selon les projections, cet écart s'accroît d'année en année. Alors que le nombre moyen de personnes par ménage demeure stable entre 2006 et 2031, le nombre de ménages augmente considérablement, affichant une croissance de 25 % à 47 % selon les secteurs.

Comme la production de matières résiduelles est directement influencée par la population présente sur le territoire, le scénario à retenir en ce qui concerne la gestion de ces matières doit prendre en considération la croissance de la population permanente et des ménages sur le territoire des trois MRC. Il faut également tenir compte de l'impact du vieillissement de la population sur le mode d'habitation, soit la migration de la population âgée vers les villes où se situent les services de proximité et les résidences pour personnes âgées.

Tableau 4 : Projections démographiques pour les MRC du territoire de planification

Indicateur	MRCAL				MRCDL				MRCPDH			
	Année				Année				Année			
	2016	2021	2026	2031	2016	2021	2026	2031	2016	2021	2026	2031
Population permanente	36 690	37 543	38 287	38 825	48 850	51 545	53 806	55 560	43 098	45 827	48 124	49 909
Nombre de ménages privés	17 091	17 962	18 646	19 111	22 923	24 668	26 073	27 149	21 069	22 794	24 166	25 161
Nombre moyen de personnes par ménage	2,1	2,1	2,1	2	2,1	2,1	2,1	2	2	2	2	2
Âge moyen	47	48,5	49,7	50,7	45,4	46,4	47,3	48,2	47,8	48,8	49,7	50,6
Âge médian	52	53,8	54,8	55,3	49	49,7	50,3	51,2	52,3	53,6	54,2	54,6
Nombre de personnes de sexe masculin	18 711	19 204	19 647	19 958	24 570	25 971	27 157	28 068	21 566	22 996	24 229	25 198
Nombre de personnes de sexe féminin	17 979	18 339	18 640	18 867	24 280	25 574	26 649	27 492	21 532	22 831	23 895	24 711
	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2006-2031	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2006-2031	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2006-2031
Variation de la population permanente (%)	2,3%	2,0%	1,4%	9,0%	5,5%	4,4%	3,3%	28,6%	6,3%	5,0%	3,7%	35,8%
Variation du nombre de ménages privés (%)	5,1%	3,8%	2,5%	24,7%	7,6%	5,7%	4,1%	42,1%	8,2%	6,0%	4,1%	46,6%

Source : Institut de la statistique du Québec

1.3.3 Portrait économique

1.3.3.1 Éducation

La quantité de matières résiduelles produites sur un territoire est normalement liée à la quantité de personnes habitant ce territoire, de même qu'à l'historique des zones de construction prédominantes (urbain et village, campagne et riverain). Cependant, les niveaux de scolarité et de revenus des ménages sont des variables qui peuvent modifier les habitudes des citoyens (Recyc-Québec et autres, 2007).

Les statistiques démontrent que la population de la MRCAL n'est pas fortement scolarisée (Tableau 5). En effet, près de 35 % des citoyens de la MRCAL ne possèdent aucun diplôme, tandis qu'une faible proportion de la population possède un diplôme d'études secondaires (18 %), et qu'un grand nombre de citoyens (24 %) détient un diplôme d'études professionnelles. À peine 22 % de la population a fait des études postsecondaires. Le taux de chômage est élevé alors qu'il frôle les 13 %, contrairement à 7,5 % pour l'ensemble du Québec.

Dans la MRCDL, 24 % des citoyens ne possèdent aucun diplôme, 23 % ont un diplôme d'études secondaires, alors qu'un peu moins de 20 % détiennent un diplôme d'études professionnelles. Plus de 33 % de la population possède un diplôme postsecondaire. Le taux de chômage est moindre que celui de la MRCAL, alors qu'il s'élève à 9,8 %.

Dans la MRCPDH, près de 15 % des citoyens ne possèdent aucun diplôme, 24 % ont un diplôme d'études secondaires et un peu moins de 17 % détiennent un diplôme d'études professionnelles. Plus de 45 % de la population possède un diplôme postsecondaire. Le taux de chômage est moindre que celui des deux autres MRC, alors qu'il s'élève à 6,5 %.

Tableau 5 : Plus haut diplôme obtenu et situation d'activité de la population totale des 15 ans et plus en pourcentage (2011)

Scolarité	MRCAL	MRCDL	MRCPDH
Aucun diplôme	34,8	23,8	14,5
DES	18,3	23,0	23,6
DEP	24,5	19,9	16,6
CÉGEP	11,8	14,8	18,1
Université (premier cycle)	8,3	14,1	19,6
Université (2 ^e et 3 ^e cycles)	2,2	4,5	7,7
Situation d'activité			
Taux d'activité	54,4	61,8	59,7
Taux d'emploi	47,4	55,7	55,8
Taux de chômage	12,9	9,8	6,5

Source : Statistique Canada

1.3.3.2 Secteurs d'activités

La population active de l'ensemble du territoire de planification œuvre principalement dans le domaine tertiaire de l'économie, soit plus de 85 % des employés et 80 % des entreprises (Tableau 6 et Figure 7).

Si on considère les données par MRC, on observe la même réalité : la population active de la MRCAL œuvre aussi principalement dans le secteur tertiaire avec 77 % des employés et 78 % des entreprises. Le reste de la population est réparti presque également entre le secteur secondaire (12 %) et le secteur primaire (11 %). La population active de la MRCDL œuvre aussi principalement dans le secteur tertiaire avec 89 % des employés et 86 % des entreprises. Le reste de la population travaille surtout dans le secteur secondaire (plus de 10 % des entreprises), et très peu dans le secteur primaire (moins de 1 % des entreprises).

Même scénario pour la MRCPDH, où la population active œuvre principalement dans le secteur tertiaire avec 87 % des employés et 78 % des entreprises. Le reste de la population travaille surtout dans le secteur secondaire (plus de 12 % des entreprises) et très peu dans le secteur primaire (moins de 1 % des entreprises).

Tableau 6 : Répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activités (2011)

				Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
M R C A L	0 à 9 employés	nombre employés	Lièvre	283	455	2 122	2 860
			Rouge	55	87	497	639
		nombre entreprises	Lièvre	174	194	1 091	1 459
			Rouge	23	44	328	395
	10 à 99 employés	nombre employés	Lièvre	441	521	2 870	3 832
			Rouge	65	54	426	545
		nombre entreprises	Lièvre	13	20	126	159
			Rouge	1	4	17	22
	100 et plus	nombre employés	Lièvre	400	200	1 663	2 263
			Rouge	-	-	975	975
		nombre entreprises	Lièvre	1	1	5	7
			Rouge	-	-	2	2
Total	nombre employés	Lièvre	1 124	1 176	6 655	8 955	
		Rouge	120	141	1 898	2 159	
	nombre entreprises	Lièvre	188	215	1 222	1 625	
		Rouge	24	48	347	419	
M R C D L	0 à 9 employés	nombre employés		12	603	3 696	4 311
		nombre entreprises		7	236	1 606	1 849
	10 à 99 employés	nombre employés		33	1 654	9 051	10 738
		nombre entreprises		3	73	373	449
	100 et plus	nombre employés		-	-	6 765	6 765
		nombre entreprises		-	-	23	23
	Total	nombre employés		45	2 257	19 512	21 814
		nombre entreprises		10	309	2 002	2 321
M R C P D H	0 à 9 employés	nombre employés		40	1 126	3 651	4 817
		nombre entreprises		10	277	852	1 139
	10 à 99 employés	nombre employés		55	929	7 561	8 545
		nombre entreprises		2	28	244	274
	100 et plus	nombre employés		-	-	2 975	2 975
		nombre entreprises		-	-	16	16
	Total	nombre employés		95	2 055	14 187	16 337
		nombre entreprises		12	305	1 112	1 429
Total pour le territoire de planification		nombre employés		1 384	5 629	42 252	49 265
		nombre entreprises		234	877	4 683	5 794

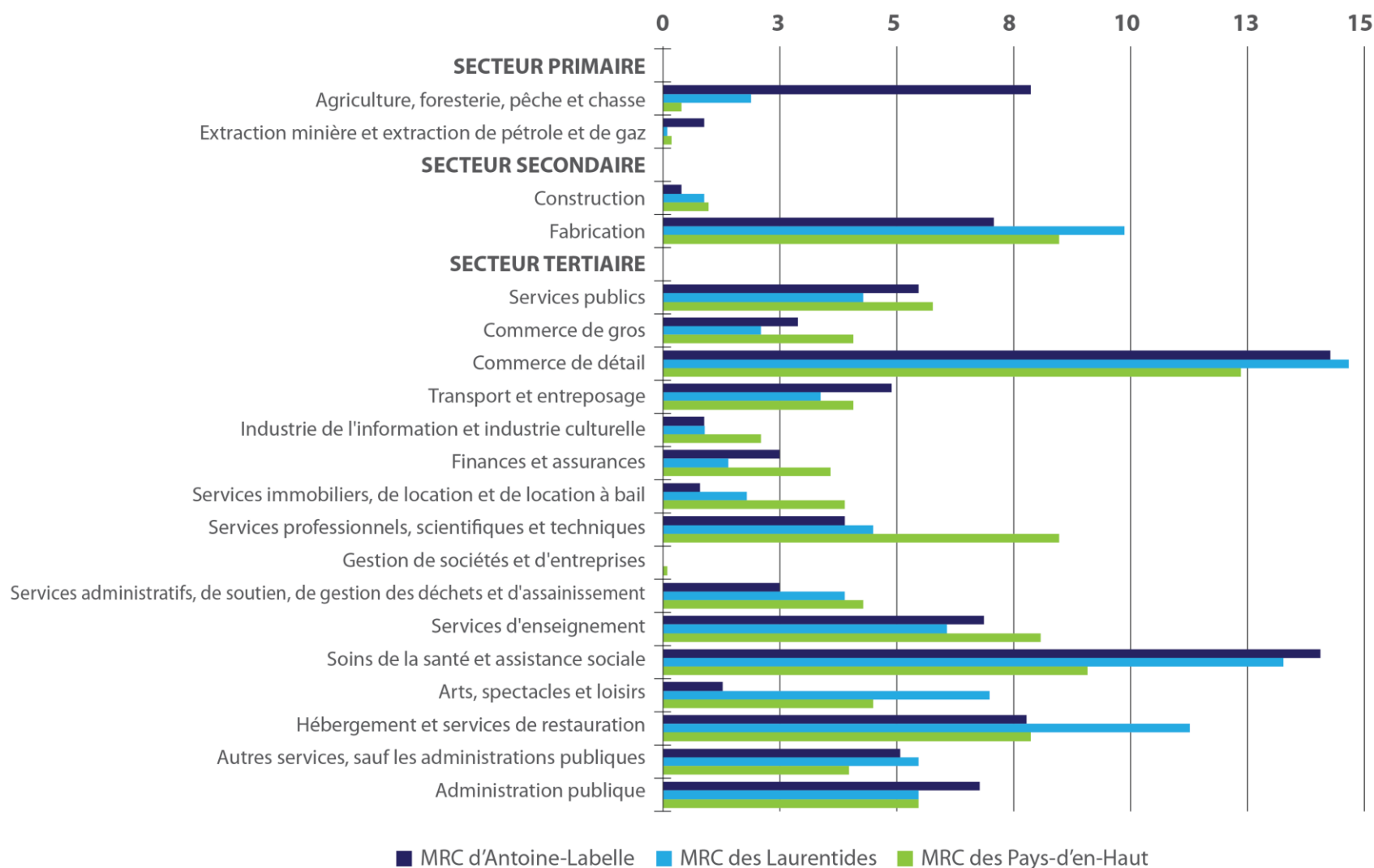
Si on considère le pourcentage d'employés selon les secteurs d'activités, on remarque pour le secteur tertiaire qu'une grande part des citoyens sur l'ensemble du territoire de planification travaille principalement dans le commerce du détail (entre 15 % et 17 % selon les MRC), dans les services de restauration et d'hébergement (entre 8 % et 21 %), ainsi que dans les soins de santé et d'assistance sociale (entre 8 % et 12 %) (Figure 7 et Annexe C). L'importance des sous-secteurs tels que les services d'enseignement (entre 1 % et 16 %) de même que celui des arts, des spectacles et des loisirs (entre 2 % et 13 %) varie considérablement d'une MRC à l'autre.

Le nombre d'employés dans les trois MRC du territoire qui travaillent dans le secteur secondaire est également restreint (entre 10 % et 13%). Quant au secteur primaire, il n'est plus aussi important dans la région qu'auparavant. Cependant, la MRCAL possède une grande part de travailleurs dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. Ceci s'explique par la grandeur de son territoire, par ses forêts abondantes et par ses nombreux lacs peu peuplés (moins de 11 % pour la MRCAL versus moins de 1 % ailleurs).

En ce qui concerne la taille des entreprises et leur nombre (Tableau 6; Annexe C), la MRCAL se distingue des deux autres MRC alors qu'elle possède plus de 1 854 petites entreprises de 0 à 9 employés (plus de 90 % des entreprises). Près de 3 500 employés y travaillent, ce qui représente 30 % des employés de la MRC.

Sur le territoire de la MRCDL, 23 entreprises de 100 employés et plus emploient plus de 30 % des travailleurs, alors qu'un peu moins de la moitié des employés du territoire œuvrent pour des entreprises de 10 à 99 employés. Sur le territoire de la MRCPDH, les 16 entreprises de 100 employés et plus embauchent 18 % des travailleurs, alors que plus de la moitié des employés du territoire travaillent pour des entreprises de 10 à 99 employés.

Figure 7 : Répartition du pourcentage de la population active totale en emploi selon le secteur d'activités (2011)



Source : Statistique Canada

1.3.4 Évolution en matière d'emploi

Le tableau 7 présente l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire selon les secteurs. Entre 2001 et 2011, la population en emploi dans la MRCAL a augmenté dans le secteur primaire (agriculture, foresterie et chasse et pêche) dans une proportion de 9 %. Le pourcentage d'emplois dans le secteur primaire a également augmenté pour la MRCPDH, mais cette augmentation n'est pas significative compte tenu de la très faible proportion d'emplois liée à ce secteur (1 %). On observe aussi une baisse des emplois dans le secteur primaire pour la MRCDL.

Entre 2001 et 2011, le nombre d'emplois dans le domaine tertiaire a légèrement augmenté pour l'ensemble du territoire de planification. Il est intéressant de noter que plus de 75 % (voire jusqu'à 88 % dans la MRCPDH) des emplois proviennent du secteur tertiaire, et que, toutes proportions gardées, une faible augmentation en pourcentage correspond à une importante augmentation en termes de nombre d'emplois.

Les emplois du secteur secondaire, lesquels correspondent à environ 10 % du nombre d'emplois total, ont chuté radicalement, soit de 38 % pour la MRCPDH, de 56 % pour la MRCAL et de 90 % pour la MRCDL. Parallèlement, le nombre d'entreprises du secteur primaire a diminué entre 2008 et 2011 dans les MRCDL et MRCPDH, alors qu'elle a augmenté dans la MRCAL (Tableau 8). Entre ces deux mêmes années, le nombre d'entreprises, tous secteurs confondus, a augmenté pour la MRCAL (685 entreprises de plus) et la MRCDL (634 entreprises de plus). Pour la MRCPDH, il a toutefois diminué de 15 %, ce qui équivaut à une perte de plus de 250 entreprises.

Tableau 7 : Évolution en pourcentage de la répartition de la population en emploi selon le secteur d'activités (2001 à 2011)

	Secteur	MRCAL	MRCDL	MRCPDH
2001	primaire	6,6	2,9	0,7
	secondaire	18,1	114,3	16,1
	tertiaire	74,9	82,7	83,2
2006	primaire	7,8	1,5	1,1
	secondaire	16,2	14,7	17,1
	tertiaire	75,9	83,6	81,6
2011	primaire	9	2	1
	secondaire	8	11	10
	tertiaire	80	86	88
variation (%) 2001-2011	primaire	36,4	-31,0	42,9
	secondaire	-55,8	-90,4	-37,9
	tertiaire	6,8	4,0	5,8

Source : Statistique Canada

Tableau 8 : Répartition du nombre d'entreprises sur le territoire de planification selon le secteur d'activités (2008 et 2011)

	Secteur	MRCAL	MRCDL	MRCPDH
2008	primaire	162	56	17
	secondaire	196	371	275
	tertiaire	999	1260	1394
	total	1357	1687	1686
2011	primaire	212	10	12
	secondaire	263	309	305
	tertiaire	1567	2002	1112
	total	2042	2321	1429
variation (%) 2008-2011	primaire	30,9	-82,1	-29,4
	secondaire	34,2	-16,7	10,9
	tertiaire	56,9	58,9	-20,2
	total	50,5	37,6	-15,2

Source : Statistique Canada

Le tableau 9 présente le pourcentage du nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans selon la tranche de revenus, pour la période qui s'échelonne entre 2007 et 2011. La proportion des travailleurs ayant un revenu annuel de 40 000 \$ et moins pour la MRCAL était de 74 % en 2007. Cette proportion a considérablement diminué avec les années pour atteindre 69 % en 2011. À l'inverse, le nombre de personnes ayant un revenu supérieur à 60 000 \$ annuellement a augmenté significativement, passant de 10 % en 2007 à 13 % en 2011. Cette même situation s'observe pour la MRCDL alors que 72 % des travailleurs gagnaient moins de 40 000 \$ en 2007, tandis que cette proportion a diminué à 67 % en 2011. Quant à la MRCPDH, plus de 21 % des travailleurs gagnaient un salaire supérieur à 60 000 \$ en 2007, un chiffre qui a bondi à 26 % en 2011.

Tableau 9 : Pourcentage du nombre de travailleurs (25-64 ans) selon la tranche de revenus entre 2007 et 2011

MRCAL	2007	2009	2011
Moins de 20 000 \$	37,5	35,9	31,4
20 000 \$ à 39 999 \$	36,6	36,7	37,7
40 000 \$ à 59 999 \$	15,9	16,3	18,1
60 000 \$ à 79 999 \$	6,7	7,4	8,3
80 000 \$ à 99 999 \$	1,9	2,2	2,8
100 000 \$ et plus	1,3	1,6	1,8
MRCDL			
Moins de 20 000 \$	35,1	33	30,3
20 000 \$ à 39 999 \$	37,2	37,2	36,5
40 000 \$ à 59 999 \$	16,5	17,4	18,6
60 000 \$ à 79 999 \$	6,7	7,1	8,6
80 000 \$ à 99 999 \$	2,2	2,5	3,0
100 000 \$ et plus	2,3	2,7	3,0
MRCPDH			
Moins de 20 000 \$	32,1	31	28,3
20 000 \$ à 39 999 \$	28,1	27,9	27,9
40 000 \$ à 59 999 \$	18,4	18,2	18,2
60 000 \$ à 79 999 \$	10,1	10,9	11,5
80 000 \$ à 99 999 \$	4,6	4,9	5,9
100 000 \$ et plus	6,7	7,2	8,2

Source : Statistique Canada

1.4 Grandes orientations et affectations du territoire

MRC d'Antoine-Labelle

Les grandes orientations et les objectifs qui découlent du schéma d'aménagement révisé (entré en vigueur en mars 1999) constituent les lignes directrices que se donne le conseil de la MRC pour l'aménagement de son territoire. Elles sont, de par leur nature, la vision d'ensemble véhiculée par le schéma d'aménagement.

Quatre grandes orientations sous-tendent l'ensemble de la révision du schéma d'aménagement. Les grandes orientations d'aménagement du territoire sont les suivantes:

- **Retenir un choix d'aménagement territorial facilitant le développement socio-économique de la collectivité;**
- **Accroître la participation des instances locales et régionales aux définitions des orientations relatives à la gestion de nos ressources naturelles;**
- **S'assurer que les interventions faites sur le territoire respectent les principes que sous-tend le développement durable;**
- **Promouvoir l'accroissement de l'efficacité des structures dispensant les services à la population.**

Dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC, il existe deux grandes orientations qui ont trait aux activités ou au groupe d'activités relié à la protection de l'environnement et aux structures organisationnelles liées à la gestion des matières résiduelles, les 3^e et 4^e orientations sont celles qui cadrent ce secteur d'activité.

3^e ORIENTATION : S'assurer que les interventions faites sur le territoire respectent les principes que sous-tend le développement durable.

L'économie de la région est fondée en grande partie sur la richesse de son territoire. Que ce soit l'agriculture, la forêt ou le tourisme, tous les secteurs d'activités se sont développés au fil du temps et continueront à le faire en fonction de cet environnement.

Comme cet environnement est précieux et riche, il est important de l'exploiter selon le modèle de développement durable. Celui-ci préconise le respect de l'écologie, de l'environnement, du potentiel biophysique du milieu et de la qualité de vie de ses citoyens. Conserver, améliorer et exploiter la forêt, les terres, les lacs et les rivières pour que les générations futures en bénéficient constitue l'essentiel du développement durable. Les positions véhiculées par le schéma, tant au niveau de la planification urbaine qu'à celui de la gestion des ressources, s'inscrivent dans le concept du développement durable.

4^e ORIENTATION : Promouvoir l'accroissement de l'efficacité des structures dispensant les services à la population.

La décentralisation est le mode de gestion soulevé et préconisé par la MRC d'Antoine-Labelle. Cette décentralisation doit respecter toutefois certains principes. Entre autres, tendre vers une diminution des coûts pour fournir les différents services à la population.

Cette diminution des coûts devrait aider à diminuer les déficits des gouvernements supérieurs et favoriser le développement régional. La décentralisation rapprochera les décisions prises par les élus de leurs citoyens et permettra une réaction plus rapide. Les municipalités locales et régionales sont l'assise naturelle de la décentralisation puisqu'elles sont dirigées par des élus qui sont imputables de leurs décisions devant leurs concitoyens. Le principe de l'imputabilité est nécessaire afin de garantir le succès de la décentralisation. Les élus locaux siègent à la MRC, d'où l'imputabilité du conseil de la MRC.

Le milieu municipal doit s'assurer de l'optimisation de ses propres structures. La mise en commun de services, la conclusion d'entente intermunicipale, l'adoption de plans d'aide mutuelle et, dans certains cas, le regroupement municipal sont autant de moyens permettant d'atteindre cette grande orientation.

Problématiques et objectifs généraux

Le schéma d'aménagement s'articule selon le plan d'organisation spatiale qui s'établit autour des grands pôles d'activités que constituent la forêt, l'agriculture et la villégiature et d'une hiérarchisation des centres de services (périmètres d'urbanisation).

Les grandes affectations du territoire visent les principaux types d'activités ou d'utilisation du sol et leur localisation en fonction de l'organisation spatiale.

Le schéma d'aménagement propose les grandes affectations suivantes:

- Urbaine centrale;
- Urbaine extensive;
- Péri-Urbaine;
- Agricole prioritaire;
- Agricole de maintien;
- Rurale;
- Récréative;
- Salubrité publique;
- Industrielle;
- Forestière de production;
- Forestière et Récréative;
- Forestière et Faunique;
- Conservation;

De ces affectations, celle qui autorise l'aire d'aménagement ou la localisation des équipements, des infrastructures ou d'installations de traitement de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles est celle de la Salubrité publique.

La gestion des résidus est incompatible avec la plupart des autres usages. La recherche et l'implantation de sites d'enfouissement impliquent des coûts relativement importants et qui nécessitent aujourd'hui une protection accrue de ces installations. La rareté des terrains propices occasionne dans certains territoires un transport des matières sur de grandes distances et à grande échelle.

La prise en charge municipale de cette gestion a fait en sorte que la région est suffisamment équipée pour les besoins futurs.

Afin de préserver les sites d'enfouissement existants et d'éviter que le territoire se voit imposer de nouveaux sites non désirés, les objectifs spécifiques suivants ont été adoptés dans le schéma d'aménagement révisé:

[23] *Que la réglementation d'urbanisme des municipalités de Marchand¹ et de Mont-Laurier prohibe les activités incompatibles avec la gestion des résidus dans l'affectation Salubrité publique et que soient spécifiquement permis les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement, de recyclage et de transfert des déchets dangereux.*

[24] *Que les autres municipalités prohibent, sur leur territoire, les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement et de recyclage des déchets dangereux.*

Ainsi, cette position confirme la présence de deux lieux d'enfouissement et limite leur nombre sur le territoire.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRCAL (SADR) est présentement en processus de révision. Pour le moment, les nouvelles grandes orientations de celui-ci n'ont pas encore été établies. Compte tenu de l'importance des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRCAL verra certainement à y inclure les orientations nécessaires et représentant la volonté régionale d'assurer une gestion saine, efficace et respectueuse de notre environnement. Le tout dans un contexte de développement durable.

La 3^e génération du SADR verra également à prévoir et mettre en place les affectations nécessaires en considérant la présence des équipements en place et à venir. La gestion des matières résiduelles comporte évidemment certaines contraintes et l'aménagement du territoire se doit de prendre en compte celles-ci dans la gestion des développements.

Le SADR actuellement en vigueur identifiait déjà des affectations de «salubrité publique» en fonction de la présence des installations actuelles. Le nouveau schéma reprendra évidemment ce même contenu et devra tenir compte et bonifier, s'il y a lieu, la protection liée à de tels secteurs de contraintes.

Le contenu du nouveau PGMR viendra donc dicter, en quelque sorte, l'aménagement du territoire entourant ces secteurs.

¹ La municipalité de Marchand a été fusionnée en décembre 2002 avec La Macaza, L'Annonciation et St-Véronique pour former la nouvelle Ville de Rivière-Rouge.

MRC des Laurentides

L'aménagement durable du territoire sous-tend une cohabitation harmonieuse des usages, la prise en compte de l'environnement et la qualité des milieux de vie dans le développement territorial. Il est indissociable de l'occupation dynamique du territoire puisque cette dernière aborde le développement économique régional.

Afin de guider l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement durable, la MRC des Laurentides s'est inspirée d'une vision d'aménagement se traduisant par des orientations et objectifs d'aménagement relatifs à différents domaines. Les orientations et objectifs du schéma en lien direct ou connexes à la gestion des matières résiduelles sont les suivants :

Orientation 2 : Assurer la protection des personnes et des biens en misant sur une réduction des contraintes et de la vulnérabilité sur le territoire de la MRC.

Objectif 2.1 : Améliorer la connaissance des contraintes sur le territoire.

Objectif 2.4 : Réduire les contraintes causées par certaines activités, industries et commerces.

Orientation 6 : Poursuivre la gestion et le déploiement des grands équipements et infrastructures.

Objectif 6.5 : Assurer une planification fonctionnelle et de moindre impact du réseau routier dédié au camionnage de transit et à l'exploitation des ressources.

Objectif 6.6 : Encadrer le déploiement des équipements de gestion des matières résiduelles.

Le Conseil de la MRC des Laurentides privilégie depuis plusieurs années, une gestion globale et régionale de ses matières résiduelles. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) vise une réduction globale des matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Dans ce contexte, le schéma d'aménagement et de développement ne prévoit pas la possibilité que puisse s'établir un nouveau lieu d'élimination ou d'enfouissement des déchets sur le territoire de la MRC.

Pour l'implantation des écocentres et des sites de transbordement de déchets, le schéma rend compatible l'usage à l'intérieur des affectations « industrielle lourde », « commerciale et industrielle légère » de même que dans les affectations « urbaines » et « villageoise » à certaines conditions. Des mesures d'aménagement de terrain et de distances séparatrices sont toutefois prévues pour limiter les contraintes associées à ce type d'usage.

MRC des Pays-d'en-Haut

Les grandes orientations de 2005 en matière de planification de l'aménagement et du développement du territoire proposées par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut visaient principalement à donner une meilleure qualité de vie aux citoyennes et aux citoyens. Ces orientations étaient les suivantes :

1. Consolider et diversifier la vocation récréotouristique de la MRC.
2. Protéger la qualité du milieu naturel et favoriser sa régénération.
3. Encourager la diversification de son économie régionale.
4. Consolider la planification et la protection du milieu bâti.
5. Protéger la qualité de l'environnement.
6. Protéger la qualité des paysages.
7. Assurer la protection des personnes et des biens.

La cinquième orientation du schéma d'aménagement de la MRC, qui visait la protection de la qualité de l'environnement, portait particulièrement sur la question de la gestion des matières résiduelles et sur la problématique de l'enfouissement, en lien avec son PGMR de 2003. La MRC avait jugé que les mesures les plus efficaces en matière de préservation du milieu étaient la sensibilisation de la population à la protection de son environnement et la réduction de la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Étant donné que depuis ce temps, la MRC des Pays-d'en-Haut est en période de révision de son schéma d'aménagement et de développement et que, par ailleurs, le MDDELCC a mis à jour ses propres orientations en matière de gestion des matières résiduelles, des ajustements devront indéniablement être apportés.

Chapitre 2

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



CHAPITRE 2 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Cadre législatif de la gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles est encadrée par les différents paliers gouvernementaux et implique donc plusieurs acteurs qui participent à la mise en œuvre des différentes actions. Au Québec, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) permet d'établir la marche à suivre en ce qui concerne la planification de la gestion des matières résiduelles.

L'article 53.7 de la loi oblige les municipalités régionales à produire un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur leur territoire d'application. De plus, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23, le PGMR doit être révisé tous les cinq ans. Le PGMR conjoint des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut découle donc de cette loi, et respecte les exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015. De plus, plusieurs règlements provinciaux permettent d'encadrer davantage la gestion des matières résiduelles, dont le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (Q-2, r. 43); le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (Q-2, r. 40.1); et le *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r. 32).

Les municipalités locales sont liées au PGMR de leur MRC, mais peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement, et des pouvoirs réglementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*. Une municipalité peut, par exemple, adopter des règlements pour encadrer le processus de vidange des installations septiques ou celui entourant les opérations des différentes collectes.

Finalement, le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses*, de même que le *Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* encadrent, quant à eux, la gestion des déchets dangereux au niveau fédéral.

2.2 Distribution des responsabilités

Suite à l'élaboration du PGMR par les MRC et afin de se conformer à la LQE, les municipalités ont la responsabilité légale et administrative de mettre en œuvre le PGMR. Elles doivent ainsi s'occuper de la gestion de leurs matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, et plus particulièrement, de se conformer aux différents usages permis sur le territoire. Les municipalités locales doivent établir un règlement édictant le mode de collecte des déchets domestiques à instaurer sur leur territoire, hormis la MRCDL qui a déclaré compétence à l'égard des municipalités locales relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles (règlements 219-2007 et 249-2011). Actuellement, 5 municipalités sur 20 ont repris leurs compétences en matière de collecte et de transport seulement.

Deux organismes supra municipaux œuvrent en gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification : la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). La RIDL a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles de 12 municipalités sur le territoire de la MRCAL et reçoit la majorité des matières résiduelles produites par les secteurs ICI et CRD de son territoire. Pour sa part, la RIDR dessert les 20 municipalités de la MRCDL, les 10 municipalités de la MRCDPH et 5 des 17 municipalités de la MRCAL. La RIDR reçoit quant à elle une très faible partie des matières résiduelles produites par les secteurs ICI et CRD, ces dernières étant surtout collectées et traitées par le secteur privé.

Les coordonnées des différentes municipalités régionales et locales se retrouvent à l'Annexe D, alors que les responsabilités de la gestion des matières résiduelles sur le territoire sont détaillées à l'Annexe E.

Quant aux grands générateurs de matières résiduelles, l'annexe C indique que la très grande majorité des entreprises sont des petites et moyennes entreprises (1% et moins des entreprises ont 100 employés et plus). Ces grands générateurs ne sont pas traités individuellement et se retrouvent dans les tableaux d'estimation des matières produites pour les secteurs ICI (tableau 24) et CRD (tableau 25).

2.3 Ententes intermunicipales

Il existe plusieurs ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. Tout d'abord, 35 municipalités sur le territoire des trois MRC bénéficient de plusieurs services reliés à l'élimination des ordures ménagères et à la récupération de certains types de matières à la RIDR. Créée officiellement en 1992, la RIDR dessert donc une population de 97 677 résidents permanents et de 56 378 résidents saisonniers, pour une population totale équivalente de 125 943 personnes.

La RIDL, dont le site est situé à Mont-Laurier, a été officialisée en 1985. Elle dessert les 12 municipalités de la Vallée de la Lièvre de la MRCAL, soit l'équivalent d'une population de 26 558 résidents permanents et de 9 496 résidents saisonniers, pour une population totale équivalente de 31 319 habitants. La Régie assure la disposition des matières résiduelles auprès de ses municipalités membres et ne cesse d'intensifier ses activités, notamment dans le domaine de la récupération de certains types de matières (métal, bois, débris de construction et de démolition, etc.). La Figure 8 délimite les municipalités membres de la RIDR et de la RIDL.

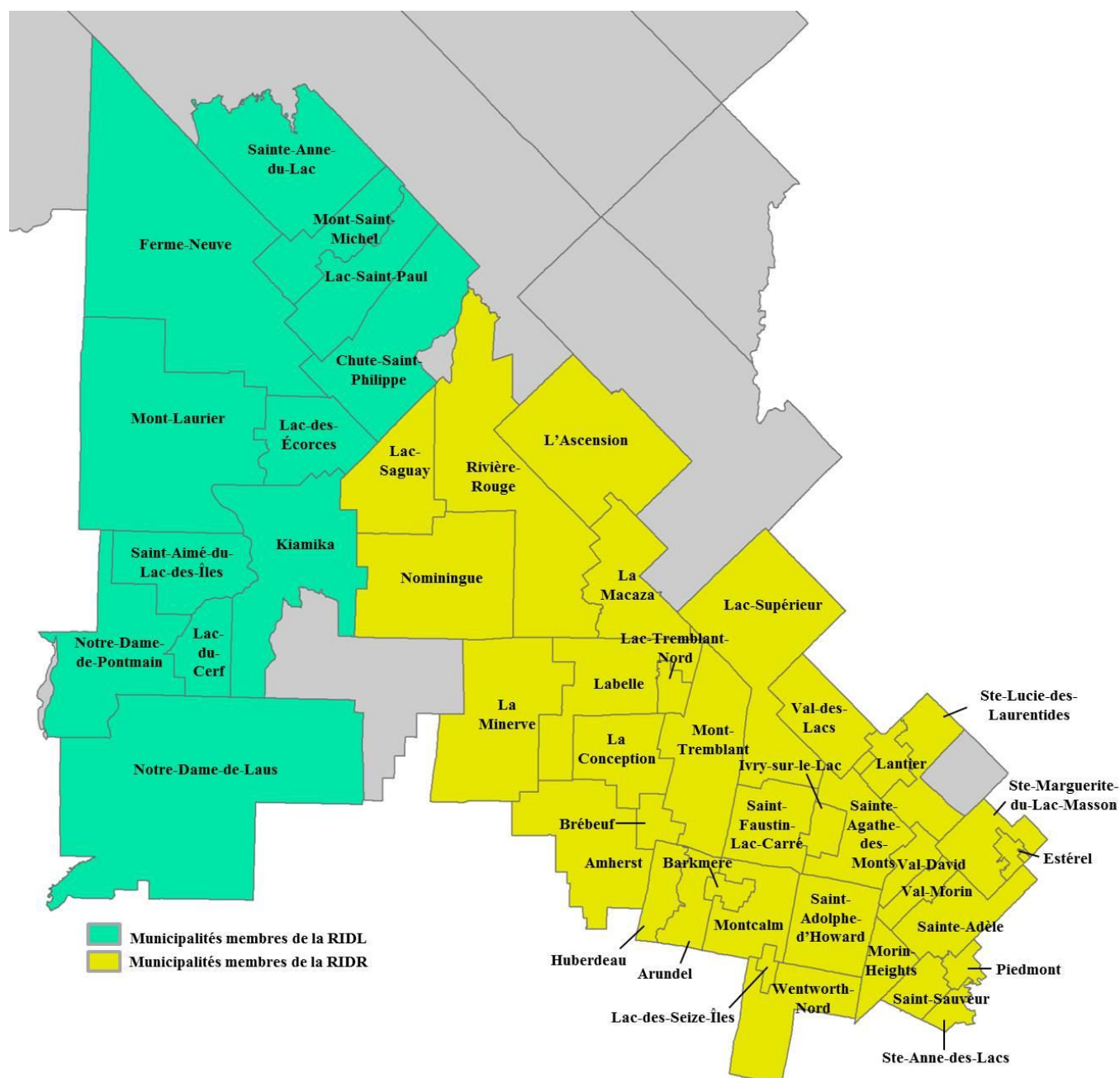
La MRCDL possède une entente avec la RIDR pour la gestion de ses écocentres. Certaines municipalités ont des ententes pour la collecte et le transport des matières avec la MRCDL. D'autres municipalités sur le territoire de la MRCDL, notamment Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Val-des-Lacs, ont créé la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour assurer leur service de collecte et de transport des matières.

Certaines municipalités de la MRCPDH ont des ententes avec l'écocentre de Saint-Sauveur et la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont et Saint-Sauveur. Le détail de ces ententes se retrouve au Tableau 10.

Tableau 10 : Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire

MRC		Partie à l'entente	Objet de l'entente	Organisme offrant le service	Durée de l'entente (en année)	Date d'échéance
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Sainte-Anne-du-Lac	L'organisation, l'opération et l'administration d'un site d'enfouissement technique. Organiser, opérer et administrer le transport, la collecte, le traitement, la récupération et le conditionnement des déchets dangereux, des matériaux secs, des boues ainsi que des matières putrescibles et autres matières résiduelles.	RIDL	2 ans	2015-12-31
	Rouge	L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nomingue, Rivière-Rouge		RIDR	10 ans	2020-03-10
MRCDL	MRC		Élimination	RIDR	10 ans	2020-03-10
			Gestion Écocentre		1 an	2014-12-31
			Gestion Écocentre Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant		3 ans	2015-08-20
		Moncalm	Collecte et transport	MRC + RITL	4 1/2 ans	2015-12-31
		Labelle	Collecte et transport	MRC + La Minerve	4 1/2 ans	2015-12-31
		La Minerve	Collecte et transport	MRC + La Minerve	1 an	2014-12-31
		Amherst, Brébeuf, Huberdeau	Collecte et transport	MRC + Amherst	1 an	2014-12-31
		Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs	Collecte et transport	RITL	5 ans	2016-04-01
MRCPDH		Morin-Heights, Piedmont, Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs	Écocentre	Saint-Sauveur	5 ans	s.o.
		Saint-Sauveur, Piedmont	Assainissement des eaux usées	Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont et Saint-Sauveur	30 ans	2027
		Wentworth-Nord, Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights	Collecte et transport	Municipalité de Wentworth-Nord	2 ans	2015-12-31
		Lac-des-Seize-Iles	Collecte et transport	MRCDL	4 1/2	2015-12-31
		Lac-des-Seize-Iles	Élimination	RIDR	10 ans	2020-03-10
		Lac-des-Seize-Iles	Écocentre mobile	RIDR	1 an	2014-12-31

Figure 8 : Municipalités membres de la RIDR et de la RIDL



2.4 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles

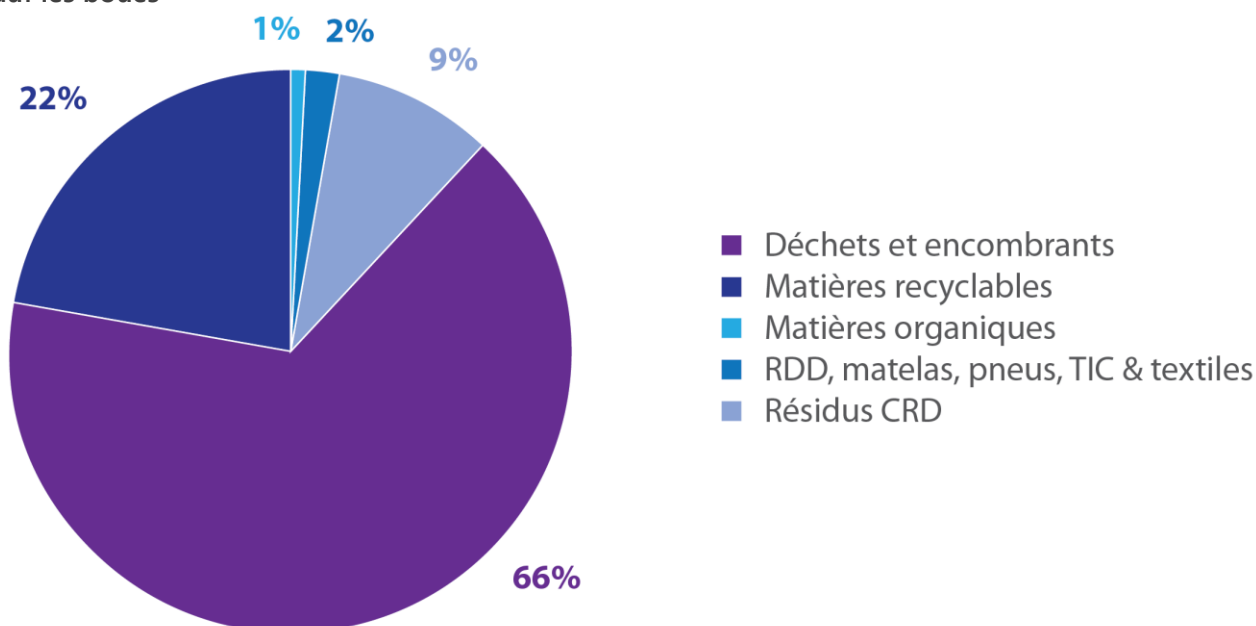
Plusieurs municipalités ont adopté des règlements afin d'encadrer les activités de gestion des matières résiduelles sur leur territoire (Annexe F). La plupart de ces règlements concernent la nature et la taille des contenants, les matières acceptées lors des collectes, les jours et les heures de collectes, ou encore les nuisances ayant trait à la disposition des matières résiduelles. Certaines municipalités ont également adopté un règlement concernant la vidange des fosses septiques. Celui-ci reprend certaines dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2. r.22), soit la période maximale entre les vidanges (aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires). Les municipalités qui ont adopté un règlement en ce sens exigent également des citoyens qu'ils fournissent, à la municipalité, une preuve de vidange de leur installation sanitaire. Pour plus d'information sur ces réglementations, consultez les municipalités concernées (coordonnées à l'Annexe D).

2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Afin de minimiser la quantité de matières résiduelles acheminée à l'enfouissement, les municipalités ont élaboré différents programmes en gestion des déchets domestiques, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), des encombrants, ou encore des boues municipales (Annexe G). Par exemple, l'ensemble du territoire est desservi par un système de collecte porte-à-porte des déchets domestiques et des recyclables. Certaines municipalités offrent la possibilité à leurs citoyens de se départir de leurs encombrants quelquefois fois par année selon un calendrier précis, alors que d'autres misent sur l'apport volontaire des gros rebuts à la Régie ou dans un écocentre. Chacun des programmes est présenté en détail dans les prochaines sections.

Les coûts associés aux différents programmes de gestion des matières résiduelles sont très importants pour les municipalités (Figure 9). Ainsi, la gestion des déchets et des encombrants en 2013 correspondait à plus de 66 % des montants alloués aux différents programmes, soit l'équivalent de 11,3 M\$. La gestion des matières recyclables a quant à elle coûté plus de 3,7 M\$, ce qui représente plus de 21 % des coûts. Ainsi, les différents programmes de gestion des matières résiduelles ont coûté au total plus de 17,0 M\$ en 2013, sans tenir compte de la redistribution des redevances à l'élimination et des compensations pour la collecte sélective des matières recyclables.

Figure 9 : Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire en 2013, sauf les boues*

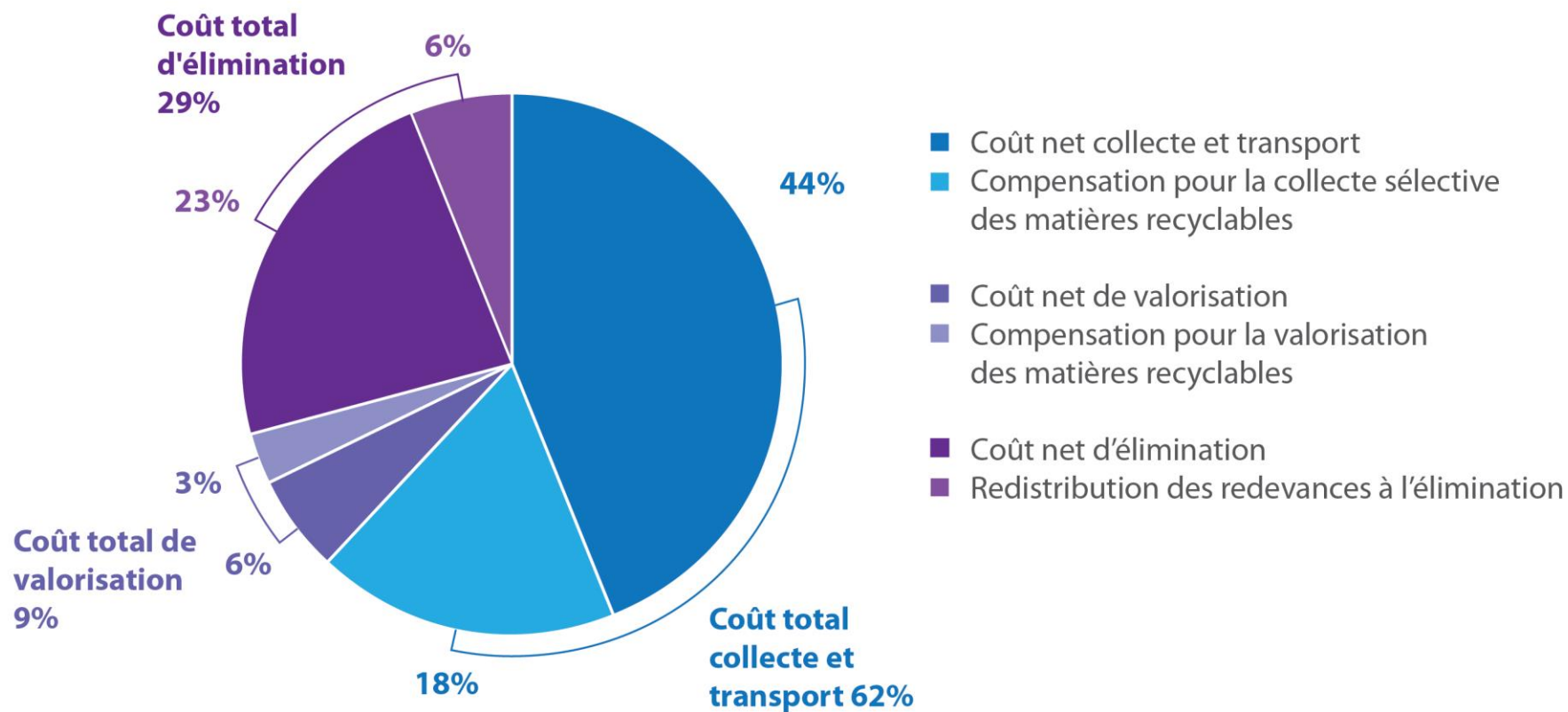


* Ces coûts ne tiennent pas compte du *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

La Figure 10 présente la répartition des coûts de gestion des matières résiduelles, lesquels s'élèvent à 17,0 M\$ entre les activités de collecte, de transport, d'élimination et de valorisation. Si on ne tient pas compte des remboursements aux différentes municipalités, près de 62 % du montant était alloué uniquement à la collecte et au transport des matières résiduelles, 29 % à l'élimination et plus de 9 % à la valorisation des matières.

Par contre, lorsqu'on tient compte de la redistribution des redevances à l'élimination et des compensations pour la collecte sélective des matières recyclables, pour un montant total de 1,558 M\$, (soit l'équivalent de 27 % des coûts totaux), le coût total net était de 12,5 M\$ en 2013. Près de 44 % de ce dernier montant est alloué au coût de collecte et de transport. Si l'on considère seulement les coûts à l'élimination des matières résiduelles, on remarque que près de 6 % de ces coûts sont remboursés par le *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Par ailleurs, le *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* a remboursé aux municipalités en 2013 plus de 3,5 M\$, soit près de 18 %. Le calcul inclut plusieurs ICI tel qu'expliqué dans la section du programme de gestion des déchets.

Figure 10 : Répartition des coûts de collecte et de transport, d'élimination et de valorisation pour toutes les matières, sauf les boues*



Z

* Ces coûts tiennent compte du *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

2.5.1 Programme de gestion des déchets

Toutes les municipalités du territoire de planification offrent à leurs citoyens un service de collecte de porte-à-porte des déchets (Annexe H). Au total, le nombre de collectes annuelles varie entre 26 et 52, ce qui représente une collecte par semaine ou une collecte aux deux semaines. Plusieurs municipalités offrent des collectes aux deux semaines durant une partie de l'année, mais une par semaine durant la saison estivale, puisque le nombre de résidents augmente radicalement en cette période en raison des nombreux résidents saisonniers sur leur territoire. En effet, la population saisonnière sur le territoire de planification atteint les 65 600 personnes sur 31 369 unités d'occupation.

Au total, 12 entreprises effectuent la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire. Seules les municipalités de La Minerve, d'Amherst et de Val-Morin font leur propre collecte des matières résiduelles. La plupart des municipalités ont signé un contrat qui se terminait en décembre 2014. Certaines municipalités ont cependant signé des contrats qui s'échelonnent sur plusieurs années. C'est notamment le cas de la municipalité de Piedmont dont le contrat se terminera en décembre 2018, ainsi que de Morin-Heights et Val-David, dont les contrats viendront tous deux à échéance en 2016.

Presque toutes les municipalités de la MRCAL retiennent les services du même entrepreneur, lequel utilise un camion avec un chargement arrière. Les municipalités des MRCDL et de MRCPDH embauchent divers entrepreneurs, lesquels utilisent des camions avec un chargement avant, arrière ou latéral, selon l'entrepreneur et le type de contenant utilisé. Plusieurs entrepreneurs se sont dotés d'un système robotisé pour faciliter la collecte.

Généralement, les municipalités exigent des citoyens qu'ils disposent de leurs déchets dans des bacs noirs (ou verts) prévus à cet effet et fournis par la municipalité. Seules cinq municipalités de la MRCPDH acceptent que les citoyens disposent de leurs déchets à la rue, dans n'importe quel type de contenant. La majorité des unités d'occupation sur le territoire est de type unifamilial et espacé. La densité du territoire joue un rôle sur la rapidité de la collecte, ce qui en affecte le coût. En règle générale, la densité est plus élevée dans le secteur sud, ainsi que dans les villes principales. Aussi, certains développements en copropriété sont munis de conteneurs.

Au total, 44 070 tonnes de déchets et d'encombrants ont été recueillies en 2013. Le coût total relié à la collecte et au transport correspond à 6,89 M\$, alors que le coût d'élimination équivaut à près de 4,4 M\$ et le coût de valorisation est de 37 122 \$ (Annexes I et M). Le coût à la tonne incluant les coûts d'élimination, de valorisation, de collecte et de transport s'élève à 254,14 \$. Le coût moyen par unité d'occupation est donc de 73,22 \$ pour la collecte et le transport, de 46,72 \$ pour l'élimination et de 0,39 \$ pour le coût de valorisation. Toutefois, il faut noter que ces coûts ne comprennent pas les remboursements du *Programme québécois sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*. Ce dernier permet aux municipalités de recevoir un retour sur les frais associés à l'élimination, afin de contribuer au financement du PGMR, de l'élaboration du Plan jusqu'à sa mise en œuvre.

Dans plusieurs municipalités, des ICI sont inclus dans les collectes municipales. Ainsi, les coûts reliés exclusivement aux ICI sont souvent indisponibles. De plus, plusieurs entreprises installées dans des unités résidentielles bénéficient de la collecte municipale des déchets, même si elles ont une vocation partiellement commerciale. Il devient alors impossible de les distinguer du secteur résidentiel. Les données présentées pour la gestion des déchets et les autres matières également comprennent les ICI comportant des matières assimilables au secteur résidentiel tandis que les données présentées pour les secteurs ICI et CRD ne comprennent pas les matières de ces secteurs ramassés dans les collectes municipales. De cette façon, les données du PGMR peuvent contribuer à estimer les services à mettre en place pour les secteurs non desservis actuellement.

Gestion en terres publiques

Les terres publiques comprennent les parcs régionaux et les territoires non organisés (TNO), ces derniers étant traités dans la section suivante.

La création de parcs régionaux sur le territoire de la MRCAL vient bonifier le contrôle et l'encadrement de la fréquentation des territoires publics.

Les pôles d'accueil des 3 parcs régionaux de la MRC (du Poisson Blanc, de la Montagne du Diable et du Réservoir Kiamika) sont desservis par la collecte municipale des déchets et disposent des mêmes services que ceux offerts au secteur résidentiel. Cependant, comme les parcs régionaux sont destinés à des usages récréatifs extensifs tels que canot-camping, randonnées en forêt, couchés en refuge forestier, il s'avère difficile de mettre en place des systèmes de gestion des matières résiduelles en dehors des zones d'accueil.

La clientèle des parcs est évidemment invitée à bien gérer ses matières résiduelles et à rapporter ses déchets lors de telles activités. Les accueils de parcs sont pourvus des équipements de base pour assurer une gestion saine des matières résiduelles. Cependant, comme en pourvoiries, cette gestion se fait sur une base volontaire.

Pour la MRCDL, un service de collecte des déchets est déjà implanté pour le parc régional de Val-David-Val-Morin, dans les gares du parc linéaire Le P'tit Train du Nord), ainsi qu'au Centre Touristique et Éducatif des Laurentides (CTEL).

Dans la MRCPDH, un service de collecte des déchets est déjà implanté dans les gares et certains stationnements le long des parcours du parc régional des Pays d'en Haut (Corridor aérobique et le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord).

2.5.2 Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)

Seule la MRCAL possède des territoires non organisés (TNO). Sur le territoire de la MRCAL, la responsabilité d'assumer la gestion des matières résiduelles en territoires non organisés (TNO) revient à la MRC.

En 1986 et en 1992, la MRCAL a bénéficié de crédits émis par Hydro-Québec en marge de son programme de mise en valeur de l'environnement. Ces crédits ont permis à la MRC de réaliser divers travaux et de mettre en place des infrastructures lui permettant de concrétiser son engagement à l'égard de la gestion des matières résiduelles en TNO. C'est ainsi qu'en 1993 et en 1994, d'importants travaux de nettoyage et de restauration de sites ont été effectués, et qu'environ 75 dépotoirs illégaux connus et tolérés par le gouvernement ont été fermés. Les TNO comptent aujourd'hui neuf lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) d'une superficie totale d'environ 152 900 m² (Tableau 11), lesquels permettent la disposition des matières résiduelles.

Les résidents permanents et saisonniers ont eux-mêmes la responsabilité de venir disposer, par apport volontaire, de leurs déchets dans ces lieux d'élimination. Il n'existe aucune collecte des matières recyclables, ni autre collecte particulière pour les objets lourds et les déchets dangereux sur ce territoire. Les frais de gestion de ces LETI, qui s'élèvent à près de 40 000 \$ annuellement, sont assumés en totalité par la MRCAL. Selon le pourcentage d'utilisation de chacune des tranchées et de leur date d'ouverture, on estime à environ 400 tonnes la quantité de déchets enfouis annuellement dans l'ensemble des LETI.

Cinq des neuf LETI disposent d'un site de lagunage des boues de fosses septiques. Les frais de gestion associés à ce volet sont inclus dans les frais de gestion des LETI. La quantité de boues reçues en 2013 s'élève à quelque 72 tonnes. De plus, la MRCAL accepte, moyennant des frais, des boues provenant de l'extérieur des TNO de la MRC. Pour 2013, la quantité est cependant négligeable alors qu'elle ne représente que 0,01 tonne.

La mise en place de ces installations a permis de diminuer considérablement la présence de dépôt sauvage en forêt publique. Par ailleurs, les dispositifs de collecte mis en place par les ZECS et les pourvoiries contribuent certainement à mieux gérer la disposition des matières résiduelles en territoires non organisés ou en forêt publiques. De plus en plus, ces organismes ont tendance à mettre à la disposition de leur clientèle, les dispositifs nécessaires à la gestion des matières résiduelles (récupération de canettes, recyclables, etc.). Le tout se fait cependant sur une base volontaire et non systématiquement.

Tableau 11 : Liste des lieux d'enfouissement en territoire isolé situés sur le territoire de la MRCAL et leur superficie

Nom commun	Phase	Superficie (m ²)	Superficie de la phase en cours (m ²)	Superficie restante (m ²)	Superficie restante de la phase (%)	Lagune de fosse
Gens de Terre	1	20 000	8 100	3 321	41%	
La Vérendrye	2	15 625	10 000	9 000	90%	X
Chutes Connor	2	17 200	10 000	8 700	87%	X
Lac Adonis	1	14 500	8 100	4 050	50%	
Lac des Polonais	2	10 000	10 000	6 800	68%	X
Lac Iroquois	2	12 000	8 100	5 265	65%	
Maison-de-Pierre	1	21 172	8 100	3 240	40%	X
Rivière Gatineau	2	24 300	10 000	9 500	95%	
Bras Nord	1	18 100	8 100	486	6%	X
Total		152 897	80 500	50 362		

2.5.3 Programme de gestion des matières recyclables

Les municipalités possèdent des contrats de collecte des matières recyclables avec les mêmes entrepreneurs qui assument la collecte des déchets. En plus des apports volontaires faits par les citoyens, 26 ou 27 collectes de porte-à-porte sont faites annuellement sur l'ensemble du territoire, soit une aux deux semaines. Les contenants permis sont en général des bacs verts ou bleus de 360 litres ou de 240 litres, alors que certains secteurs bénéficient de conteneurs de deux à dix verges, voire de compacteurs à carton (Annexe J).

Mis à part la municipalité de Nominougue, les municipalités de la MRCAL utilisent le centre de tri de Tricentris à Lachute ou à Gatineau. Elles utilisent le centre de transbordement de la Régie dont elles sont membres. Dix-neuf municipalités de la MRCDL acheminent leurs matières recyclables chez Tricentris à Lachute comme lieu de traitement; seule la municipalité de La Minerve passe par le centre de transbordement de la RIDR. Les municipalités de la MRCDPH utilisent majoritairement Tricentris à Lachute, alors que certaines utilisent le centre de tri de EBI Environnement à Joliette.

En 2013, 16 586 tonnes de matières recyclables ont été récupérées et valorisées sur le territoire de planification, pour un coût total de 3 702 927 \$. Le coût par unité d'occupation s'élève donc à 39,29 \$; 32,78 \$ correspondent à la collecte et au transport, 5,39 \$ à la valorisation et 1,11 \$ est relié au centre de transbordement. Les frais de transport des matières recyclables vers le sud (Tricentris) représentent une fois de plus une partie importante des frais. À ce tonnage, il faut ajouter 805 tonnes pour les contenants consignés estimés à partir de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*.

Les pôles d'accueil des 3 parcs régionaux de la MRC (du Poisson Blanc, de la Montagne du Diable et du Réservoir Kiamika) sont desservis par la collecte municipale des matières recyclables. Comme mentionnée dans la section précédente, la mise en place de systèmes de gestion des matières résiduelles en dehors des zones d'accueil s'avère difficile. Certaines initiatives sont cependant mises en place dans certains parcs, soit l'installation de bacs de recyclages dans les refuges et remise systématiques de deux sacs à la clientèle (un pour les ordures et un pour le recyclage). La participation à la gestion des matières recyclables se fait sur une base volontaire et il est malheureusement pratiquement impossible d'exercer une surveillance et un contrôle.

Pour la MRCDL, un service de récupération des matières recyclables est déjà implanté pour le parc régional de Val-David-Val-Morin, dans les gares du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (à être bonifié le long de la piste cyclable), ainsi qu'au Centre Touristique et Éducatif des Laurentides (CTEL).

Pour la MRCPDH, un service de récupération des matières recyclables est déjà implanté dans les gares et certains stationnements le long des parcours du parc régional des Pays d'en Haut (Corridor aérobique et le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (à être bonifié le long de la piste cyclable)).

2.5.4 Programme de gestion des matières organiques

Les données concernant les programmes de gestion des matières organiques sont peu nombreuses. Les municipalités de la MRCAL membres de la RIDL ont toutes un programme de porte-à-porte permettant de recueillir neuf fois par année les feuilles mortes; les résidus de jardin et de potager; ainsi que les branches, les souches et le gazon à l'aide de sacs déposés à proximité des bacs (Annexe K). Les résidus verts sont envoyés à l'écocentre de la RIDL. En 2013, les municipalités membres de la RIDL ont réussi à détourner 380 tonnes du site d'enfouissement. Le coût du transport et de la collecte s'élevait à près de 92 000 \$. Pour sa part, la ville de Rivière-Rouge effectue la collecte de porte-à-porte des sapins après le temps des fêtes; elle les transforme en paillis, à même le garage municipal, qu'elle utilise pour combler les besoins de la municipalité. Au total, près de sept tonnes de matières organiques ont été amassées en 2013.

Les villes de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts effectuent chacune une collecte annuelle de résidus verts. Ces derniers sont également acceptés au printemps et à l'automne dans les écocentres régionaux accessibles à tous. Quelques 171 tonnes de résidus verts ont été amassées en 2013 par les municipalités et les écocentres de la MRCDL et envoyées à la RIDR. Les écocentres de la MRCDL acceptent aussi les branches et les sapins de Noël afin qu'ils soient déchiquetés.

Les municipalités de la MRCPDH misent principalement sur un apport volontaire des citoyens à leurs écocentres. Cependant, Piedmont, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle effectuent une collecte de porte-à-porte des résidus verts ou des feuilles mortes plusieurs fois par année. Le service est offert aux résidents de Saint-Sauveur plus de la moitié de l'année. Les résidents des municipalités de la MRCPDH ont ainsi valorisé près de 1 134 tonnes de matières organiques en 2013.

Sur l'ensemble du territoire de planification, plus de 147 000 \$ ont été investis dans la collecte et le transport des matières organiques, et 45 000 \$ ont été investis pour la valorisation, pour un grand total de 192 204 \$ en 2013.

2.5.5 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux

Il y a plusieurs dépôts permanents sur le territoire afin que les citoyens y déposent, par apport volontaire, leurs RDD (Annexe L). Sur le territoire de la MRCDL et de la MRCAL (secteur de la Vallée de la Rouge), on retrouve 19 lieux d'entreposage permanents. Sur celui de la MRCDL, on retrouve neuf écocentres (incluant un dépôt de RDD par écocentre) et quatre dépôts permanents de RDD. À la RIDR, les résidents des municipalités membres peuvent venir y disposer à l'année leurs diverses matières dangereuses telles que batteries, huiles usagées, peintures, pesticides, acides, bonbonnes d'aérosol, etc., tandis que certains dépôts permanents offrent un service saisonnier et un horaire variable. Pour ces deux territoires, 57 tonnes de peinture, 20 tonnes d'huiles usagées, 7 tonnes de piles, 27 tonnes de RDD organiques et près de 5 tonnes de RDD inorganiques ont été détournées de l'enfouissement en 2013, pour un coût de 73 380 \$.

Depuis quelques années, la RIDL organise également une collecte des RDD par apport volontaire. Les résidents des municipalités membres de la Régie peuvent disposer de leurs RDD à un endroit prévu dans la municipalité, selon un horaire établi par la Régie, en collaboration avec les municipalités membres. Les RDD ainsi collectés sont par la suite acheminés au dépôt permanent des RDD de la Régie. Advenant qu'un résident manque la collecte des RDD de sa municipalité, il peut en disposer directement au dépôt permanent de la Régie. En 2013, la Régie a accepté près de 20 tonnes de peinture, 16 tonnes d'huiles usagées, plus de 2 tonnes d'ampoules fluocompactes, 4 tonnes de piles et près de 13 tonnes de RDD organiques, pour un coût total de 40 965 \$. Sur le territoire de la RIDL, plusieurs entreprises sont toutefois impliquées dans la collecte de RDD. Notons par exemple la Fondation Mira qui récupère les cartouches d'encre de la majorité des municipalités. Il devient alors difficile de chiffrer la quantité exacte de RDD détournée de l'enfouissement et les coûts associés.

Sur le territoire de la MRCPDH, seules les municipalités de Piedmont et de Sainte-Adèle acceptaient en 2001 des RDD par apport volontaire. Au cours des dernières années, des efforts importants ont été consacrés afin de détourner les RDD de l'enfouissement. C'est ainsi que 140 tonnes de RDD ont été amassées en 2013. Actuellement, presque toutes les municipalités de la MRC ont des dépôts de RDD permanents.

La récupération des résidus du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) est très variée, et plusieurs sites sur le territoire récupèrent divers appareils tels que les téléphones cellulaires et les écrans. Le Tableau 12 présente la récupération des TIC sur le territoire de planification.

Tableau 12 : Description des programmes municipaux de gestion des TIC

MRC	Responsable	Dépôt (apport volontaire)				Quantité totale (tonne)		Coût total avant taxes (\$)
			Écrans	Ordinateurs	Autres TIC	Régie	Écocentre	
MRCAL	RIDL	Apport volontaire	n/d	1778,0	2404,0	104,9	n/d	n/d
	RIDR	Apport volontaire	n/d	533,0	1189,0	54,8	n/d	n/d
MRCDL	Écocentres	Apport volontaire	n/d	2772,0	3280,0	s.o.	140,2	n/d
MRCPDH	Écocentre de Saint-Sauveur	Apport volontaire	n/d	n/d	n/d	s.o.	39,2	928,00 \$
	Écocentre de Sainte-Adèle	Apport volontaire	n/d	331,0	447,0	s.o.	19,5	n/d
	Écocentre de Wentworth-Nord	Apport volontaire	n/d	n/d	n/d	s.o.	n/d	n/d
	Écocentre de l'Estérel	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	n/d
	Écocentre de Saint-Adolphe-D'Howard	Apport volontaire	n/d	n/d	n/d	s.o.	n/d	n/d
	Écocentre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Apport volontaire	n/d	25,0	34,0	s.o.	1,5	n/d
Total			0,0	5439,0	7354,0	159,7	200,4	928,00 \$

2.5.6 Programme de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD

L'ensemble des municipalités offre un service de porte-à-porte à leurs résidents pour la collecte des encombrants, à une fréquence qui varie entre une et quatre fois par année. Plusieurs municipalités de la MRCPDH offrent entre 12 et 26 collectes de porte-à-porte annuellement. Seules celles de Sainte-Anne-des-Lacs et de Lantier n'offrent aucun service de collecte.

Quelques 2 120 tonnes de résidus encombrants ont été éliminées en 2013. Le service de collecte de porte-à-porte a toutefois permis de valoriser près de 490 tonnes d'encombrants la même année. Les coûts relatifs à la collecte et au transport, de même qu'à la quantité de matières enfouies, sont difficiles à établir, car une grande partie de cette information se retrouve à même le programme de gestion des déchets (Annexe M).

Aucune collecte de porte-à-porte n'a été instaurée sur l'ensemble du territoire en ce qui concerne les CRD. Toutes les municipalités fonctionnent par apport volontaire aux écocentres du territoire ou directement aux régies, lesquelles acceptent les CRD du domaine résidentiel uniquement. Les quantités de matériaux amassés dont le bois, le bardeau, le métal, le gypse et l'asphalte se retrouvent à l'Annexe N. Ainsi, les coûts reliés au programme de gestion des CRD des trois MRC sont principalement associés à la collecte et au transport des conteneurs, ainsi qu'à l'élimination et à la valorisation des matériaux secs, lesquels représentaient plus de 1 530 000 \$ en 2013. Ce montant se répartit de la façon suivante : 33 % de ce coût était absorbé par les municipalités membres de la RIDL et son écocentre (3 305 tonnes), et 67 % par les municipalités membres de la RIDR (13 564 tonnes). Ce sont ainsi 16 870 tonnes de résidus de CRD qui ont été récupérées sur l'ensemble du territoire (élimination et valorisation). Le Tableau 13 montre les infrastructures qui acceptent les matelas, tout en indiquant la quantité qu'ils représentent.

Tableau 13 : Description des programmes municipaux de gestion des matelas

MRC	Responsable	Matelas (nombre)	Quantité (tonne)	Coût total avant taxes (\$)
MRCAL	RIDL	1673	44,56	24 869,00 \$
	RIDR	771	19,5	10 970,00 \$
MRCDL	Écocentres	1519	38,42	21 612,00 \$
	RIDR	4020	101,68	57 197,00 \$
MRCPDH	Écocentre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	n/d	n/d	n/d
	Écocentre de Wentworth-Nord	30	0,764	n/d
	Écocentre de Saint-Sauveur	798	20,35	12 671,00 \$
	Écocentre de Saint-Adolphe-d'Howard	n/d	n/d	n/d
	Écocentre de Sainte-Adèle	n/d	n/d	n/d
	RIDR	156	3,95	2 220,00 \$
Total		8967	229,22	129 539,00 \$

2.5.7 Programme de gestion des pneus, du textile et des véhicules hors d'usage

Une grande partie des données recueillies pour le secteur résidentiel sont réelles et proviennent des programmes municipaux. Pour d'autres matières, ces données ont été estimées grâce à *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* et/ou la *Grille de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*.

La quantité de pneus valorisée est de 1 708 tonnes (Tableau 14) dont 79 % représente des pneus d'auto. Étant donné qu'il n'y a pratiquement pas d'élimination de pneus au Québec, une quantité équivalente a été considérée pour les pneus générés (Annexe V).

Selon la grille de caractérisation des *matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*, la quantité générée du textile, pour sa part, a été estimée à près 2 459 tonnes et la quantité valorisée, selon *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* est de 519 tonnes soit un taux de récupération de 21% (Tableau 15 - Annexe V).

Toujours dans *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, la quantité générée pour les véhicules hors usage (Tableau 16) de 7 360 tonnes a entièrement été valorisée pour le secteur résidentiel.

À l'annexe J, la quantité des contenants consignés a été estimée à partir de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* et désigne une quantité récupérée et valorisée de 806 tonnes qui ont été ajoutées aux quantités provenant des collectes municipales.

Tableau 14 : Description des programmes de gestion des pneus

MRC	Type de matières						Quantité valorisée (Tonne)
	Pneus d'auto		Petits pneus		Pneus de camion		
	Nombre	Tonne	Nombre	Tonne	Nombre	Tonne	
MRCAL	54623	491,61	106	0,53	3 985	207,2	699,4
MRCDL	59466	535,19	284	1,42	2 667	138,7	675,3
MRCPDH	36532	328,79	495	2,48	39	2,0	333,3
Total	150621	1355,6	885	4,4	6691	347,9	1708,0

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014)

Tableau 15 : Description des programmes de gestion du textile

MRC	Secteur	Quantité valorisée (tonne)*	Quantité générée (tonne)**
MRCAL	La Lièvre	103,35	487,45
	La Rouge	41,31	157,74
MRCDL	s.o.	201,85	855,08
MRCPDH	s.o.	172,45	958,82
Total		518,97	2459,09

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014).

** Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*.

Tableau 16 : Description des programmes de gestion des véhicules hors d'usage

MRC	Secteur	Quantité valorisée (tonne) *
MRCAL	La Lièvre	1466,00
	La Rouge	586,00
MRCDL	s.o.	2862,00
MRCPDH	s.o.	2446,00
Total		7360,00

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014).

2.5.8 Programme de gestion des boues de stations d'épuration municipales

Les eaux usées domestiques sont recueillies soit par une installation septique (fosse septique avec champ d'épuration), soit par un réseau d'égout municipal. Ces deux modes de gestion génèrent des boues que l'on doit valoriser ou éliminer à intervalle régulier, puisque celles-ci sont considérées et définies comme étant un déchet solide au sens du *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r.13) de la LQE.

2.5.8.1 Boues de fosses septiques

La gestion des boues de fosses septiques est encadrée par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) de la LQE. Le Règlement stipule que la vidange des résidences saisonnières doit être effectuée aux quatre ans, alors qu'une fosse septique utilisée à l'année doit être vidangée minimalement aux deux ans. Les municipalités doivent appliquer le règlement et s'assurer que la vidange est effectuée. Cependant, les citoyens sont responsables de la vidange de leur fosse. La collecte étant effectuée par des entrepreneurs privés, il est impossible d'obtenir les coûts associés au programme de gestion des boues de fosses septiques. Il coûte en moyenne aux résidents entre 100 \$ et 200 \$ par vidange de fosse septique. Cette variation de coût peut s'expliquer en partie par les particularités du lieu de chaque résidence et l'emplacement de la fosse septique : difficulté d'accès et capacité de la fosse, distance des lieux de disposition des boues, type de collecte et traitement, etc. (voir Annexe O).

2.5.8.2 Boues de stations d'épuration municipales

Certaines municipalités du territoire de planification sont desservies par un service d'égout et possèdent une ou des stations d'épuration. La grande majorité des stations d'épuration présentes sur le territoire sont composées d'étangs aérés (Annexe P). Les municipalités de Kiamika, La Conception et Lac-Supérieur ont récemment investi dans de nouveaux systèmes. La fréquence de vidange des boues varie considérablement en fonction du type d'installation, passant de deux à trois fois par semaine à une fois en 34 ans. Les lieux de traitement ou d'élimination dépendent des entreprises de collecte, mais varient entre le site de la RIDL, Sainte-Anne-des-Plaines, Lachute et Sainte-Sophie. Selon les informations disponibles, la gestion des boues de station d'épuration aurait coûté 672 000 \$ de 2005 à 2013 pour les trois MRC.

2.6 Activités d'information et de sensibilisation

Les municipalités locales, les municipalités régionales et les régies effectuent, sur l'ensemble du territoire, quelques activités d'information et de sensibilisation afin de promouvoir la bonne gestion des matières résiduelles (Annexe Q). La grande majorité de ces activités se font par le biais de bulletins municipaux, de dépliants ou de guides, ainsi que par l'entremise du site internet des différents intervenants. En 2013, la MRCDL a instauré un projet pilote de patrouille verte afin de rencontrer les citoyens et de les sensibiliser.

Les coûts relatifs à l'information et à la sensibilisation sont difficiles à évaluer, car ils sont généralement inclus dans la production des bulletins municipaux, ou à même le salaire des employés qui effectuent ce travail. Selon les données disponibles, un montant annuel de 69 778 \$ a été investi en sensibilisation et en information auprès des citoyens en 2013.



Chapitre 3

INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



CHAPITRE 3 – INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il existe actuellement au Québec trois types d'intervenants en gestion des matières résiduelles : les organismes publics, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif (OBNL). Chacun d'eux agit dans le domaine de la récupération, de la mise en valeur (réemploi, recyclage et compostage) ou de l'élimination de ces matières. Le chapitre 3 vise à présenter les différents intervenants et les infrastructures présentes sur le territoire ou à l'extérieur du territoire, mais utilisés par les résidents et les entreprises des trois MRC. Il sera par la suite possible de déterminer si le nombre d'infrastructures et d'intervenants permet d'atteindre les objectifs fixés par le présent plan.

3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles

En plus des municipalités qui jouent un rôle majeur dans la gestion des matières résiduelles, plusieurs organismes et entreprises œuvrant sur le territoire occupent un rôle clé par la spécificité de la gestion qu'ils effectuent. Le Tableau 17 présente la répartition des intervenants sur le territoire de planification par type d'intervenant dont 54 organismes gouvernementaux et parapublics (incluant les villes et municipalités, MRC et régies), 25 organismes communautaires ou d'économie sociale, plus de 73 établissements scolaires et près d'une centaine d'entreprises privées (plusieurs entreprises se retrouvent dans plus d'une catégorie). L'Annexe R présente la répartition des intervenants du territoire de planification par municipalités.

Sur le territoire de la MRCAL, la majorité des intervenants se retrouvent dans les municipalités de Mont-Laurier, Nominingue et de Rivière-Rouge. La catégorie d'intervenant la plus représentée est «les établissements scolaires» (27%). Sur le territoire de la MRCDL, se retrouve le plus grand nombre d'intervenants. La moitié des intervenants se retrouve dans les villes de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts. Cependant, le tiers d'entre eux sont des établissements scolaires qui jouent un rôle important au niveau de l'éducation et de la sensibilisation en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Sur le territoire de la MRCPDH, la ville de Sainte-Adèle possède le plus grand nombre d'intervenants avec plusieurs organismes privés ou à but non lucratif, un intervenant en élimination des matières résiduelles et plusieurs établissements scolaires.

L'Annexe S présente par ailleurs la liste des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais pas nécessairement localisés sur le territoire de planification.

Plusieurs fournisseurs importants en gestion des matières résiduelles se situent à l'extérieur du territoire de planification. En effet, AIM Recyclage Ltée est le principal fournisseur en ce qui concerne la récupération des métaux. Les matelas sont dorénavant retirés de l'enfouissement grâce à l'entreprise montréalaise Recyc-Matelas, tandis que les pneus sont mis en valeur par le biais du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage* géré par Recyc-Québec. Les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure sont recyclés par le biais du programme à but non lucratif RecycFluo; plusieurs entreprises locales y participent, notamment les quincailleries et les écocentres. L'entreprise Laurentide Re/sources récupère la peinture, les huiles, les piles, les aérosols et autres afin de les retirer de l'enfouissement. La Fondation Mira fait de même avec les cartouches d'encre, tandis que l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) récupère les TIC. Récupération Philtex Ltée de Montréal récupère les vêtements, Veolia est responsable de la récupération des huiles usées, tandis que RPM Environnement Ltée assure la récupération des contenants contaminés aux hydrocarbures.

Tableau 17 : Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification

Type d'intervenant	Lièvre	Rouge	Total MRCAL	Total MRCDL	Total MRCPDH	Total pour le territoire de planification
Organisme communautaire ou d'économie sociale (ex : friperie, comptoir familial)	4	1	5	8	12	25
Entreprise récupérant seulement des métaux ferreux ou non ferreux	4	5	9	14	4	27
Entreprise de collecte et de transport	2	2	4	8	3	15
Élimination des matières résiduelles	1	1	2	0	1	3
Organisme impliqué dans le traitement ou le transbordement des matières recyclables	1	2	3	1	0	4
Entreprise valorisant des matières organiques	1	1	2	0	0	2
Entreprise récupérant des matériaux de construction	1	2	3	3	1	7
Entreprise de collecte ou de traitement des boues de fosses septiques ou municipales	3	2	5	1	2	8
Organisme gouvernemental et parapublic en lien avec la gestion des matières résiduelles	14	6	20	22	12	54
Organisme privé ou à but non lucratif impliqué en gestion des matières résiduelles	14	7	21	41	24	86
Établissement scolaire	23	4	27	34	10	71
Commission scolaire	1	0	1	1	0	2
	69	33	102	133	69	304

3.1.1 Collecte et transport de matières résiduelles sauf les boues

En 2013, 12 entreprises privées étaient responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles municipales, et cinq municipalités l'effectuaient à l'interne (Annexe T). Le secteur de la Vallée de la Lièvre et trois municipalités du secteur de la Rouge sur le territoire de la MRCAL sont principalement desservis par la compagnie Services Sanitaires Cloutier. Celle-ci assure également la collecte pour les municipalités membres de la RIDL. La municipalité de Nomingue fait appel aux services de Jorg Recyclage, alors que celle de La Macaza a un contrat de collecte avec Claude Hébert.

La MRCDL a compétence en matière de collecte et de transport pour 15 municipalités. Pour 11 d'entre elles, la MRC a un contrat avec l'entreprise Services R.C. Miller. Pour les quatre autres, elle a une entente intermunicipale selon laquelle La Minerve fait la collecte de ses matières résiduelles sur son territoire, tandis qu'Amherst fait la collecte pour elle-même et pour les municipalités de Brébeuf et d'Huberdeau. Cinq municipalités ont repris leur compétence en matière de collecte et de transport. Val-David a un contrat avec Entreprise St-Donat, alors que Val-Morin fait sa propre collecte sur son territoire. La Régie intermunicipale des Trois-Lacs effectue finalement la collecte pour les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, de Lac-Supérieur et de Val-des-Lacs.

Dans la MRCPDH, sept entrepreneurs se partagent la collecte et le transport pour les 10 municipalités : Compo-Recycle, Entreprise sanitaire F.A., Environnement du Nord, GENS, RCI Environnement, Services R.C. Miller et Services Sanitaires St-Jérôme.

3.1.2 Collecte et transport des boues

La collecte et le transport des boues usées provenant des fosses septiques ne sont pas sous contrôle municipal sur le territoire de planification. Ils demeurent par conséquent sous la responsabilité des principaux entrepreneurs privés de collecte et de transport des boues de la région. (Annexe O)

En 2013, quatre entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRCAL : Jorg Recyclage, Services sanitaires Mario Céré, Gargantini Narcisse et Fils et Gascon/Epursol.

Sur le territoire de la MRCDL, 10 entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de fosses septiques. La majorité du territoire est desservie principalement par les entreprises Pompage sanitaire de Mont-Tremblant et Sani-Nord, mais on retrouve également Sani-Laurentides, Gargantini Narcisse et Fils, Jorg Recyclage, Mr Vide-tout, Fosses septiques Claude Daviault, Enviro-Vac Pierre Quevillon, Beauregard Fosses Septiques et Sani-Fosses.

Pour la MRCPDH, trois entrepreneurs se partagent cette responsabilité : Fosses Septiques Miron, Sani-Fosses et Sani-Nord.

Comme pour les boues de fosses septiques, la collecte et le transport des boues de station d'épuration ne sont pas sous contrôle municipal sur le territoire de planification. Ils demeurent par conséquent sous la responsabilité des principaux entrepreneurs privés de collecte et de transport des boues de la région (Annexe P).

Quatre entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de station d'épuration sur le territoire de la MRCAL : Pro-Vac/Terratube, Consolidated Giroux Environnement, Jorg Recyclage et Narcisse Gargantini et Fils.

Sur le territoire de la MRCDL, quatre entrepreneurs se partagent la collecte et le transport des boues de station d'épuration : Pompage sanitaire de Mont-Tremblant, Sani-Nord, Viridis Environnement et RCI.

Sur le territoire de la MRCPDH, quatre entrepreneurs se partagent cette responsabilité : Véolia, PM Vac, National Vacuum et Services Industriels.

3.2 Infrastructures de valorisation, d'élimination et de récupération de matières résiduelles

Plusieurs installations participant à la gestion des matières résiduelles se retrouvent sur le territoire de planification et sont utilisées par les municipalités locales. Ces installations sont dénombrées dans le Tableau 18, alors que l'Annexe U présente un portrait des infrastructures se trouvant sur le territoire de planification et ceci par municipalité. Par ailleurs, d'autres infrastructures en dehors du territoire offrent des services importants comme par exemple, Tricentris à Lachute et à Gatineau pour les matières recyclables. À la figure 11, vous trouverez une carte du territoire qui identifie ses infrastructures.

Tableau 18 : Infrastructures de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification

		Lièvre	Rouge	Total MRCAL	Total MRCDL	Total MRCPDH	Total territoire de planification
Infrastructures de valorisation	Lieu de traitement des boues de fosses septiques et / ou boues de stations municipales	1	1	2	1	0	3
	Lieu de traitement des matières organiques	1	1	2	0	0	2
Infrastructures de récupération	Écocentre	1	2	3	9	6	18
	Infrastructure de récupération de matières spécifiques (métal, VHU, TIC)	3	2	5	14	5	24
	Dépôts RDD seulement	7	6	13	13	5	31
	Textile et / ou meubles	5	1	6	12	16	34
	Centre de tranbordement de résidus de construction ou de matières recyclables	1	2	3	1	1	5
Infrastructures d'élimination	Lieu d'enfouissement technique	1	1	2	0	0	2
	Lieu d'enfouissement de débris de construction	1	1	2	0	1	3
Total		21	17	38	50	34	122



Figure 11 : Infrastructures en gestion des matières résiduelles sur le territoire et les environs

3.2.1 Infrastructures de valorisation

On dénombre, en 2013, cinq infrastructures de valorisation sur le territoire de planification exclusivement destinés au traitement des boues et/ou des matières organiques (Tableau 18) ainsi que d'autres infrastructures en dehors du territoire.

3.2.1.1 Matières recyclables

La majorité des municipalités des trois MRC du territoire de planification font appel à Tricentris (dont elles sont membres) qui offre un service de tri des matières recyclables et qui se retrouve à l'extérieur du territoire de planification (Tableau 19). L'organisme procède par la suite à la vente de la matière triée pour en assurer sa récupération. Afin d'améliorer la qualité des matières recyclables récupérées dans la collecte sélective et de diminuer le taux de rejet de l'entreprise, Tricentris offre le programme *Amélioration de la performance*. Cette aide financière vise à encourager les municipalités membres à atteindre les objectifs de mise en valeur édictés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Le taux moyen de rejet est considéré normal. La compagnie possède trois centres de tri situés à Gatineau, Terrebonne et Lachute. La MRCAL, secteur de la Vallée de la Lièvre, fait affaire avec Tricentris Gatineau, soit le centre de tri le plus près. La MRCAL, secteur de la Vallée de la Rouge, et la MRCDL envoient les matières recyclables à Lachute. Huit municipalités de la MRCPDH utilisent le centre de Lachute et deux municipalités acheminent leurs matières recyclables chez EBI Environnement, à Joliette. Seule la municipalité de Nominique utilise les services du Centre de récupération du Québec qui sépare les matières à Drummondville. Étant donné que les villes et municipalités ont déjà mis en place la collecte sélective et ceci depuis quelques années, la capacité de traitement des centres de tri de matières recyclables pour notre territoire présentée au tableau 19 répond aux besoins actuels et futurs.

Tableau 19 : Centres de tri récupérant les matières recyclables en 2013

MRC		Localisation	Propriétaire / Exploitant de l'infrastructure	Traitement actuel (t/an)	Capacité de traitement maximale (t/an)	Capacité de traitement résiduelle (t/an)	Taux de rejet
M R C A L	Lièvre	Gatineau	Tricentris	46 340	85 000	38 660	13,0%
	Rouge	Lachute (L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Rivière-Rouge)	Tricentris	53 350	75 000	21 650	13,1%
		Drummondville (Nominigüe)	Centre de récupération du Québec	35 000	60 000	25 000	8,0%
M R C D L		Lachute	Tricentris	53 350	75 000	21 650	13,1%
M R C P D H		Lachute (Lac-des-Seize-Iles, Morin- Heights, Piedmont, Saint- Adolphe-d'Howard, Saint- Sauveur, Sainte-Anne-des- Lacs, Wentworth-Nord, Sainte-Adèle)	Tricentris	53 350	75 000	21 650	13,1%
		Joliette (Estérel, Sainte-Marguerite- du-Lac-Masson)	EBI Environnement inc.	30 000	45 000	15 000	10,0%

3.2.1.2 Matières organiques

Sur le territoire en 2013, il n'existait pas d'infrastructure valorisant l'ensemble des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts). Pour la MRCAL, la Ville de Rivière-Rouge faisait une collecte de feuilles mortes qu'elle entreposait sur un terrain public en vue d'en faire un compost domestique. Quant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, elle faisait la collecte, le transport et le traitement des résidus verts pour ses 12 municipalités membres. Pour les municipalités membres de la RIDR, tous les citoyens pouvaient disposer gratuitement de leurs résidus verts au site. Pour la MRCDL, la récupération des résidus verts se faisait dans les écocentres régionaux en transbordement. Lors de la collecte à Mont-Tremblant et à Sainte-Agathe-des-Monts, le traitement de tous ces résidus verts se faisait à la RIDR. Pour la MRCPDH, certaines municipalités procédaient à la collecte de résidus verts; le traitement se faisait sur le site de compostage de la compagnie Mironor, à Brownsburg-Chatham. Pour les résidus verts, il n'y avait pas de rejet de ces matières qui seraient envoyées à l'enfouissement.

En 2015, la RIDL a complété et ouvert son site de compostage pour l'ensemble des matières organiques des 12 municipalités membres et débuté par la même occasion la collecte de ces

matières sur l'ensemble de son territoire. La RIDL est conforme à son certificat d'autorisation et à la réglementation en vigueur et le comité de vigilance en assume le suivi.

Pour le territoire de la RIDR, les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut avec leurs municipalités ainsi que les municipalités de Rivière-Rouge, Nominingue, La Macaza, L'Ascension et Lac-Saguay évaluent la possibilité d'apporter leurs matières issues de la collecte à trois voies vers des lieux de compostage qui optimisent le transport (lieux public ou privé).

Par exemple, suite à des appels d'offres, la ville de Sainte-Adèle dispose depuis mai 2015 ses matières organiques au site privé de Mironor à Brownsburg-Chatham et Piedmont fait de même depuis mai 2016. Une municipalité de la MRC des Laurentides (Val-David) ainsi que 5 municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut (Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel, Wentworth-Nord, Lac-des-Seize-Iles et Sainte-Anne-des-Lacs) disposeront d'ici la fin de l'année 2016 les matières organiques au site public de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie à Chertsey. Pour 13 municipalités situées plus au nord du territoire de la RIDR (Rivière-Rouge, Nominingue, La Macaza, L'Ascension et Lac-Saguay, Labelle, La Minerve, Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, La Conception, Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur), la RIDR évalue le projet d'aménagement d'une partie de l'ancien centre de tri en un site de compostage. Il s'agit d'un projet en bâtiment fermé pour la réception, le conditionnement et le compostage des matières organiques avec un système de ventilation. Ce projet répond aux exigences pour la subvention au Programme de traitement des matières organiques de biométhanisation et de compostage du MDDELCC (600\$ / t.m. pour un bâtiment fermé). La maturation et le tamisage du compost se feront à l'extérieur de ce bâtiment sous une aire étanche abritée (ex. dôme). Le volume est actuellement estimé à environ 3170 t.m. (horizon de l'année 2036).

Ce projet fera l'objet de diverses études (ex. étude de dispersion des odeurs, quantification des GES, demande de certificat d'autorisation) et de rencontres d'information et d'échange avec des représentants du milieu et de la population. Selon les résultats des études, ce projet pourrait être implanté en 2017-2018 et respecter la réglementation en vigueur. Comme l'entente intermunicipale de la RIDR prendra fin en 2020, des dispositions concernant un ticket modérateur pour les matières organiques payables à la ville hôte pour le site de compostage soit la Ville de Rivière-Rouge seront évaluées et intégrées dans la nouvelle entente pour tout volume de matières organiques dépassant 3170 t.m. (la Ville de Rivière-Rouge suggère un montant de 10\$/t.m.). Cependant cette proposition n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la Régie. Pour tenir compte du renouvellement des contrats de collecte et transport, il est prévu que les villes et municipalités (et MRC) apporteront leurs matières organiques au site de la RIDR entre 2017 et 2019.

Par ailleurs, pour le reste des villes et municipalités des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, le service de collecte à trois voies sera implanté selon le renouvellement des contrats de collecte et transport. En 2018, les 3 dernières municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut (Saint-Sauveur, Morin-Heights et Saint-Adolphe-d'Howard) emboîteront le pas. Par ailleurs, les 11 municipalités de la MRC des Laurentides (Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Lantier, Montcalm et Val-Morin) débiteront la collecte à trois voies en 2018 - 2019. Pour ces villes et municipalités (et MRC), le lieu de traitement fera l'objet d'un appel d'offres avec le secteur privé ou via une entente intermunicipale avec d'autres régies qui offrent ou offriront le service de traitement des matières organiques.

Aussi, les mesures de suivi environnemental pour le lieu d'enfouissement et tout autre projet sur le site de la RIDR seront poursuivis selon les exigences du MDDELCC et s'il y a lieu des mesures additionnelles seront mises de l'avant. Par exemple, la RIDR prévoit faire une étude de dispersion

des odeurs pour le lieu d'enfouissement au printemps 2016. Les résultats de cette étude et des autres études de suivi environnemental seront mis sur le site web de la RIDR.

3.2.1.3 Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques

Il existe deux entreprises de traitement des boues de fosses septiques sur le territoire : Jorg Recyclage et Pompage sanitaire Mont-Tremblant. La municipalité de Notre-Dame-du-Laus possède un lieu de traitement des boues de fosses septiques à usage exclusif pour ses contribuables. La RIDL prévoit mettre en opération son centre de traitement en 2016. D'autres lieux de traitement existent toutefois en dehors du territoire de planification. La gestion des boues sera traitée en profondeur au chapitre 4.

3.2.2 Infrastructure de récupération

Les infrastructures de récupération sont des lieux permanents de dépôt volontaire où les citoyens peuvent y apporter certaines matières résiduelles qui sont acheminées par la suite dans des lieux de valorisation (Tableau 18).

3.2.2.1 Écocentres

En 2013, 17 écocentres se retrouvent sur le territoire de planification (Tableau 20). Les 12 municipalités de la Vallée de la Lièvre de la MRCAL ont accès à l'écocentre de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) situé à Mont-Laurier. Les cinq autres municipalités de la MRCAL peuvent disposer de leurs déchets, non récupérés lors des collectes, à l'écocentre de la RIDR à Rivière-Rouge, où les résidus verts, RDD, CRD, matelas, pneus, halocarbures et encombrants sont acceptés. L'écocentre de la RIDL est accessible gratuitement pour y disposer des résidus verts, du métal et des pneus, mais il en coûte 70 \$ la tonne métrique pour disposer des matériaux triés.

En 2012, la MRCDL a mis sur pied un projet permettant d'offrir à l'ensemble de ses citoyens neuf écocentres (Amherst, Huberdeau, La Minerve, Lac-Supérieur, Lantier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides et Val-des-Lacs). Tous les écocentres, dont la gestion est confiée à la RIDR, sont ouverts à l'ensemble des résidents de cette MRC; diverses matières y sont acceptées. La MRCPDH possède six écocentres. Ceux des municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de Wentworth-Nord, de Sainte-Adèle, de Saint-Adolphe-d'Howard et de l'Estérel sont ouverts à leurs résidents respectifs. Quant à l'écocentre de Saint-Sauveur, il est ouvert aux résidents des municipalités de Saint-Sauveur, de Piedmont, de Morin-Heights et de Sainte-Anne-des-Lacs.

Les citoyens des municipalités membres de la RIDR peuvent également se départir, sans frais, de leurs matériaux secs triés à même la Régie. Cependant, des frais sont applicables pour de très grandes quantités. Les entrepreneurs ne peuvent se départir de leurs déchets dans les écocentres, mais peuvent déposer leurs matériaux secs triés à la RIDR moyennant un coût de 82,40 \$ la tonne métrique.

L'annexe V tient compte des matières récupérées aux écocentres qui vont vers la filière recyclage et vers la filière enfouissement.

Tableau 20 : Écocentres utilisés par les citoyens

MRC	Type / Localisation	Exploitant	Municipalités de la MRC desservies	Matières acceptées résidentiel
MRCAL	Écocentre	RIDL	Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Sainte-Anne-du-Lac	Métal (incluant les appareils contenant des halocarbure), déchets, résidus vert, gypse, bois, bardeau, ciment et agrégat, pneus, RDD et TIC
	Écocentre	RIDR	L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nominique, Rivière-Rouge, Labelle	Résidus verts, RDD, pneus, appareils contenant halocarbure, métal, bois, agrégat, gypse, bardeau, matelas, TIC et fluocompact
MRCDL	Écocentres : Amherst, Huberdeau, La Minerve, Lac- Supérieur, Lantier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe- des-Monts, Sainte-Lucie-des- Laurentides, Val- des-Lacs	RIDR	MRC des Laurentides	Bois, branches et arbres de Noël dépourvus de décorations, gypse, métal, matériaux secs non recyclables, béton, brique, pierre et ciment, couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.), bardeaux d'asphalte, appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier), pneus et batteries d'automobile (sans les jantes), meubles et matelas, TIC, cuisinière, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, climatiseur et déshumidificateur, laveuse / sècheuse, matières recyclables, RDD, résidus verts seulement à Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts
MRCPDH	Écocentre de Saint-Sauveur	Ville	Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs	CRD, RDD, résidus verts, pneus, bonbonnes de propane, métal, batteries, piles, lampes fluocompacts, néons, matelas, matières recyclables, TIC, branches.
	Écocentre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Ville	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	CRD, RDD, Résidus verts, pneus, bonbonnes de propane, métal, batteries, piles, lampes fluocompactes, néons, etc.
	Écocentre de Wentworth-Nord	Municipalité	Wentworth-Nord	CRD, TIC, RDD, matelas, cartouches d'encre, pneus, résidus verts, métal, batteries d'automobile, vitres de fenêtre, électroménagers
	Écocentre de Sainte-Adèle	Compo-Recycle	Sainte-Adèle	Papier, carton, métal, bois, matériaux de démolition, pneus, piles, appareils électroniques, RDD, branches, cartouches d'encre, matelas, électroménagers, ampoules fluocompactes
	Écocentre de Saint-Adolphe-d'Howard	Municipalité	Saint-Adolphe-d'Howard	CRD, RDD, Résidus verts, pneus, bonbonnes de propane, métal, batteries, piles, lampes fluocompactes, néons, matelas, matières recyclables, TIC, branches
	Écocentre de l'Estérel	Ville	Estérel	Matériaux de construction, RDD, feuilles, gazon, branches, arbres morts, métal

3.2.2.2 Matières spécifiques (métal, VHU, TIC)

On retrouve 24 dépôts permanents pour récupérer des matières spécifiques comme le métal, les véhicules hors usage et les technologies de l'information et des communications. Pour le métal et les TIC, s'ajoutent, tous les écocentres (Tableau 18).

3.2.2.3 Dépôts pour RDD seulement

Pour la récupération des RDD seulement, on retrouve 31 dépôts de propriété municipale ou privée. À cela s'ajoutent, tous les écocentres (Tableau 18).

Ces dépôts permettent de recueillir certains des RDD comme les huiles usagées, filtres, peintures, batteries d'automobile, solvants, pesticides, produits de nettoyage acides ou caustiques, etc. Seules les pharmacies récupérant les médicaments n'ont pas été comptabilisées.

Plus de 335 tonnes de RDD ont été amassées en 2013 sur l'ensemble du territoire de planification. Selon Recyc-Québec, près de la moitié des substances récupérées en 2008 correspondait à de la peinture pour l'ensemble du Québec.

3.2.2.4 Textile et / ou meubles

On retrouve 34 lieux permanents de textiles et/ou meubles sur le territoire de planification (Tableau 18). Il s'agit principalement de friperies ou d'organismes de bienfaisance. Il est cependant difficile d'évaluer la quantité annuelle recueillie. Une grande quantité est offerte par les comptoirs familiaux ou les friperies à prix réduit, alors qu'une partie du textile est expédiée à des entreprises qui le déchiquettent pour le réutiliser. Plus de 2 400 tonnes auraient été générées en 2013 sur l'ensemble du territoire de planification.

Comme les matières récupérées dans ces points de dépôts ne sont pas pesées et qu'elles sont acheminées par la suite vers plusieurs lieux de valorisation, il est très difficile d'obtenir les rejets de ces matières vers l'enfouissement.

3.2.2.5 Centres de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables

Cinq infrastructures de récupération et de transbordement de matériaux secs/matières recyclables ont été dénombrées à même le territoire, soit les deux régions, Jorg Recyclage à Nominique, Services R.C. Miller à Mont-Tremblant et Recyclage Sainte-Adèle (Tableau 18). À part les Régies, il n'est pas possible d'obtenir des entreprises privées la quantité de matières récupérées sur leur site et la quantité envoyée à l'enfouissement. Il n'y a pas de centre de tri de matériaux secs sur le territoire de planification.

3.2.3 Infrastructures d'élimination

Le territoire de planification possède trois infrastructures d'élimination (Tableau 21). Deux d'entre elles se retrouvent dans la MRCAL, soit les deux régies qui sont des lieux d'enfouissement technique (LET). À Sainte-Adèle, l'entreprise Recyclage Sainte-Adèle consiste en un dépôt de matériaux secs (DMS) dont la fermeture est prévue à court terme, ainsi qu'un centre de transbordement pour les matériaux avec un potentiel de recyclage. Pour la RIDR, le décret prévoit un tonnage maximum de 1 200 000 m³, incluant le recouvrement journalier. Au 31 décembre 2015, le volume de matières résiduelles au LET était de 351 239 m³ et la date de fermeture était prévue en 2036. Dès 2020, on estime que les 35 villes et municipalités membres apporteront environ 10 000 t.m. de moins de déchets et que la date de fermeture sera alors entre 2040 et 2045, selon les efforts de réduction des déchets. Pour la RIDL, le décret prévoit un volume de matières résiduelles du LET de 330 000 mètres cubes incluant le recouvrement journalier. Au 31 décembre 2015, le volume de matières résiduelles était de 170 554 m³, ce qui correspond à une date de fermeture du site prévue à la fin de 2029 si l'objectif de récupération des matières organiques est atteint.

Tableau 21 : Infrastructures d'élimination sur le territoire

MRC	Localisation	Propriétaire / Exploitant de l'infrastructure	Type d'infrastructure	Volume maximal autorisé par décret (m ³)	Volume au 31 décembre 2015	Date de fermeture prévue sans mesures *	Date de fermeture prévue avec mesure **
MRC	Mont-Laurier	RIDL	LET	330 000	170 554	s.o.	2029
	Rivière-Rouge	RIDR	LET	1 200 000	351 239	2036	2040 à 2045
MRCDL	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
MRCPDH	Sainte-Adèle	Recyclage Sainte-Adèle	D.M.S.	s.o.	s.o.	À court terme	

*Sans collecte à trois voies

** Avec la collecte à trois voies (Hypothèse pour la RIDR : 10 000 t.m. de moins enfouies à partir de 2020)

Selon le décret des Régies, le mandat du comité de vigilance est de faire des recommandations aux régies sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement.

Pour la RIDL, le comité de vigilance est composé d'un représentant de la RIDL, d'un représentant de la Ville de Mont-Laurier, d'un représentant de la MRC d'Antoine-Labelle, d'un représentant des citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu et d'un représentant d'un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement ou d'un représentant d'un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement. Avec l'accord de la majorité des membres, le comité peut inviter d'autres organismes ou groupes à en faire partie. La RIDL ajoute un montant de 70 000\$ annuellement dans son fonds de fermeture du LET.

Pour la RIDR, le comité de vigilance est composé d'un représentant de la RIDR, d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge, d'un représentant de la MRC d'Antoine-Labelle, d'un représentant des citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu et d'un représentant d'un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement ou d'un représentant d'un groupe ou organisme local ou régional

susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement. Avec l'accord de la majorité des membres, le comité peut inviter d'autres organismes ou groupes à en faire partie. La RIDR ajoute en moyenne 130 000\$ par année dans son fonds de gestion de postfermeture du LET. Le montant du fonds environnemental est maintenu à chaque année à 100 000\$.

Les compensations versées à la Ville de Rivière-Rouge sont inscrites dans l'entente intermunicipale et sont calculées selon le tonnage reçu.



Chapitre 4

ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE



CHAPITRE 4 – ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Le chapitre 4 présente une estimation des matières résiduelles produites sur le territoire de planification. Il fait état de la situation concernant le secteur résidentiel et traite aussi des ICI, des CRD et des boues municipales. Les données obtenues sont parfois mesurées, parfois estimées, et donnent ainsi une idée générale de l'état de la situation en 2013.

4.1 Secteur résidentiel

Les données concernant les matières résiduelles du secteur résidentiel sont celles produites par les résidents permanents et saisonniers, soit par la population totale équivalente calculée dans la section 1.2. Aussi, comme indiqué dans la section 2.5.1, il importe de rappeler que plusieurs ICI bénéficient des services municipaux de collecte de déchets et des recyclables. L'inventaire du secteur résidentiel inclut donc une partie des matières des ICI.

4.1.1 Sources des données pour le secteur résidentiel

Le Tableau 22 présente les sources de données utilisées afin de déterminer la quantité de matières résiduelles produite sur le territoire de planification. Plusieurs données ont été fournies par les deux régions (billets de pesée en Kilogramme), ce qui permet d'obtenir des données fiables et mesurées. Dans certains cas, les données provenant d'entreprises privées étaient approximatives et ont été estimées. Le tableau a été complété en utilisant des données estimées calculées à partir du rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009* réalisé par Recyc-Québec et Éco Entreprise Québec (2009) et *L'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (juillet 2014)*.

Tableau 22 : Sources de données pour le secteur résidentiel pour la réalisation du bilan du territoire de planification

MRC		Sources et type de données	Catégories de matières résiduelles								
			Collecte des déchets	Collecte des matières recyclables	Matières compostables	RDD	Encombrants	CRD	Textile	VHU	Pneus
M R C A L	L i è v r e	Valorisé	RIDL	RIDL	RIDL	Laurentide Re-Sources inc. / Mont-Laurier Propane/Véolia	RIDL	RIDL	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
		Généré *	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé
	R o u g e	Valorisé	RIDR / Service Sanitaire Cloutier / Claude Hébert / Recyclage Jorg	RIDR / Centre de récupération du Qc / Tricentris (Lachute) Service Sanitaire Cloutier / Claude Hébert / Jorg Recyclage	Ville de Rivière-Rouge	VÉOLIA / Laurentide Re-Sources inc. / RPM / Rapid Gaz	RIDR / Service Sanitaire Cloutier / Claude Hébert /Jorg Recyclage	Privé	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
		Généré *	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé
		Généré *	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé
		Généré *	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé	estimé
M R C D L	V a l	Valorisé	RIDR / Services R.C. Miller / RITL / Amherst / La Minerve / Val-David / Val-Morin	RIDR / Services R.C. Miller / RITL / Amherst / La Minerve / Val-David / Val-Morin	RIDR / Services R.C. Miller	Laurentide Re-Sources inc. / RIDR	RIDR / Services R.C. Miller / RITL / Amherst / La Minerve / Val-David / Val-Morin	RIDR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
		Généré *	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé
M R C P D H	H a u t	Valorisé	RIDR / Services R.C. Miller / Environnement du Nord / Services Sanitaires St-Jérôme inc. / Entreprise Sanitaire F.A. Itée	Services R.C. Miller / Environnement du Nord / Services Sanitaires St-Jérôme inc. / Entreprise Sanitaire F.A. Itée	Mironor	Laurentide Re-Sources inc. / Propane Raymond/	RIDR / Services R.C. Miller / Environnement du Nord / Services Sanitaires St-Jérôme inc. / Entreprise Sanitaire F.A. Itée / Waste Managment	Recyclage Sainte-Adèle / Services Sanitaires St-Jérôme / Service de recyclage Sterling inc.	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR	L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
		Généré *	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	mesuré	estimé	estimé	estimé

* Pour les valeurs générées, sauf les pneus et les VHU, le rapport synthèse de la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009 réalisée par Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec a été utilisé. Pour les valeurs générées des pneus et des VHU, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (juillet 2014) fut utilisé.

4.1.2 Matières résiduelles générées, valorisées et éliminées

Un travail important a été effectué afin d'obtenir des données réelles détaillées sur les matières résiduelles générées, valorisées et éliminées sur le territoire de planification. Des données sur les matières recyclables, les matières organiques (résidus verts et alimentaires évaluées en tonnes humides), les matériaux de construction, rénovation et démolition, les encombrants, les matelas, de même que les TIC et les RDD ont été amassées et comptabilisés (billet de pesée en Kilogramme) dans nos différents programmes municipaux (inventaire municipal présenté à l'annexe V et W). Les données sur les boues de stations d'épuration municipales sont présentées en tonnes humides (taux de siccité de 25%) (Tableau 26 – Annexe P) et les boues de fosses septiques en tonnes humides (taux de siccité de 25%) (Tableau 28 - Annexe X). Pour les pneus, le textile, les véhicules hors d'usage, ainsi que les contenants consignés l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a été utilisé pour calculer les quantités valorisées.

Pour calculer les matières générées (Annexe V), les déchets enfouis ont été additionnés aux matières valorisées suivantes : les matières recyclables, les matières organiques, les matériaux de construction, rénovation et démolition, les encombrants, les matelas, de même que les TIC, les RDD et le textile pour donner le total de matières générées sans pneus et sans VHU.

Afin d'estimer le pourcentage correspondant aux matières organiques, recyclables et aux autres matières générées, le ratio du rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009* réalisé par Recyc-Québec et Éco Entreprise Québec a été utilisé. Selon le rapport, 44 % de la matière générée est organique, 35 % est recyclable, alors que 21 % représente les encombrants, les résidus de CRD, les RDD, le textile et les autres matières (ex : plastiques non recyclables) générées (Figure 11). Le ratio a donc été appliqué à toutes les municipalités selon leur population totale équivalente respective.

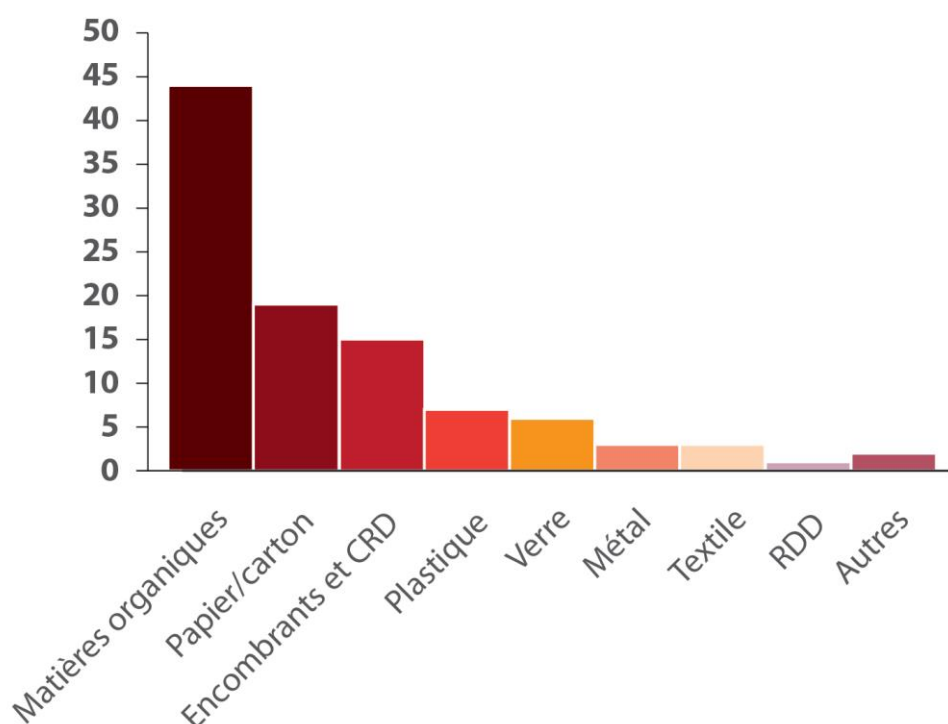


Figure 12 : Composition en % des matières résiduelles générées d'origine résidentielle (kg/personne/année)

Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*.

En ce qui concerne les contenants consignés, les quantités générées et valorisées ont été estimées avec *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*. Par la suite, les tonnages calculés selon le type de matière (plastique, verre et métal) ont été retranchés pour chacune de ces matières.

Le Tableau 23 présente un résumé des données obtenues à l'Annexe V. Dans la caractérisation de Recyc-Québec, les matières organiques comprennent les résidus alimentaires et les résidus verts, alors que les CRD, les résidus métalliques et non métalliques, les matelas, les encombrants et les TIC ont été regroupés. Un premier taux de récupération de 37 % a été calculé en excluant les pneus et les VHU.

Un second taux de récupération, de près de 44 %, a été calculé en tenant compte des pneus et des véhicules hors d'usage, étant donné que ces deux matières ne sont pas considérées dans la caractérisation.

Tableau 23 : Quantité des matières résiduelles générées, valorisées et éliminées du secteur résidentiel en 2013 incluant les pneus et les VHU

MRC	Quantité de matières (t)			Taux de récupération
	Générées	Valorisées	Éliminées	
Lièvre	18 213,9	7 003,1	11 210,8	38,4%
Rouge	6 043,7	2 636,2	3 407,5	43,6%
Total MRCAL	24 257,6	9 639,3	14 618,3	39,7%
Total MRCDL	32 041,1	14 562,9	17 478,1	45,5%
Total MRCPDH	34 740,0	15 445,7	19 294,3	44,5%
Total pour le territoire de planification	91 038,7	39 647,9	51 390,8	43,6%

4.1.3 Analyse du bilan du secteur résidentiel

En connaissant la quantité de matières résiduelles produites et valorisées (Annexes V et W), il est possible d'établir les taux de récupération par territoire et par type de matières, donc de déterminer le pourcentage de matières ayant été détournées de l'enfouissement. Selon ces données, le taux de récupération pour l'ensemble du territoire de planification se situe à plus de 37 % (excluant les pneus et les VHU). Les taux de récupération varient d'un territoire à l'autre. En effet, le taux est plus élevé dans la MRCPDH (près de 40 %) et légèrement plus faible dans le secteur de la Vallée de la Lièvre de la MRCAL (31 %). En tenant compte des pneus et des véhicules hors d'usage, le taux de récupération se situe globalement à près de 44 %.

En ce qui concerne les matières recyclables, plus de 28 600 tonnes auraient été générées et près de 17 400 tonnes valorisées, permettant d'atteindre un taux de récupération plus important, soit près de 61%. À noter que le tonnage valorisé contient 805 tonnes de contenants consignés.

La MRCAL d'Antoine-Labelle atteint un taux de récupération de plus de 55 %. Le secteur de la Vallée de la Lièvre atteint un taux de récupération de 52 % et le secteur de la Vallée de la Rouge, un taux de récupération de 64 %.

La MRCDL dépasse largement le taux de récupération total en atteignant 67 %. Certaines municipalités de la MRCDL atteignent des taux de récupération élevés, puisque la quantité de matières valorisées excède l'estimation de matières générées faite à partir des données de Recyc-Québec. Pour la MRCPDH, le taux de récupération se situe à plus de 58 %.

Les matières retrouvées dans cette catégorie sont : le papier / carton, le plastique, le verre, le métal et les contenants consignés. Pour le papier / carton, plastique, verre et métal, le taux de récupération se situe entre 59 % et 61 %, alors que pour les contenants consignés, il est de 75 %. La quantité générée la plus importante est le papier / carton (55 %), avec un taux de récupération de 61 %.

Les taux de récupération de la matière organique (résidus verts et alimentaires) excluant les boues sont très faibles, alors qu'ils se situent entre 1 % et 8 %, selon les MRC. Il s'agit de la principale matière produite, laquelle est majoritairement dirigée vers l'enfouissement. Les boues de fosses septiques et de station d'épuration sont traitées à la section 4.4.

Pour les résidus de construction, rénovation et démolition (matériaux secs tels que bois, métal, bardeaux, agrégats, gypse, etc.), les encombrants, les matelas et les TIC, il est plutôt difficile d'évaluer la quantité de matières générées séparément. Les données disponibles permettent toutefois d'observer que près de 2 100 tonnes de ces matières ont été valorisées dans la MRCAL, ce qui correspond à un taux de récupération de 65,0 %. Dans la MRCDL, ce sont plus de 3 800 tonnes qui ont été valorisées (taux de récupération de 90 %), alors que dans la MRCPDH, on comptabilise plus de 4 600 tonnes, ce qui correspond à un taux de récupération de 98 %.

Pour les résidus de transformation industrielle telles que les boues industrielles, il y a très peu de ces résidus sur le territoire.

En ce qui concerne les résidus domestiques dangereux, près de 820 tonnes auraient été générées et près de 338 tonnes valorisées, permettant d'atteindre un taux de récupération de 41 %. La MRCPDH dépasse le taux de récupération moyen en atteignant 48 %, suivie de la MRC d'Antoine-Labelle à 40% et la MRCDL à 35%.

Pour les matières résiduelles nécessitant une gestion particulière telles que les pneus, les véhicules hors usage (VHU), les textiles et les contenants consignés, on retrouve les tonnages générés et valorisés à l'annexe V et W. Pour les pneus et les véhicules hors usage, le taux de récupération est évalué à 100% étant donné qu'aucun de ces résidus ne se retrouve à l'enfouissement. Pour les textiles, le taux moyen pour le territoire est de 21% variant de 18% pour la MRCPDH à 24% pour la MRCDL. Quant aux contenants consignés, ils se retrouvent dans la catégorie des matières recyclables.

Pour les résidus d'activités municipales tels que les balayures de rue, il n'a pas été possible de comptabiliser les tonnages (manque de données spécifiques).

Pour les résidus d'activités de gestion des matières résiduelles, tout dépend de leur type. Pour les matières recyclables, les centres de tri tels que Tricentris possèdent un taux normal de rejet (environ 10%) si on considère les matières qui n'auraient pas dû se retrouver au centre de tri (exemple : animaux morts, objets en plastique qui sont ni des contenants, emballages ou imprimés, etc). Pour les résidus verts, il n'y a pratiquement pas de rejets et tout le compost est redistribué gratuitement aux contribuables et / ou aux municipalités pour leur aménagement paysager. Pour les écocentres, le tonnage des matières récupérées dans les sites qui ne sont pas recyclables est inclus dans l'enfouissement. Finalement, aucune boue provenant du traitement des lixiviats dans les deux LET ne sera retirée durant la période 2016-2020. Cette quantité serait de toute façon très négligeable à comparer au tonnage éliminé par année. Quant au matériel de recouvrement journalier sur les deux LET, il s'agit de sable pris directement sur le site et comme il ne s'agit pas de résidus de matières résiduelles, aucun tonnage n'a été considéré dans le bilan de masse. La quantité de sable utilisée en 2013 était de 1 500 tonnes pour la RIDL et de 10 000 tonnes pour la RIDR. En ce qui concerne la RIDR, la quantité de sable utilisée est influencée, entre autres, par la superficie ouverte (front de déchets). En 2014, l'utilisation de toile de recouvrement a contribué à diminuer la quantité de sable utilisée à 7 700 tonnes.

Comme nous le verrons dans la section 4.2, une partie du tonnage des matières collectées par les programmes municipaux provient des petits générateurs ICI. Dans tous les tableaux pour le secteur résidentiel, les tonnages tiennent donc compte du secteur résidentiel et d'une partie du secteur ICI. Nous n'avons pas retranché la partie du secteur ICI, car les coûts réels tiennent compte de ces tonnages.

Dans la prochaine section, nous avons estimé au mieux de notre connaissance la portion des ICI non desservie par les programmes municipaux, afin de planifier des services en fonction de la situation réelle dans le secteur ICI et de ne pas surestimer la quantité globale de matières résiduelles générées, éliminées et valorisées sur le territoire.

4.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

4.2.1 Sources des données pour le secteur ICI

Étant donné qu'il n'y a pas de données réelles (billets de pesée) pour ce secteur, les données du secteur ICI (Tableau 24) proviennent de la grille de calcul de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014) à laquelle nous avons retranché un estimé de la portion des ICI gérés par les programmes municipaux. En effet, selon les régions, une partie plus ou moins importante des matières du secteur ICI est collectée par des entreprises privées qui disposent de ces matières dans des sites autres que ceux sous le contrôle de la RIDR ou de la RIDL. Il devient alors difficile d'obtenir des chiffres exacts en termes de quantité, l'information recueillie par les entreprises privées n'étant pas accessible.

Pour estimer la quantité de matières résiduelles qui se retrouvent dans le secteur résidentiel seulement, nous avons utilisé le Rapport Annuel 2013 au MDDELCC ou le rapport annuel des Régies. Enfin nous avons retranché ces données de celles de la *Grille de calcul* de Recyc-Québec soit 9 878 tonnes générées (11 % du secteur résidentiel incluant les ICI).

Les données issues de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014) ont été privilégiées par rapport aux données du MDDELCC concernant l'élimination, car elles nous permettent de comparer les données générées et valorisées, non fournies par le MDDELCC.

4.2.2 Analyse du bilan du secteur ICI

Au total 43 331 tonnes de matières résiduelles seraient produites par le secteur ICI, alors que 14 546 tonnes seraient valorisées et 28 785 éliminées. Cela correspondrait à un taux de récupération de plus de 33 % pour l'ensemble du territoire et varie de 32 % à 38 % selon les MRC. Les données disponibles nous permettent d'observer que plus de 66 % de ces matières sont donc encore éliminées.

Les matières retrouvées dans cette catégorie sont: les matières recyclables, les matières organiques, autres matières résiduelles et résidus ultimes.

Les matières recyclables représentent 58 % de la quantité générée en tonne de ce secteur, alors que le taux de récupération est près de 46 %. Le papier et le carton représentent 68 %, avec un taux de récupération de près de 56 %, alors que le plastique représente 18 % pour un taux de récupération de 17 %.

Quant au métal et au verre, ces matières représentent chacune 7 % de la matière générée, tandis que leur taux de récupération varie respectivement de 43 % à 27 %.

Le taux de récupération des matières organiques est de 24 %, tandis que ces matières représentent 30 % de la quantité générée.

Les autres matières résiduelles qui sont composées des rejets des matières recyclables des ICI, ainsi que des rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage) représentent 10 % des matières générées avec un taux nul de récupération. Quant aux résidus ultimes, le taux de récupération est également nul, et le % de matières générées est de 2 %.

Tableau 24 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur ICI

Total industrie, commerce et institution (ICI)	Mode de disposition	Quantité de matière selon le type (tonne) *								Total	Taux de récupération
		Matières recyclables					Matières organiques	Autres matières résiduelles **	Résidus ultimes		
		Papier et carton	Métal	Plastique	Verre	Total					
MRCAL	Éliminée	1 636	222	824	269	2 952	2 177	980	196	6 304	37,6%
	Valorisée	2 138	175	176	103	2 591	1 204	-	-	3 795	
	Générée	3 773	397	1 000	373	5 543	3 380	980	196	10 099	
MRCDL	Éliminée	3 143	427	1 583	517	5 670	4 182	1 882	376	12 110	33,0%
	Valorisée	4 003	327	328	194	4 852	1 101	-	-	5 953	
	Générée	7 146	754	1 911	711	10 522	5 282	1 882	376	18 063	
MRCPDH	Éliminée	2 685	365	1 352	442	4 843	3 599	1 608	322	10 371	31,6%
	Valorisée	3 293	269	270	159	3 992	806	-	-	4 798	
	Générée	5 978	634	1 622	601	8 835	4 405	1 608	322	15 169	
Territoire de planification	Éliminée	7 463	1 014	3 759	1 228	13 464	9 957	4 470	894	28 785	33,6%
	Valorisée	9 434	772	774	456	11 436	3 110	-	-	14 546	
	Générée	16 897	1 786	4 533	1 684	24 900	13 067	4 470	894	43 331	
Taux de récupération par matières		55,8%	43,2%	17,1%	27,1%	45,9%	23,8%	0,0%	0,0%		

* Selon le calcul fait à l'aide de L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (juillet 2014)

** Les rejets du tri des matières recyclables ainsi que les rejets des recycleurs de métaux

4.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

4.3.1 Sources des données pour le secteur CRD

Comme la majorité des matières est acheminée dans des installations de valorisation ou d'élimination privées, il devient difficile d'évaluer la quantité de résidus générés, principalement par le sous-secteur de la construction. Le Tableau 25 présente les données obtenues pour le secteur CRD à partir de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014) auquel nous avons retranché la portion des résidus de CRD générés par le secteur municipal de l'Annexe V.

Les données issues de *l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014) ont été privilégiées par rapport aux données du MDDELCC concernant l'élimination, car elles nous permettent de comparer les données générées et valorisées, non fournies par le MDDELCC.

Selon les données du ministère, 10 837 tonnes auraient été éliminées comparativement à 14 317 tonnes selon l'outil de calcul de Recyc-Québec (sans la portion résidentielle). Comme le souligne Recyc-Québec dans l'INFO PGMR de décembre 2014 : « *Il est possible que certaines données ne semblent pas représentatives de la réalité d'une municipalité régionale. Ces faits peuvent s'expliquer de différentes façons : au sujet des données issues du secteur CRD, les matières éliminées sont souvent le résultat d'un tri et il est difficile d'identifier l'origine des matières. La distinction par municipalité régionale peut dans ce cas ne pas être représentative de la réalité.* »

4.3.2 Analyse du bilan pour le secteur CRD

Au total, près de 80 557 tonnes de matières résiduelles seraient produites par le secteur CRD, alors que 66 240 tonnes seraient valorisées, et 14 317 tonnes seraient éliminées. Cela correspondrait à un taux de récupération de plus de 82 % pour l'ensemble du territoire. Ce taux est relativement semblable pour les trois MRC.

Les matières retrouvées dans cette catégorie sont : les agrégats (ciment, brique, béton, etc...) le bois de construction, le gypse, les bardeaux d'asphalte, et diverses matières reliées à la construction, rénovation et démolition.

Les agrégats représentent 69 % de la quantité générée en tonne de ce secteur, alors que le taux de récupération est de plus de 95 %.

Pour le bois de construction, la quantité générée représente 22 % de ce secteur, tandis que le taux de récupération est de plus de 70 %.

Ces deux matières combinées représentent 91 % de la quantité générée de ce secteur, alors que le taux de récupération est de 89%, ce qui explique le taux de récupération élevé du secteur CRD.

Quant au gypse et au bardeau d'asphalte, ils représentent chacun 3 % de matière générée, alors que leur taux de récupération est respectivement près de 5 % et 14 %.

Également, comme l'indique la fiche informative du MDDELCC sur les résidus de construction, de rénovation et de démolition, à l'échelle du Québec, environ la moitié des matériaux générés dans ce secteur proviendrait des travaux du bâtiment, tandis que l'autre moitié proviendrait des travaux des infrastructures routières et publiques.

Tableau 25 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur CRD

	Mode de disposition	Résidus de CRD *					Total	Taux de récupération
		Agrégats	Non-agrégats					
			Bois de construction	Gypse	Bardeaux	Autres		
MRCAL	Éliminée	632,9	1 347,2	616,3	516,5	533,0	3 645,9	83,5%
	Valorisée	14 826,6	3 514,2	34,0	91,1	-	18 465,9	
	Générée	15 459,5	4 861,4	650,4	607,5	533,0	22 111,8	
MRCDL	Éliminée	1 104,6	2 351,4	1 075,8	901,6	930,3	6 363,7	79,3%
	Valorisée	19 610,1	4 648,1	44,7	120,0	-	24 422,9	
	Générée	20 714,7	6 999,6	1 120,5	1 021,5	930,3	30 786,6	
MRCPDH	Éliminée	747,8	1 591,5	728,2	610,0	629,6	4 307,1	84,4%
	Valorisée	18 749,1	4 444,1	42,8	115,0	-	23 351,0	
	Générée	19 496,9	6 035,6	771,0	725,0	629,6	27 658,1	
Territoire de planification	Éliminée	2 485,2	5 290,1	2 420,4	2 028,1	2 092,9	14 316,7	82,2%
	Valorisée	53 185,9	12 606,4	121,5	326,0	-	66 239,8	
	Générée	55 671,1	17 896,5	2 541,9	2 354,1	2 092,9	80 556,5	
% de récupération par matières		95,5%	70,4%	4,8%	13,8%	0,0%		

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014) en enlevant la portion totale des matériaux secs du secteur résidentiel à l'Annexe V.

4.4 Boues de stations d'épuration municipales et de fosses septiques

4.4.1 Stations d'épuration municipales

Les villes et municipalités ont fourni les données pour la quantité de boues vidangées dont le taux de siccité varie de 3,5 % à 24 %, (données réelles ou estimées de Recyc-Québec) pour la dernière année de vidange. Cette quantité par vidange a été convertie en tonnes humides avec un taux de siccité de 25 %. C'est à partir de la fréquence de vidange pour la période 2016 à 2020 fournie par les villes et municipalités que la quantité estimée par année à vidanger a été calculée.

MRC d'Antoine-Labelle

Au total, sept municipalités possèdent un réseau d'égouts sur le territoire de la MRCAL (Tableau 26) : Ferme-Neuve, Kiamika, Mont-Laurier, Lac-des-Écorces (secteur Lac-des-Écorces et secteur Val-Barrette), Rivière-Rouge (secteur L'Annonciation), L'Ascension et Sainte-Anne-du-Lac. Le réseau de Mont-Laurier dessert également l'hôpital de Mont-Laurier. La majorité de ces municipalités possède un système d'épuration des eaux usées de type étang aéré. Ces systèmes génèrent des boues qui devront bien entendu être traitées par la suite. Les boues devront être disposées dans des sites autorisés. La Ville de Mont-Laurier achemine ses boues déshydratées au LET de Mont-Laurier où elles sont valorisées sur des terres agricoles. La municipalité de Kiamika dispose de ses boues déshydratées au site de Nomingue, chez Jorg Recyclage.

Selon le type de système utilisé, certaines stations d'épuration doivent être vidangées annuellement alors que d'autres peuvent être vidangées aux deux ans, aux cinq ans ou aux 15 ans. La quantité totale estimée de boues à vidanger pour la MRC Antoine-Labelle de 2016 à 2020 représente plus de 2 925 tonnes humides à un taux de siccité de 25 %.

Il existe neuf sites d'élimination des boues en territoires non organisés : Pont de fer (rivière Gatineau), Chutes Connor, Maison-de-Pierre, Lac Polonais, Lac Iroquois, Bras-Nord, La Vérendrye, Gens de Terre et Lac Adonis. Comme pour les dépôts en tranchées, des estimations ont été réalisées afin de connaître la quantité de boues générées annuellement sur cette partie du territoire. Selon ces estimations, 87 000 gallons de boues seraient générés annuellement en TNO (Tableau 27). L'information pour la quantité vidangée n'est pas disponible.

MRC des Laurentides

Dans la MRCDL, 10 municipalités sur 20 sont dotées d'un réseau d'égout et d'une station d'épuration de type étang aéré ou autres. La ville de Mont-Tremblant possède cinq installations afin de desservir plusieurs secteurs : le Village (deux systèmes), le centre de villégiature Tremblant et le secteur centre-ville.

Selon le type de système utilisé, certaines stations d'épuration doivent être vidangées plusieurs fois par année, alors que d'autres peuvent être vidangées moins régulièrement. Au total, près de 7 700 tonnes humides à un taux de siccité de 25 % seront récoltées pour l'ensemble de la MRCDL de 2016 à 2020. Selon les informations disponibles, moins de 50% des boues sont valorisées.

MRC des Pays-d'en-Haut

La MRCPDH compte huit usines municipales d'épuration sur son territoire. Elles sont presque toutes du type à étangs aérés avec traitement biologique ou chimique selon le cas. Saint-Adolphe-d'Howard possède deux stations d'épuration, Sainte-Adèle en a quatre, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en possède une, alors que Saint-Sauveur et Piedmont sont raccordées au même réseau d'égout. Pour la période s'étalant de 2016 à 2010, le manque de données disponibles ne permet pas d'estimer la quantité de boues à vidanger.

Tableau 26 : Estimation de la quantité de boues de stations d'épuration municipales à vidanger par année

MRC		Station d'épuration des eaux usées	Quantité estimée par année de boues à vidanger					Total pour la période Estimation de la quantité de boues vidangée (tonnes humides avec taux de siccité de 25%)
			2016	2017	2018	2019	2020	
M R C A L	Lièvre	Ferme-Neuve						0
		Kiamika	1,42				1,42	2,8
		Lac-des-Écorces / Val-Barette	14,08			17,6	14,08	45,8
		Mont-Laurier	1414				1414	2828,0
		Sainte-Anne-du-Lac						
	Total Lièvre		14,08	1415,4	0	1431,6	15,5	2876,6
	Rouge	L'Ascension	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	48,1
		Rivière-Rouge (2 stations)						n/d
		Total Rouge	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	48,1
		Total MRCAL	23,7	1425,0	9,6	1441,2	25,1	2924,7
M R C D L	Brébeuf	27,3	27,3	27,3	27,3	27,3	136,5	
	La Conception			0			n/d	
	Labelle	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	Lac-Supérieur	4,85	4,85	4,85	4,85	4,85	24,3	
	Mont-Tremblant	532,45	532,45	532,45	532,45	532,45	2662,3	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	Sainte-Agathe-des-Monts	965,6	965,6	965,6	965,6	965,6	4828,0	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	Val-David							0,0
	Val-Morin	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5	
	Total MRCDL		1537,7	1537,7	1537,7	1537,7	1537,7	7688,5
M R C P D H	Saint-Adolphe-d'Howard (2 stations)							0,0
	Saint-Sauveur							0,0
	Sainte-Adèle (4 stations)		n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson							n/d
	Total MRCPDH		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand total pour le territoire de planification		1561,4	2962,7	1547,3	2978,9	1562,8	10613,2	

Tableau 27 : Lieu de disposition des boues de fosses septiques en TNO

LETI	Date d'ouverture	Boues de fosses septiques	Volume (gallons)
		Oui	01-01-2014 au 31-12-2014
Pont de fer, Rivière Gatineau <i>Zec Lesueur</i>	1986	x	29 100
Chutes Connor <i>ZEC Normandie</i>	1986	x	4 000
Maison-de-Pierre* <i>ZEC Maison-de-Pierre</i>	1986	x	<i>N'a pas été utilisé</i>
Lac Polonais <i>ZEC Mitchinamécus</i>	1986	x	5 200
Lac Iroquois <i>Club Mekoos, lac Oscar</i>	1986		
Bras-Nord, <i>Lac Baskatong</i>	1986		
La Vérendrye, <i>ZEC Normandie</i>	1990	x	48 850
Gens de terre, <i>ZEC Petawaga</i>	1991		
Lac Adonis <i>Pourvoirie des 100 lacs</i>	1992		

* De par sa situation géographique, le lieu de disposition de boues septiques Maison-de-Pierre n'est que très peu utilisé.

4.4.2 Boues de fosses septiques

Le calcul de la production des boues de fosses septiques s'est fait à partir du nombre de fosses d'origine résidentielle (résidences permanentes et saisonnières) et d'origine commerciale. Par ailleurs, puisqu'il serait laborieux de répertorier la grandeur réelle de toutes les fosses septiques, un volume moyen de 3,41 m³ a été attribué à toutes les fosses, qu'elles soient de type résidentiel ou commercial. L'estimation des boues vidangées a été réalisée en considérant 50 % du volume moyen d'une fosse septique, soit 1,7 m³ à un taux de siccité de 3.5% selon Recyc-Québec. De plus, pour calculer le volume (m³) de boues déshydratées, un taux de siccité de 25 % a été utilisé et pour la conversion du volume en tonnes de boues déshydratées, un taux de 1,01t / m³.

La fréquence de vidange des fosses septiques diffère en fonction du caractère permanent ou saisonnier des résidences et découle de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) de la LQE. Ainsi, les fosses septiques des résidences permanentes doivent être vidangées aux deux ans, alors que les résidences saisonnières doivent l'être aux quatre ans. Cette particularité a été prise en compte dans les calculs, afin d'évaluer le plus précisément possible les volumes des boues générées pour l'ensemble des fosses septiques des résidences et des commerces isolés de chacune des municipalités du territoire.

Selon les estimations fournies par les municipalités, il y a 16 413 fosses septiques sur le territoire de la MRCAL (Tableau 28 - Annexe X). Chaque année, 4 500 fosses doivent être vidangées, soit l'équivalent de 1 080 tonnes de boues humides à un taux de siccité de 25%.

La MRCDL compte un peu plus de 22 500 fosses septiques sur son territoire; de ce nombre, 7 520 devraient être vidangées annuellement. Selon les calculs effectués, cela représenterait plus de 1 800 tonnes de boues humides à un taux de siccité de 25%, à être vidangées chaque année.

Plus de 19 000 fosses septiques sont dénombrées dans la MRCPDH. Avec 7 490 fosses à vidanger annuellement, on estime à près 1 800 tonnes humides à un taux de siccité de 25%, la quantité de boues vidangées chaque année.

Tableau 28 : Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement

Municipalité	Nombre de fosses septiques	Estimation du volume total des fosses (m ³)	Estimation du nombre de fosses à vidanger annuellement	Estimation du volume vidangé annuellement (m ³)	Estimation de la quantité de boues vidangée annuellement (tonnes humides avec taux de siccité de 25%)
Lièvre	10 953,0	37 349,7	2 440,0	580,7	586,5
Rouge	5 460,0	18 618,6	2 059,0	490,0	494,9
Total MRCAL	16 413,0	55 968,3	4 499,0	1 070,8	1 081,5
Total MRCDL	22 554,0	76 909,1	7 520,0	1 789,8	1 807,7
Total MRCPDH	19 301,0	65 816,4	7 490,0	1 782,6	1 800,4
Total territoire de planification	58 268,0	198 693,9	19 509,0	4 643,2	4 689,6

Chapitre 5

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 Bilan du premier PGMR

Ce tableau est basé sur les bilans des PGMR des trois MRC. Il est à noter que les actions déterminées dans la première génération de PGMR concernaient principalement le secteur résidentiel.

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
Déchets ultimes	Harmonisation collecte porte à porte (avec traitement à Rivière-Rouge). (1-2)	100 % réalisé.	Harmonisation collecte porte à porte (diminution de la fréquence et fourniture de bacs). (O3/A4)	100 % réalisé.		
	Fourniture d'un bac roulant aux nouveaux participants. (1-2)	100 % réalisé.				
Matières recyclables	Instauration de la collecte porte à porte à l'ensemble du territoire. (1-1)	100 % réalisé.	Instauration de la collecte porte à porte. (O3/A1)	100 % réalisé.	Instauration de la collecte porte à porte.	100 % réalisé.
	Fourniture d'un bac roulant aux nouveaux participants. (1-1)	100 % réalisé.	Fourniture d'un bac roulant à chaque ménage. (O3/A1)	100 % réalisé.	Fourniture d'un bac roulant à chaque ménage.	100 % réalisé.
					Augmentation de la fréquence de collecte porte à porte.	100 % réalisé (aux deux semaines).
	Étude technique et économique d'optimisation de la	100 % réalisé ² .	Étude technique et économique d'optimisation	100 % réalisé ¹ .		

² L'action a été réalisée (étude), mais a mené à la fermeture du centre de tri.

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
	performance du centre de tri de Marchand. (4-6)		de la performance du centre de tri de Marchand. (O6/A4)			
					Interdiction par règlement de mettre des matières recyclables avec les déchets.	Partiellement.
	Maintien du poste de transbordement et poursuite des travaux nécessaires à sa consolidation. (4-3)	100 % réalisé.				
Matières organiques	Troisième voie pour les matières putrescibles avec traitement aux plates-formes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge. (1-3)	Partiellement (complété pour les résidus verts; en cours pour la RIDL).	Programme de compostage domestique et d'herbicyclage. (O3/A3)	Partiellement (dans une majorité de munic.).	Programme de compostage domestique et d'herbicyclage.	Partiellement.
			Collecte porte à porte de feuilles, branches et gazon en milieu urbanisé (2 fois/an). (O3/A6)	100 % réalisé (plus accès à des conteneurs aux écocentres).	Collecte porte à porte des feuilles.	Partiellement.
	Étude de faisabilité sur l'implantation d'une plate-forme aux sites de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge. (4-4-5)	Partiellement (Mont-Laurier réalisé; Rivière-Rouge aucune action).	Étude de faisabilité sur l'implantation d'une plate-forme au site de Marchand. (O6/A3)	100 % réalisé (prévue pour 2016).	Étude de faisabilité sur l'implantation d'une plate-forme.	En cours.
	Fourniture d'un bac roulant aux participants de la troisième voie. (1-3)	Partiellement (complété pour les résidus verts;	Fourniture d'un bac roulant aux ménages participants. (O3/A2)	En cours (échéance 2018).	Fourniture d'un bac roulant.	Non réalisé.

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
		en cours pour la RIDL).				
			Collecte porte à porte (tri à la source) dans les secteurs urbanisés sur l'axe de la Route 117. (O3/A2)	En cours (projet pilote en 2014; projet final échéance 2018).	Collecte porte à porte dans les secteurs urbanisés.	En cours.
					Interdiction par règlement de la mise en bordure de rue des feuilles et résidus verts.	Partiellement.
CRD	Poursuivre et intensifier les activités de récupération des CRD de nature municipale et commerciale. (2-2)	En continu.				
	Négocier/développer des ententes avec le secteur privé, au besoin, pour la valorisation énergétique des résidus de bois. (3-3)	100 % réalisé.				
	Analyse des opportunités de valorisation de résidus de bois ne pouvant être réintroduits dans le cycle de production. (2-1)	100 % réalisé.				

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
RDD	Poursuivre la collecte annuelle dans le secteur de la Lièvre. (4-4)	100 % réalisé (maintenant écocentre plus journées de collecte).				
					ISÉ continue.	100 % réalisé.
					Mise en place d'ententes avec des entreprises spécialisées.	100 % réalisé.
					Collecte satellite des RDD.	Plus d'actualités.
	Maintien du dépôt permanent de Rivière-Rouge. (4-8)	100 % réalisé.	Consolidation du réseau de services (dépôt permanent et ajout éventuel de dépôts décentralisés). (O6/A7)	100 % réalisé.	Étude de faisabilité sur l'implantation de dépôts permanents.	100 % réalisé.
					Construction et mise en exploitation des infrastructures nécessaires (points de dépôt).	100 % réalisé.
					Interdiction par règlement de mettre des RDD en bordure de rue lors des collectes de déchets.	100 % réalisé.
Encombrants					ISÉ continue.	100 % réalisé.
			Développement d'ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre		Développement d'ententes avec les intervenants du milieu.	Impossible à vérifier.

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
			intervenant afin de disposer des encombrants. (O5/A3)			
	Collectes annuelles (2 fois/an minimum). (1-4)	100 % réalisé.	Collectes annuelles (2 fois/an minimum). (O3/A5)	100 % réalisé.	Collecte mensuelle d'objets encombrants.	Partiellement réalisé (plus de la moitié des municipalités l'offrent, mais pas toutes).
					Étude sur la possibilité d'implanter un ou plusieurs écocentres.	100 % réalisé.
					Construction des infrastructures nécessaires et mise en opérations.	100 % réalisé (5 locaux, 1 régional et 1 mobile).
					Interdiction, par règlement, de mettre des objets encombrants en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.	Partiellement.
Textiles	Aucune action prévue.				ISÉ continue.	Partiellement.
					Étude sur la possibilité d'implanter un écocentre ou un point de collecte.	Aucun écocentre n'accepte les textiles.
					Construction des infrastructures nécessaires et mise en opérations.	Aucun écocentre

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
						n'accepte les textiles..
			Développement d'ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des textiles. (O5/A3)		Développement d'ententes avec les entreprises et organismes du milieu.	Impossible à vérifier.
					Interdiction, par règlement, de mettre des résidus textiles en bordure de rue lors des collectes de déchets domestiques.	Partiellement.
Élimination des matières résiduelles	Résolution reconnaissant les deux LES comme les seuls LES du territoire. (5-1)	100 % réalisé.			Renouvellement des ententes.	100 % réalisé.
	Règlement limitant l'enfouissement annuel issu de l'extérieur. (5-2)	100 % réalisé.			Suivi de l'enfouissement dans la région.	100 % réalisé (adhésion à la RIDR).
					Étude des solutions alternatives à l'enfouissement aux LES de Lachute et Sainte-Sophie.	100 % réalisé (adhésion à la RIDR).
					Révision des besoins de collecte.	En continu.
	Soutien au projet d'agrandissement du LES de Marchand et études	100 % réalisé.	Soutien au projet d'agrandissement du LES de Marchand et études techniques nécessaires. (O6/A2)	100 % réalisé.		

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
	techniques nécessaires. (4-1)					
	Soutien au comité de vigilance du LES de Rivière-Rouge. (6-1)		Comité de vigilance pour le LES de Marchand. (O7/A1)	100 % réalisé.		
	Poursuivre et intensifier les activités de mise en valeur des matières résiduelles au LES de Mont-Laurier et prévoir sa conversion en LET. (4-2)	100 % réalisé.				
	Étude technique pour le LES de Mont-Laurier pour sa conversion en LET, si requise. (4-2)	100 % réalisé.				
Boues de fosses septiques	Étude de caractérisation des boues sanitaires en fonction des équipements de traitement existants (pour valorisation). (2-3)	100 % réalisé.	Étude de caractérisation des boues sanitaires (nombre et potentiel de valorisation). (O4/A1)	s.o./incomplet.	Inventaire des fosses septiques.	Incomplet.
					Choix d'un scénario de gestion.	100 % réalisé.
					Instauration d'un système de suivi des vidanges.	Partiellement.

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine Labelle		MRC des Laurentides		MRC Pays d'en Haut	
	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement	Mesure PGMR v1	Avancement
					Contrat unique pour les vidanges.	Non réalisé.
					Instauration d'un système de facturation.	Non réalisé.
ISÉ	Plan de communication régional (incluant un programme d'herbicyclage). (1-7)	En continu.	Plan de communication auprès de la population sur les services de GMR. (O3/A8)	100 % réalisé (mis à jour annuellement).	Diffusion continue de l'information.	100 % réalisé.
	Soutien ou appui à tout projet lié aux 3RV. (3-1)	En continu.	Patrouille verte pour augmenter la quantité et la qualité du tri. (O3/A1-A8)	100 % réalisé.	Programme d'ISÉ sur les 3RV.	100 % réalisé.
			Programme de compostage domestique et d'herbicyclage. (O3/A3)		Programme de compostage domestique et d'herbicyclage.	Partiellement.
					Programme d'ISÉ continu sur le compostage.	Partiellement.
					ISÉ continue sur les organismes et entreprises de la région qui récupèrent textiles, peinture, huiles, meubles et électroménagers.	100% réalisé.

5.2 Problématiques et enjeux majeurs

Afin de définir les orientations et objectifs du PGMR conjoint, un travail d'analyse de la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire a d'abord été fait. Dans cette première section, sont présentés les principaux enjeux de la gestion des matières résiduelles par MRC ainsi que les constats.

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle		MRC Laurentides		MRC Pays-d'en-Haut		Commentaires	Constats
Portrait global									
Dispersion de la population (basé sur la population totale)		Pop. totale	Pop. totale équiv.	Pop. totale	Pop. totale équiv.	Pop. totale	Pop. totale équiv.	Disparité marquée entre les trois MRC.	Justifie des coûts élevés de collecte et de transport.
		51 973	43 838	75 795	61 166	62 342	52 259		
		8 habitants/km ² . Population concentrée dans les grands centres.		29 habitants/km ² . 75 % de la population concentrée dans deux secteurs.		84 habitants/km ² .			
Territoire physique		Le relief accidenté et le réseau hydrographique obligent plusieurs municipalités à construire des chemins étroits, des culs-de-sac ou des rues privées qui compliquent la collecte des matières résiduelles.							Les activités de collecte et de transport peuvent être complexes et prendre beaucoup de temps.
Portrait	Vieillissement	Vieillissement marqué de la population entre 2004 et 2011. Selon les projections démographiques sur 25 ans, la population du territoire est appelée à augmenter et à vieillir.							Migration vers les zones à haute concentration en services. Le revenu, la consommation et la génération des matières résiduelles peuvent être moindres.

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Portrait global						
	Ménages	Diminution de la taille des ménages. Augmentation du nombre de ménages.				La hausse du nombre de ménages peut entraîner une augmentation de consommation des biens de base (meubles, électroménagers, etc.), lesquels, en fin de vie utile, génèrent une plus grande quantité de matières résiduelles (fiche Recyc-Québec « Réduction à la source »).
	Scolarisation	35 % n'ont aucun diplôme.	24 % n'ont aucun diplôme.	15 % n'ont aucun diplôme.	Disparité marquée entre les trois MRC.	Peut influencer sur le niveau de consommation donc sur la quantité de matières résiduelles générées
	Taux de chômage	13 % ³	9,8 %	6,5 %	Disparité marquée entre les trois MRC.	Peut influencer sur le niveau de consommation donc sur la quantité de

³ VS 7,5% pour l'ensemble du Québec

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Portrait global						
						matières résiduelles générées.
	Salaire	69 % du nombre de travailleurs ont un salaire qui varie entre 20 000 \$ (ou moins) et 39 999 \$.	67 % du nombre de travailleurs ont un salaire qui varie entre 20 000 \$ (ou moins) et 39 999 \$.	56,2 % du nombre de travailleurs ont un salaire qui varie entre 20 000 \$ (ou moins) et 39 999 \$.	Entre 2007 et 2011, on observe une hausse des salaires (indexation selon l'IPC).	Peut influencer sur le niveau de consommation donc sur la quantité de matières résiduelles générées.
	Migrations			Nombre de nouveaux arrivants en augmentation.		Augmentation de la quantité de matières résiduelles générées dans le secteur résidentiel à prévoir.
	Entreprises	Nombre d'entreprises en augmentation.	Nombre d'entreprises en augmentation.	Nombre d'entreprises en diminution.	Majoritairement des entreprises de services.	Augmentation de la quantité de matières résiduelles générées à prévoir dans les secteurs ICI, CRD et résidentiel.
Industrie touristique			Liée à près de 50 % de l'économie directement ou indirectement ⁴ .	Forte population touristique ⁵ .		Il existe une saisonnalité des déchets (pointes dans les périodes des Fêtes, en hiver et en été).

⁴ Comptabilisée dans le secteur ICI

⁵ Comptabilisée dans le secteur ICI

Population saisonnière	Villégiateurs⁶ représentent 46 % du nombre de résidents permanents. 7 769 résidences saisonnières versus 16 753 résidences permanentes (soit 32 %) – <i>données 2011.</i>	Villégiateurs représentent 63 % du nombre de résidents permanents. 13 971 résidences saisonnières versus 22 241 résidences permanentes (soit 38,6 %) – <i>données 2011.</i>	Population saisonnière importante. Les villégiateurs représentent 48 % du nombre de résidents permanents. 31 369 résidences saisonnières versus 59 567 résidences permanentes (soit 34,5 %) – <i>données 2011.</i>	La forte proportion de résidences saisonnières peut impliquer un plus grand nombre de meubles de seconde main, donc pas nécessairement un impact direct sur la consommation, mais une augmentation potentielle du nombre d'encombrants générés (meubles en fin de vie utile). L'importance de la population saisonnière peut justifier des solutions adaptées (modulation des horaires de collecte et de transport, stratégie de communication différente pour rejoindre les	Grande importance de la population saisonnière. Type de déchets différents (plastique agricole, toile de bateaux, cendres de foyer). Doit avoir une solution adaptée pour chaque type de résidents. ISÉ adaptée pour chaque type de résidents. Saisonnalité des déchets (pointe dans les périodes des Fêtes, en hiver et en été). Considérer une multiplication des points de dépôts pour les RDD, une diminution des collectes des encombrants et une promotion des écocentres.
-------------------------------	--	---	---	--	--

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Portrait global						
					propriétaires saisonniers au courant de l'année, etc.).	
Organisation du territoire				> 80 % du territoire a une vocation résidentielle et de villégiature. 5 % du territoire a une 'affectation urbaine ou semi-urbaine.		Impact sur la composition des matières résiduelles générées (<i>Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2009</i>).

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC des Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Gestion des matières résiduelles						
Collectes / transports Déchets / Matières recyclables	Ensemble du territoire desservi par un système de collecte porte à porte. Mêmes contrats de collecte : 11 entreprises privées responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles municipales (dont 7 dans la MRCPDH). Dans plusieurs municipalités, les ICI sont inclus dans les collectes municipales. Cinq municipalités ont internalisé la collecte et le transport.			La disparité de l'occupation du territoire entre la période estivale et les autres périodes peut justifier des solutions de collectes adaptées (périodes de pointe, etc.).		Lorsque les ICI sont inclus, il est difficile d'obtenir les coûts réels de GMR, donc le portrait est partiel (ex. : ICI installées en unités résidentielles). La taille des bacs n'est pas un incitatif à faire un

⁶ Population saisonnière/résidents « temporaires », possèdent une résidence secondaire sur le territoire de planification

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC des Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Gestion des matières résiduelles						
		Généralement, les équipements utilisés pour la collecte sont des bacs de 240L ou de 360L.				tri convenable des matières résiduelles.
Information-sensibilisation-éducation (ISÉ)		La grande majorité passe par les bulletins municipaux, les dépliants, les guides et le site internet. Ex. : Patrouille verte (MRC des Laurentides). Caravane de l'environnement : biologiste qui se déplace dans l'ensemble des écoles du territoire (publicités journaux/radio -MRC Antoine-Labelle). Défi vert (MRC Antoine-Labelle). Journée de l'environnement réalisée par la majorité des villes. Idées : Concours pour responsabiliser/sensibiliser les citoyens à la pertinence de composter (coûts versus bénéfices, etc.).			Difficulté d'évaluer les coûts (inclus dans la production des bulletins municipaux et les salaires des employés). Contact direct plus dispendieux, mais plus efficace. Coûts/bénéfices des actions. Certaines initiatives financées par des fondations privées (dans la MRC Antoine-Labelle) ou par des organismes comme Tricentris. Voir la possibilité de modifier l'identification des camions (ajouter une identification claire pour le recyclage versus une identification pour les déchets). Ex : panneau amovible à ajouter sur le camion.	Manque d'information sur ce qui se passe actuellement dans les territoires. Les efforts d'information ne sont pas suffisants. La patrouille verte est active durant la saison estivale seulement. Les contacts spécifiques durant l'année (kiosques) visent régulièrement les mêmes personnes. ISÉ surtout dans le secteur résidentiel, donc manquements au niveau des ICI et CRD. Primordial de sensibiliser les élus par le biais de l'ISÉ aux conseillers.
Coûts	Déchets / encombrants	Les coûts GMR représentent 66 % du coût total net (2013).				Coûts de la collecte et du transport très élevés.

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC des Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Gestion des matières résiduelles						
	Matières recyclables	Les coûts GMR représentent 22 % du coût total net (2013) Les coûts de collecte et de transport représentent 44 % du coût total net (2013) (incluant redevances et compensations).				ICI étant responsables de leurs matières résiduelles, il peut être important de clarifier la part ICI comptabilisée en résidentiel.

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides		MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Collecte / Transport et infrastructures							
Déchets	Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)	La MRC a la responsabilité d'organiser la GMR en TNO, où il existe 9 LETI.				Les résidents permanents et saisonniers doivent acheminer eux-mêmes leurs déchets aux LETI.	
	LET	LET de la RIDL (Mont-Laurier)		LET de la RIDR (Rivière-Rouge)		La date de fermeture dépasse la période de planification.	Il faut considérer la limite d'acceptation des déchets des autres territoires. Durée de vie versus capacité de payer et coûts.
		Capacité max. de 25 000 t.m./an (enfouissement 18 000 t.m. par année). Durée de vie de 15 ans (fermeture en 2023).		Capacité max. de 33 000 t.m./an (enfouissement 36 000 t.m. par année). Durée de vie de 30 ans (fermeture en 2036).			
	Élimination	Secteur résidentiel				*En considérant les estimés de tonnage de matières éliminées par les secteurs ICI et CRD avec l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (juillet	La MRC des Pays-d'en-Haut présente un taux de récupération supérieur aux deux autres MRC et une plus
14 618,3 t.m. (2013)		17 478,1 t.m. (2013) PP → 376 kg/hab/an	19 294,3 t.m. (2013) PP → 458 kg/hab/an				

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Collecte / Transport et infrastructures						
		PP ⁷ → 410 kg/hab/an PT ⁸ → 281 kg/hab/an PTE ⁹ → 333 kg/hab/an	PT → 230 kg/hab/an PTE → 286 kg/hab/an	PT → 309 kg/hab/an PTE → 369 kg/hab/an	2014) et non les données du MDDEFP concernant l'élimination, la quantité de MR éliminée par habitant (population permanente) est en dessous des objectifs gouvernementaux prévus dans le Plan d'action de la PQGMR (700 kg par année) pour la MRC Antoine-Labelle, mais au-dessus pour les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (voir taux en gras).	grande quantité de MR éliminée par habitant.
		59,5 % du tonnage éliminé	48,6 % du tonnage éliminé	56,8 % du tonnage éliminé		Le secteur résidentiel produit plus de la moitié des matières résiduelles éliminées sur le territoire.
		Secteur ICI				
		25,7 % du tonnage éliminé	33,7 % du tonnage éliminé	30,5 % du tonnage éliminé		
		Secteur CRD				
		14,8 % du tonnage éliminé	17,7 % du tonnage éliminé	12,7 % du tonnage éliminé		
		Tous secteurs confondus (résidentiel, ICI et CRD)*				
		24 568 t.m. (2013) <u>TAUX RÉCUP.</u> → 39,74 %	35 952 t.m. (2013) <u>TAUX RÉCUP.</u> → 45,45 %	33 973 t.m. (2013) <u>TAUX RÉCUP.</u> → 44,46 %	Pour les fins de planification des mesures, c'est cette méthode de calcul qui est retenue.	
		PP → 689 kg/hab./an PT → 473 kg/hab./an	PP → 774 kg/hab./an PT → 474 kg/hab./an PTE → 588 kg/hab./an	PP → 807 kg/hab./an PT → 545 kg/hab./an PTE → 650 kg/hab./an	À titre d'information seulement et en référence au tableau 2 présenté dans la section 1.3.1, lorsqu'on considère la population totale (incluant la population permanente et saisonnière) ou la population totale équivalente (population	

⁷ Population permanente (PP)

Référence : Tableau 2

⁸ Population totale (PT)

⁹ Population totale équivalente (PTE)

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Collecte / Transport et infrastructures						
		PTE → 560 kg/hab./an			permanente et une portion équivalente pour la population saisonnière), la quantité de MR éliminée est en dessous du 700 kg par année pour les trois MRC.	
Boues de fosses septiques (BFS) / Boues d'épuration (BE)		5 des 9 LETI gèrent les BFS. Moyennant des frais, les BFS hors TNO peuvent être acceptées en LETI. Vidangeurs : BFS et 5 BE	Vidangeurs : 11 BFS et 4 BE	Vidangeurs : 3 BFS et 4 BE	Vidange réglementée par les municipalités. Les citoyens sont responsables de la vidange de leur FS à fréquence régulière (varie selon type). La collecte et le transport sont effectués par des entreprises privées; il est donc impossible de connaître les coûts associés. Les stations d'épuration sont surtout des étangs aérés; les lieux de traitement ou d'élimination dépendent des entreprises de collecte.	Les BFS peuvent constituer des intrants en site de compostage ou en usine de biométhanisation (site de traitement à même l'installation). Il est primordial de s'assurer d'une répartition adéquate des sites de traitement. Contrôle et suivi inégal de la vidange. Lieux de disposition inconnus.
Matières recyclables		Matières acheminées au centre de tri de Tricentris à Lachute ou de Gatineau (sauf Nominique) – <i>via le centre de</i>	Matières acheminées au centre de tri de Tricentris à Lachute. La Minerve passe par le centre de transbordement de	Matières acheminées pour la majorité des municipalités au centre de tri de Tricentris à Lachute (les autres utilisent	Coûts remboursés par le régime de compensation de la collecte sélective.	Le transport vers Tricentris représente des coûts importants. Ce n'est pas l'ensemble des plastiques (no 6, pellicules) qui est

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Collecte / Transport et infrastructures						
		<i>transbordement des Régies.</i>	la RIDR, tandis que les 11 municipalités faisant affaire avec l'entreprise Services R.C. Miller utilisent le centre de transbordement de l'entreprise.	Compo Recycle à Chertsey).		accepté au centre de tri. Identification des camions de collecte (déchets versus recyclage = même camion).
Matières organiques	Résidus verts	Programme de collecte de résidus organiques porte à porte pour les municipalités membres de la RIDL (acheminées à son écocentre).	Apport volontaire aux deux écocentres régionaux et porte à porte pour les milieux urbains. Collecte de résidus verts à Mont-Tremblant et Sainte-Agathe.	Apport volontaire et porte à porte.	Pour atteindre les objectifs gouvernementaux de bannissement de l'élimination des matières organiques d'ici 2020, des initiatives devront être développées.	La collecte des résidus verts pourrait ne pas être pertinente dans le cas des grands terrains. Pertinence d'adapter les mesures de collecte selon les périodes de pointe.
	Matières organiques générales	<u>Régie intermunicipale des déchets de la Rouge</u> : projet pilote de collecte des matières organiques (acheminées au site de compostage de Compo Recycle à Chertsey) incluant six municipalités membres. <u>Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre</u> : début de la construction de la plate-forme de compostage et planification de la collecte à trois voies pour l'été 2015.				Solutions différentes selon les secteurs (saisonnier, éloigné, etc.). Les entreprises de services (hôtels, restaurants et marchés d'alimentation) produisent beaucoup de matières organiques.

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Collecte / Transport et infrastructures						
RDD		47 points de collecte de RDD. Apport volontaire de TIC dans les écocentres. Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre : collecte par apport volontaire.			Depuis juillet 2012, les produits électroniques sont visés par la responsabilité élargie des producteurs, ce qui implique le développement par l'ARPE-QC d'un réseau de points de dépôt. Plusieurs entreprises sont impliquées dans la collecte des RDD sur le territoire de la Lièvre; il est donc difficile d'établir les quantités exactes détournées et les coûts associés.	Reste 60 % des RDD à aller chercher – ISÉ petit poids, impact important. Manque de lieux de dépôts – en ajouter là où les citoyens vont (ex. piles au IGA).
Encombrants		Collecte porte à porte pour l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sainte-Anne-des-Lacs et Lantier).			Tendance à éliminer la collecte des encombrants sur le territoire.	Interdiction d'élimination du bois (certains encombrants). La liste des matières acceptées est complexe. Respect des horaires de collecte. La majorité est éliminée (et non réemployée).
CRD		Aucun service de collecte porte à porte; fonctionne par apport volontaire aux écocentres.			Coûts associés à la collecte/transport des conteneurs, à la valorisation et à l'élimination.	Pas de centre de tri de matériaux secs.

Enjeu	Sous-thème	MRC Antoine-Labelle	MRC Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	Commentaires	Constats
Collecte / Transport et infrastructures						
						Secteur privé non desservi. Matériaux difficiles à vendre. Marché incertain.
Textiles		Actuellement une trentaine de points de dépôts. Les invendables sont acheminés à l'extérieur du territoire.			Voir le modèle sur la carte montrant la répartition des points de dépôt sur le territoire. Travailler avec les organismes communautaires.	Une part des textiles étant achetée puis vendus en Afrique, il serait pertinent de réglementer davantage et de développer des marchés pour les textiles usés. Réglementation déficiente. Pas de planification d'ensemble.

5.3 Forces | Faiblesses

Dans cette deuxième section, sont présentées par MRC les forces et les faiblesses de la situation de la gestion des matières résiduelles incluant la gestion, les services ainsi que les éléments reliés au territoire et à la population.

MISE EN ŒUVRE PGMR	MRC Antoine-Labelle	MRC des Laurentides	MRC Pays d'en Haut
Forces	Présences de nombreux intervenants en GMR (37). Présence de LET (2). Écocentres (2). RIDL = l'ensemble des matières résiduelles (incluant ICI et CRD). L'éloignement permet de faire une gestion indépendante.	Présences de nombreux intervenants en GMR (45). Écocentres (9). Délégation de compétence (15/20 transport, 20 disposition). Nombreux règlements en vigueur afin d'interdire l'élimination de certaines matières.	Territoire plus dense (84 habitants/km ²). Quelques centres urbains. Présences de nombreux intervenants de traitement des matières résiduelles (39). Nombreux règlements en vigueur afin d'interdire l'élimination de certaines matières. Écocentres (6). Délégation de compétence pour les matières organiques.
	Comité technique en GMR. L'ensemble des municipalités utilisent les LET (RIDR et RIDL). Projets pilotes de compostage concluants. Chaque MRC a du personnel pour la GMR. La majorité des matières recyclables sont acheminées à Tricentris.		
Faiblesses	Territoire vaste, peu de densité de population. Beaucoup de résidences secondaires.	Proportion de touristes très importante (la plus grande au Québec) : peut être une force et une faiblesse. Beaucoup de résidences secondaires.	Beaucoup de résidences secondaires.
	Coûts de collecte/transport élevés (majorité des infrastructures hors territoire ou grandes distances à parcourir). Taux de récupération des ICI relativement bas (31%). Taux de récupération des secteurs ICI et CRD résidentiel méconnus (sauf RIDL). Manque de connaissances des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD (sauf RIDL). Manque de connaissances concernant certaines matières (textiles). Coût d'élimination élevé : peut constituer une opportunité. Délégation de compétences à la MRC (difficulté d'homogénéité dans les services). Gouvernance (hétérogénéité des services sur le territoire). ISÉ et services à adapter à la population saisonnière. LETI – manque de connaissances sur les matières et quantités; pas de services de récupération.		

5.4 Menaces | Opportunités

Dans cette troisième section, sont présentées pour l'ensemble du territoire les menaces et les opportunités de la situation de la gestion des matières résiduelles incluant la gestion, les services ainsi que les éléments reliés au territoire et à la population.

Domaine	Menace (externe)	Opportunité (interne)	Notes additionnelles
Collecte / Transport	Acheminement de matières organiques à l'extérieur du territoire de planification. (RIDR)	Mise en place et utilisation d'infrastructures de GMR communes.	
	Négociation de nouveaux contrats versus la collecte /le transport municipalisé.	Négociation commune (ou concertée) des contrats.	Plusieurs contrats arriveront à échéance avant le terme de la période de la planification (voir p.40 PGMR conjoint préliminaire).
	Coûts en expansion.	Maintien et augmentation de la synergie et de la concertation entre les intervenants. Coût d'élimination élevé.	
	Augmentation de la population, développement résidentiel, dispersion de la population, distances importantes et usage de sites externes.	Aménagement de nouveaux sites de transbordement et de points de dépôt.	
CRD	Manque de débouchés et éloignement des récupérateurs.	Développement de débouchés locaux pour financer GMR (marchés pour les RDD, CRD, encombrants, textiles, compost, etc.).	Implication du secteur de l'économie sociale; matériaux composites; rôle des écocentres.
Acteurs	Multiplicité des acteurs (MRC, municipalités, ICI) pouvant complexifier la mise en œuvre des mesures prévues au Plan.	Élaboration d'orientations communes (voire gestion).	
GMR	Nécessité de mettre en place de nouveaux programmes (ex.: GMO, REP, etc.).	Augmentation de la capacité et de la qualité du tri.	
	Saisonnalité d'une partie de la population.	Modulation des horaires de collecte/transport, stratégie de communication différente pour joindre les propriétaires saisonniers au courant de l'année, etc.	Type et quantité de matières résiduelles générées; périodes de pointe; ISÉ en période estivale.

Domaine	Menace (externe)	Opportunité (interne)	Notes additionnelles
Infrastructures	Concurrence d'infrastructures hors territoire.	Mise en place infrastructures sur le territoire.	Présence de LET à proximité du territoire de planification (ex. : LET de Lachute - RCI Environnement) et LET de Sainte-Sophie - Waste Management).
	Nouvelles matières résiduelles visées par la <i>Responsabilité élargie des producteurs</i> (REP).	Développement d'un réseau de points de dépôt.	
ISÉ	Communication auprès des ICI et des entreprises CRD.	Développement de stratégies personnalisées et de contacts directs.	Nécessité d'une stratégie ISÉ solide en amont des programmes et importance grandissante de l'acceptabilité sociale.
	Lacunes au niveau de la sensibilisation des élus et de l'ensemble de la population.	Développement de stratégies solides et de contacts directs.	
	Manque d'implication des citoyens dans les nouveaux programmes et en ce qui a trait aux 3RV.	ISÉ comme pilier d'amélioration des programmes, de la performance et de la qualité des matières résiduelles récupérées.	
ICI	Inclusion des ICI, partiellement déresponsabilisées par la réglementation.	Programme de redistribution des redevances pour l'élimination.	Les municipalités n'ont pas de pouvoir réglementaire sur les ICI, mais sont responsables de la planification des matières résiduelles générées par les ICI, qui ont actuellement un taux de récupération bas. Le programme de redistribution de la redevance inclut déjà la performance des ICI (performance territoriale) dans le calcul de la redistribution. .
	Comptabilisation et caractérisation des matières résiduelles générées par les ICI.		Avec l'augmentation du nombre d'entreprises, une plus grande part de matières résiduelles sera générée et peut biaiser le portrait si elle est mal recensée
	ISÉ auprès des ICI (incluant des informations sur les enjeux et la connaissance des programmes d'appui financier).	Recours aux programmes gouvernementaux et privés et aux organismes de soutien existants.	Performance des ICI, <i>ICI on recycle</i> , PTMOBC, Table pour la récupération hors foyer, FCQGED, Action rebus, etc.

5.5 Objectifs, orientations, enjeux et pistes d'optimisation

En considérant les éléments de la section précédente de même que les cinq objectifs nationaux, voici les cinq objectifs régionaux qui en découlent :

5 OBJECTIFS NATIONAUX

Le PGMR conjoint vise à atteindre les mêmes objectifs que ceux identifiés dans le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, soit :

1. Réduire à 700 kg/habitant/année les matières résiduelles éliminées.
2. Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal.
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible.
4. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.

5 OBJECTIFS RÉGIONAUX

1. Réduire de 15 % les matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction de 700 kg/habitant/année*.
2. Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal.
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible.
4. Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
5. Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.

**En considérant les estimés de tonnage de matières éliminées par les secteurs ICI et CRD avec l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (juillet 2014) et non les données du MDDEFP concernant l'élimination, la quantité de MR éliminée par habitant (population permanente) est en dessous des objectifs gouvernementaux prévus dans le Plan d'action de la PQGMR (700 kg par année) pour la MRC Antoine-Labelle, mais au-dessus pour les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (référence section 5.2 Déchets|élimination). Pour les fins de planification des mesures et atteinte de l'objectif de 700 Kg, c'est cette méthode de calcul qui est retenue.*

3 ORIENTATIONS

En considérant les éléments de la section précédente et afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, le PGMR conjoint met de l'avant les orientations suivantes :

1. Promouvoir les services et les activités d'information pour la réduction à la source, le réemploi, la récupération des matières résiduelles auprès de l'ensemble des citoyens et des secteurs ICI et CRD du territoire.
2. Optimiser l'offre de services selon les réalités territoriales qui incitent l'application des 3RV par les citoyens et les secteurs ICI et CRD.
3. Privilégier une gestion responsable, durable et concertée des matières résiduelles en établissant un système de suivi, de contrôle et de coordination de la mise en œuvre du PGMR.

6 ENJEUX

En considérant les éléments de la section précédente et afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, les MRC comptent relever les défis suivants :

1. Accès à des infrastructures : assurer la disponibilité d'installations de récupération et/ou de traitement de proximité qui privilégient les débouchés locaux.
2. Collecte/transport : favoriser une diminution et une optimisation de la part élevée des coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles.
3. Populations temporaires : tenir compte de l'importance proportionnelle des populations saisonnières qui provoque une saisonnalité des matières résiduelles générées et rend difficile la participation de cette clientèle.
4. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) : prévoir des mesures d'ISÉ qui devront s'adresser à toutes les clientèles génératrices de matières résiduelles et viser la responsabilisation de ces acteurs.
5. Secteurs ICI/CRD : recueillir systématiquement les données de ces secteurs à l'avenir car il est présentement difficile d'obtenir un portrait précis des matières résiduelles générées par ces secteurs, ce qui rend difficile une planification régionale complète.
6. Densité et dispersion de la population : planifier les services en tenant compte de la population très dispersée sur le territoire et la disparité entre les réalités des trois MRC.

5.6 Pistes d'optimisation des services et des coûts de gestion des matières résiduelles

Différentes pistes d'optimisation des coûts permettraient de diminuer les impacts du surcoût à l'ajout de nouvelles mesures dans le PGMR conjoint. Vu la grande variabilité des coûts de collecte, de transport et de traitement observée à la grandeur du territoire, chaque piste devra faire l'objet d'une analyse à l'échelle locale, voire régionale, pour chiffrer son impact réel.

- Programme encourageant la déconstruction des bâtiments et la construction écoresponsable des bâtiments (ex. LEED).
- Développement ou support aux débouchés locaux.
- Nouvelles technologies dans le domaine du transport (GPS, balance et caméra sur les camions, puces sur les bacs, etc.) ou de la disposition (ex. déchiqueteur de matières pour diminuer le volume).
- Tarification à l'acte des résidus ultimes et/ou réduction du volume accepté dans la collecte des déchets.
- Analyse des avantages et des inconvénients du mode de gestion (déclaration de compétence, Régie/contrat, etc.).
- Mécanisation et automatisation des opérations de collecte au moyen de bacs roulants et de véhicules de collecte munis de bras articulés.
- Réévaluation de la taille des territoires de collecte et de la charge totale des travaux demandés. Au besoin, regrouper les territoires, les scinder, étaler les activités sur plusieurs journées ou autrement, de façon à optimiser les activités de collecte.
- Évaluation du bannissement des sacs de plastique.



Chapitre 6

MESURES ET ÉCHÉANCES

CHAPITRE 6 – MESURES ET ÉCHÉANCES

6.1 Description des mesures prévues

Dans ce chapitre sont présentés les mesures prévues (6.1 et 6.2), l'échéancier (6.3), les revenus et dépenses (6.4), le droit de regard (6.5) ainsi que les résultats de consultations auprès des secteurs ICI et CRD (6.6). Certaines mesures chapeautent tous les types de matières et sont donc regroupées dans une section à part entière (toutes matières résiduelles confondues). On y retrouve notamment les incontournables activités visant l'information, la sensibilisation et l'éducation de tous les secteurs. Des efforts particuliers seront également déployés pour optimiser les coûts reliés à la collecte et au transport des matières résiduelles qui continuent de croître, année après année. Par la suite, les mesures sont présentées par matières, soit les matières recyclables, les matières organiques ainsi que les matériaux de construction, rénovation et démolition, encombrants, textiles, résidus dangereux et autres. Enfin, la section 6.2 présente une description détaillée pour chacune des mesures prévues.

Aussi, lors de la mise à jour des schémas d'aménagement dans les territoires de planification, les MRC doivent s'assurer que cette mise à jour tienne compte des mesures du PGMR conjoint 2016-2020.

Toutes matières résiduelles confondues

MESURES
MESURE 1 : Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effets de serre.
MESURE 2 : Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles.
MESURE 3 : Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.
MESURE 4 : Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs.
MESURE 5 : Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.

Matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux)

Afin d'arriver à recycler 70 % des contenants, emballages, imprimés et journaux, la collecte sélective sera élargie aux ICI produisant des matières assimilables à celle du secteur résidentiel, leur permettant ainsi de contribuer davantage à l'effort territorial. L'adoption de politiques d'acquisition de biens et services intégrant le principe des 3RV dans tous les secteurs devrait inciter les fournisseurs à emboîter le pas et ainsi, atteindre les cibles de détournement.

MESURES
MESURE 6 : Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux.
MESURE 7 : Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux) afin de desservir l'ensemble des secteurs.
MESURE 8 : Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.
MESURE 9 : Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.

Matières organiques et boues

L'atteinte de l'objectif provincial de recycler 60 % des matières organiques générées sur le territoire se fera principalement par trois axes d'action : la réduction à la source, la récupération de matières dans tous les secteurs d'activités et la valorisation des boues. Il sera également essentiel de s'assurer que les infrastructures nécessaires au traitement de la matière organique ainsi récupérée soient accessibles.

MESURES
MESURE 10 : Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.
MESURE 11 : Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI.
MESURE 12 : S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques.
MESURE 13 : Approfondir les connaissances dans la collecte et le traitement des boues de fosses septiques.
MESURE 14 : S'assurer que les boues des stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisées.

Matériaux de CRD, encombrants, textiles, résidus dangereux et autres

Malgré un taux de récupération conjoint des trois MRC dépassant 80 % pour le secteur CRD, des efforts continuent d'être déployés pour améliorer la performance de ce secteur. Les mesures prévues visent plus particulièrement à encourager le réemploi et le tri en offrant davantage de services aux usagers, avec l'ajout notamment de nouveaux points de dépôt sur le territoire.

MESURES
MESURE 15 : Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).
MESURE 16 : Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion.
MESURE 17 : Consolider les points de services d'écocentres pour le secteur résidentiel.
MESURE 18 : Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.
MESURE 19 : Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).

6.2 Description détaillée des mesures

Dans cette section, on retrouve les fiches détaillées pour chacune des mesures. Les fiches présentent une brève description de la mesure, les objectifs à atteindre, les générateurs, les défis, les responsables de la mesure, les actions, les coûts additionnels, l'échéancier, les indicateurs de suivi ainsi que les résultats escomptés.

Dans les actions, les activités de réduction à la source sont priorisées dans cet ordre, réemploi, recyclage, valorisation et en dernier recours l'élimination (3RV-E).

En ce qui concerne les coûts additionnels pour la période 2016-2020, il s'agit des coûts (dans certains cas des revenus) supplémentaires aux coûts (ou revenus) des services déjà en place sur le territoire en 2015. Étant donné que plusieurs projets devront d'abord être évalués pour identifier le meilleur scénario d'implantation, il est indiqué l'expression «coût variable» ou «économie variable».

Lorsque des actions font partie des activités courantes des Régies, MRC ou municipalités, est indiquée l'expression «inclusion dans les dépenses courantes».

Quand les coûts d'une mesure sont assumés par les entreprises, une mention «coûts assumés par le secteur privé» est indiquée.

Enfin, lorsque les informations le permettent, un estimé des coûts est inscrit. Comme certains projets se retrouvent dans plusieurs mesures (ex. implantation de centres de transfert / site de compostage et collecte des matières organiques), les coûts sont indiqués dans une seule mesure (ex. mesure no 11) alors que les autres composantes du projet (ex. mesure no.1 action 1, mesure no. 12) font référence à la mesure chiffrée («inclus dans la mesure 11» dans ce cas).

Les revenus ne sont pas indiqués dans les fiches, car ils font référence à plusieurs mesures. À la section 6.4, les revenus sont indiqués dans le bas du tableau et correspondent à la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination des matières résiduelles, au régime de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables ainsi qu'à d'autres revenus (services aux citoyens et aux commerces dans les 2 Régies). Tel qu'exigé, les revenus provenant du régime de compensations pour la collecte sélective sont utilisés par les municipalités pour réduire le montant de taxe aux contribuables.

Les dépenses non couvertes par les revenus se retrouvent dans la quote-part aux municipalités.

À noter que dans la mesure #11, il s'agit de coûts nets puisque le montant de la subvention du PTMOBC, dont l'étape 1 a déjà été acceptée le 16 février 2015 et est inclus dans le calcul des dépenses.

N° 1		Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre		
Considérant les coûts élevés de collecte et de transport des matières résiduelles, la mesure vise à en favoriser une optimisation sur le territoire de planification en misant sur des approches de tarification et de gestion novatrices.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d’asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15% la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l’année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d’asphalte. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Tous.			
Défis	• Satisfaction des générateurs par rapport aux modifications apportées aux fréquences de collecte. • Participation durable des générateurs au mode d’apport volontaire.			
Territoire concerné	MRC d’Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d’en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables de la mesure	RIDL	Municipalités	MRC et municipalités	Municipalités
Actions		1. Implanter un (deux) centre(s) de transfert (réf. mesure #11).		
		2. Favoriser la réduction de la fréquence de collecte des déchets.		
		3. Mettre en place des ententes régionales concernant les écocentres pour optimiser les coûts de transport des conteneurs et la disposition des matières.		
		4. Accompagner le secteur ICI pour développer des stratégies de réduction des coûts de transport (ex. : concertation, négociation, commune, etc.).		
		5. Implanter l’apport volontaire dans des secteurs ciblés et évaluer les façons proactives de réduire les dépôts sauvages.		
Coûts additionnels	2. Économie variable.	1. Inclus dans la mesure #11.	1. Inclus dans la mesure #11.	
	3. Économie variable.	2. Économie variable.	2. Économie variable.	
	4. Inclusion dans les dépenses courantes.	3. Économie variable.	3. Économie variable.	
	5. Économie variable.	4. 500 \$ par année.	4. 1 000 \$ annuellement par MRC.	
		5. Économie variable.	5. Économie variable.	

Échéancier	2. 2016-2020 3. 2016-2020 4. 2016-2020 5. 2016-2020	1. 2018 2. 2016-2020 3. 2016-2020 4. 2016-2020 5. 2016-2020
Indicateurs de suivi	• Coûts de la collecte et du transport du porte à porte par rapport à la quantité de matières résiduelles récupérées. • Coûts de la collecte et du transport associés aux écocentres par rapport à la quantité de matières résiduelles récupérées. • Pourcentage de collectes annuelles évitées. • Nombre de kilomètres éliminés (afin d'estimer la production de GES liée au transport des MR en tonne équivalente de CO²). • Nombre de commerces rencontrés.	
Résultats escomptés	• Réduction du nombre de collectes annuelles. • Réduction des coûts de transport associés aux écocentres. • Réduction des coûts de transport reliés aux centres de transfert.	

N° 2	Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles			
Considérant les coûts élevés des services de gestion des matières résiduelles, la mesure vise à en favoriser une optimisation sur le territoire de planification en misant sur des approches de tarification et de gestion novatrices.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d’asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15% la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l’année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d’asphalte. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Tous.			
Défis	• Satisfaction des générateurs par rapport aux coûts offerts en GMR.			
Territoire concerné	MRC d’Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d’en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités et RIDR	MRC, municipalités et RIDR	MRC, municipalités et RIDR
Actions				1. Faire le choix d’un modèle de gestion régional des matières résiduelles (ex : déclaration ou délégation de compétences, création d’une régie).

	2. Évaluer la possibilité de regrouper des appels d'offres pour les achats ou les services. 3. Effectuer des appels d'offres uniformes et/ou regroupés. 4. Interdire des bacs à déchets supplémentaires. 5. Fournir gratuitement un bac de récupération plus grand ou un deuxième bac. 6. Lors de la mise en place des mesures, évaluer les offres de service de réduction à la source (ex. programme de couches jetables, programme de composteurs domestiques, forte incitation auprès des ICI de faire des dons à des banques alimentaires pour pouvoir participer à la collecte municipale des matières organiques) et de réemploi (ex. écocentres) versus les services de recyclage et compostage des matières. 7. Évaluer, et s'il y a lieu, acheter des déchiqueteurs pour les déchets de bardeaux et de bois.	
Coûts additionnels		1. Économies variables
	2. Inclusion dans les dépenses courantes. 3. Économie variable. 4. Inclusion dans les dépenses courantes. 5. Coût variable. 6. Coût variable. 7. Coût variable.	
Échéancier		1. 2018
	2. 2016-2020 3. 2016-2020 4. 2016-2020 5. 2016-2020 6. 2016-2020 7. 2017	
Indicateurs de suivi	• Coût des services par rapport à la quantité de matières résiduelles récupérées.	
Résultats escomptés	• Optimisation des coûts des services pour l'ensemble des acteurs.	

N° 3		Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application		
La mesure a pour objet la mise en place d'un cadre réglementaire uniforme favorisant l'atteinte des objectifs du PGMR concernant tous les types de matières résiduelles, et ce, sur le territoire conjoint des trois MRC participantes.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination (papier, carton, bois, matières organiques).			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Tous.			
Défis	• Assurer le contrôle et le suivi de la réglementation. • Assurer l'application de la réglementation dans les différentes municipalités.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	<i>Municipalités et comité PGMR conjoint</i>	<i>Municipalités et comité PGMR conjoint</i>	<i>MRC et comité PGMR conjoint</i>	<i>Municipalités et comité PGMR conjoint</i>
Actions	1. Élaborer une liste des matières acceptées et refusées par les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, textiles, résidus domestiques dangereux, encombrants et services écocentres) en lien avec les objectifs et insérer le PGMR dans la réglementation. 2. Fournir un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger le tri et la récupération, en intégrant les bannissements. 3. Réviser, contrôler et effectuer le suivi des règlements (favoriser l'utilisation de billets de courtoisie au départ et, graduellement, de mesures coercitives et évaluer les façons d'émettre des pénalités dans le cas de la disposition de matières interdites dans les contenants à déchets à la résidence, multilogements, etc.)			

Coûts additionnels	1, 2 et 3 : <i>Inclusion dans les dépenses courantes.</i>
Échéancier	1. 2016 2. 2016 3. 3. 2017
Indicateurs de suivi	• Pourcentage de municipalités ayant un règlement conforme au modèle du comité de mise en œuvre du PGMR (règlement incluant minimalement une obligation au tri et à la récupération ainsi que les matières bannies ou refusées).
Résultats escomptés	• Adoption des modifications aux règlements. • Application des règlements modifiés/adoptés.

N° 4		Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs		
La mesure vise à faire de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation une priorité et une activité récurrente dans tous les secteurs, par le biais de diverses activités planifiées et concertées.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination (papier, carton, bois, matières organiques). • S'arrimer avec la stratégie #9 du Plan d'action de la PQGMR visant à favoriser les initiatives d'ISÉ.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Tous.			
Défis	• Offrir des activités suscitant une importante participation des acteurs visés (citoyens, ICI, CRD, municipalités). • Réussir à organiser des activités variées permettant de rejoindre tous les secteurs visés.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL et MRC	Municipalités, MRC et RIDR	Municipalités, MRC et RIDR	Municipalités, MRC et RIDR

Actions	- Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication annuel conjoint entre les MRC et les Régies qui : -cible différents outils de communication auprès de tous les secteurs (bottin vert ; patrouille verte ; caravane de l'environnement ; activités de reconnaissance ; amélioration de l'information auprès des clientèles spécifiques (villégiateurs, anglophones, saisonniers, multilogements, gestionnaires des TNO et des parcs régionaux), une publicité en continu, utilisation des médias locaux, bulletins municipaux et si possible des médias sociaux, profiter des événements dans les municipalités pour tenir des kiosques, numéro central pour demande d'informations, sensibilisation et éducation dans les écoles, rejoindre les villégiateurs de façon distincte telle que les associations de lacs, etc, visites dans les installations, portes-ouvertes pour les deux régions, rendre accessibles et vulgariser les résultats du suivi environnemental du site de la RIDR et de la RIDL, afin de les rendre publiques au moins une fois par année, sensibilisation des intervenants de l'ensemble des secteurs à la hiérarchie des 3 RV-E, par exemple par l'achat de contenants recyclables seulement et rassurer les clientèles quant à l'impact sur l'hygiène et leur santé de leur participation à la collecte des matières organiques, -diffuse la réglementation auprès de tous les secteurs, -informe l'ensemble des secteurs sur les bannissements de l'élimination lorsqu'en vigueur (remise d'information sur la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission des permis ; réseau de veille des bons coups ; etc.) -sensibilise les intervenants de l'ensemble des secteurs à la hiérarchie des 3 RV-E - Allouer un montant annuel par porte dédié aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le secteur résidentiel et un budget annuel pour les autres secteurs. - Mettre sur pied une table de concertation pour les secteurs ICI et CRD qui offre un réseautage entre ces secteurs afin de développer un maillage (ex. réemploi de matières résiduelles via une banque d'échanges) et des débouchés locaux. Sans s'y limiter, la table aurait pour mandat de : favoriser le réseautage et les partenariats entre les entreprises; soutenir et promouvoir les programmes de reconnaissance (<i>ICI on recycle, Tri-Logique, Semaine de réduction des déchets, etc.</i>), mettre l'accent sur un engagement ferme des dirigeants ; créer un « bottin des récupérateurs » pour les ICI ; mobiliser des ressources municipales pour accompagner les entreprises (ex. : conseiller, ligne téléphonique, etc.) ; centraliser l'information (ex. : site internet, personnes-ressources, etc.) ; offrir des formations aux entreprises (ex. : événements écoresponsables, 3RV, sensibilisation à la déconstruction et au réemploi des matériaux usagés, tri à la source, etc.).	
Coûts additionnels	1, 2 3 : <i>Inclusion dans les dépenses courantes</i>	<i>Inclusion dans les dépenses courantes.</i> <i>185 020 \$ annuellement (2,50 \$/porte annuellement).</i> <i>10 000 \$ annuellement</i>
Échéancier	<i>2016-2020</i> <i>2016-2020</i> <i>2017-2020</i>	

Indicateurs de suivi	• Pourcentage d'activités réalisées. • Nombre de citoyens joints (participants) par activité. • Budget réel alloué par porte pour le secteur résidentiel. • Budget réel alloué pour les secteurs ICI et CRD. • Nombre de partenariats développés (table de concertation). • Nombre d'ICI récipiendaires d'un programme de reconnaissance (<i>ICI on recycle, Tri-Logique</i>, etc.) sur le territoire. • Nombre de formations aux entreprises offertes plus nombre de participants aux formations.
Résultats escomptés	• Amélioration de la connaissance de l'ensemble des acteurs concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire. • Amélioration du bilan de masse.

N° 5		Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint		
La mesure vise à favoriser un suivi adéquat et concerté de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, tout en favorisant la transparence des résultats et le suivi d'indicateurs spécifiques.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. • S'arrimer avec la stratégie #10 du Plan d'action de la PQGMR visant à favoriser une bonne reddition de comptes.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Tous.			
Défis	• Mettre en œuvre l'ensemble des actions visées dans le PGMR conjoint et atteindre les résultats escomptés.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDR			
Intervenants	RIDL et MRC	RIDR, MRC et ville de Rivière-Rouge	RIDR et MRC	RIDR et MRC

Actions	1. Transformer le comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint. Le comité aurait notamment les mandats suivants : - Réaliser un suivi régulier de la mise en œuvre du PGMR du comité. - Mettre en place un système de suivi des résultats de gestion de GMR. - Améliorer les connaissances (banque commune, caractérisation de certaines matières au besoin, etc.). - Élaborer un bilan annuel (bilan des actions et de la performance de récupération). - Valider le taux réel de recyclage par des caractérisations au LET puis viser l'atteinte de l'objectif de 70 % s'il n'est pas déjà atteint. - Assurer la transmission de l'information aux comités de suivi PGMR de chacune des MRC. - Élaborer un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger au tri et à la récupération, en intégrant les bannissements. Le comité de suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint serait formé des professionnels responsables de la gestion des matières résiduelles dans les 3 MRC, de la direction générale de la Ville de Rivière-Rouge, de la direction de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et des professionnels de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Les membres du comité se réuniraient environ 6 fois par année.	
Coûts additionnels	2 000 \$ <i>annuellement</i>	8 000 \$ <i>annuellement</i>
Échéancier	2016-2020	
Indicateurs de suivi	- Nombre de rencontres réalisées (objectif : six rencontres par année). - Réalisation des mandats. - Pourcentage des mesures réalisées.	
Résultats escomptés	- Atteinte des objectifs fixés dans le PGMR. - Réalisation des mesures prévues au PGMR. - Centralisation des connaissances et des informations afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR sur l'ensemble du territoire.	

N° 6		Favoriser la mise en place d'activités et de politiques d'acquisition de biens et de services intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux		
La mesure vise à s'assurer du respect du principe des 3RV dans la mise sur pied d'activités et de politiques d'acquisition de biens et de services particulièrement pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux en incluant les événements publics.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Tous.			
Défis	• Application réelle des politiques d'acquisition dans les municipalités et le secteur résidentiel.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	Municipalités	Municipalités	MRC et municipalités	Municipalités
Actions	1. Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'acquisition pour le secteur municipal (ex.: réutilisation des matières récupérées telles que Verrox et peinture récupérée). 2. Promouvoir les achats locaux. 3. Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI (ex. événements publics d'envergure tel qu'IRONMAN à Mont-Tremblant). 4. Promouvoir des activités visant la réduction à la source et le réemploi s'appliquant plus particulièrement aux autorités locales et régionales (exemples : conseil sans papier, bannissement des bouteilles d'eau à usage unique, des gobelets à café, des sacs de plastique et d'autres produits jetables) et lors d'événements ou services municipaux (vente de garage, réemploi des encombrants et matériaux de construction aux écocentres, programme de financement des couches lavables).			

Coûts additionnels	1, 2, 3 et 4 : Inclusion dans les dépenses courantes.
Échéancier	1. 2017 2. 2017-2020 3. 2018 4. 2016-2020
Indicateurs de suivi	• Pourcentage de municipalités possédant une politique d'acquisition de biens et de services intégrant le principe des 3RV. • Pourcentage du nombre d'événements écoresponsables.
Résultats escomptés	• Application systématique des principes de 3RV lors de l'acquisition de biens et de services dans les municipalités.

N° 7	Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux) afin de desservir l'ensemble des secteurs			
La mesure a pour objet la mise en place d'un système de collecte permettant à la totalité des générateurs présents sur le territoire de participer à la récupération des matières recyclables.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • S'arrimer avec le bannissement du papier et du carton.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • Municipal. • ICI.			
Défis	• Implication et participation variables des générateurs. • Implantation potentiellement coûteuse de la desserte de tous les secteurs. • Capacité de bien desservir les municipalités selon le nombre et la taille des ICI.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités	MRC et municipalités	Municipalités
Actions	1. Évaluer l'offre de services actuelle et les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI, des multilogements et autres clientèles à desservir telles que les gestionnaires de terres publiques et parcs régionaux et s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services : a. Par l'élargissement de la collecte sélective aux clientèles qui produisent une quantité de matières recyclables similaire à celle du secteur résidentiel. b. Par l'implantation d'un système de collecte adapté aux entreprises produisant d'importantes quantités de matières recyclables. c. Par la possibilité d'accepter les contenants, emballages et imprimés recyclables du secteur ICI aux écocentres. d. Par l'évaluation de la possibilité de services de récupération gratuits pour les ICI. 2. Poursuivre les activités de sensibilisation (exemple : Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du papier et du carton et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.			
Coûts additionnels	1 et 2 Inclusion dans les dépenses courantes.			
Échéancier	1 et 2 2016-2020			

Indicateurs de suivi	• Taux de détournement total des matières recyclables. • Quantité totale de matières recyclables détournée de l'enfouissement. • Quantité de matières recyclables récupérées dans les ICI en porte à porte. • Pourcentage d'ICI desservi par le porte à porte. • Quantité de matières recyclables récupérée aux écocentres et provenant des ICI. • Nombre d'ICI ayant utilisé le service d'écocentre annuellement pour les contenants, emballages et imprimés.
Résultats escomptés	• Augmentation de la quantité de matières recyclables détournées par l'ensemble des ICI sur le territoire.

N° 8		Évaluer la possibilité de récupérer des matières non acceptées dans la collecte sélective actuelle		
La mesure vise à tendre vers le grand objectif de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> de n'éliminer que le résidu ultime en élargissant la collecte sélective au maximum de types de matières produites et en augmentant ainsi les quantités récupérées				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • ICI.			
Défis	• S'assurer du gain économique de la valorisation de certaines matières comparativement à l'enfouissement (dû à l'instabilité des marchés).			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	<i>RIDL</i>	<i>Municipalités</i>	<i>MRC et municipalités</i>	<i>Municipalités</i>
Actions	1. Trouver des débouchés pour les matières visées (ex: tubulures, polystyrène, plastique agricole, pellicule de plastique pour bateau, etc...). 2. Évaluer les possibilités de récupérer ces nouvelles matières.			
Coûts additionnels	1 et 2 : Inclusion dans les dépenses courantes.			
Échéancier	2016-2020			
Indicateurs de suivi	• Quantité de nouvelles matières récupérées.			
Résultats escomptés	• Augmentation du nombre de matières récupérées. • Réduction des quantités de matières éliminées.			

N° 9		Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales		
La mesure vise à permettre aux citoyens de participer à une gestion des matières résiduelles optimale en leur offrant l'opportunité de trier leurs matières résiduelles, même dans les aires publiques de façon à augmenter la quantité de matières recyclables récupérées.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • S'arrimer avec le bannissement de l'élimination du papier, du carton et de la matière organique.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • Municipal. • ICI.			
Défis	• S'assurer d'avoir l'espace nécessaire pour l'équipement supplémentaire. • Obtenir la participation des générateurs.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	<i>RIDL et municipalités</i>	<i>Municipalités</i>	<i>MRC et municipalités</i>	<i>Municipalités</i>
Actions	1. Cibler les endroits où l'ajout d'équipement de récupération est nécessaire (ex. compléter le service de récupération le long du corridor aérobique et du Parc linéaire du p'tit Train du nord et des parcs municipaux régionaux) 2. Soutenir les municipalités dans la réduction des poubelles « orphelines » dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales sporadiques et ajouter la troisième voie dans ces équipements dès que le service est en place dans la municipalité.			
Coûts additionnels	<i>1 et 2.</i> <i>2017 : 5 000 \$</i> <i>2018 : 5 000 \$</i> <i>2019 : 5 000 \$</i> <i>2020 : 5 000 \$</i>	<i>1 et 2 : Coût variable.</i>	<i>1 et 2 : Inclusion dans les dépenses courantes</i>	<i>1 et 2 : Coût variable.</i>
Échéancier	<i>1 et 2 : 2017-2020</i>	<i>1 et 2 : 2016-2020</i>		
Indicateurs de suivi	• Nombre d'équipements de récupération dans les aires publiques. • Nombre d'activités municipales dans lesquelles des équipements de récupération sont disponibles autant que les équipements à déchets.			
Résultats escomptés	• Meilleure accessibilité aux équipements de collecte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire.			

N° 10		Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques		
La mesure vise à ne transporter et traiter que la portion des matières organiques dont le traitement requiert véritablement des installations industrielles dans le but de réduire les coûts liés à celui-ci.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • S'arrimer avec la stratégie #2 du Plan d'action de la PQGMR visant à réduire la production de matières résiduelles. • S'arrimer avec le bannissement de l'élimination de la matière organique.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • ICI.			
Défis	• S'assurer de la participation durable des générateurs (citoyens et ICI) à l'ensemble des programmes volontaires.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	<i>RIDL et municipalités</i>	<i>Municipalités</i>	<i>MRC et municipalités</i>	<i>Municipalités</i>
Actions	1. Favoriser des activités de réduction à la source et réemploi notamment par la mise en place de campagne d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique et en faire le suivi auprès des municipalités (ex. nombre de composteurs vendus et le nombre de formations sur le compostage domestique sur le territoire). 2. Créer une table de concertation des organismes et entreprises concernées afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire et les résidus organiques : favoriser l'utilisation des aliments pour la consommation avant d'en faire la récupération aux fins de compostage; promouvoir les dons à des banques alimentaires; optimiser la redistribution des aliments périssables en facilitant les partenariats entre les générateurs (ex. : marchés d'alimentation) et les organismes (ex. : banques alimentaires); promouvoir la vente au rabais des fruits et légumes « moches »; promouvoir la transformation des aliments invendus et/ou indésirables en plats surgelés ou en conserves; aider les organismes à faire du réseautage avec les entreprises de la région; démontrer les économies de coûts aux entreprises qui favorisent le réemploi. Secteur ICI : favoriser l'utilisation des aliments pour la consommation avant d'en faire la récupération aux fins de compostage.			
Coûts additionnels	1 et 2 : Inclusion dans les dépenses courantes	1. Inclusion dans les dépenses courantes. 2. Inclus dans la mesure #4.		
Échéancier	1. 2016-2020 2. 2018-2020			

Indicateurs de suivi	• Nombre d'unités d'occupation effectuant du compostage domestique. • Nombre de bacs de compostage subventionnés. • Quantité de matières organiques récupérées chez les marchés d'alimentation aux fins de compostage. • Nombre d'entreprises qui ont une entente avec les banques alimentaires et qui font la collecte à trois voies.
Résultats escomptés	• Réduction du gaspillage alimentaire. • Réduction de la quantité de matières organiques devant être transportées, puis traitées.

N° 11		Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI		
La mesure vise à soutenir les générateurs ciblés sur le territoire dans le bannissement de l'élimination des matières organiques en détournant celles générées par les secteurs résidentiels et ICI et en offrant à ces générateurs un service de collecte adéquat.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination de la matière organique.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • ICI.			
Défis	• Participation durable des générateurs (citoyens, ICI, multilogements) à la collecte à trois voies. • Temps d'adaptation nécessaire aux changements de comportement. • Beaucoup de freins à surmonter par la population. • Surcoût relié à une troisième collecte. • Capacité de bien desservir les municipalités selon le nombre et la taille des ICI.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités et RIDR	MRC, municipalités et RIDR	Municipalités et RIDR
Actions	1. Implanter ou poursuivre la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel. 2. Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination des matières organiques et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées 3. Évaluer l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir et, s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services.			

Coûts additionnels	Pour les mesures : Inclusion dans les dépenses courantes. Service déjà implanté (les coûts de collecte, transport et traitement des matières organiques déjà inclus dans les activités courantes)	Actions #1, #2 et #3, ainsi que les mesures #1 (action #1) et #12. 2018 à 2020 : coûts nets de 167 068 \$ annuellement. Les estimés de coûts comprennent le(s) centre (s) de transfert, la collecte, le transport et le traitement des matières organiques. Dans les coûts de traitement des matières organiques sont inclus une subvention au PTMOBC (Étape 1 acceptée et modalités à confirmer selon scénario retenu).	Actions #1, #2 et #3, ainsi que les mesures #1 (action #1) et #12. 2016 : 11 000 \$ 2017 : 22 000 \$ 2018 à 2020 : coûts nets de 796 664 \$ annuellement. Les estimés de coûts comprennent le(s) centre (s) de transfert, la collecte, le transport et le traitement des matières organiques. Dans les coûts de traitement des matières organiques sont inclus une subvention au PTMOBC (Étape 1 acceptée et modalités à confirmer selon scénario retenu).	Actions #1, #2 et #3, ainsi que les mesures #1 (action #1) et #12. 2016 : 416 515 \$ 2017 à 2020 : coûts nets de 664 444 \$ annuellement. Les estimés de coûts comprennent le(s) centre (s) de transfert, la collecte, le transport et le traitement des matières organiques. Dans les coûts de traitement des matières organiques sont inclus une subvention au PTMOBC (Étape 1 acceptée et modalités à confirmer selon scénario retenu).
Échéancier	2016-2020	1. 2. 3. 2018-2020	1. 2. 3. 2016-2020	
Indicateurs de suivi	- Quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement. - Taux de détournement total des matières organiques. - Pourcentage d'unités d'occupation résidentielles desservies. - Pourcentage d'ICI desservi par la collecte porte à porte.			
Résultats escomptés	- Accessibilité à une collecte des matières organiques pour l'ensemble des générateurs du territoire. - Quantité de matières organiques recyclées.			

N° 12		S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques		
Afin de pouvoir véritablement détourner les matières organiques de l'enfouissement, cette mesure permet de s'assurer que la capacité de traitement des infrastructures de compostage qui accueilleront les matières organiques de la collecte à trois voies sera suffisante sur le territoire de planification.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination de la matière organique.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • Municipal. • ICI.			
Défis	• Acceptation sociale des lieux désignés pour le traitement des matières organiques situés sur le territoire.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités et RIDR	MRC et RIDR	MRC et RIDR

Actions	1. S'assurer sur une base annuelle que tous les types de matières organiques (collecte à trois voies, boues de station d'épuration, boues de fosses septiques) aient un lieu de valorisation accessible. 2. Évaluer et mettre en place s'il y a lieu un(des) site(s) de compostage pour les matières issues de la collecte à trois voies. a. Pour la RIDL, poursuivre le suivi environnemental selon la réglementation en vigueur pour le site de compostage existant. b. Pour la RIDR, poursuivre entre autres les études pour l'implantation d'un site de compostage en bâtiment fermé à la RIDR pour un volume estimé de 3170 t.m. notamment l'étude de dispersion des odeurs. Comme l'entente intermunicipale de la RIDR prendra fin en 2020, des dispositions concernant un ticket modérateur pour les matières organiques payables à la ville hôte pour le site de compostage soit la Ville de Rivière-Rouge seront évaluées et intégrées dans la nouvelle entente pour tout volume de matières organiques dépassant 3170 t.m. (la Ville de Rivière-Rouge suggère un montant de 10\$/t.m.). Cependant cette proposition n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la Régie. c. Le site d'enfouissement de la RIDR et celui de la RIDL ainsi que le site de compostage de la RIDL sont conformes au certificat d'autorisation et à la réglementation en vigueur. Pour les activités et projets actuels et à venir à la RIDR et à la RIDL, s'assurer avec le comité de vigilance du suivi des mesures de surveillance environnementale (eaux, odeurs, nuisances liées aux animaux, sacs de plastique, etc). Pour la RIDR, dans le cadre de la réalisation d'une étude d'odeurs pour un futur site de compostage, en profiter pour réaliser une étude de dispersion d'odeurs pour le site d'enfouissement. d. En tenant compte de la possibilité s'il y a lieu d'installations de biométhanisation à plus petite échelle.	
Coûts additionnels	1. Inclusion dans les dépenses courantes. 2. Infrastructure déjà en place.	1 et 2 : Inclus dans la mesure #11.
Échéancier	1. 2016-2020 2. 2018-2020	
Indicateurs de suivi	• Capacité de traitement des infrastructures accessibles par rapport au besoin des municipalités. • Pourcentage de la quantité de matières organiques récupérées par rapport à la capacité de traitement.	
Résultats escomptés	• Accessibilité à des installations de traitement de proximité qui peuvent traiter la totalité des matières organiques produites sur le territoire.	

N° 13		Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques		
Afin d’atteindre l’objectif de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> de détourner 60 % des matières organiques de l’enfouissement, cette mesure vise à mettre en place des méthodes permettant aux municipalités du territoire de s’assurer que les boues de fosses septiques soient valorisées plutôt qu’enfouies.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • S’arrimer avec les bannissements de l’élimination de la matière organique.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l’année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • ICI.			
Défis	• Obtention de données fiables. • Degré de participation et d’implication des municipalités.			
Territoire concerné	MRC d’Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d’en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	<i>Municipalités</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Municipalités</i>
Actions	1. Évaluer les avantages et les inconvénients de la municipalisation du service de vidange des fosses septiques. 2. Élaborer et promouvoir un cadre de gestion uniforme sur le territoire (exigence d’une preuve de vidange des boues de fosses septiques). 3. Demander à toutes les villes et municipalités de transmettre annuellement les données aux trois MRC et aux deux Régies, quant à la vidange des boues. 4. Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.			
Coûts additionnels	1, 2, 3 et 4 : Inclusion dans les dépenses courantes.			
Échéancier	1. 2018 2. 2019 3. 2016-2020 4. 2016-2020			
Indicateurs de suivi	• Pourcentage de municipalités exigeant une preuve de vidange des boues de fosses septiques. • Nombre de vidanges effectuées sur le territoire annuellement. • Pourcentage de boues vidangées valorisées.			
Résultats escomptés	• Amélioration de la connaissance en lien avec la gestion des boues de fosses septiques.			

N° 14		S'assurer que les boues de stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisés		
Afin d'atteindre l'objectif de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> de détourner 60 % des matières organiques de l'enfouissement, cette mesure vise à mettre en place des méthodes permettant aux municipalités du territoire de valoriser les boues des stations d'épuration plutôt que de les enfouir tout en favorisant si possible l'épandage.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination de la matière organique.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15% la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 60 % de la matière organique putrescible.			
Générateurs visés	• Municipal. • ICI.			
Défis	• Mettre en place un système de suivi et de contrôle.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	<i>Municipalités</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Municipalités</i>
Actions	1. Exiger la disposition des boues par épandage ou valorisation, selon le territoire, dans les appels d'offres lors de la vidange des stations d'épuration. 2. Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.			
Coûts additionnels	<i>1 et 2 : Inclusion dans les dépenses courantes.</i>			
Échéancier	<i>2016-2020</i>			
Indicateurs de suivi	• Taux de valorisation des boues d'épuration et des usines de traitement des eaux. • Nombre de municipalités exigeant la valorisation des boues d'épuration et des usines de traitement des eaux.			
Résultats escomptés	• Réduction des quantités de boues des stations d'épuration et élimination des biosolides des usines de traitement des eaux usées.			

N° 15		Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)		
La mesure vise à favoriser une utilisation locale des résidus de construction, de rénovation et de démolition par le support à l'implantation de centres de réemploi sur le territoire de planification permettant un entreposage et une gestion adéquate.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination du bois.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.			
Générateurs visés	• CRD			
Défis	• S'assurer d'avoir l'espace nécessaire pour accueillir les matières dans les centres de réemploi. • Valider le gain économique de la valorisation de certaines matières – comparativement à l'enfouissement. • S'assurer d'une quantité importante de débouchés pour les résidus destinés au réemploi.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités	MRC et municipalités	Municipalités
Actions	1. Créer une table de concertation des organismes concernés afin de réaliser des études de faisabilité de centres de réemploi de CRD. Ces centres pourraient être installés notamment au complexe environnemental de la RIDL et dans un possible complexe environnemental sur le site de la RIDR qui pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce dernier cas, le changement de vocation du site de la RIDR n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la RIDR. La table pourrait aussi mettre en place un babillard d'échange de matières. 2. Réaliser des ententes d'échanges avec les écocentres et les centres de réemploi. 3. Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes. 4. Modifier la réglementation pour autoriser l'utilisation de matières pouvant être réemployées dans les projets de construction sur le territoire. 5. Favoriser la déconstruction sélective.			
Coûts additionnels	3, 4 et 5 : Inclusion dans les dépenses courantes.			
Échéancier	1. 2017 2. et 3. 2018 4. 2019 5. 2017-2020			

Indicateurs de suivi	• Pourcentage d'organismes participants à la table de concertation œuvrant dans le domaine de la CRD. • Nombre d'ententes d'échanges entre les écocentres et les centres de réemploi. • Nombre d'entreprises ayant utilisé le dépôt pour matériaux de construction. • Quantité de matières CRD récupérées au dépôt pour matériaux de construction. • Quantité enfouie de kg/habitant/année des CRD selon le MDDELCC.
Résultats escomptés	• Réduction de l'utilisation des ressources naturelles en s'assurant de donner l'accès à des centres de réemploi de matériaux CRD. • Réduction de l'enfouissement des CRD.

N° 16	Favoriser le développement de points de dépôt pour le réemploi des objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion			
La mesure vise à supporter le développement de points de collecte adéquats pour des produits en bon état pouvant faire l'objet d'une valorisation par le réemploi, répartis stratégiquement sur le territoire et accessibles aux citoyens et aux industries, commerces et institutions.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15% la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année.			
Générateurs visés	• Résidentiel. • Municipal. • ICI.			
Défis	• S'assurer d'avoir l'espace nécessaire pour accueillir les matières dans les points de dépôt. • Obtenir des données fiables sur les matières valorisées dans les points de dépôt (lesquels ne comptabilisent pas les données).			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités	MRC et municipalités	Municipalités
Actions	1. Créer une table de concertation avec les organismes concernés afin de mettre en place une banque de données des matières récupérées et de leur disposition; optimiser le fonctionnement des points de service; améliorer les connaissances sur la réduction à la source et le réemploi des initiatives communautaires; promouvoir les débouchés locaux, notamment dans les projets et activités du complexe environnemental de la RIDL et dans un possible complexe environnemental sur le site de la RIDR qui pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce dernier cas, le changement de vocation du site de la RIDR n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la RIDR.			
Coûts additionnels	Inclusion dans les dépenses courantes.			
Échéancier	2018-2020			
Indicateurs de suivi	• Pourcentage d'organismes participants à la table de concertation œuvrant dans le domaine. • Nombre de points de dépôt pour les objets en bon état présents sur le territoire. • Nombre de campagnes promotionnelles effectuées pour les points de dépôt. • Quantité d'objets en bon état valorisés à ces points de dépôt.			

Résultats escomptés

- *Multipliation des points de dépôt pour les objets en bon état.*
- *Réduction des quantités d'objets réutilisables enfouis et meilleure connaissance des organismes régionaux.*

N° 17		Consolider les points de service des écocentres pour le secteur résidentiel		
La mesure a pour objet de favoriser une gestion adéquate (3RV) des produits en fin de vie utile et des matériaux nécessitant une gestion particulière, à coût abordable, en élargissant et en bonifiant le réseau des écocentres présents sur le territoire de planification.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. • Arrimage avec les bannissements de l'élimination du bois et du carton.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• Résidentiel.			
Défis	• S'assurer de fournir à tous les citoyens un point de service écocentre accessible en termes de distance et d'heures d'ouverture.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL-MRC	Municipalités-MRC-RIDR	MRC	MRC et municipalités
Actions	1. Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.	1. Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres, dont notamment dans un possible complexe environnemental sur le site de la RIDR qui pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce dernier cas, le changement de vocation du site de la RIDR n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la RIDR.		1. Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.

	2. Évaluer la mise en place des points de dépôt pour récupérer le bois, le métal et autres pour les LETI (TNO Antoine-Labelle)			
	3. Réviser l'offre de services de collecte porte à porte des encombrants de façon à optimiser les écocentres. 4. Bonifier le service des écocentres par la mise en place notamment du réemploi des matières et évaluer des points de service en zone éloignées pour contrer les dépôts sauvages. 5. Élargir l'offre des matières valorisées aux écocentres telles que le plastique numéro 6, la pellicule de bateau et les tissus et poursuivre le développement dans la valorisation des matières déjà recyclées telles que le bardeau et le bois. 6. Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du bois et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées et ajouter une meilleure signalisation des infrastructures.			
Coûts additionnels	1 à 6 : Inclusion dans les dépenses courantes.	4. (municipalité de L'Ascension) 2016 : 10 771 \$ 2017 : 10 986 \$ 2018 : 11 209 \$ 2019 : 11 438 \$ 2020 : 11 672 \$ 4. 2016 : 8 000\$ (4 municipalités) 1, 2, 3 et 5, 6. 2017-2020 : Inclusion dans les dépenses courantes.	3, 4 5 et 6 : Inclusion dans les dépenses courantes.	4. Coût variable. 1, 3 et 5, 6 : Inclusion dans les dépenses courantes.
Échéancier	2016-2020	1. 2. 3. 5. 6. 2017-2020 4. 2016-2020	3. 4. 5. 2016-2017 6. 2016-2020	1. 3. 4. 5. 2017-2018 6. 2016-2020
Indicateurs de suivi	- Pourcentage d'écocentres sur le territoire par rapport au nombre d'unités d'occupation. - Pourcentage de points de dépôt de LETI par rapport au nombre d'unités d'occupation. - Quantité de matières résiduelles récupérée dans les écocentres par rapport au nombre d'habitants du territoire. - Quantité de nouvelles matières acceptées dans les écocentres. - Nombre de visites de citoyens à l'écocentre.			
Résultats escomptés	Accessibilité pour les résidents à un service d'écocentre afin de réduire les matières éliminées.			

N° 18		Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial		
Dans l'optique de favoriser la valorisation des matières provenant des secteurs d'activités de la construction, la rénovation et la démolition, la mesure vise à favoriser et réglementer un tri à la source des résidus et le développement de centres pouvant accueillir et mettre en valeur ces résidus.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. • S'arrimer avec les bannissements de l'élimination du bois et du carton.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année. • Recycler 70 % du papier, carton, plastique verre et métal. • Poursuivre les efforts de réemploi et de recyclage pour valoriser au moins 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. • Recycler 60 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment.			
Générateurs visés	• ICI. • CRD.			
Défis	• Participation des entreprises en construction, rénovation et démolition à assurer un tri systématique des matières produites sur un chantier. • Défi financier pour le tri des matières de la part des entrepreneurs.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	Municipalités	Municipalités	MRC	Municipalités
Intervenants	Secteur privé			
Actions	1. Poursuivre les discussions avec les entreprises qui désirent implanter des centres de tri CRD sur le territoire, notamment dans le cadre de l'offre de service déjà en place au complexe environnemental de la RIDL et dans un possible complexe environnemental sur le site de la RIDR qui pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce dernier cas, le changement de vocation du site de la RIDR n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la RIDR. 2. Exiger le lieu de valorisation des résidus de CRD lors d'émission du permis de construction ou de rénovation et promouvoir le réemploi auprès de la clientèle. 3. Évaluer la possibilité d'envoyer les résidus CRD des écocentres aux centres de tri CRD locaux.			
Coûts additionnels	Coûts assumés par le secteur privé.			
Échéancier	2016-2020			

Indicateurs de suivi	• Nombre de centres de tri accessibles. • Quantité enfouie de kg/habitant/année des CRD selon le MDDELCC.
Résultats escomptés	• Augmentation de l'accessibilité à des sites de dépôts de matériaux CRD à proximité des générateurs qui offrent un service de tri des matériaux, afin de réduire les quantités de matières éliminées et de maximiser le recyclage. • Réduction de l'enfouissement.

N° 19		Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC)		
Dans le but de minimiser la contamination de l'environnement et d'augmenter la quantité récupérée, cette mesure vise à faciliter la récupération des RDD et des TIC en rapprochant les points de collecte des citoyens par leur multiplication.				
Objectifs nationaux concernés	• Réduire à 700 kg/habitant les matières résiduelles éliminées.			
Objectifs régionaux concernés	• Réduire de 15 % la quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité par rapport à l'année de référence 2013, avec un seuil minimal de réduction à 700 kg/habitant/année.			
Générateurs visés	• Résidentiel			
Défis	• Avoir des équipements de collectes qui couvrent l'ensemble du territoire. • Informer les générateurs de l'existence des points de collecte. • S'assurer de la participation des générateurs.			
Territoire concerné	MRC d'Antoine-Labelle		MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut
	Lièvre	Rouge		
Responsables	RIDL	Municipalités	MRC	Municipalités
Actions	1. Évaluer les points de dépôt actuels et en ajouter au besoin dans le cadre notamment de la mise sur pied d'un possible complexe environnemental sur le site de la RIDR qui pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dans ce dernier cas, le changement de vocation du site de la RIDR n'a pas fait l'objet d'une acceptation par les autres membres de la RIDR. 2. S'associer aux organismes présents sur le territoire afin de faire la promotion de la collecte de ces matières et s'il y a lieu des lieux de réemploi.			
Coûts additionnels	Inclusion dans les dépenses courantes.			
Échéancier	2016-2020			
Indicateurs de suivi	• Nombre de municipalités offrant un point de dépôt accessible à ses citoyens. • Pourcentage de points de collecte de RDD en fonction du nombre d'unités d'occupation sur le territoire. • Pourcentage de points de dépôts de TIC en fonction du nombre d'unités d'occupation sur le territoire. • Quantité récupérée dans les points de dépôt.			
Résultats escomptés	• Augmentation des taux de détournement des résidus domestiques dangereux et des résidus de technologie de l'information et des communications.			

6.3 Échéancier

Le tableau suivant résume pour chacune des mesures prévues, les actions à mettre en place, le territoire visé et son échéancier. Plusieurs des actions présentées se dérouleront de l'année 2016 à l'année 2020.

Mesures	Territoire visé	2	2	2	2	2
		0	0	0	0	0
		1	1	1	1	2
		6	7	8	9	0
1. Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre.						
1.1	Implanter un (deux) centre(s) de transfert.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut			X	
1.2	Favoriser la réduction de la fréquence de collecte des déchets.	Tous	X	X	X	X
1.3	Mettre en place des ententes régionales concernant les écocentres pour optimiser les coûts de transport des conteneurs et la disposition des matières.	Tous	X	X	X	X
1.4	Accompagner le secteur ICI pour développer des stratégies de réduction des coûts de transport (ex. : concertation, négociation commune, etc.).	Tous	X	X	X	X
1.5	Implanter l'apport volontaire dans les secteurs ciblés.	Tous	X	X	X	X
2. Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles.						
2.1	Faire le choix d'un modèle de gestion régional des matières résiduelles (ex.: déclaration ou délégation de compétences, création d'une régie).	MRC des Pays-d'en-Haut	X			
2.2	Évaluer la possibilité de regrouper des appels d'offres de biens ou de services.	Tous	X			
2.3	Effectuer des appels d'offres uniformes et/ou regroupés.	Tous	X	X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
2.4 Interdire des bacs à déchets supplémentaires.	Tous	X	X	X	X	X
2.5 Fournir gratuitement un bac de récupération plus grand ou un deuxième bac.	Tous	X	X	X	X	X
2.6 Évaluer les offres de service de réduction à la source et de réemploi versus les services de recyclage et compostage des matières	Tous	X	X	X	X	X
2.7 Évaluer et, s'il y a lieu, acheter des déchiqueteurs pour les déchets de bardeaux et de bois.	Tous		X			
3. Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.						
3.1 Élaborer une liste des matières acceptées et refusées par les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, encombrants et services écocentres) en lien avec les objectifs et insérer le PGMR dans la réglementation.	Tous	X				
3.2 Fournir un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger au tri et à la récupération, en intégrant les bannissements.	Tous	X				
3.3 Réviser, contrôler et effectuer le suivi des règlements.	Tous		X			
4. Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs.						
4.1 Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication annuel conjoint entre les MRC et les régies qui identifie différents outils de communication auprès des secteurs.	Tous	X	X	X	X	X
4.2 Allouer un montant annuel par porte dédié aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le secteur résidentiel, et un budget annuel pour les autres secteurs.	Tous	X	X	X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
4.3 Mettre sur pied une table de concertation pour les secteurs ICI et CRD qui offre un réseautage entre ces secteurs afin de développer un maillage et des débouchés locaux.	Tous		X	X	X	X
5. Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.						
5.1 Transformer le comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint.	Tous	X	X	X	X	X
6. Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux						
6.1 Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'acquisition pour le secteur municipal.	Tous		X			
6.2 Promouvoir les achats locaux.	Tous		X	X	X	X
6.3 Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI.	Tous			X		
6.4 Promouvoir des activités visant la réduction à la source et le réemploi s'appliquant plus particulièrement aux autorités locales et régionales.	Tous	X	X	X	X	X
7. Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs						
7.1 Évaluer l'offre de services actuelle et les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir.	Tous	X	X	X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
7.2 Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du papier et du carton et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.	Tous	X	X	X	X	X
8. Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.						
8.1 Trouver des débouchés pour les matières visées.	Tous	X	X	X	X	X
8.2 Évaluer les possibilités de récupérer ces nouvelles matières.	Tous	X	X	X	X	X
9. Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.						
9.1 Cibler les endroits où l'ajout d'équipement de récupération est nécessaire.	Tous	X	X	X	X	X
9.2 Soutenir les municipalités dans la réduction des poubelles « orphelines » dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales sporadiques.	Tous	X	X	X	X	X
10. Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.						
10.1 Favoriser la mise en place d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique.	Tous	X	X	X	X	X
10.2 Créer une table de concertation des organismes et entreprises concernées afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire et les résidus organiques.	Tous			X	X	X

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
11. Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI.						
11.1 Planter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	X	X	X	X	X
11.2 Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination des matières organiques et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous	X	X	X	X	X
11.3 Évaluer l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir et, s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	X	X	X	X	X
12. S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement des matières organiques.						
12.1 S'assurer sur une base annuelle que tous les types de matières organiques (collecte à trois voies, boues de station d'épuration et boues de fosses septiques) aient un lieu de valorisation accessible.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC Pays-d'en-Haut	X	X	X	X	X
12.2 Évaluer et mettre en place s'il y a lieu un (des) site(s) de compostage pour les matières issues de la collecte à trois voies (fait pour la RIDL et à venir pour la RIDR)	RIDR			X	X	X
13. Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques.						

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
13.1 Évaluer les avantages et les inconvénients de la municipalisation du service de vidange des fosses septiques.	Tous			X		
13.2 Élaborer et promouvoir un cadre de gestion uniforme sur le territoire (exigence d'une preuve de vidange des boues de fosses septiques).	Tous				X	
13.3 Demander à toutes les villes et municipalités de transmettre annuellement les données aux trois MRC et aux deux Régies, quant à la vidange des boues.	Tous	X	X	X	X	X
13.4 Assurer le suivi avec les actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	X	X	X	X	X
14. S'assurer que les boues des stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisés.						
14.1 Exiger la disposition des boues par valorisation ou par épandage, selon le territoire, dans les appels d'offres lors de la vidange des stations d'épuration.	Tous	X	X	X	X	X
14.2 Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	X	X	X	X	X
15. Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).						
15.1 Créer une table de concertation des organismes concernés afin de réaliser des études de faisabilité et un babillard d'échange de matières.	Tous		X			
15.2 Réaliser des ententes d'échanges avec les écocentres et les centres de réemploi.	Tous			X		

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
15.3 Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes.	Tous			X		
15.4 Modifier la réglementation pour autoriser l'utilisation de matières pouvant être réemployées dans les projets de construction sur le territoire.	Tous				X	
15.5 Favoriser la déconstruction sélective.	Tous	X	X	X	X	X
16. Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion.						
16.1 Créer une table de concertation avec les organismes concernés afin de mettre en place une banque de données des matières récupérées et de leur disposition.	Tous			X	X	X
17. Consolider les points de service des écocentres pour le secteur résidentiel.						
17.1 Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.2 Ajouter des points de dépôt pour récupérer le bois, le métal et autres pour les LETI.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
17.3 Réviser l'offre de services de collecte porte à porte des encombrants de façon à optimiser les écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
	MRC des Laurentides	X	X			
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		

Mesures	Territoire visé	2016	2017	2018	2019	2020
17.4 Bonifier le service des écocentres.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X	X	X	X	X
	MRC des Laurentides	X	X			
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.5 Élargir l'offre des matières valorisées aux écocentres telles que le plastique numéro 6, la pellicule de bateau et les tissus.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Lièvre	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
	MRC des Laurentides	X	X			
	MRC des Pays-d'en-Haut		X	X		
17.6 Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du bois et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous sauf MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	X	X	X	X	X
	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge		X	X	X	X
18. Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.						
18.1 Poursuivre les discussions avec les entreprises qui désirent implanter des centres de tri CRD sur le territoire.	Tous	X	X	X	X	X
18.2 Exiger le lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	Tous	X	X	X	X	X
18.3 Évaluer la possibilité d'envoyer les résidus CRD des écocentres aux centres de tri des CRD locaux.	Tous	X	X	X	X	X

Mesures	Territoire visé	2 0 1 6	2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9	2 0 2 0
19. Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).						
19.1 Évaluer les points de dépôts actuels et en ajouter, au besoin.	Tous	X	X	X	X	X
19.2 S'associer aux organismes présents sur le territoire afin de faire la promotion de la collecte de ces matières et s'il y a lieu des lieux de réemploi.	Tous	X	X	X	X	X

6.4 Revenus et dépenses

Dans cette section, sont présentés les revenus et les dépenses pour l'ensemble du territoire des trois MRC. Dans un premier temps, on retrouve les dépenses des services municipaux déjà en place soit la collecte et le transport ainsi que le traitement (valorisation et élimination) par filière, ainsi que par année (page 164). Suit la présentation des dépenses additionnelles encourues pour la mise en place des 19 mesures (page 166), le total des dépenses incluant les mesures, les revenus, la quote-part des municipalités et finalement le coût net global et à la porte.

Lorsqu'on ajoute les coûts supplémentaires des mesures aux services déjà en place, l'augmentation des dépenses est de 3% en 2016 jusqu'à 7% en 2020. En effet, sur l'ensemble du territoire, plusieurs actions ont déjà été mises en place pour détourner 43% des matières résiduelles. L'essentiel des dépenses pour la période 2016-2020 se retrouve au niveau des matières organiques et particulièrement pour les municipalités membres de la RIDR. À cela, on doit retrancher les revenus en provenance des programmes gouvernementaux tels que la redistribution des redevances à l'élimination et du Régime de compensations de la collecte sélective et d'autres revenus notamment des services aux ICI et aux citoyens. Les coûts nets sont assumés par les municipalités et représentent un coût moyen à la porte de 159\$ en 2016 et de 186\$ en 2020. Les coûts nets à la porte par Régie sont respectivement de 154\$ à 183\$ pour la RIDR (Annexe Y-1) et de 162\$ à 178\$ pour la RIDL (Annexe Y-2).

Coûts (dépenses / revenus) de la gestion des matières résiduelles, par filière par année pour le territoire

DÉPENSES		2016	2017	2018	2019	2020
Description						
Administration						
		385 356 \$	393 834 \$	402 892 \$	412 561 \$	422 875 \$
Élimination						
	Collecte et transport	7 641 071 \$	7 797 131 \$	7 958 036 \$	8 123 956 \$	8 295 077 \$
	Traitement	6 314 444 \$	6 654 973 \$	6 777 645 \$	6 905 915 \$	7 040 209 \$
		13 955 515 \$	14 452 104 \$	14 735 680 \$	15 029 871 \$	15 335 285 \$
Collecte sélective						
	Collecte et transport	3 768 797 \$	3 846 880 \$	3 927 967 \$	4 012 182 \$	4 099 932 \$
	Traitement	383 458 \$	391 484 \$	399 859 \$	408 600 \$	417 724 \$
	Centre de transbordement	108 436 \$	110 626 \$	112 872 \$	115 175 \$	117 536 \$
		4 260 691 \$	4 348 990 \$	4 440 698 \$	4 535 956 \$	4 635 191 \$
Compostage						
	Collecte et transport	855 086 \$	773 807 \$	791 466 \$	810 272 \$	830 287 \$
	Traitement	292 858 \$	299 215 \$	305 966 \$	313 130 \$	320 729 \$
		1 147 944 \$	1 073 022 \$	1 097 431 \$	1 123 401 \$	1 151 016 \$
Écocentres MRCDL						
	Collecte, transport et gestion	663 920 \$	663 920 \$	663 920 \$	663 920 \$	663 920 \$
Valorisation (Encombrants, RDD, matelas, CRD)						
	Collecte, transport et disposition	1 142 310 \$	1 149 773 \$	1 157 712 \$	1 166 154 \$	1 175 125 \$
TOTAL DES DÉPENSES		21 555 736 \$	22 081 643 \$	22 498 333 \$	22 931 864 \$	23 383 413 \$

		2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 1	Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Mesure 2	Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles					
Mesure 3	Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application					
Mesure 4	Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs	185 020 \$	195 020 \$	195 020 \$	195 020 \$	195 020 \$
Mesure 5	Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Mesure 6	Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux					
Mesure 7	Optimiser l'offre de service de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs					
Mesure 8	Évaluer la possibilité de récupérer des matières non acceptées dans la collecte sélective actuelle					
Mesure 9	Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Mesure 10	Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques					
Mesure 11	Optimiser l'offre de service de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI (en incluant le centre de transfert) (Les estimés de coûts comprennent la collecte, le transport et le traitement. Dans les coûts de traitement sont inclus une subvention au PTMOBC (Étape 1 acceptée et modalités à confirmer selon le scénario retenu)).	427 515 \$	686 444 \$	1 628 176 \$	1 628 176 \$	1 628 176 \$
Mesure 12	S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques					
Mesure 13	Approfondir les connaissances dans la collecte et le traitement des boues de fosses septiques					
Mesure 14	S'assurer que les boues de stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisées					
Mesure 15	Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)					
Mesure 16	Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textile, meubles, appareils et autres et en faire la promotion					
Mesure 17	Consolider les points de service d'écocentres pour le secteur résidentiel	18 771 \$	10 986 \$	11 209 \$	11 438 \$	11 672 \$
Mesure 18	Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial					
Mesure 19	Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux et les résidus de technologies de l'information et des communications (TIC)					
Total des mesures		643 806 \$	909 950 \$	1 851 905 \$	1 852 134 \$	1 852 368 \$

Résumé des coûts à la porte

		2016	2017	2018	2019	2020
Total avec les mesures du PGMR pour le territoire		22 199 542 \$	22 991 593 \$	24 350 238 \$	24 783 998 \$	25 235 781 \$
Coût à la porte global avec les mesures		244 \$	253 \$	268 \$	273 \$	278 \$
REVENUS						
		2016	2017	2018	2019	2020
Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles		1 031 852 \$	1 048 353 \$	1 065 270 \$	1 082 615 \$	1 100 402 \$
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables		4 007 930 \$	4 070 711 \$	4 135 076 \$	4 201 072 \$	4 268 744 \$
Autres revenus		2 713 200 \$	2 772 211 \$	2 834 932 \$	2 901 556 \$	2 972 292 \$
		2016	2017	2018	2019	2020
Coût net global avec les mesures		14 446 559 \$	15 100 318 \$	16 314 959 \$	16 598 754 \$	16 894 344 \$
Coût net à la porte global avec les mesures		159 \$	166 \$	179 \$	183 \$	186 \$

6.5 Droit de regard

L'article 53.9, alinéa 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit que : « Dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. »

Cette disposition s'adresse spécifiquement aux municipalités régionales (MR) ayant une ou des installations d'élimination ou qui souhaitent encadrer l'élimination de matières résiduelles sur leur territoire.

La MRC d'Antoine-Labelle possède sur son territoire 2 LET et 9 LETI alors que les deux autres MRC n'en possèdent aucun.

Seul le LET situé à Rivière-Rouge reçoit des matières résiduelles en provenance de l'extérieur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (toutes les villes et municipalités des MRC des Laurentides et Pays-d'en-Haut).

En ce qui concerne la RIDL, le certificat d'autorisation pour le LET (section 5.2) mentionne que celle-ci est tenue de recevoir à son LET de Mont-Laurier les matières résiduelles admissibles qui sont générées :

1. Sur le territoire de la municipalité régional de comté (MRC) dans lequel se trouve ce lieu d'enfouissement, c'est-à-dire la MRC d'Antoine-Labelle;
2. Sur le territoire de la ville dans lequel se trouve ce lieu d'enfouissement, dans le cas d'une ville constituée depuis le 1^{er} janvier 2002 et dont le territoire n'est pas inclus dans celui d'une municipalité régionale de comté, c'est-à-dire la ville de Mont-Laurier;
3. Sur le territoire de toute municipalité locale de moins de 2000 habitants lorsqu'aucun autre lieu d'enfouissement n'est situé plus près de cette municipalité par voie routière carrossable à l'année. Aux fins du présent paragraphe, la population d'une municipalité est celle inscrite au dernier dénombrement indiqué dans le décret pris en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9);
4. Sur tout territoire non organisé en municipalité locale.

En ce qui concerne la RIDR, l'entente intermunicipale permet l'adhésion de nouvelles municipalités ou entreprises situées sur le territoire de nouvelles municipalités membres sous réserve de toutes décisions de la Régie en vue de respecter la limite de 33 000 tonnes métriques enfouies annuellement.

D'ailleurs, tel que mentionné précédemment, la RIDL et la RIDR ont un taux maximal annuel d'enfouissement respectif de 25 000 t.m./an et de 33 000 t.m./an et une date prévue de fermeture respective de 2029 et 2040-45 (en considérant la collecte des matières organiques). Chacune des Régies dessert l'ensemble des villes et municipalités de son territoire respectif.

Aussi, en vue de l'aménagement et l'exploitation de la phase 2 du lieu d'enfouissement technique, la RIDR a reçu un certificat d'autorisation (1^{er} avril 2016) pour un taux maximal d'enfouissement annuel de 33 000 t.m. la phase 2 devrait se dérouler à partir de 2018.

À titre d'information, la RIDR prévoit accueillir en 2016, 29 077 tonnes métriques de ses membres qui sont à l'extérieur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (toutes les villes et municipalités des MRC des Laurentides et Pays-d'en-Haut).

De plus, les efforts pour augmenter la quantité de matières résiduelles valorisées entre 2016 et 2020 (notamment la collecte des matières organiques) vont permettre de réduire la quantité enfouie.

Ainsi, sur le taux maximal annuel d'enfouissement de 58 000 t.m /an pour les deux LET, la MRCAL prévoit se doter d'un droit de regard limitant à 33 000 tonnes la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur et pouvant être enfouie sur son territoire. Comme démontré précédemment, cette limitation n'entravera pas les besoins en capacité d'élimination des membres de la RIDR situés à l'extérieur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Aussi, cette limitation n'est pas susceptible de compromettre la santé ou la sécurité publique puisque les municipalités régionales environnantes prévoient éliminer moins de 33 000 t.m sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

6.6 Sommaire – Forum d'échanges sur la gestion des déchets – ICI et CRD

Dans le cadre de la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint des MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle, des entreprises et organisations de la région ont été invitées à deux séries de forums d'échanges sur la gestion des matières résiduelles.

Ainsi, trois premiers forums d'échanges eurent lieu les 27, 28 et 29 janvier 2015, respectivement à Mont-Tremblant, Mont-Laurier et Piedmont. Trois secondes éditions eurent lieu les 30 mars à Mont-Laurier et 31 mars 2015 à Mont-Tremblant et à Piedmont.

Déroulement

La première série de forums avait pour objectif d'identifier les besoins et les actions pouvant être mises en place pour les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que les entreprises de construction, rénovation et démolition (CRD) en termes de services, de soutien et d'information en lien avec la gestion de leurs matières résiduelles (GMR).

Lors de la deuxième série, les participants des premiers forums ont été réinvités ainsi que l'ensemble des entreprises des trois MRC. L'objectif de cette deuxième série de forums était de prioriser, parmi les actions ressorties en janvier, des actions réalisables dans les cinq prochaines années qui pourraient aider les entreprises de la région à améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.

La formule fut sensiblement la même lors des deux séries de forums. Les ICI et CRD furent contactés par courriel et par téléphone. Pour la seconde série de forums tenus en mars, un communiqué de presse fut émis et une publicité fut publiée dans les journaux locaux.

Les événements duraient environ deux heures et demie et débutaient par une présentation de type PowerPoint les informant de la démarche de révision du plan de gestion de matières résiduelles, ainsi que des objectifs gouvernementaux et des bannissements à venir. Ensuite, les participants étaient divisés en sous-groupes et devaient travailler ensemble à l'identification des besoins et des actions en GMR. À la lumière de commentaires recueillis lors des premiers forums de janvier 2015, nous avons modifié quelque peu la formule afin de répondre aux souhaits exprimés par les participants. Lors de cette deuxième édition, il était important de laisser plus d'espace au réseautage entre entreprises, et de laisser un temps de présentation aux Régies du territoire afin qu'elles présentent leurs services et puissent répondre aux questions et aux commentaires des participants présents.

Au total, près d'une centaine de représentants ont participé à l'un ou l'autre des forums.

Résultat

Lors des premiers forums de janvier, près d'une centaine d'actions ont été identifiées par les entreprises de la région. Elles ont ensuite été regroupées en 40 actions possibles à implanter dans un futur rapproché. De ce nombre, 10 actions réalisables dans les cinq prochaines années ont été identifiées par les participants. Voici les 10 actions à prioriser pour les ICI et les CRD du territoire desservi par le PGMR qui sont ressortis de cette deuxième série de forums :

Actions prioritaires

5. Appuyer les initiatives de traitement sur place ou à proximité (ex. : valorisation des boues d'épuration, compostage domestique, traitement *in situ* des cendres issues du brûlage de biomasse).
6. Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes.
7. Offrir des formations aux entreprises (ex. : 3RV, sensibilisation à la déconstruction et au réemploi des matériaux usagés, tri à la source, etc.)
8. Implanter localement le compostage.
9. Optimiser la redistribution des aliments périssables en facilitant les partenariats entre générateurs (ex. : marchés d'alimentation) et organismes (ex. : banques alimentaires).
10. Mobiliser des ressources municipales pour accompagner les entreprises (ex. : conseiller, ligne téléphonique, etc.) et centraliser l'information (ex. : site internet, personnes-ressources, etc.).
11. Mettre en place une stratégie de réduction des coûts de transport (ex. : concertation, négociation commune, etc.).
12. Favoriser le réseautage et les partenariats entre les entreprises (ex. : offre et demande de matières).
13. Réglementer pour obliger au tri et à la récupération.
14. Mettre l'accent sur un engagement ferme des dirigeants (ex : *ICI on recycle*).

Considérant notamment la difficulté de mobiliser des ICI/CRD variées autour d'une réflexion commune, les deux séries de forums constituent un succès du point de vue de la participation, de la composition du public et de la qualité des commentaires recueillis. Le nombre d'actions concrètes soulevées témoigne non seulement d'un intérêt marqué et d'une grande sensibilité des participants aux enjeux soulevés, mais également des retombées directes qu'auront les démarches entourant la planification de la gestion des matières résiduelles 2016-2020.

La participation et les commentaires recueillis nous poussent à croire que les ICI et les CRD de la région s'intéressent de plus à plus à la gestion de leurs matières résiduelles et désirent obtenir un soutien de la part des Régies et des MRC sur le territoire. Qui plus est, de nombreuses actions d'information et de sensibilisation (près de la moitié des actions retenues par les entreprises concernant l'ISÉ) ont été retenues comme prioritaires par les ICI et CRD de la région.



Chapitre 7

SUIVI ET SURVEILLANCE



CHAPITRE 7 – SUIVI ET SURVEILLANCE

Selon le paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un système de surveillance et de suivi du PGMR doit être prévu lors de la rédaction de celui-ci. Ce système doit permettre de vérifier périodiquement le degré d'atteinte des objectifs fixés, la contribution des mesures mises en œuvre dans l'atteinte des objectifs ainsi que les éventuels problèmes de fonctionnement rencontrés.

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PGMR dans les diverses MRC constituant le territoire de planification, un comité de suivi par MRC sera maintenu. Les MRC auront la responsabilité de mise en œuvre du PGMR sur leur territoire respectif et devront également mettre en place un système de suivi des résultats de gestion des matières résiduelles. Ce système permettra de collecter et de compiler toutes les données nécessaires au suivi des indicateurs prévus pour chaque mesure (Annexe Z) ainsi que celles nécessaires à l'élaboration d'un bilan de masse annuel. Ces comités de suivi se rencontreront régulièrement afin de pouvoir effectuer un suivi serré de la mise en œuvre du PGMR.

La mesure 5 du PGMR prévoit la transformation du comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi de la mise en œuvre de celui-ci (comité de suivi PGMR conjoint). Le mandat du comité de suivi du PGMR conjoint comprend l'amélioration et la centralisation des connaissances en gestion des matières résiduelles, notamment par l'organisation de caractérisations et de campagnes d'ISÉ régionale. En effet, si nécessaire, le taux réel de récupération pourrait être confirmé par une caractérisation conduite directement aux LET d'ici 2020. Le transfert d'information entre le comité de suivi PGMR conjoint et les trois comités de suivi du PGMR des MRC sera assuré par le fait que les ressources techniques représentant chacune des MRC au comité de suivi participeront également sur le comité de leur MRC respective.

En respect des exigences du MDDELCC, le comité de suivi des MRC publiera chaque année un rapport de suivi dressant le portrait de l'état d'avancement de chacune des mesures du PGMR. Grâce au système de suivi des résultats mis en place par les comités, il sera possible d'effectuer un suivi régulier des indicateurs prévus au PGMR, de suivre l'évolution de la mise en œuvre de celui-ci, de remédier aux problèmes de mise en œuvre et de quantifier la contribution de chacune des mesures. Ces rapports annuels comprendront également un bilan de masse de l'année précédente et exposeront les performances de récupération atteintes. De cette façon, les comités pourront garder bien en vue l'écart séparant la réalité des objectifs et ajuster les efforts déployés en conséquence ou la nature même des mesures si cela s'avère nécessaire. Si de tels ajustements sont nécessaires, ils seront intégrés dans une section d'un rapport annuel prévu à cet effet. Afin de rendre le processus de gestion des matières résiduelles le plus transparent possible, ce bilan annuel sera communiqué aux acteurs impliqués (municipalités, ICI, CRD, associations, etc.) et à la population via les médias locaux et les sites web des MRC et Régies.

Les responsables de la mise en œuvre de chacune des mesures, dans les régies intermunicipales, dans les MRC ou dans les municipalités, devront communiquer régulièrement à leur comité régional l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures dont ils ont la responsabilité. Tout problème rencontré lors de l'exécution de leur mandat devra également y être communiqué. Grâce aux rencontres fréquentes des comités régionaux, les problèmes de mise en œuvre identifiés seront rapidement pris en compte et corrigés.



RÉFÉRENCES

AOMGMR (2001) Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.

<http://www.aomgmr.com/publications>

Climat-Québec.

<http://www.climat-quebec.qc.ca>

Institut de la statistique du Québec (2013). Statistiques et publications.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/index.html>.

ISQ perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2006-2031.pdf>

Laurentide Re/Source.

MAMOT 2014 Décret de population.

<https://www.mamot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca>

MDDELCC (2015) Données d'élimination des matières résiduelles au Québec.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>

MDDELCC Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/reglement.htm

Ministère Énergie et Ressources naturelles Sites géologiques exceptionnels.

http://sigeom.mrn.gouv.qc.ca/sge/classes/I5102_afchDonnGeom

Ministère Forêts, Faune et Parcs Écosystèmes forestiers exceptionnels classés depuis 2002.

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp>

Ministère Forêts, Faune et Parcs Zone de végétation et domaines bioclimatiques du Québec.

<https://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp>

Ministère des Ressources naturelles (2006) Portrait Territorial Laurentides.

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-laurentides.pdf>



MRC Antoine-Labelle Sommaire du rôle d'évaluation.

MRC d'Antoine-Labelle, Service de l'aménagement du territoire (janvier 2013). Diagnostic territorial - Bilan et enjeux de développement, Vers un schéma d'aménagement et de développement de 3e génération.

MRC Coaticook (2015) PGMR 2015-2019.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/PGMR-MRC-Coaticook-janv-2015.pdf>

MRC d'Acton et des Maskoutins (2015) PGMR.

<http://www.regiedesdechets.qc.ca/plan-conjoint/>

MRC de Drummond (2015) Projet de PGMR.

<http://www.mrcdrummond.qc.ca/web/Page.aspx?id=45>

MRC de la Rivière-du-Nord (2015) PGMR.

MRC des Laurentides Sommaire du rôle d'évaluation.

MRC des Pays d'en Haut Sommaire du rôle d'évaluation.

MRC Memphrémagog (2014) PGMR.

<http://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/gestion-matieres-residuelles/plan-gestion-matieres-residuelles/>

MRC du Rocher-Percé et MRC de la Côte-de-Gaspé (2014) Projet de PGMR conjoint.

<http://ritmrg.ca/images/pgmr/Draft%20PGMR%20V43.pdf>

Parc Linéaire le P'tit Train du Nord.

<http://laurentides.com/fr/parc-lineaire-le-ptit-train-du-nord-232-km>

Recyc-Québec (2009) Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Caract-sect-res-lp.pdf>

Recyc-Québec (2014) PGMR Mode d'emploi pour la révision (versions 1-2).

Recyc-Québec (2014) PGMR Outils d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Guide d'utilisation d'accompagnement et outils Excel.

Recyc-Québec Info PGMR.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>



Statistique Canada (2011) Adapté par l'ISQ. Population selon le groupe d'âge.

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_15/population/poptot15.htm

Statistique Canada (2011) Adapté par l'ISQ. Ménage privé selon la taille.

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_15/menages/men_taille15.htm

Statistique Canada (2011) Chiffres de population et territoires, divisions de recensement, groupes de taille des centres de population et régions rurales.

Annexe A – Nombre de kilomètres de routes par municipalité pour la collecte

MRC	Municipalité	Classification routière						
		Autoroute	Nationale	Provinciale	Collectrice	Locale		TOTAL
						Publique	Privée	
M R C A L	Chute-Saint-Philippe			16,7	8,0	100,8	1,5	127,0
	Ferme-Neuve			27,0	130,0	18,0	0,5	175,5
	Kiamika			21,4	33,2	27,4	0,6	82,6
	Lac-des-Écorces		16,9	18,3	7,4	76,0	3,0	121,6
	Lac-du-Cerf			12,0		42,9	10,2	65,1
	Lac-Saint-Paul			11,6		34,9	0,2	46,7
	Mont-Laurier		28,0	26,1	n/d	297,8	22,6	374,6
	Mont-Saint-Michel			13,2		49,2		62,4
	Notre-Dame-de-Pontmain			24,3		94,4		118,7
	Notre-Dame-du-Laus			32,0	19,5	98,1	n/d	149,6
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles			12,0		63,7	0,25	75,95
	Sainte-Anne-du-Lac			7,2		62,1	0,5	69,8
	Total Lièvre	0,0	44,9	221,9	198,1	965,4	39,3	1469,5
	L'Ascension			8,5	59,0	40,0	3,0	110,5
	M R C D L	La Macaza			23,5		88,9	
Lac-Saguay			15,0	7,0		36,5		58,5
Nominique			3,0	15,0	n/d	171,0	15,0	204,0
Rivière-Rouge			38,0	7,0	5,0	208,0	10,0	268,0
Total Rouge		0,0	56,0	61,0	64,0	544,4	28,0	753,4
Total pour la MRCAL		0,0	100,9	282,9	262,1	1509,8	67,3	2222,9
Amherst				14,3	43,6	56,4	83,9	198,2
Arundel				13,9	20,3	12,5	14,1	60,8
Barkmere					1,3		6,0	7,3
Brébeuf				8,2	14,8	14,1	11,7	48,8
Huberdeau					28,4	18,4	5,0	51,8
Ivry-sur-le-Lac			9,8		12,1	11,2	15,0	48,1
La Conception			27,1		32,6	56,7	13,2	129,6
La Minerve					60,8	154,1	8,8	223,7
Labelle			28,4		48,0	83,2	25,9	185,5
M R C P D H	Lac-Supérieur				49,6	115,3	18,8	183,7
	Lac-Tremblant-Nord					4,1	7,9	12,0
	Lantier			11,8	8,3	39,3	6,9	66,3
	Mont-Tremblant		31,9	22,1	33,1	201,5	78,3	366,9
	Montcalm			8,9	35,3	29,8	17,6	91,6
	Saint-Faustin-Lac-Carré		29,8		38,8	79,0	52,7	200,3
	Sainte-Agathe-des-Monts	20,6	17,6	14,0	44,6	156,6	48,9	302,3
	Sainte-Lucie-des-Laurentides				46,0	48,3	0,6	94,9
	Val-David	7,5	5,7		33,7	65,9	15,6	128,4
	Val-des-Lacs				33,0	39,6	19,6	92,2
	Val-Morin	8,5	4,8		15,4	51,1	30,7	110,5
	Total pour la MRCDL	36,6	155,1	93,2	599,6	1237,1	481,2	2602,8
	Estérel					24,9	1,0	25,9
	Lac-des-Seize-îles			1,7		9,4		11,1
	Morin-Heights			16,5		86,2	30,1	132,8
Piedmont	3,0	3,0			52,0	1,0	59,0	
Saint-Adolphe-d'Howard			30,4	42,7	131,9	48,0	253,0	
Saint-Sauveur	1,0	5,8	1,2	0,6	128,8	41,7	179,1	
Sainte-Adèle	12,0		15,1	23,1	156,4	31,5	238,1	
Sainte-Anne-des-Lacs				11,0	92,0	10,0	113,0	
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson			4,5		119,7	45,6	169,8	
Wentworth-Nord				33,1	65,0	18,0	116,1	
Total pour la MRCPDH	16,0	8,8	69,4	110,5	866,2	226,9	1297,8	
Total pour le territoire de planification		52,6	264,8	445,5	972,2	3613,1	775,4	6123,5

Annexe B – Informations générales sur les municipalités de la MRC d’Antoine-Labelle

MRC	Municipalité	Superficie municipalisée (km ²)	Nombre de résidences		Population					Densité pop. permanente (hab./km ²) ⁽⁸⁾	Densité pop. totale équivalente (hab./km ²) ⁽⁹⁾	Nombre total de résidences/km ²	
			Permanente ⁽¹⁾	Saisonnière ⁽²⁾	Permanente ⁽³⁾	Saisonnière ⁽⁴⁾	Équivalente ⁽⁵⁾	Totale ⁽⁶⁾	Totale équivalente ⁽⁷⁾				
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	322,22	457	468	912	983	493	1895	1405	2,8	4,4	2,9
		Ferme-Neuve	876,27	1231	265	2797	557	279	3354	3076	3,2	3,5	1,7
		Kiamika	362,99	397	157	807	330	165	1137	972	2,2	2,7	1,5
		Lac-des-Écorces	155,89	1271	386	2786	811	406	3597	3192	17,9	20,5	10,6
		Lac-du-Cerf	94,52	255	282	431	592	297	1023	728	4,6	7,7	5,7
		Lac-Saint-Paul	185,03	292	262	484	550	276	1034	760	2,6	4,1	3,0
		Mont-Laurier	633,96	6176	557	13970	1170	586	15140	14556	22,0	23,0	10,6
		Mont-Saint-Michel	144,8	282	164	619	344	173	963	792	4,3	5,5	3,1
		Notre-Dame-de-Pontmain	295,57	456	425	746	893	447	1639	1193	2,5	4,0	3,0
		Notre-Dame-du-Laus	958,94	877	1246	1603	2617	1312	4220	2915	1,7	3,0	2,2
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	181,79	387	158	804	332	166	1136	970	4,4	5,3	3,0
		Sainte-Anne-du-Lac	345,92	325	152	599	319	160	918	759	1,7	2,2	1,4
		Total Lièvre	4557,9	12406	4522	26558	9496	4761	36054	31319	5,8	6,9	3,7
	R o u g e	L'Ascension	352,42	448	484	850	1016	510	1866	1360	2,4	3,9	2,6
		La Macaza	175,88	518	580	1070	1218	611	2288	1681	6,1	9,6	6,2
		Lac-Saguay	185,29	235	248	455	521	261	976	716	2,5	3,9	2,6
		Nomingue	360,68	990	1074	2056	2255	1131	4311	3187	5,7	8,8	5,7
		Rivière-Rouge	499,39	2156	861	4669	1808	907	6477	5576	9,3	11,2	6,0
		Total Rouge	1573,66	4347	3247	9100	6819	3419	15919	12519	5,8	8,0	4,8
Total pour la MRCAL		6131,56	16753	7769	35658	16315	8180	51973	43838	5,8	7,1	4,0	

Sources :

(1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d’évaluation (code 10-15-16-18-19) multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2011.

(2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d’évaluation (code 10-15-16-18-19) moins le nombre de résidences permanentes - note (1).

(3) Décret des populations du Québec, 2014. (Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2013.)

(4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes. (Statistique Canada, 2011)

(5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes pour 183/365 jours.

(6) Population totale obtenue en additionnant le nombre total de population permanente et de population saisonnière.

(7) Population totale équivalente obtenue en additionnant la population permanente et la population équivalente.

(8) Densité calculée à partir de la population permanente.

(9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

Annexe B - Informations générales sur les municipalités de la MRC des Laurentides

MRC	Municipalité	Superficie (km ²)	Nombre de résidences		Population					Densité pop. permanente (hab./km ²) ⁽⁸⁾	Densité pop. totale équivalente (hab./km ²) ⁽⁹⁾	Nombre total de résidences/km ²
			Permanente ⁽¹⁾	Saisonnière ⁽²⁾	Permanente ⁽³⁾	Saisonnière ⁽⁴⁾	Équivalente ⁽⁵⁾	Totale ⁽⁶⁾	Totale équivalente ⁽⁷⁾			
MRCDL	Amherst	249	838	934	1547	1961	983	3508	2530	6,2	10,2	7,1
	Arundel	67	274	103	594	216	108	810	702	8,9	10,5	5,6
	Barkmere	24	38	213	57	447	224	504	281	2,4	11,7	10,5
	Brébeuf	38	463	140	1064	294	147	1358	1211	28,0	31,9	15,9
	Huberdeau	60	428	127	913	267	134	1180	1047	15,2	17,4	9,3
	Ivry-sur-le-Lac	35	213	261	448	548	275	996	723	12,8	20,7	13,5
	La Conception	141	665	585	1357	1229	616	2586	1973	9,6	14,0	8,9
	La Minerve	328	645	1055	1214	2216	1111	3430	2325	3,7	7,1	5,2
	Labelle	217	1303	745	2545	1565	784	4110	3329	11,7	15,3	9,4
	Lac-Supérieur	386	924	827	1963	1737	871	3700	2834	5,1	7,3	4,5
	Lac-Tremblant-Nord	27	62	117	56	246	123	302	179	2,1	6,6	6,6
	Lantier	49	417	440	724	924	463	1648	1187	14,8	24,2	17,5
	Mont-Tremblant	248	4397	3165	9658	6647	3332	16305	12990	38,9	52,4	30,5
	Montcalm	129	340	390	688	819	411	1507	1099	5,3	8,5	5,7
	Saint-Faustin-Lac-Carré	129	1577	858	3593	1802	903	5395	4496	27,9	34,9	18,9
	Sainte-Agathe-des-Monts	141	4913	1644	10600	3452	1731	14052	12331	75,2	87,5	46,5
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	117	662	347	1303	729	365	2032	1668	11,1	14,3	8,6
	Val-David	44	2302	773	4607	1623	814	6230	5421	104,7	123,2	69,9
	Val-des-Lacs	132	425	553	737	1161	582	1898	1319	5,6	10,0	7,4
	Val-Morin	41	1355	694	2788	1457	731	4245	3519	68,0	85,8	50,0
	Total pour la MRCDL	2602	22241	13971	46456	29339	14710	75795	61166	17,9	23,5	13,9

Sources :

- (1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19) multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2011.
- (2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19) moins le nombre de résidences permanentes - note (1).
- (3) Décret des populations du Québec, 2014. (Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2013.)
- (4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes. (Statistique Canada, 2011)
- (5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes pour 183/365 jours.
- (6) Population totale obtenue en additionnant le nombre total de population permanente et de population saisonnière.
- (7) Population totale équivalente obtenue en additionnant la population permanente et la population équivalente.
- (8) Densité calculée à partir de la population permanente.
- (9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

Annexe B - Informations générales sur les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut

MRC	Municipalité	Superficie (km ²)	Nombre de résidences		Population					Densité pop. permanente (hab./km ²) ⁽⁸⁾	Densité pop. totale équivalente (hab./km ²) ⁽⁹⁾	Nombre total de résidences/km ²
			Permanente ⁽¹⁾	Saisonnière ⁽²⁾	Permanente ⁽³⁾	Saisonnière ⁽⁴⁾	Équivalente ⁽⁵⁾	Totale ⁽⁶⁾	Totale équivalente ⁽⁷⁾			
MRCPDH	Estérel	16,2	113	264	208	554	278	762	486	12,8	30,0	23,3
	Lac-des-Seize-îles	13,3	136	301	220	632	317	852	537	16,5	40,4	32,9
	Morin-Heights	59,4	1981	595	4039	1250	626	5289	4665	68,0	78,5	43,4
	Piedmont	24,7	1516	649	3009	1363	683	4372	3692	121,8	149,5	87,7
	Saint-Adolphe-d'Howard	149,7	1948	1890	3726	3969	1990	7695	5716	24,9	38,2	25,6
	Saint-Sauveur	50,2	4878	1747	10329	3669	1839	13998	12168	205,8	242,4	132,0
	Sainte-Adèle	125,3	6159	1504	12652	3158	1584	15810	14236	101,0	113,6	61,2
	Sainte-Anne-des-Lacs	27,5	1613	485	3567	1019	511	4586	4078	129,7	148,3	76,3
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	98,7	1422	878	2871	1844	924	4715	3795	29,1	38,5	23,3
	Wentworth-Nord	172,4	807	1316	1500	2764	1386	4264	2886	8,7	16,7	12,3
	Total pour la MRCPDH	737,4	20573	9629	42121	20221	10138	62342	52259	57,1	70,9	41,0
Total pour le territoire de planification		9471	59567	31369	124235	65875	33028	190110	157263	13,1	16,6	9,6

Sources :

- (1) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19) multiplié par le nombre de résidences saisonnières et divisé par le nombre de résidences permanentes selon le recensement de 2011.
- (2) Nombre de résidences permanentes selon le dernier rôle d'évaluation (code 10-15-16-18-19) moins le nombre de résidences permanentes - note (1).
- (3) Décret des populations du Québec, 2014. (Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2013.)
- (4) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes. (Statistique Canada 2011)
- (5) Résidences saisonnières multipliées par le nombre moyen de personnes dans les ménages privées des trois MRC, soit 2,1 personnes pour 183/365 jours.
- (6) Population totale obtenue en additionnant le nombre total de population permanente et de population saisonnière.
- (7) Population totale obtenue en additionnant la population permanente et la population équivalente.
- (8) Densité calculée à partir de la population permanente.
- (9) Densité calculée à partir de la population totale équivalente.

Annexe C – Répartition des entreprises selon la taille et le secteur d’activités pour la MRCAL en 2011

	MRCAL																	
	0 à 9 employés						10 à 99 employés						100 et plus					
	nombre employés			nombre entreprises			nombre employés			nombre entreprises			nombre employés			nombre entreprises		
	Lièvre	Rouge	Lière	Lièvre	Rouge	Lière	Lièvre	Rouge	Lière	Lièvre	Rouge	Lière	Lièvre	Rouge	Lière	Lièvre	Rouge	Lière
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	275	55	172	23	388	65	12	1	400	0	1	0	1063	120	185	24		
	90	23	45	10	0	65	0	1	0	0	0	0	90	88	45	11		
	124	10	92	6	22	0	2	0	0	0	0	0	146	10	94	6		
	54	22	32	7	317	0	9	0	400	0	1	0	771	22	42	7		
	7	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	2	0		
	0	0	1	0	49	0	1	0	0	0	0	0	49	0	2	0		
	foresterie																	
	Extraction de pétrole et de gaz	8	0	2	0	53	0	1	0	0	0	0	0	61	0	3	0	
	Construction	265	40	128	27	101	10	5	1	0	0	0	0	366	50	133	28	
	Construction de bâtiments	81	11	38	9	10	0	1	0	0	0	0	0	91	11	39	9	
Travaux génie civil	5	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	2	0		
Entrepreneurs spécialisés	179	29	88	18	91	10	4	1	0	0	0	0	270	39	92	19		
Fabrication	190	47	66	17	420	44	15	3	200	0	1	0	810	91	82	20		
Services publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Commerce de gros	89	1	23	1	158	0	7	0	0	0	0	0	247	1	30	1		
Commerce de détail	491	138	201	59	851	68	38	3	130	0	1	0	1472	206	240	62		
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	83	38	22	11	211	10	10	1	0	0	0	0	294	48	32	12		
Magasins de meubles et d'accessoires de maison	16	4	5	1	30	0	1	0	0	0	0	0	46	4	6	1		
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	14	9	6	4	26	0	2	0	0	0	0	0	40	9	8	4		
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	20	18	8	5	93	40	3	1	0	0	0	0	113	58	11	6		
Magasins d'alimentation	102	18	37	9	205	18	6	1	130	0	1	0	437	36	44	10		
Magasins de produits de santé et de soins personnels	11	4	5	3	77	0	4	0	0	0	0	0	88	4	9	3		
Stations-service	64	22	18	7	37	0	3	0	0	0	0	0	101	22	21	7		
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	71	9	31	6	17	0	1	0	0	0	0	0	88	9	32	6		
Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	40	7	17	4	0	0	0	0	0	0	0	0	40	7	17	4		
Magasins de marchandises diverses	1	0	1	0	78	0	5	0	0	0	0	0	79	0	6	0		
Magasins de détail divers	62	9	44	9	77	0	3	0	0	0	0	0	139	9	47	9		
Détailants hors magasin	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7	0		
Transport et entreposage	85	15	44	10	135	15	8	1	0	0	0	0	220	30	52	11		
Industrie de l'information et industrie culturelle	62	9	24	7	36	0	2	0	0	0	0	0	98	9	26	7		
Finance et assurances	56	2	21	2	95	47	5	1	0	0	0	0	151	49	26	3		
Services immobiliers et services de location et de location à bail	48	4	22	4	0	0	0	0	0	0	0	0	48	4	22	4		
Services professionnels, scientifiques et techniques	183	41	90	19	83	0	5	0	0	0	0	0	266	41	95	19		
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	37	8	28	7	35	10	2	1	0	0	0	0	72	18	30	8		
Services d'enseignement	68	6	20	4	303	93	11	3	1273	0	2	0	1644	99	33	7		
Soins de santé et assistance sociale	136	42	73	24	282	16	11	1	110	700	1	1	528	758	85	26		
Services de soins de santé ambulatoires	71	19	38	13	40	0	3	0	0	0	0	0	111	19	41	13		
Hôpitaux	5	0	1	0	96	0	1	0	0	700	0	1	101	700	2	1		
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	36	18	15	9	55	0	3	0	110	0	1	0	201	18	19	9		
Assistance sociale	24	5	19	2	91	16	4	1	0	0	0	0	115	21	23	3		
Arts, spectacles et loisirs	88	18	61	22	30	102	2	4	0	0	0	0	118	120	63	26		
Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes	11	3	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0	11	3	9	2		
Établissements du patrimoine	30	1	10	2	10	37	1	2	0	0	0	0	40	38	11	4		
Diversissement, loisirs, jeux de hasard et loteries	47	14	42	18	20	65	1	2	0	0	0	0	67	79	43	20		
Services d'hébergement et de restauration	368	105	181	75	406	0	20	0	0	0	0	0	774	105	201	75		
Services d'hébergement	173	55	110	52	40	0	2	0	0	0	0	0	213	55	112	52		
Services de restauration et débits de boissons	195	50	71	23	366	0	18	0	0	0	0	0	561	50	89	23		
Autres services (sauf les administrations publiques)	334	77	246	79	80	10	3	1	150	0	1	0	564	87	250	80		
Réparation et entretien	103	14	56	13	80	0	3	0	0	0	0	0	183	14	59	13		
Services personnels et services de blanchissage	138	26	85	23	0	0	0	0	0	0	0	0	138	26	85	23		
Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	93	37	105	43	0	10	0	1	150	0	1	0	243	47	106	44		
Ménages privés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations publiques	77	31	57	15	376	65	12	2	0	275	0	1	453	371	69	18		
Total pour la MRCAL	2860	639	1459	395	3832	545	159	22	2263	975	7	2	8955	2159	1625	419		

Annexe C – Répartition des entreprises selon la taille et le secteur d’activités pour la MRCDL et la MRCPDH en 2011

	MRCDL						MRCPDH																
	0 à 9 employés			10 à 99 employés			100 et plus			Total nombre d'entreprises			0 à 9 employés			10 à 99 employés			100 et plus			Total nombre d'entreprises	
	nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés		nombre entreprises	nombre employés
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	12	7		0	0		0	0		7	12	7	32	9	39	1	0	0	0	71	10	10	
Cultures agricoles	12	7					12	7					17	4	39	1	0	0	0	56	5	5	
Élevage et aquaculture	0	0		0	0		0	0		0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	3	1	1	
Foresterie et exploitation forestière	0	0		0	0		0	0		0	0	0	6	2	0	0	0	0	0	6	2	2	
Pêche, chasse et piégeage	0	0		0	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	0	0		0	0		0	0		0	0	0	6	2	0	0	0	0	0	6	2	2	
Extraction de pétrole et de gaz	0	0	33	3	0	0	33	3	3	8	1	16	1	0	0	0	0	0	0	24	2	2	
Construction	469	164	1225	56	0	0	1694	220	29	1694	220	975	240	975	548	18	0	0	0	1523	258	258	
Construction de bâtiments	104	13	422	16	0	0	526	29	4	526	29	412	104	195	6	0	0	0	0	607	110	110	
Travaux génie civil	9	4	50	1	0	0	59	5	5	109	23	0	0	0	0	0	0	0	0	109	23	23	
Entrepreneurs spécialisés	356	147	753	39	0	0	1109	186	454	113	353	12	0	0	0	0	0	0	0	807	125	125	
Fabrication	134	72	429	17	0	0	563	89	151	37	381	10	0	0	0	0	0	0	0	532	47	47	
Services publics	1	1	80	1	0	0	81	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Commerce de gros	59	25	134	4	0	0	193	29	213	56	211	9	0	0	0	0	0	0	0	424	65	65	
Commerce de détail	1014	358	1901	83	815	6	3730	447	674	138	1705	55	468	3	2847	196							
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	120	40	473	24	0	0	593	64	31	7	163	4	0	0	0	0	0	0	0	194	11	11	
Magasins de meubles et d'accessoires de maison	60	29	61	3	0	0	121	32	39	8	39	1	0	0	0	0	0	0	0	78	9	9	
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	57	16	0	0	0	0	57	16	17	4	39	1	0	0	0	0	0	0	0	56	5	5	
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	57	26	192	8	105	1	354	35	36	7	155	7	156	1	347	15							
Magasins d'alimentation	180	51	527	20	405	3	1112	74	105	20	412	10	312	2	829	32							
Magasins de produits de santé et de soins personnels	37	14	199	7	0	0	236	21	63	11	248	6	0	0	311	17							
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	132	31	62	4	0	0	194	35	57	9	71	3	0	0	128	12							
Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	137	48	31	2	0	0	168	50	150	30	413	17	0	0	563	47							
Magasins de marchandises diverses	19	8	160	3	305	2	484	13	23	6	16	1	0	0	39	7							
Magasins de détail divers	127	57	80	4	0	0	207	61	86	22	16	1	0	0	102	23							
Détailants hors magasin	9	8	0	0	0	0	9	8	12	4	0	0	0	0	12	4							
Transport et entreposage	67	29	221	10	0	0	288	39	72	19	55	2	0	0	127	21							
Industrie de l'information et industrie culturelle	64	29	36	2	0	0	100	31	67	14	303	9	0	0	370	23							
Finance et assurances	69	38	268	14	160	1	497	53	147	39	172	6	0	0	319	45							
Services immobiliers et services de location et de location à bail	112	60	119	9	0	0	231	69	314	78	182	10	0	0	496	88							
Services professionnels, scientifiques et techniques	397	188	576	27	0	0	973	215	640	170	339	14	0	0	979	184							
Gestion de sociétés et d'entreprises							0	0	43	11	85	2	0	0	128	13							
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	141	73	222	9	0	0	363	82	316	77	335	12	0	0	651	89							
Services d'enseignement	24	18	470	17	120	1	614	36	27	9	85	2	0	0	112	11							
Soins de santé et assistance sociale	230	112	415	21	1316	2	1961	135	242	59	517	19	468	3	1227	81							
Services de soins de santé ambulatoires	165	95	135	7			300	102	171	42	80	5	310	2	561	49							
Hôpitaux	30	1	0	0	1316	2	1346	3	0	0	0	0	0	0	0	0							
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	11	4	77	5	0	0	88	9	6	2	172	5	158	1	336	8							
Assistance sociale	24	12	203	9	0	0	227	21	65	15	265	9	0	0	330	24							
Arts, spectacles et loisirs	242	126	855	32	2425	5	3522	163	95	20	518	13	1575	7	2188	40							
Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes	85	66	97	5			182	71	6	2	0	0	0	0	6	2							
Établissements du patrimoine	9	3	12	1			21	4	8	1	0	0	0	0	8	1							
Diversification, loisirs, jeux de hasard et loteries	148	57	746	26	2425	5	3319	88	81	17	518	13	1575	7	2174	37							
Services d'hébergement et de restauration	665	259	3115	111	772	5	4552	375	453	81	2084	65	314	2	2851	148							
Services d'hébergement	318	166	1342	41	772	5	2432	212	98	21	103	5	314	2	515	28							
Services de restauration et débits de boissons	347	93	1773	70	0	0	2120	163	355	60	1981	60	0	0	2336	120							
Autres services (sauf les administrations publiques)	537	269	385	20	0	0	922	289	348	81	560	16	0	0	908	97							
Reparation et entretien	190	78	99	7			289	85	139	33	140	4	0	0	279	37							
Services personnels et services de blanchissage	155	103	91	6			246	109	121	27	356	8	0	0	477	35							
Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	170	86	173	6			343	92	70	15	48	3	0	0	118	18							
Ménages privés	22	2	22	1			44	3	18	6	16	1	0	0	34	7							
Administrations publiques	74	21	254	13	1157	3	1485	37	0	0	410	10	150	1	560	11							
Total la MRC	4311	1849	10738	449	6765	23	21814	2321	4817	1139	8545	274	2975	16	16337	1429							

Annexe D – Liste des municipalités régionales et locales et leurs coordonnées

MRC	Municipalité	Coordonnées	Téléphone	Courriel
M R C D L	Chute-Saint-Philippe	21, montée des Chevreuil, J0W 1A0	819-585-3397	chute-st-philippe@tlb.sympatico.ca
	Ferme-Neuve	125, 12e Rue, J0W 1C0	819-587-3400	bureau@municipalite.ferme-neuve.qc.ca
	Kiamika	3, chemin Valiquette, J0W 1G0	819-585-3225	dg@kiamika.ca
	Lac-des-Écorces	672, boulevard St-François, J0W 1H0	819-585-4600	adm@lacedescorces.ca
	Lac-du-Cerf	19, rue de l'Église, J0W 1S0	819-597-2424	municipalite.lacducerf@tlb.sympatico.ca
	Lac-Saint-Paul	388, rue Principale, J0W 1K0	819-587-4283	mun.lacstpaul@tlb.sympatico.ca
	Mont-Laurier	300, boulevard Albiny-Paquette, J9L 1J9	819-623-1221	info@villemontlaurier.qc.ca
	Mont-Saint-Michel	94, rue de l'Église, J0W 1P0	819-587-3093	mun.mont-st-michel@tlb.sympatico.ca
	Notre-Dame-de-Pontmain	5, rue de l'Église, J0W 1S0	819-597-2382	info@munpontmain.qc.ca
	Notre-Dame-du-Laus	66, rue Principale CP10, J0X 2M0	819-767-2247	mun.notre-dame-du-laus@tlb.sympatico.ca
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	871, chemin Diotte, J0W 1J0	819-597-2047	mundi@tlb.sympatico.ca
	Sainte-Anne-du-Lac	1, rue St-François-Xavier, J0W 1V0	819-586-2210	sainte.anne.du.lac.municipalite@tlb.sympatico.ca
	L'Ascension	59, rue de l'Hôtel-de-Ville, J0T 1W0	819 275-3027	directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca
	La Macaza		819 275-2077	info@munilamacaza.ca
	Lac-Saguay	257 A, route 117, J0W 1L0	819 278-3972	info@lacsaguay.qc.ca
	Nominique	2110, ch. Du Tour-du-Lac, J0W 1R0	819 278-3384	reception@municipalitenominique.qc.ca
M R C P D H	Rivière-Rouge	25, rue L'Annonciation Sud, J0T 1T0	819 275-2929	greffe@riviere-rouge.ca
	MRC Antoine-Labelle	425, rue du Pont, Mont-Laurier, J9L 2R6		administration@mrc-antoine-labelle.qc.ca
	Amherst (Saint-Rémi d'Amherst)	124, rue St-Louis, J0T 2L0	819 681-3372	amherst@municipalite.amherst.qc.ca
	Arundel	2 rue du Village, CP 40, J0T 1A0	819 687-3991	info@municipalite.arundel.qc.ca
	Barkmere	182, chemin Barkmere, J0T 1A0	819 687-3373	dg@barkmere.org
	Brébeuf	217, Route 323, J0T 1B0	819 425-9833	secretariat@brebeuf.ca
	Huberdeau	101, rue du Pont, J0T 1G0	819 687-8321	info@municipalite.huberdeau.qc.ca
	Ivry-sur-le-Lac	601, chemin de la Gare, J8C 2Z8	819 321-2332	info@ivry-sur-le-lac.qc.ca
	La Conception	1371, rue du Centenaire, J0T 1M0	819 686-3016	info@municipalite.laconception.qc.ca
	La Minerve	6, rue Mailloux, J0T 1S0	819 274-2364	bureau@municipalite.laminerve.qc.ca
	Labelle	1, rue du Pont, J0T 1H0	819 681-3371	info@municipalite.labelle.qc.ca
	Lac-Supérieur	1281, ch. du Lac-Supérieur, J0T 1J0	819 681-3370	info@muni.lacsuperieur.qc.ca
	Lac-Tremblant-Nord (Mont-Tremblant)	1984, chemin du Village, J8E 1K4	819 425-8154	mgelinas@lac-tremblant-nord.qc.ca
	Lantier	118, Croissant des Trois-Lacs, J0T 1V0	819 326-2674	direction@municipalite.lantier.qc.ca
	Mont-Tremblant	1145, rue de Saint-Jovite, J8E 1V1	819 425-8614	info@villedemont-tremblant.qc.ca
	Montcalm	10, rue de l'hôtel-de-ville, J0T 2V0	819 681-3383	direction@municipalite.montcalm.qc.ca
M R C P D H	Saint-Faustin-Lac-Carré	100, Place de la Mairie, J0T 1J2	819 688-2161	dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
	Sainte-Agathe-des-Monts	50, rue St-Joseph, J8C 1M9	819 326-4595	info@ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	2121, ch. des Hauteurs, J0T 2J0	819 326-3198	dg@municipalite.sainte-lucie-des-laurentides.qc.ca
	Val-David	2579, rue de l'Église, J0T 2N0	819 324-5678	info@valdavid.com
	Val-des-Lacs	349, ch. Val-des-Lacs, J0T 2P0	819 326-5624	info@municipalite.val-des-lacs.qc.ca
	Val-Morin	6120, rue Morin, J0T 2R0	819 324-5670	municipalite@val-morin.ca
	MRC Des Laurentides	1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J2	819 425-5555	adm@mrcLaurentides.qc.ca
	Estérel	115, chemin Dupuis, J0T 1L0	450 228-3232	administration@villedesterel.com
	Lac-des-Seize-Îles	47, de l'Église, J0T 2M0	450 226-3117	info@lac-des-seize-iles.com
	Morin-Heights	567, du Village, J0R 1H0	450 226-3232	municipalite@morinheights.com
	Piedmont	670, Principale, J0R 1K0	450 227-1888	info@municipalite.piedmont.qc.ca
	Saint-Adolphe-d'Howard	1881, chemin du Village, J0T 2B0	819 327-2044	info@stadolphedhoward.qc.ca
	Saint-Sauveur	1, Place de la Mairie, J0R 1R6	450 227-4633	directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca
	Sainte-Adèle	1381, boulevard de Sainte-Adèle, J8B 1A3	450 229-2921	info@ville.sainte-adele.qc.ca
	Sainte-Anne-des-Lacs	773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, J0R 1B0	450 224-2675	admin@sadl.qc.ca
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	88, chemin Masson, J0T 1L0	450-228-2543	adm@lacmasson.com
	Wentworth-Nord	3488, route Principale, J0T 1Y0	450 226-2416	accueil@wentworth-nord.ca
	MRC des Pays-d'en-Haut	1014 Rue Valiquette, Sainte-Adèle, J8B 2M3	450-229-6637	info@mrcpdh.org

Annexe E – Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2013

																													Institutions, commerces, industries								
		Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)			Collecte des résidus verts (sapin de Noël, feuilles)			Apport volontaire de résidus domestiques dangereux (RDD)		Collecte et apport volontaire des encombrants			Collecte et apport volontaire des CRD			Gestion des boues de fosses septiques			Gestion des boues municipales (station d'épuration)			Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)			
MRC	Municipalités	Planification	Collecte et transport	Élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement	Planification	Collecte et transport	Traitement	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Vidange et transport	Traitement / élimination	Planification	Vidange et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Ferme-Neuve	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P	P	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Kiamika	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P	P	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Lac-des-Écorces	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P/M	M	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Lac-du-Cerf	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Lac-Saint-Paul	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Mont-Laurier	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	M/P	M	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Mont-Saint-Michel	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Notre-Dame-de-Pontmain	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Notre-Dame-du-Laus	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
		Sainte-Anne-du-Lac	R	P	R	R	P	O	R	s.o.	s.o.	R	P	R	R	P	R	P	R	R	s.o.	R	R	P	P	M	P	P	R	P	R	R	P	O	s.o.	s.o.	s.o.
	R o u g e	L'Ascension	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	R	M	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M	s.o.	R/P	M	s.o.	P	s.o.	s.o.	s.o.
		La Macaza	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	R	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M	s.o.	R/P	M	s.o.	P	s.o.	s.o.	s.o.
		Lac-Saguay	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	R	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M	s.o.	R/P	M	s.o.	P	s.o.	s.o.	s.o.
		Nominingue	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	R	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	M	s.o.	R/P	M	s.o.	P	s.o.	s.o.	s.o.
		Rivière-Rouge	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	M	M	M	P	M	P	R	M	s.o.	R	M	P	P	M	P	P	M	s.o.	R/P	M	s.o.	P	s.o.	s.o.	s.o.
M R C D L	Amherst	MRC		R	MRC	M	O	R	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	R	MRC	P	MRC	M	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Arundel	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Barkmere	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Brébeuf	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Huberdeau	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Ivry-sur-le-Lac	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	La Conception	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	La Minerve	MRC	M	R	MRC	M	O	R	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	R	MRC	P	MRC	M	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Labelle	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
		Lac-Supérieur	M	R	R	M	R	O	R	s.o.	s.o.	M	s.o.	R	MRC	P	M	R	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.

Légende: M = Municipalité R = Régie P = Entreprise privée MRC = Municipalité Régionale de Comté OSBL + Organisme but non lucratif s.o. = sans objet

Annexe E – Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2013 (suite)

		Institutions, commerces, industries																																			
		Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)			Collecte des résidus verts (sapin de Noël, feuilles)			Apport volontaire de résidus domestiques dangereux (RDD)		Collecte et apport volontaire des encombrants			Collecte et apport volontaire des CRD			Gestion des boues de fosses septiques			Gestion des boues municipales (station d'épuration)			Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)			
MRC	Municipalités	Planification	Collecte et transport	Élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement	Planification	Collecte et transport	Traitement	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Vidange et transport	Traitement / élimination	Planification	Vidange et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	Planification	Collecte et transport	Traitement / élimination	
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Lantier	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Mont-Tremblant	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Montcalm	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	M	R	R	M	R	O	R	s.o.	s.o.	M	s.o.	R	MRC	P	M	R	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Ste-Agathe-des-Monts	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	MRC	P	R	MRC	P	O	R	s.o.	s.o.	MRC	P	R	MRC	P	MRC	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Val-David	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	s.o.	R	MRC	P	M	P	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Val-des-Lacs	M	R	R	M	R	O	R	s.o.	s.o.	M	s.o.	R	MRC	P	M	R	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
M R C P D H	Val-Morin	M	M	R	M	M	O	R	s.o.	s.o.	M	s.o.	R	MRC	P	M	M	R	MRC	s.o.	R	M	P	P	M	P	M	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	
	Estérel	M	P	P	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	s.o.	M	M	P	M	P	P	M	s.o.	P	M	P	P	M	P	P	MRC	P	P	MRC	P	P	MRC	P	P	
	Lac-des-Seize-îles	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	P	M	s.o.	R	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	P	P	
	Morin-Heights	M	P	P/R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	voir St-Sauveur		M	P	R	voir St-Sauveur		M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	M/P	R/P	MRC	M/P	P	MRC	P	P		
	Piedmont	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	P	P	voir St-Sauveur		M	P	M/P	voir St-Sauveur		M	P/M	P	M	P	P	MRC	P	R	MRC	P	P	MRC	P	P		
	Saint-Adolphe-d'Howard	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	P	P	M	P	M	P	P	M	s.o.	P	M	P	P	M	P	P	MRC	P	P	MRC	P	P	MRC	P	P	
	Saint-Sauveur	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	P	P	M	P	M	P	R	M	s.o.	P	M	P	P	R*	R*	R*	MRC	M/P	M/P	MRC	M	M	MRC	P	P	
	Sainte-Adèle	M	P	P	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	P	P	M	P	M	P	P	M	s.o.	P	M	P	P	M	P	P	MRC	M/P	M/P	MRC	M/P	M/P	MRC	P	P	
	Sainte-Anne-des-Lacs	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	voir St-Sauveur		M	s.o.	n/d	voir St-Sauveur		M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	s.o.	s.o.	MRC	P
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	M	P	R	M	P	O	R	s.o.	s.o.	M	M	M	M	P	M	P	P	M	s.o.	P	M	P	P	M	P	P	MRC	P	R	MRC	P	P	MRC	P	P		
Wentworth-Nord	M	P	P	M	P	O	R	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	P	M	P	P	M	s.o.	P	M	P	P	s.o.	s.o.	s.o.	MRC	P	P	MRC	P	P	MRC	P	P		

Légende: M = Municipalité R = Régie P = Entreprise privée MRC = Municipalité Régionale de Comté OSBL + Organisme but non lucratif s.o. = sans objet

Annexe F – Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles

Éléments réglementés													
		Fosses septiques			Collecte des matières organiques				Collecte des matières recyclables			Collecte des déchets	
MRC	Municipalité	Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)		s.o.									
		Vidange obligatoire (2 ans et 4 ans)	X	s.o.									
		Vidange obligatoire (2 ans)	X	s.o.									
		Type de contenant autorisé pour usage commercial ou industriel		s.o.									
		Poids maximal d'un contenant		s.o.									
		Participation obligatoire		s.o.									
		Collecte de résidus verts		s.o.									
		Matières organiques autorisées/interdites		s.o.									
		Contenant pour collecte des matières organiques		s.o.									
		Participation volontaire		s.o.									
		Collecte de boîtes de carton		s.o.									
		Matières recyclables autorisées/interdites		s.o.									
		Contenant pour collecte des matières recyclables		s.o.									
		Matières résiduelles volumineuses		s.o.									
		Définition excluant entre autres les RDD et les CRD		s.o.									
		Contenant pour collecte des déchets		s.o.									
	Chute-Saint-Philippe												
	Ferme-Neuve												
	Kiamika												
	Lac-des-Écorces												
	Lac-du-Cerf												
	Lac-Saint-Paul												
	Mont-Laurier												
	Mont-Saint-Michel												
	Notre-Dame-de-Pontmain												
	Notre-Dame-du-Laus												
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles												
	Sainte-Anne-du-Lac												
	Régie												
	L'Ascension												
	La Macaza												
	Lac-Saguay												
	Nominique												
	Rivière-Rouge												
	Régie												
	MRCAL												
	Amherst												
	Arundel												
	Barkmere												
	Brébeuf												
	Huberdeau												
	Ivry-sur-le-Lac												
	La Conception												
	La Minerve												
	Labelle												
	Lac-Supérieur												

Annexe F - Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles (suite)

Éléments réglementés																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
MRC	Municipalité	Collecte des déchets			Collecte des matières recyclables			Collecte des matières organiques				Fosses septiques																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
		Contenant pour collecte des déchets			Matières résiduelles volumineuses			Contenant pour collecte des matières recyclables			Matières recyclables autorisées/interdites			Collecte de boîtes de carton			Participation volontaire			Contenant pour collecte des matières organiques			Matières organiques autorisées/interdites			Collecte de résidus verts			Participation obligatoire			Poids maximal d'un contenant			Type de contenant autorisé pour usage commercial ou industriel			Vidange obligatoire (2 ans)			Vidange obligatoire (2 ans et 4 ans)			Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
		S.O.	S.O.	X	S.O.	S.O.	X	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Annexe G – Programmes municipaux offerts en 2013 et modes de disposition des matières résiduelles

MRC		Municipalité	Ordures		Matières recyclables		Matières organiques					RDD	Encombrants		Résidus CRD		Boues municipales	
			PP	AV	PP	AV	Collecte à 3 voies		Résidus verts		Composteur domestique		AV	PP	AV	PP	AV	Vidange fosse septique
							PP	AV	PP	AV		PP						
M R C A L	L i è V r e	Chute-Saint-Philippe	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Ferme-Neuve	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	V
		Kiamika	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	x
		Lac-des-Écorces	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	E
		Lac-du-Cerf	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Lac-Saint-Paul	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Mont-Laurier	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	V
		Mont-Saint-Michel	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Notre-Dame-de-Pontmain	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Notre-Dame-du-Laus	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	E
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	s.o
		Sainte-Anne-du-Lac	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	SP	n/d
	R o u g e	L'Ascension	x	x	x	x	s.o.		s.o.	x	s.o.	x	x	x	s.o.	x	SP	s.o.
		La Macaza	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o.	x	SP	s.o.
		Lac-Saguay	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o.	x	SP	s.o
		Nominingue	x	x	x	x	s.o		s.o	x	x	x	x	x	s.o.	x	SP	s.o
M R C D L	Rivière-Rouge	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	x (AV)	x	x	x	s.o.	x	SP	E	
	Amherst	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o.	x	n/d	n/d	
	Arundel	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o.	x	n/d	n/d	
	Barkmere	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	Brébeuf	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	Huberdeau	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	Ivry-sur-le-Lac	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	La Conception	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	La Minerve	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	Labelle	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	
	Lac-Supérieur	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d	

Légende :
PP = Porte-à-porte AV = Apport volontaire

Annexe G - Programmes municipaux offerts en 2013 et modes de disposition des matières résiduelles (suite)

MRC	Municipalité	Ordures		Matières recyclables		Matières organiques					RDD	Encombrants		Résidus CRD		Boues municipales	
						Collecte à 3 voies		Résidus verts		Composteur domestique						Vidange fosse septique	Installation d'épuration municipale
		PP	AV	PP	AV	PP	AV	PP	AV								
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Lantier	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x		x	s.o	x	n/d	n/d
	Mont-Tremblant	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	V
	Montcalm	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Saint-Faustin-Lac-Carré	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Sainte-Agathe-des-Monts	x	x	x	x	s.o	s.o	x	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Val-David	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Val-des-Lacs	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
	Val-Morin	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	V	x	x	x	s.o	x	n/d	n/d
M R C P D H	Estérel	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	s.o	x	s.o	x	x	s.o	s.o	x	s.o	s.o
	Lac-des-Seize-îles	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o	x	x	s.o	s.o	x	s.o	s.o
	Morin-Heights	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	s.o	*	s.o	*	x	s.o	s.o	*	s.o	s.o
	Piedmont	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	x	*	x	*	x	s.o	s.o	x	**	x
	Saint-Adolphe-d'Howard	x	s.o	x	x	s.o	s.o	s.o	x	s.o	x	x	x	s.o	x	x	x
	Saint-Sauveur	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	x	*	x	*	x	*	s.o	*	s.o	x
	Sainte-Adèle	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	s.o	x	s.o	x	x	x	s.o	x	s.o	x
	Sainte-Anne-des-Lacs	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	s.o	*	s.o	*	s.o	*	s.o	*	s.o	s.o
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	x	s.o	x	s.o	s.o	s.o	s.o	x	s.o.	x	x	x	s.o	x	**	x
	Wentworth-Nord	x	x	x	x	s.o	s.o	s.o	x	x	x	x	x	s.o	x	s.o	s.o

Légende :
PP = Porte-à-porte AV = Apport volontaire

Annexe H – Description des programmes municipaux de gestion des déchets domestiques en 2013

MRC		Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu d'élimination et/ou centre de transbordement	
			Type	Journée	Nombre/an	Entrepreneur	Date d'échéance (mois/année)					
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Ferme-Neuve	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi et mercredi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Kiamika	hiver/ 2 sem.	été /sem.	vendredi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Lac-des-Écorces	hiver/ 2 sem.	été /sem.	vendredi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Lac-du-Cerf	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Lac-Saint-Paul	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Mont-Laurier	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mar au vend	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Mont-Saint-Michel	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Notre-Dame-de-Pontmain	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi	36	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Notre-Dame-du-Laus	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi et mardi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
		Sainte-Anne-du-Lac	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi	36	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDL
	R o u g e	L'Ascension	hiver/ 2 sem.	été /sem.	jeudi	34	Services sanitaires Cloutier	2014-12-14	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR
		La Macaza	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi	32	Claude Hébert	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR
		Lac-Saguay	hiver/ 2 sem.	été /sem.	vendredi	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR
M R C D L	Nominingue	hiver/ 2 sem.	été /sem.	n/d	31	Jorg Recyclage	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR	
	Rivière-Rouge	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi-mardi-merc.	34	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR	
	Amherst	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi	38	Amherst	n/d	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR	
	Arundel	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi	36	Services R.C. Miller	12/2014	porte-à-porte	bac noir	mécanisé /avant	RIDR	
	Barkmere	hiver/ 2 sem.	été /sem.	mardi	36	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir, conteneur	chargement arrière	RIDR	
	Brébeuf	hiver/ 2 sem.	été /sem.	jeudi	37	Amherst	s.o.	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR	
Huberdeau	hiver/ 2 sem.	été /sem.	n/d	36	Amherst	s.o.	porte-à-porte	bac noir	chargement arrière	RIDR		
	Ivry-sur-le-Lac	hiver/ 2 sem.	été /sem.	lundi	36	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir, conteneur	mécanisé /avant	RIDR	

Annexe H – Description des programmes municipaux de gestion des déchets domestiques en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu d'élimination et/ou centre de transbordement
		Type	Journée	Nombre/an	Entrepreneur	Date d'échéance (mois/année)				
MRCDL	La Conception	hiver/ 2 sem. été /sem.	mercredi	36	Services R.C. Miller	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	La Minerve	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi	36	interne	s.o.	porte-à-porte	bac noir	chargement arrière	RIDR
	Labelle	hiver/ 2 sem. été /sem.	mardi-merc.	36	Services R.C. Miller + Minerve	12/2014	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	Lac-Supérieur	hiver/ 2 sem. été /sem.	mardi	36	RITL	s.o.	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
	Lac-Tremblant-Nord	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi	36	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	Lantier	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi	36	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	Mont-Tremblant	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi-jeu-vend.	37	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	Montcalm	hiver/ 2 sem. été /sem.	mardi-jeudi	36	Services R.C. Miller + RITL	12/2014	porte-à-porte	bac noir	mécanisé /avant	RIDR
	Saint-Faustin-Lac-Carré	hiver/ 2 sem. été /sem.	mercredi-jeudi	36	RITL	s.o.	porte-à-porte	bac noir	latéral	RIDR
	Sainte-Agathe-des-Monts	hiver/ 2 sem. été /sem.	merc.-jeudi-vend.	36	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	hiver/ 2 sem. été /sem.	mardi	36	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	mécanisé /avant	RIDR
	Val-David	hiver/ 2 sem. été /sem.	merc.-jeudi-vend.	37	Entreprise St-Donat	06/2016	PP et apport v.	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR
	Val-des-Lacs	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi	36	RITL	s.o.	porte-à-porte	bac noir	latéral	RIDR
	Val-Morin	hiver/ 2 sem. été /sem.	lun-mar-merc.	36	interne	s.o.	porte-à-porte	bac noir	arrière	RIDR
MRCPDH	Estérel	aux 2 semaines sauf de mai à septembre	lundi	36	Compo Recycle	12/2013	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	Compo Recycle
	Lac-des-Seize-îles	voir contrat Wentworth-Nord et Montcalm								
	Morin-Heights	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi	34	Services R.C. Miller	05/2016	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	chargement arrière	RIDR
	Piedmont	hiver/ 2 sem. été /sem.	lundi	42	Environnement du Nord	12/2018	porte-à-porte	tous	avant, latéral	RIDR
	Saint-Adolphe-d'Howard	aux 2 semaines sauf de juin à fin sept.	lundi	32	RCI Environnement	12/2014	porte-à-porte	tous	manuel	RIDR
	Saint-Sauveur	à la semaine	du lundi au jeudi	52	Services Sanitaires St-Jérôme	05/2015	porte-à-porte	tous	condos/multilogements: charg. avant ; unifamilial: charg. arrière et camionnette	RIDR
	Sainte-Adèle	à la semaine	du lundi au vendredi	52	Entreprise Sanitaire F.A.	12/2014	porte-à-porte	bac noir : 360 litres	latéral	RIDR
	Sainte-Anne-des-Lacs	à la semaine	lundi	52	Sani-Service G. Thibault & fils.	12/2014	porte-à-porte	tous	chargement arrière	RIDR
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	à la semaine	lundi	52	Compo Recycle	12/2014	porte-à-porte	tous	chargement arrière	RIDR
	Wentworth-Nord	aux 2 semaines	mardi	26	RCI Environnement	12/2013	porte-à-porte	bac noir : 360 litres/ poubelle fermée 100 litres/boîte en bois	chargement arrière	Gestion Environnemental Nord-Sud Inc. (GENS)

Annexe I – Quantité et coût de gestion des déchets domestiques en 2013

MRC		Municipalité	Quantité (tonnes)				Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)			
			Collectes municipales	Municipales n/c	Citoyens	Total	Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	Élimination	Autre	Total
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	325,7	s.o.	8,1	333,7	925,0	35,0	960,0	45 217,00 \$	54 371,00 \$	s.o.	99 588,00 \$
		Ferme-Neuve	816,8	s.o.	15,2	832,0	1496,0	143,0	1639,0	85 853,00 \$	103 234,00 \$	s.o.	189 087,00 \$
		Kiamika	228,8	s.o.	3,5	232,3	554,0	28,0	582,0	29 332,00 \$	35 270,00 \$	s.o.	64 602,00 \$
		Lac-des-Écorces	859,0	s.o.	20,0	879,0	1657,0	127,0	1784,0	86 633,00 \$	104 172,00 \$	s.o.	190 805,00 \$
		Lac-du-Cerf	206,3	s.o.	3,3	209,6	537,0	20,0	557,0	29 868,00 \$	35 915,00 \$	s.o.	65 783,00 \$
		Lac-Saint-Paul	228,7	s.o.	1,5	230,2	554,0	19,0	573,0	24 704,00 \$	29 705,00 \$	s.o.	54 409,00 \$
		Mont-Laurier	3673,5	s.o.	164,2	3837,8	6733,0	840,0	7573,0	385 996,00 \$	464 143,00 \$	s.o.	850 139,00 \$
		Mont-Saint-Michel	208,9	s.o.	1,2	210,2	446,0	25,0	471,0	22 218,00 \$	26 717,00 \$	s.o.	48 935,00 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	392,5	s.o.	6,9	399,3	881,0	31,0	912,0	39 808,00 \$	47 867,00 \$	s.o.	87 675,00 \$
		Notre-Dame-du-Laus	713,3	s.o.	5,9	719,2	2123,0	94,0	2217,0	104 709,00 \$	125 908,00 \$	s.o.	230 617,00 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	248,6	s.o.	5,7	254,3	545,0	35,0	580,0	28 114,00 \$	33 806,00 \$	s.o.	61 920,00 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	216,6	s.o.	4,0	220,6	477,0	31,0	508,0	25 239,00 \$	30 349,00 \$	s.o.	55 588,00 \$
		Total	8118,6	0,0	239,5	8358,2	16928,0	1428,0	18356,0	907 691,00 \$	1 091 457,00 \$	- \$	1 999 148,00 \$
	R o u g e	L'Ascension	297,5	0,4	21,1	319,0	932,0	32,0	964,0	32 417,25 \$	28 438,49 \$	s.o.	60 855,74 \$
		La Macaza	342,3	0,4	16,8	359,5	1098,0	n/d	1098,0	42 254,67 \$	32 717,75 \$	s.o.	74 972,42 \$
		Lac-Saguay	190,5	0,9	1,5	192,8	483,0	n/d	483,0	20 300,00 \$	18 263,72 \$	s.o.	38 563,72 \$
		Nominingue	797,0	0,5	7,7	805,1	2064,0	n/d	2064,0	110 780,00 \$	76 132,23 \$	s.o.	186 912,23 \$
		Rivière-Rouge	1461,2	11,9	21,0	1494,0	3017,0	n/d	3017,0	141 225,00 \$	140 615,79 \$	10 361,81 \$	292 202,60 \$
		Total	3088,4	14,0	68,0	3170,40	7594,0	32,0	7626,0	346 976,92 \$	296 167,98 \$	10 361,81 \$	653 506,71 \$
		Total MRCAL	11207,1	14,0	307,5	11528,5	24522,0	1460,0	25982,0	1 254 667,92 \$	1 387 624,98 \$	10 361,81 \$	2 652 654,71 \$
M R C D L		Amherst	609,3	s.o.	0,3	609,6	1772,0	22,0	1794,0	85 605,45 \$	58 167,56 \$	s.o.	143 773,01 \$
		Arundel	200,2	s.o.	s.o.	200,2	377,0	7,0	384,0	26 735,30 \$	19 107,13 \$	s.o.	45 842,43 \$
		Barkmere	30,2	s.o.	s.o.	30,2	251,0	4,0	255,0	4 547,62 \$	2 881,63 \$	s.o.	7 429,25 \$
		Brébeuf	294,9	s.o.	0,1	295,0	603,0	13,0	616,0	41 431,47 \$	28 148,75 \$	s.o.	69 580,22 \$
		Huberdeau	257,6	s.o.	s.o.	257,6	555,0	13,0	568,0	36 188,08 \$	24 587,08 \$	s.o.	60 775,16 \$
		Ivry-sur-le-Lac	175,5	s.o.	s.o.	175,5	474,0	6,0	480,0	23 121,51 \$	16 753,08 \$	s.o.	39 874,59 \$
		La Conception	493,7	1,7	0,8	496,2	1250,0	5,0	1255,0	78 909,01 \$	47 291,23 \$	s.o.	126 200,24 \$
		La Minerve	525,7	0,3	13,2	539,2	1700,0	13,0	1713,0	147 448,74 \$	50 217,90 \$	s.o.	197 666,64 \$
		Labelle	896,7	7,2	43,1	947,0	2048,0	108,0	2156,0	132 814,25 \$	86 291,43 \$	s.o.	219 105,68 \$
		Lac-Supérieur	744,7	s.o.	s.o.	744,7	1751,0	58,0	1809,0	127 995,77 \$	71 086,41 \$	s.o.	199 082,18 \$

Annexe I - Quantité et coût de gestion des déchets domestiques en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Quantité (tonnes)				Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)			
		Collectes municipales	Municipales n/c	Citoyens	Total	Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	Élimination	Autre	Total
MRCDL	Lac-Tremblant-Nord	30,8	s.o.	s.o.	30,8	179,0	2,0	181,0	3 896,07 \$	2 945,09 \$	s.o.	6 841,16 \$
	Lantier	279,8	s.o.	s.o.	279,8	857,0	7,0	864,0	43 593,67 \$	26 710,38 \$	s.o.	70 304,05 \$
	Mont-Tremblant	2875,3	53,2	4,8	2933,4	7562,0	217,0	7779,0	426 836,61 \$	279 538,70 \$	s.o.	706 375,31 \$
	Montcalm	202,8	s.o.	s.o.	202,8	730,0	3,0	733,0	33 351,37 \$	19 360,64 \$	s.o.	52 712,01 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	1122,4	s.o.	0,1	1122,5	2435,0	196,0	2631,0	176 870,67 \$	107 132,08 \$	s.o.	284 002,75 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	3479,2	3,4	0,3	3482,9	6557,0	112,0	6669,0	517 367,68 \$	332 430,85 \$	s.o.	849 798,53 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	432,6	s.o.	s.o.	432,6	1009,0	14,0	1023,0	61 067,92 \$	41 290,72 \$	s.o.	102 358,64 \$
	Val-David	1429,0	s.o.	0,9	1429,9	3075,0	139,0	3214,0	269 387,88 \$	136 406,99 \$	s.o.	405 794,87 \$
	Val-des-Lacs	322,2	s.o.	s.o.	322,2	978,0	21,0	999,0	59 909,56 \$	30 753,96 \$	s.o.	90 663,52 \$
	Val-Morin	1008,2	s.o.	s.o.	1008,2	2049,0	33,0	2082,0	231 275,68 \$	96 232,82 \$	s.o.	327 508,50 \$
	Total MRCDL	15410,7	65,8	63,6	15540,1	36212,0	993,0	37205,0	2 528 354,31 \$	1 477 334,43 \$	- \$	4 005 688,74 \$
MRCPDH	Estérel	166,8	s.o.	s.o.	166,8	377,0	2,0	379,0	43 728,00 \$	11 235,00 \$	s.o.	54 963,00 \$
	Lac-des-Seize-îles	69,4	s.o.	s.o.	69,4	437,0	2,0	439,0	57 757,63 \$	6 627,60 \$	s.o.	64 385,23 \$
	Morin-Heights	1420,6	s.o.	s.o.	1420,6	2576,0	53,0	2629,0	158 213,00 \$	122 136,00 \$	s.o.	280 349,00 \$
	Piedmont	1054,7	s.o.	s.o.	1054,7	2165,0	55,0	2220,0	213 184,00 \$	100 670,89 \$	s.o.	313 854,89 \$
	Saint-Adolphe-d'Howard	1194,4	s.o.	s.o.	1194,4	3838,0	76,0	3914,0	580 496,00 \$	124 479,00 \$	s.o.	704 975,00 \$
	Saint-Sauveur	3646,7	s.o.	s.o.	3646,7	6625,0	140,0	6765,0	520 267,00 \$	348 078,03 \$	s.o.	868 345,03 \$
	Sainte-Adèle	4292,1	s.o.	s.o.	4292,1	7663,0	300,0	7963,0	793 022,00 \$	409 707,01 \$	s.o.	1 202 729,01 \$
	Sainte-Anne-des-Lacs	1308,8	s.o.	s.o.	1308,8	2098,0	0,0	2098,0	198 840,00 \$	124 928,13 \$	s.o.	323 768,13 \$
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1139,3	s.o.	s.o.	1139,3	2300,0	62,0	2362,0	226 260,00 \$	108 756,72 \$	s.o.	335 016,72 \$
	Wentworth-Nord	587,9	s.o.	s.o.	587,9	2123,0	30,0	2153,0	209 933,00 \$	63 387,75 \$	s.o.	273 320,75 \$
	Total MRCPDH	14880,6	0,0	0,0	14880,6	30202,0	720,0	30922,0	3 001 700,63 \$	1 420 006,13 \$	- \$	4 421 706,76 \$
Total pour le territoire de planification		41498,4	79,8	371,1	41949,3	90936,0	3173,0	94109,0	6 784 722,86 \$	4 284 965,54 \$	10 361,81 \$	11 080 050,21 \$

Annexe J – Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2013

MRC		Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu de valorisation et/ou centre de transbordement	Quantité collectée (tonne)	Quantité Contenants consignés	Quantité totale (tonnes)	Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)			
			Type	Journée	Nombre/an	Entrepreneur	Date d'échéance (mois/année)								Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	Valorisation	Centre de transbordement	Total
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	aux 2 sem.	lundi	26	Services sanitaires Cloutier	12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	135,2	8,2	143,3	925,0	35,0	960,0	27 964,04 \$	14 610,57 \$	inclus dans tx	42 574,61 \$
		Ferme-Neuve	aux 2 sem.	mardi-merc.	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	259,3	15,6	274,9	1496,0	143,0	1639,0	53 096,25 \$	27 742,03 \$	inclus dans tx	80 838,27 \$
		Kiamika	aux 2 sem.	vendredi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	86,8	5,2	92,0	554,0	28,0	582,0	18 141,84 \$	9 474,45 \$	inclus dans tx	27 616,29 \$
		Lac-des-Écorces	aux 2 sem.	vendredi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	254,9	15,4	270,2	1657,0	127,0	1784,0	53 579,86 \$	27 992,43 \$	inclus dans tx	81 572,28 \$
		Lac-du-Cerf	aux 2 sem.	mardi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	95,3	5,7	101,0	537,0	20,0	557,0	18 472,87 \$	9 649,15 \$	inclus dans tx	28 122,02 \$
		Lac-Saint-Paul	aux 2 sem.	lundi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	39,2	2,4	41,5	554,0	19,0	573,0	15 278,97 \$	7 983,69 \$	inclus dans tx	23 262,67 \$
		Mont-Laurier	aux 2 sem.	lun.-mer.-jeu.-vend.	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	1219,4	73,6	1293,0	6733,0	840,0	7573,0	238 722,34 \$	124 711,00 \$	inclus dans tx	363 433,34 \$
		Mont-Saint-Michel	aux 2 sem.	mardi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	66,4	4,0	70,4	446,0	25,0	471,0	13 740,22 \$	7 180,08 \$	inclus dans tx	20 920,30 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	aux 2 sem.	lundi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	110,1	6,6	116,7	881,0	31,0	912,0	24 620,15 \$	12 863,59 \$	inclus dans tx	37 483,74 \$
		Notre-Dame-du-Laus	aux 2 sem.	lundi et mardi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	259,8	15,7	275,5	2123,0	94,0	2217,0	64 759,78 \$	33 833,16 \$	inclus dans tx	98 592,94 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	aux 2 sem.	mardi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	67,0	4,0	71,1	545,0	35,0	580,0	17 386,69 \$	9 084,29 \$	inclus dans tx	26 470,98 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	aux 2 sem.	mardi	26		12/2013	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDL	65,5	3,9	69,4	477,0	31,0	508,0	15 610,00 \$	8 152,57 \$	inclus dans tx	23 762,57 \$
		Écocentre RIDL						apport volontaire			RIDL	159,7		159,7							
		Total Lièvre											2818,5	160,4	2978,9	16928,0	1428,0	18356,0	561 373,00 \$	293 277,00 \$	0,00 \$
	R o u g e	L'Ascension	aux 2 sem.	jeudi	26	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	bac vert 360 L.	arrière	RIDR	106,5	6,1	112,6	932,0	32,0	964,0	23 689,82 \$	681,48 \$	10 297,11 \$	34 668,41 \$
		La Macaza	aux 2 sem.	mardi	26	Claude Hébert	12/2014	porte-à-porte	bac vert 240 L.	arrière	RIDR	118,0	6,7	124,7	1098,0	1,0	1099,0	22 962,00 \$	944,00 \$	11 771,99 \$	35 677,99 \$
		Lac Saguay	aux 2 sem.	vendredi	26	Services sanitaires Cloutier	12/2014	porte-à-porte	360 litres	arrière	RIDR	58,1	3,3	61,4	483,0	1,0	484,0	17 734,00 \$	424,22 \$	5 638,10 \$	23 796,32 \$
		Nominingue	aux 2 sem.	mardi-merc.	26	Jorg Recyclage	12/2014	bac roulant	bac 360; 240 L.	arrière	Nominingue	278,6	15,9	294,5	2064,0	2,0	2066,0	25 256,24 \$	0,00 \$	137,77 \$	25 394,01 \$
		Rivière-Rouge	aux 2 sem.	lundi-mardi-merc.	26	Services sanitaires Cloutier	12/2014	bac roulant	bac 360; 240 L.	arrière	RIDR	563,7	32,2	595,8	3017,0	2,0	3019,0	46 249,92 \$	3 722,31 \$	54 485,59 \$	104 457,82 \$
		Total Rouge											1124,8	64,2	1189,0	7594,0	38,0	7632,0	135 891,98 \$	5 772,01 \$	82 330,56 \$
	Total MRCAL											3943,3	224,6	4167,9	24522,0	1466,0	25988,0	697 264,98 \$	299 049,01 \$	82 330,56 \$	1 078 644,55 \$
M R C D L	Amherst	aux 2 sem.	mardi	27	Amherst	n/a	porte-à-porte	bac vert	arrière	Tricentris	238,8	11,7	250,5	1772,0	24,0	1796,0	54 324,64 \$	1 347,00 \$	9,86 \$	55 681,50 \$	
	Arundel	aux 2 sem.	mardi	27	Services R.C. Miller	12/2014	porte-à-porte	bac vert	mécanisé /arrière	Tricentris	133,0	6,5	139,5	377,0	7,0	384,0	17 793,70 \$	515,00 \$		18 308,70 \$	
	Barkmere	aux 2 sem.	mardi	27	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	arrière	Tricentris	22,8	1,1	23,9	251,0	1,0	252,0	3 437,38 \$	48,00 \$		3 485,38 \$	
	Brébeuf	aux 2 sem.	jeudi	26	Amherst	n/a	porte-à-porte	bac vert	arrière	Tricentris	99,8	4,9	104,7	603,0	13,0	616,0	25 102,53 \$	909,00 \$	2,71 \$	26 014,24 \$	
	Huberdeau	aux 2 sem.	vendredi	26	Amherst	n/a	porte-à-porte	bac vert	arrière	Tricentris	93,9	4,6	98,5	555,0	13,0	568,0	23 627,83 \$	793,00 \$		24 420,83 \$	
	Ivry-sur-le-Lac	aux 2 sem.	lundi	26	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	89,3	4,4	93,7	474,0	6,0	480,0	11 764,49 \$	376,00 \$		12 140,49 \$	
	La Conception	aux 2 sem.	mercredi	26	Services R.C. Miller	12/2014	porte-à-porte	bac vert	mécanisé /arrière	Tricentris	195,5	9,6	205,1	1250,0	6,0	1256,0	31 244,99 \$	1 183,00 \$	26,78 \$	32 454,77 \$	
	La Minerve	aux 2 sem.	mercredi	26	interne	n/a	porte-à-porte	bac vert	arrière	RIDR	173,9	8,5	182,4	1700,0	13,0	1713,0	48 769,26 \$	1 077,00 \$	17 518,28 \$	67 364,54 \$	
	Labelle	aux 2 sem.	mardi-merc.	26	Services R.C. Miller et La Minerve	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	341,6	16,7	358,3	2048,0	108,0	2156,0	51 019,75 \$	2 202,00 \$	4 069,05 \$	57 290,80 \$	
	Lac Supérieur	aux 2 sem.	mardi	27	RITL	n/a	porte-à-porte	bac vert	latéral	Tricentris	271,1	13,3	284,4	1751,0	58,0	1809,0	89 942,97 \$	1 693,00 \$	7,25 \$	91 643,22 \$	

Annexe J - Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu de valorisation et/ou centre de transbordement	Quantité collectée (tonne)	Quantité Contenants consignés *	Quantité totale (tonnes)	Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)			
		Type	Journée	nb/an	Entrepreneur	Date d'échéance (mois/année)								Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	Valorisation	Centre de transbordement	Total
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	aux 2 sem.	lundi	26	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	16,0	0,8	16,8	179,0	2,0	181,0	2 014,93 \$	49,00 \$		2 063,93 \$
	Lantier	aux 2 sem.	lundi	26	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	129,9	6,4	136,3	857,0	13,0	870,0	20 235,33 \$	686,00 \$		20 921,33 \$
	Mont-Tremblant	aux 2 sem.	lundi-jeudi-vend.	26	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	1424,3	69,8	1494,1	7562,0	217,0	7779,0	211 436,39 \$	8 339,00 \$	445,51 \$	220 220,90 \$
	Montcalm	aux 2 sem.	mardi-jeudi	27	Services R.C. Miller + RITL	12/2014	porte-à-porte	bac vert	mécanisé /arrière	Tricentris	104,6	5,1	109,7	730,0	4,0	734,0	17 196,63 \$	551,00 \$		17 747,63 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	aux 2 sem.	merc-jeudi	26	RITL	n/a	porte-à-porte	bac vert	latéral	Tricentris	397,2	19,5	416,7	2435,0	196,0	2631,0	121 016,77 \$	3 095,00 \$		124 111,77 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	aux 2 sem.	merc-jeudi-vend.	26	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	1448,7	71,0	1519,7	6557,0	9,0	6566,0	215 432,32 \$	8 973,00 \$		224 405,32 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	aux 2 sem.	mardi	26	Services R.C. Miller	12/2014	PP et apport v.	bac vert 360 L.	mécanisé /arrière	Tricentris	182,6	9,0	191,6	1009,0	14,0	1023,0	25 777,08 \$	1 133,00 \$		26 910,08 \$
	Val-David	aux 2 sem.	merc-jeudi-vend.	26	Entreprise St-Donat	06/2016	PP et apport v.	bac vert 360 L.	arrière	Tricentris	550,9	27,0	577,9	3075,0	139,0	3214,0	103 852,12 \$	3 970,00 \$		107 822,12 \$
	Val-des-Lacs	aux 2 sem.	lundi	27	RITL	n/a	porte-à-porte	bac vert	latéral	Tricentris	115,1	5,6	120,7	978,0	21,0	999,0	42 098,61 \$	658,00 \$		42 756,61 \$
	Val-Morin	aux 2 sem.	merc.-jeudi	26	interne	n/a	porte-à-porte	bac vert	arrière	Tricentris	363,1	17,8	380,9	2049,0	33,0	2082,0	85 540,32 \$	2 468,00 \$		88 008,32 \$
	Total MRCDL											6392,1	313,4	6705,5	36212,0	897,0	37109,0	1 201 628,04 \$	40 065,00 \$	22 079,44 \$
M R C P D H	Estérel	aux 2 sem.	lundi	26	Compo Recycle	12/2013	porte-à-porte	bac 360 L.	arrière	Compo-Recycle/Tricentris	46,8	2,0	48,8	377,0	2,0	379,0	19 940,83 \$	4 725,26 \$	n/d	24 666,09 \$
	Lac-des-Seize-îles				voir contrat Wentworth-Nord et Montcalm						24,4	1,1	25,4	437,0	2,0	439,0	voir contrat Wentworth-Nord et Montcalm			
	Morin-Heights	aux 2 sem.	lundi	26	Services R.C. Miller	05/2016	porte-à-porte	bac 360 L.	mécanisé	Tricentris	580,0	25,1	605,1	2576,0	53,0	2629,0	83 162,56 \$	3 176,01 \$	s.o.	86 338,57 \$
	Piedmont	aux 2 sem.	vendredi	26	Environnement du nord	12/2018	porte-à-porte	bac 360 L.	avant et latéral	Tricentris	591,4	25,6	617,0	2165,0	55,0	2220,0	58 875,00 \$	2 664,00 \$	s.o.	61 539,00 \$
	Saint-Adolphe-d'Howard	aux 2 sem.	lundi	26	RCI Environnement	12/2014	porte-à-porte	bac 360 L.	latéral	Tricentris	596,7	25,8	622,5	3838,0	76,0	3914,0	120 974,00 \$	3 202,00 \$	s.o.	124 176,00 \$
	Saint-Sauveur	aux 2 sem.	vendredi	26	Services Sanitaires St-Jérôme	05/2015	porte-à-porte et écocentre	bac 360L, conteneurs, compacteur à carton	avant et arrière	Tricentris	1836,8	79,5	1916,3	6625,0	350,0	6975,0	249 410,00 \$	8 900,00 \$	s.o.	258 310,00 \$
	Sainte-Adèle	aux 2 sem.	vendredi	26	Entreprise Sanitaire F.A.	12/2014	porte-à-porte	bac 360 L.	robotisé	Tricentris	1488,8	64,5	1553,3	7663,0	326,0	7989,0	301 863,00 \$	106 426,00 \$	s.o.	408 289,00 \$
	Sainte-Anne-des-Lacs	aux 2 sem.	jeudi	26	Sani-Service G. Thibault & fils.	12/2014	porte-à-porte	bac 360 L.	arrière	Tricentris	413,4	17,9	431,3	2098,0	3,0	2101,0	93 340,00 \$	2 782,39 \$	s.o.	96 122,39 \$
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	aux 2 sem.	mercredi	26	Compo-Recycle	12/2014	porte-à-porte	bac 360 L.	arrière	Compo-Recycle/Tricentris	349,4	15,1	364,5	2300,0	62,0	2362,0	89 203,00 \$	33 088,00 \$	n/d	122 291,00 \$
	Wentworth-Nord	aux 2 sem.	mardi	26	RCI Environnement	12/2013	porte-à-porte	bac 360 L.	arrière	Tricentris	258,4	11,2	269,6	2123,0	30,0	2153,0	174 444,12 \$	4 334,26 \$	s.o.	178 778,38 \$
	Écocentres										65,1		65,1							
	Total MRCPDH											6251,2	267,8	6519,0	30202,0	959,0	31161,0	1 191 212,51 \$	169 297,92 \$	0,00 \$
Total pour le territoire de planification											16586,6	805,8	17392,4	90936,0	3322,0	94258,0	3 090 105,53 \$	508 411,93 \$	104 410,00 \$	3 702 927,46 \$

Annexe K – Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2013

MRC		Municipalité	Dépôt, apport volontaire	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu de valorisation et/ou centre de transbordement	Quantité (tonnes)			Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)		
			Type	Type	Journée	Nombre/a n	Entrepreneur					Date d'échéance	Municipal	Régie	Total	Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport	
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	écocentre		lundi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	5,9	s.o.	5,9	925,0	s.o.	925,0	4 563,00 \$	
		Ferme-Neuve	écocentre		mardi- mercredi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	31,1	s.o.	31,1	1496,0	1,0	1497,0	8 664,00 \$	
		Kiamika	écocentre		vendredi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	7,7	s.o.	7,7	554,0	s.o.	554,0	2 960,00 \$	
		Lac-des-Écorces	écocentre		vendredi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	21,5	s.o.	21,5	1657,0	s.o.	1657,0	8 742,00 \$	
		Lac-du-Cerf	écocentre	Feuilles mortes, résidus de jardin, de potager, arbre, branches, souches, gazon.	mardi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	9,1	s.o.	9,1	537,0	s.o.	537,0	3 014,00 \$	
		Lac-Saint-Paul	écocentre		lundi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	4,5	s.o.	4,5	554,0	s.o.	554,0	2 493,00 \$	
		Mont-Laurier	écocentre		lun.-mer.- jeu.-vend.	9	Services sanitaires Cloutier	12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	110,8	s.o.	110,8	6733,0	4,0	6737,0	38 952,00 \$	
		Mont-Saint-Michel	écocentre		mardi	9			12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	9,0	s.o.	9,0	446,0	s.o.	446,0	2 242,00 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	écocentre		lundi	9			12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	12,5	s.o.	12,5	881,0	s.o.	881,0	4 017,00 \$
		Notre-Dame-du-Laus	écocentre		lundi et mardi	9			12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	13,8	s.o.	13,8	2123,0	1,0	2124,0	10 566,00 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	écocentre		mardi	9			12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	4,5	s.o.	4,5	545,0	s.o.	545,0	2 837,00 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	écocentre	mardi	9		12/2013	porte-à-porte	sacs à côté des bacs	arrière	écocentre RIDL	3,4	s.o.	3,4	477,0	s.o.	477,0	2 547,00 \$		
		RIDL	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	apport volontaire	s.o.	s.o.	écocentre RIDL	s.o.	146,5	146,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
		Total Lièvre											233,8	146,5	380,4	16928,0	6,0	16934,0	91 597,0	
	R o u g e	L'Ascension	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,2	0,2	932,0	s.o.	932,0	s.o.	
		La Macaza	s.o.		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			0,0	1098,0	s.o.	1098,0	s.o.	
		Lac-Saguay	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		0,2	0,2	483,0	s.o.	483,0	s.o.	
		Nominingue	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		2,0	2,0	2064,0	s.o.	2064,0	s.o.	
		Rivière-Rouge	s.o.	Sapin	mar.-merc.- jeudi	1	Ville Rivière-Rouge	s.o.	porte-à-porte	s.o.	s.o.	Garage municipal (paillis pour la ville)	6,6	6,6	13,2	3017,0	s.o.	3017,0	s.o.	
		Total Rouge											6,6	9,0	15,6	7594,0	0,0	7594,0	-	
	Total MRCAL											240,4	155,5	396,0	24522,0	6,0	24528,0	91 597,0		
M R C D L	Amherst	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	1772,0	s.o.	1772,0	s.o.	
	Arundel	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	377,0	s.o.	377,0	s.o.	
	Barkmere	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	251,0	s.o.	251,0	s.o.	
	Brébeuf	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	0,0	603,0	s.o.	603,0	s.o.		
	Huberdeau	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	555,0	s.o.	555,0	s.o.	
	Ivry-sur-le-Lac	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	474,0	s.o.	474,0	s.o.	
	La Conception	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	1250,0	s.o.	1250,0	s.o.	
	La Minerve	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,8	0,8	1700,0	s.o.	1700,0	s.o.		
	Labelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,8	4,8	2048,0	s.o.	2048,0	s.o.		
Lac-Supérieur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	1751,0	s.o.	1751,0	s.o.		

Annexe K - Description des programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Dépôt, apport volontaire	Fréquence de collecte			Contrat de collecte en vigueur		Type de cueillette	Contenant permis	Type de chargement du camion	Lieu de valorisation et/ou centre de transbordement	Quantité (tonnes)			Nombre d'u.o. desservies			Coût avant taxes (\$)
		Type	Type	Journée	Nombre/a n	Entrepreneur	Date d'échéance					Municipal	Régie	Total	Résidentiel	ICI	Total	Collecte et transport
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	179,0	s.o.	179,0	s.o.
	Lantier	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	857,0	s.o.	857,0	s.o.
	Mont-Tremblant	s.o.	x	lundi	1	Services R.C. Miller	12/2014	porte-à-porte	sacs transparents	arrière	RIDR	s.o.	12,0	12,0	7562,0	s.o.	7562,0	Inclus C.C.
	Montcalm	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	730,0	s.o.	730,0	s.o.
	Saint-Faustin-Lac-Carré	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2,8	2,8	2435,0	s.o.	2435,0	s.o.
	Sainte-Agathe-des-Monts	s.o.	x	lundi	1	Services R.C. Miller	12/2014	porte-à-porte	sacs transparents	arrière	RIDR	s.o.	28,3	28,3	6557,0	s.o.	6557,0	Inclus C.C.
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	1009,0	s.o.	1009,0	s.o.
	Val-David	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	3075,0	s.o.	3075,0	s.o.
	Val-des-Lacs	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	978,0	s.o.	978,0	s.o.
	Val-Morin	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	2049,0	s.o.	2049,0	s.o.
	Écocentres	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	app. vol.	s.o.	conteneurs	RIDR	s.o.	122,4	122,4	s.o.	s.o.	0,0	8 035,00 \$
Total MRCDL												0,0	171,1	171,1	36212,0	0,0	36212,0	8 035,00 \$
M R C P D H	Estérel	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Apport volontaire	s.o.	s.o.	écocentre	n/d	n/d	0,0	377,0	s.o.	377,0	s.o.
	Lac-des-Seize-îles	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	437,0	s.o.	437,0	s.o.
	Morin-Heights	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Apport volontaire	s.o.	s.o.	écocentre	n/d	n/d	0,0	2576,0	s.o.	2576,0	s.o.
	Piedmont	écocentre	Collecte résidus verts	mercredi	14	Environnement du Nord	2018-12-31	porte-à-porte	sac papier	arrière	Mironor	161,6	s.o.	161,6	2165,0	s.o.	2165,0	Inclus C.C.
	Saint-Adolphe-d'Howard	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Apport volontaire	s.o.	s.o.	écocentre	n/d	n/d	0,0	3838,0	s.o.	3838,0	s.o.
	Saint-Sauveur	porte-à-porte	Collecte résidus verts	mercredi	29	Services Sanitaires St-Jérôme	05 / 2015	porte-à-porte	sacs	arrière	Mironor	464,0	s.o.	464,0	6625,0	s.o.	6625,0	40 112,00 \$
	Sainte-Adèle	porte-à-porte	Collecte feuilles mortes	semaines	4	Entreprise Sanitaire F.A.	12/2014	porte-à-porte	Sacs	n/d	n/d	152,8	s/o	152,8	7663,0	s/o	7663,0	Inclus C.C.
	Sainte-Anne-des-Lacs	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	apport volontaire	s.o.	s.o.	écocentre	n/d	n/d	0,0	2098,0	s.o.	2098,0	s.o.
	Sainte-Marguerite-du-Lac- Masson	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	apport volontaire	tous contenants acceptés	s.o.	écocentre	n/d	n/d	0,0	2300,0	s.o.	2300,0	s.o.
	Wentworth-Nord	écocentre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	apport volontaire	tous contenants acceptés	s.o.	écocentre	n/d	n/d	0,0	2123,0	s.o.	2123,0	s.o.
	Écocentre de Saint-Sauveur	écocentre	Feuilles et gazon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	apport volontaire	s.o.	roll-off	Mironor	356,0	s.o.	356,0		s.o.	0,0	7 464,00 \$
Total MRCPDH												1134,4	0,0	1134,4	30202,0	0,0	30202,0	47 576,00 \$
Total pour le territoire de planification												1374,8	326,6	1701,4	90936,0	6,0	90942,0	147 208,00 \$

Annexe L – Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2013

MRC		Municipalité	Dépôt (apport volontaire)	Type de RDD récupérés (tonnes)									Coût total avant taxes (\$)	
				Peinture	Huile usagée	Ampoule fluocompacte	Pile	Cartouche d'encre	Organiques	Inorganiques	Bonbonne de propane (+ de 5 lbs)	Autres RDD		Quantité totale
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	Dépôt permanent RIDL	1,0	0,8	0,1	0,2	Mira	0,6	0,1	0,1	0,5	3,3	2 041,00 \$
		Ferme-Neuve	Dépôt permanent RIDL	1,8	1,5	0,2	0,4	Mira	1,2	0,1	0,2	0,9	6,3	3 874,00 \$
		Kiamika	Dépôt permanent RIDL	0,6	0,5	0,1	0,1	Mira	0,4	0,0	0,1	0,3	2,1	1 324,00 \$
		Lac-des-Écorces	Dépôt permanent RIDL	1,8	1,5	0,2	0,4	Mira	1,2	0,1	0,2	0,9	6,4	3 910,00 \$
		Lac-du-Cerf	Dépôt permanent RIDL	0,6	0,5	0,1	0,1	Mira	0,4	0,0	0,1	0,3	2,2	1 348,00 \$
		Lac-Saint-Paul	Dépôt permanent RIDL	0,5	0,4	0,1	0,1	Mira	0,4	0,0	0,1	0,3	1,8	1 115,00 \$
		Mont-Laurier	Dépôt permanent RIDL	8,2	6,6	1,0	1,8	Mira	5,4	0,5	0,9	4,0	28,3	17 420,00 \$
		Mont-Saint-Michel	Dépôt permanent RIDL	0,5	0,4	0,1	0,1	Mira	0,3	0,0	0,1	0,2	1,6	1 003,00 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	Dépôt permanent RIDL	0,8	0,7	0,1	0,2	Mira	0,6	0,1	0,1	0,4	2,9	1 796,00 \$
		Notre-Dame-du-Laus	Dépôt permanent RIDL	2,2	1,8	0,3	0,5	Mira	1,5	0,1	0,2	1,1	7,7	4 726,00 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	Dépôt permanent RIDL	0,6	0,5	0,1	0,1	Mira	0,4	0,0	0,1	0,3	2,1	1 269,00 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	Dépôt permanent RIDL	0,5	0,4	0,1	0,1	Mira	0,4	0,0	0,1	0,3	1,9	1 139,00 \$
		Total Lièvre			19,3	15,5	2,3	4,2	0,0	12,8	1,1	2,1	9,3	66,5
	R o u g e	L'Ascension	AV (14 dates définies)	0,5	0,2	s.o.	0,2	s.o.	0,1	s.o.	s.o.	0,0	0,9	127,36 \$
		La Macaza	garage municipal	0,8	0,3	s.o.	0,1	s.o.	0,0	s.o.	s.o.	s.o.	1,2	84,24 \$
		Nominingue & Lac-Saguay	garage municipal	0,9	1,1	s.o.	0,0	x	0,7	0,0	s.o.	0,1	2,8	1 681,33 \$
		Rivière-Rouge	2 garages municipaux	2,3	0,3	x	0,1	x	1,0	0,1	x	0,0	3,8	2 413,90 \$
		Rivière-Rouge (RIDR)	Dépôt RDD permanent	4,0	1,7	s.o.	0,7	s.o.	3,5	0,2	s.o.	0,4	10,5	8 492,42 \$
		Total Rouge			8,4	3,6	0,0	1,0	0,0	5,2	0,4	0,0	0,5	19,1
	Total MRCAL			27,6	19,1	2,3	5,2	0,0	18,0	1,4	2,1	9,9	85,6	53 764,25 \$
M R C D L	Amherst	Dépôt permanent	1,4	1,9	s.o.	0,1	s.o.	1,1	0,0	s.o.	0,1	4,6	2 502,28 \$	
	Arundel	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	0,0	s.o.	
	Barkmere	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.	
	Brébeuf	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.	
	Huberdeau	Dépôt permanent	1,6	0,9	s.o.	0,3	s.o.	0,5	0,2	s.o.	0,1	3,6	1 842,72 \$	
	Ivry-sur-le-Lac	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.	
	La Conception	Dépôt permanent	0,9	0,0	s.o.	0,3	s.o.	0,3	0,4	s.o.	0,1	1,9	1 726,69 \$	
	La Minerve	Dépôt permanent	1,7	0,6	s.o.	0,3	s.o.	1,0	0,1	s.o.	0,1	3,7	2 573,27 \$	
	Labelle	Dépôt permanent	1,2	0,0	s.o.	0,7	s.o.	0,2	0,0	s.o.	0,0	2,2	544,81 \$	
	Lac-Supérieur	Dépôt permanent	2,8	0,8	s.o.	0,3	s.o.	0,9	0,1	s.o.	0,1	4,9	2 187,66 \$	

Annexe L - Description des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Dépôt (apport volontaire)	Type de RDD récupérés (tonnes)									Quantité (tonne)	Coût total avant taxes (\$)
			Peinture	Huile usagée	Ampoule fluocompacte	Pile	Cartouche d'encre	Organiques	Inorganiques	Bonbonne de propane (+ de 5 lbs)	Autres RDD		
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.
	Lantier	Dépôt permanent	2,0	0,5	s.o.	s.o.	s.o.	1,2	0,2	s.o.	0,1	4,0	3 233,31 \$
	Mont-Tremblant	Dépôt permanent	15,0	3,8	s.o.	1,5	s.o.	6,0	0,6	s.o.	0,7	27,6	15 581,51 \$
	Montcalm	Dépôt permanent	0,6	0,4	s.o.	0,0	s.o.	0,5	0,0	s.o.	0,0	1,6	1 160,58 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	Dépôt permanent	0,3	0,1	s.o.	0,3	s.o.	0,0	0,1	s.o.	0,0	0,8	317,89 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	Dépôt permanent	19,1	5,5	s.o.	2,1	s.o.	8,0	2,2	s.o.	0,8	37,7	24 235,26 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	Dépôt permanent	1,4	1,8	s.o.	0,2	s.o.	1,4	0,1	s.o.	0,1	5,1	3 593,65 \$
	Val-David	s.o.	0,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	- \$
	Val-des-Lacs	Dépôt permanent	0,9	0,3	s.o.	s.o.	s.o.	0,4	0,1	s.o.	0,1	1,8	1 080,13 \$
	Val-Morin	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.
	Total MRCDL		49,0	16,7	0,0	6,2	0,0	21,4	4,1	0,0	2,3	99,7	60 579,76 \$
M R C P D H	Estérel	Dépôt permanent	0,7	0,0	s.o.	s.o.	s.o.	0,1	0,0	s.o.	0,0	0,8	s.o.
	Lac-des-Seize-îles	Dépôt permanent	0,8	0,1	s.o.	0,2	s.o.	0,3	0,0	s.o.	0,0	1,2	s.o.
	Morin-Heights	voir écocentre Saint-Sauveur											s.o.
	Piedmont	voir écocentre Saint-Sauveur											s.o.
	Saint-Adolphe-d'Howard	Dépôt permanent	6,8	1,3	0,0	0,4	s.o.	1,8	0,3	s.o.	0,2	10,6	s.o.
	Saint-Sauveur	Dépôt permanent	10,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,4	0,1	s.o.	s.o.	11	n/d
	Sainte-Adèle	voir écocentre Sainte-Adèle											s.o.
	Sainte-Anne-des-Lacs	voir écocentre Saint-Sauveur											s.o.
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Dépôt permanent	4,4	1,8	0,0	0,2	s.o.	1,9	0,3	s.o.	0,0	8,7	s.o.
	Wentworth-Nord	voir écocentre Wentworth-Nord											s.o.
	Écocentre St-Sauveur	Dépôt permanent	34,29	6,17	0,00	2,07	0,00	13,06	2,21	0,00	3,70	61,50	35 992,00 \$
	Écocentre Ste-Adèle	Dépôt permanent	16,1	3,3	0,0	1,2	s.o.	3,8	1,3	s.o.	0,2	45,6	n/d
	Écocentre Sainte-Marguerite	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.
	Écocentre Estérel	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,00	s.o.
	Écocentre St-Adolphe	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	s.o.
	Écocentre Wentworth-Nord	Dépôt permanent	2,6	0,4	s.o.	0,6	Mira	0,9	0,3	s.o.	0,0	13,0	n/d
	Total MRCPDH		76,1	13,0	0,0	4,7	0,0	22,2	4,4	0,0	4,1	152,4	35 992,00 \$
Total pour le territoire de planification			152,8	48,7	2,3	16,0	0,0	61,6	9,9	2,1	16,3	337,7	150 336,01 \$

Annexe M – Description des programmes municipaux de gestion des encombrants en 2013

MRC		Municipalité	Fréquence		Entreprise de collecte	Nombre u.o. résidentiel	Quantité (tonne)		Coût avant taxes (\$)			
			Type de collecte	Nombre/an			Enfouissement	Valorisée	Disposition matière enfouie	Disposition matière valorisée	Collecte et transport	Total
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe	porte-à-porte	3	Services sanitaires Cloutier	925	51,8	9,4	Inclus dans les coûts d'élimination des déchets		inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Ferme-Neuve	porte-à-porte	3		1496	61,0	11,1			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Kiamika	porte-à-porte	3		554	36,9	6,7			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Lac-des-Écorces	porte-à-porte	3		1657	109,3	19,9			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Lac-du-Cerf	porte-à-porte	3		537	34,0	6,2			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Lac-Saint-Paul	porte-à-porte	3		554	14,7	2,7			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Mont-Laurier	porte-à-porte	3		6733	233,5	38,8			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Mont-Saint-Michel	porte-à-porte	3		446	15,2	2,8			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Notre-Dame-de-Pontmain	porte-à-porte	3		881	41,3	7,5			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Notre-Dame-du-Laus	porte-à-porte	3		2123	113,6	24,3			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	porte-à-porte	3		545	26,7	4,9			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Sainte-Anne-du-Lac	porte-à-porte	3		477	28,7	5,2			inclus dans les coûts de C et T des déchets	
		Total Lièvre		36		16928	766,6	139,4	- \$	- \$	- \$	- \$
	Rouge	L'Ascension	porte-à-porte	2	Services sanitaires Cloutier	932	24,7	12,4	2 360,86 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	2 360,86 \$
		La Macaza	porte-à-porte	4	Claude Hébert	1098	33,7	16,8	3 212,49 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	3 212,49 \$
		Lac-Saguay	porte-à-porte	1	Services sanitaires Cloutier	483	11,1	5,5	1 058,25 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	1 058,25 \$
		Nominingue	porte-à-porte	3	Jorg Recyclage	2064	83,9	42,0	8 010,81 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	8 010,81 \$
		Rivière-Rouge	porte-à-porte	2	Services sanitaires Cloutier	3017	83,8	41,9	7 995,63 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets + 1350\$	9 345,63 \$
		Total Rouge		12		7594	237,1	118,6	22 638,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 988,04 \$
	Total MRCAL			48		24522	1003,7	258,0	22 638,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 988,04 \$
MRCDL		Amherst	porte-à-porte	3	Collecte à l'interne	1772	43,7	12,8	4 176,31 \$		n/d	4 176,31 \$
		Arundel	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller	377	5,3	1,5	503,60 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	503,60 \$
		Barkmere	apport volontaire	3	Services R.C. Miller	251	12,2	3,6	1 161,96 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	1 161,96 \$
		Brébeuf	porte-à-porte	4	Amherst	603	10,2	3,0	971,55 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	971,55 \$
		Huberdeau	porte-à-porte	4	Amherst	555	9,7	2,8	925,03 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	925,03 \$
		Ivry-sur-le-Lac	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller	474	5,1	1,5	491,35 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	491,35 \$
		La Conception	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller	1250	18,0	5,3	1 722,26 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	1 722,26 \$
		La Minerve	porte-à-porte	2	Collecte à l'interne	1700	62,7	18,3	5 983,23 \$		n/d	5 983,23 \$
		Labelle	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller et La Minerve	2048	36,6	10,7	3 491,12 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	3 491,12 \$
		Lac-Supérieur	porte-à-porte	1	RITL (privé)	1751	9,3	2,7	885,13 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	885,13 \$

Annexe M - Description des programmes municipaux de gestion des encombrants en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Fréquence		Entreprise de collecte	Nombre u.o. résidentiel	Quantité (tonne)		Coût avant taxes (\$)			
		Type de collecte	Nombre/an			Enfouissement	Valorisée	Disposition matière enfouie	Disposition matière valorisée	Collecte et transport	Total
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	porte-à-porte	4	Services R.C. Miller	179	1,3	0,4	120,46 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	120,46 \$
	Lantier	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		s.o.	s.o.
	Mont-Tremblant	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller	7562	42,9	12,5	4 096,73 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	4 096,73 \$
	Montcalm	porte-à-porte	3	Services R.C. Miller et RITL	730	2,4	0,7	230,30 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	230,30 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	porte-à-porte	1	RITL (privé)	2435	10,9	3,2	1 036,51 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	1 036,51 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller	6557	45,9	13,4	4 382,03 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	4 382,03 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	porte-à-porte	2	Services R.C. Miller	1009	6,7	2,0	640,56 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	640,56 \$
	Val-David	porte-à-porte	4	Collecte à l'interne	3075	10,1	2,9	964,18 \$		n/d	964,18 \$
	Val-des-Lacs	porte-à-porte	1	RITL (privé)	978	4,8	1,4	454,38 \$		inclus dans les coûts de C et T des déchets	454,38 \$
	Val-Morin	porte-à-porte	4	Collecte à l'interne	2049	2,0	0,6	190,62 \$		n/d	190,62 \$
Total MRCDL			48		35355	339,7	99,2	32 427,31 \$	0,00 \$	0,00 \$	32 427,31 \$
M R C P D H	Estérel	porte-à-porte	26	Compo-Recycle	377	n/d- Incluse dans le tonnage des déchets.	n/d	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Lac-des-Seize-îles	porte-à-porte	Voir Wentworth-Nord et Montcalm		437	2,3	0,7	220,80 \$	108,81 \$	n/d	329,61 \$
	Morin-Heights	porte-à-porte	12	Services R.C. Miller	2576	41,6	12,2	3 973,29 \$	778,95 \$	9 600,00 \$	14 352,24 \$
	Piedmont	porte-à-porte	12	Environnement du Nord	2165	115,1		13 740,00 \$	15 558,48 \$	29 298,00 \$	58 596,48 \$
	Saint-Adolphe-d'Howard	porte-à-porte	12	RCI Environnement	3838	211,4	s.o.	s.o.	13 047,17 \$	13 047,17 \$	26 094,34 \$
	Saint-Sauveur	porte-à-porte	12	Services sanitaires St-Jérôme	6625	189,8	55,4	18 112,97 \$	3 552,93 \$	42 100,00 \$	63 765,90 \$
	Sainte-Adèle	porte-à-porte	12	Entreprise sanitaire F.A.	7663	197,2	57,6	18 827,43 \$	3 692,66 \$	n/d	22 520,09 \$
	Sainte-Anne-des-Lacs	s.o.	s.o.	s.o.	2098	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	porte-à-porte	2	Compo-Recycle	2300	20,5	6,0	1 956,44 \$	383,67 \$	inclus dans les coûts de C et T des déchets	2 340,11 \$
	Wentworth-Nord	porte-à-porte	26	RCI Environnement	2123	n/d- Incluse dans le tonnage des déchets.	n/d	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total MRCPDH			114		30 202,00 \$	777,87 \$	131,83 \$	56 830,93 \$	37 122,67 \$	94 045,17 \$	187 998,77 \$
Total pour le territoire de planification			210		90 079,00 \$	2 121,26 \$	488,99 \$	111 896,28 \$	37 122,67 \$	95 395,17 \$	244 414,12 \$

Annexe N – Description des programmes municipaux des résidus des CRD en 2013

MRC		Municipalité	Nombre u.o. résidentiel	Type de collecte	Quantité (tonne) / Types de matières								Coût avant taxes (\$)				
					Bois	Bardeau	Métal	Gypse	Granulat (asphalte, bout de trottoir)	Agrégat	Divers	Mixtes enfouissement	Total valorisé	Disposition des matières valorisées	Disposition des matières enfouies	Collecte et transport	Total
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	925	Apport volontaire	15,79	16,77	0,62		3,41			103,92	36,59	10 890,00 \$	14 548,80 \$		25 438,80 \$
		Ferme-Neuve	1496	Apport volontaire	36,84	39,12	1,45		7,96			197,31	85,37	20 677,00 \$	27 623,40 \$		48 300,40 \$
		Kiamika	554	Apport volontaire	5,26	5,59	0,21		1,14			67,42	12,20	7 064,00 \$	9 438,80 \$		16 502,80 \$
		Lac-des-Écorces	1657	Apport volontaire	52,63	55,89	2,07		11,37			199,11	121,96	20 865,00 \$	27 875,40 \$		48 740,40 \$
		Lac-du-Cerf	537	Apport volontaire	10,53	11,18	0,41		2,27			68,65	24,39	7 194,00 \$	9 611,00 \$		16 805,00 \$
		Lac-Saint-Paul	554	Apport volontaire	10,53	11,18	0,41		2,27			56,78	24,39	5 950,00 \$	7 949,20 \$		13 899,20 \$
		Mont-Laurier	6733	Apport volontaire	352,57	374,47	13,83		76,21			890,39	817,08	92 965,00 \$	124 654,60 \$		217 619,60 \$
		Mont-Saint-Michel	446	Apport volontaire	5,26	5,59	0,21		1,14			51,07	12,20	5 351,00 \$	7 149,80 \$		12 500,80 \$
		Notre-Dame-de-Pontmain	881	Apport volontaire	10,53	11,18	0,41		2,27			91,49	24,39	9 588,00 \$	12 808,60 \$		22 396,60 \$
		Notre-Dame-du-Laus	2123	Apport volontaire	10,53	11,18	0,41		2,27			243,93	24,39	25 219,00 \$	34 150,20 \$		59 369,20 \$
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	545	Apport volontaire	10,53	11,18	0,41		2,27			58,01	24,39	6 771,00 \$	8 121,40 \$		14 892,40 \$
		Sainte-Anne-du-Lac	477	Apport volontaire	5,26	5,59	0,21		1,14			58,01	12,20	6 079,00 \$	8 121,40 \$		14 200,40 \$
		Total Lièvre	16928		526,26	558,92	20,65	0,00	113,72	0,00	0,00	2086,09	1219,55	218 613,00 \$	292 052,60 \$	0,00 \$	510 665,60 \$
	R o u g e	L'Ascension	932	Apport volontaire	8,12	16,18	1,89	3,92		0,89			31,00	3 027,00 \$		- \$	3 027,00 \$
		La Macaza	1098	Apport volontaire	14,32	17,01	2,89	3,87		2,08			40,16	3 531,00 \$		- \$	3 531,00 \$
		Lac-Saguay	483	Apport volontaire	1,65	2,09	0,56	0,03		0,00			4,32	1 899,00 \$		- \$	1 899,00 \$
		Nominingue	2064	Apport volontaire	28,83	48,30	4,22	6,74		7,82			95,92	8 269,00 \$		- \$	8 269,00 \$
		Rivière-Rouge	3017	Apport volontaire	86,47	79,19	12,73	22,60		20,16			221,15	14 606,00 \$		- \$	14 606,00 \$
		Total Rouge	7594		139,38	162,77	22,29	37,17	0,00	30,95	0,00	0,00	392,54	31 332,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	31 332,00 \$
	Total MRCAL		24522		665,64	721,69	42,94	37,17	113,72	30,95	0,00	2086,09	1612,09	249 945,00 \$	292 052,60 \$	0,00 \$	541 997,60 \$
M R C D L	Amherst	1772	Apport volontaire	0,57	0,62		0,08					1,27	6 746,00 \$	6 300,21 \$		13 046,21 \$	
	Arundel	377	Apport volontaire									0,00	2 122,00 \$	1 981,78 \$		4 103,78 \$	
	Barkmere	251	Apport volontaire									0,00	437,00 \$	408,63 \$		845,63 \$	
	Brébeuf	603	Apport volontaire			0,01						0,01	3 151,00 \$	2 942,78 \$		6 093,78 \$	
	Huberdeau	555	Apport volontaire									0,00	2 760,00 \$	2 578,15 \$		5 338,15 \$	
	Ivry-sur-le-Lac	474	Apport volontaire									0,00	1 866,00 \$	1 742,65 \$		3 608,65 \$	
	La Conception	1250	Apport volontaire	2,22	4,73	0,21	0,44		0,06			7,65	5 304,00 \$	4 953,10 \$		10 257,10 \$	
	La Minerve	1700	Apport volontaire	29,22	34,00	6,23	4,99		8,13			82,56	6 081,00 \$	5 679,45 \$		11 760,45 \$	
	Labelle	2048	Apport volontaire	81,08	68,31	14,40	19,24		16,87			199,90	9 716,00 \$	9 073,05 \$		18 789,05 \$	
Lac-Supérieur	1751	Apport volontaire	0,02					0,06			0,08	7 789,00 \$	7 273,15 \$		15 062,15 \$		

Annexe N - Description des programmes municipaux des résidus des CRD en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Nombre u.o. résidentiel	Type de collecte	Quantité (tonne) / Types de matières									Coût avant taxes (\$)			
				Bois	Bardeau	Métal	Gypse	Granulat (asphalte, bout de trottoir)	Agrégat	Divers	Mixtes enfouissement	Total valorisé	Disposition des matières valorisées	Disposition des matières enfouies	Collecte et transport	Total
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	179	Apport volontaire			0,10			0,03			0,13	332,00 \$	309,79 \$		641,79 \$
	Lantier	857	Apport volontaire									0,00	2 890,00 \$	2 699,24 \$		5 589,24 \$
	Mont-Tremblant	7562	Apport volontaire	2,00	0,77	0,99	0,41		1,02			5,20	30 695,00 \$	28 663,03 \$		59 358,03 \$
	Montcalm	730	Apport volontaire									0,00	2 120,00 \$	1 979,78 \$		4 099,78 \$
	Saint-Faustin-Lac-Carré	2435	Apport volontaire	1,45	1,87		0,41					3,74	11 707,00 \$	10 931,07 \$		22 638,07 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	6557	Apport volontaire	0,17								0,17	36 450,00 \$	34 036,92 \$		70 486,92 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	1009	Apport volontaire									0,00	4 538,00 \$	4 237,40 \$		8 775,40 \$
	Val-David	3075	Apport volontaire									0,00	14 866,00 \$	13 882,16 \$		28 748,16 \$
	Val-des-Lacs	978	Apport volontaire									0,00	3 377,00 \$	3 153,79 \$		6 530,79 \$
	Val-Morin	2049	Apport volontaire									0,00	10 435,00 \$	9 744,15 \$		20 179,15 \$
	Écocentres		Apport volontaire	1886,21	581,70	315,80	10,93		273,41	98,30	1598,32	3166,35	inclus au prorata des municipalités		140 788,29 \$	140 788,29 \$
	Total MRCDL	36212		2002,94	692,00	337,73	36,51	0,00	299,58	98,30	1598,32	3467,06	163 382,00 \$	152 570,28 \$	140 788,29 \$	456 740,57 \$
M R C P D H	Estérel	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	s.o.		s.o.	0,00 \$
	Lac-des-Seize-îles	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	81,00 \$		s.o.	81,00 \$
	Morin-Heights	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	580,00 \$		s.o.	580,00 \$
	Piedmont	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	s.o.		s.o.	0,00 \$
	Saint-Adolphe-d'Howard	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	s.o.		s.o.	0,00 \$
	Saint-Sauveur	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	2 646,00 \$		s.o.	2 646,00 \$
	Sainte-Adèle	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	2 750,00 \$		s.o.	2 750,00 \$
	Sainte-Anne-des-Lacs	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	s.o.		s.o.	0,00 \$
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	285,00 \$		s.o.	285,00 \$
	Wentworth Nord	inclus écocentre	Apport volontaire									0,00	s.o.		s.o.	0,00 \$
	Écocentre Saint-Sauveur	13464	Apport volontaire	1914,00	416,00	193,00	148,00	25,00	1373,00	109,00	1598,00	4178,00	154 858,00 \$	109 942,00 \$	90 701,00 \$	355 501,00 \$
	Écocentre Sainte-Adèle	7663	Apport volontaire	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	254,80	718,00	254,80	n/d		n/d	0,00 \$
	Écocentre Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	2300	Apport volontaire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		339,30	0,00	n/d		38 813,00 \$	38 813,00 \$
	Écocentre Estérel	377	Apport volontaire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		85,31	0,00	5 187,30 \$		2 486,07 \$	7 673,37 \$
	Écocentre Saint-Adolphe-Adolphe-d'Howard	3838	Apport volontaire			35,59		s.o.	s.o.		687,70	35,59	95 192,00 \$		n/d	95 192,00 \$
	Écocentre Wentworth-Nord	2123	Apport volontaire			1,60		s.o.	s.o.		201,64	1,60	11 754,00 \$		14 107,00 \$	25 861,00 \$
	Écocentre Lac des-Seize-îles	437	Apport volontaire					s.o.	s.o.	1,05	5,90	1,05	81,03 \$		2 175,00 \$	2 256,03 \$
	Total MRCPDH	30202		1914,0	416,0	230,2	148,0	25,0	1373,0	364,9	3635,9	4471,0	273 414,33 \$	109 942,00 \$	148 282,07 \$	531 638,40 \$
Total pour le territoire de planification		90936		4582,6	1829,7	610,9	221,7	138,7	1703,5	463,2	7320,3	9550,2	686 741,33 \$	554 564,88 \$	289 070,36 \$	1 530 376,57 \$

Annexe O – Description de la gestion des boues de fosses septiques du secteur résidentiel en 2013

MRC		Municipalité	Responsable de la vidange	Entreprises de collecte	Nombre de fosses vidangées	Mode de disposition	Lieu de traitement	Coût associé à la vidange des fosses avant taxes (\$/an)
M R C A L	L i è v r e	Chute-St-Philippe	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	280	lagunage	Jorg Recyclage (Nominique)	s.o.
		Ferme-Neuve	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	13			s.o.
		Kiamika	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	69			s.o.
		Lac-des-Écorces	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	800			s.o.
		Lac-du-Cerf	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	92			s.o.
		Lac-Saint-Paul	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	80			s.o.
		Mont-Laurier	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	n/d			s.o.
		Mont-Saint-Michel	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	27			s.o.
		Notre-Dame-de-Pontmain	citoyen	Services sanitaires Mario Céré				s.o.
		Notre-Dame -du-Laus	citoyen	Gascon/Epursol	n/d		NDL (RIDL pour disposition asséchée)	0.05¢ x gallon
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	84		Jorg Recyclage (Nominique)	s.o.
		Sainte-Anne-du-Lac	citoyen	Services sanitaires Mario Céré	8		Jorg Recyclage (Nominique)	s.o.
		Total Lièvre			1453			0,00 \$
	R o u g e	L'Ascension	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils	173	lagunage	Jorg Recyclage (Nominique)	s.o.
		La Macaza	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils	n/d			s.o.
		Lac Saguay	citoyen		67			s.o.
		Nominique	citoyen	Recyclage Jorg	662			s.o.
		Rivière-Rouge	citoyen	Jorg Recyclage, Narcisse Gargantini et fils	611			s.o.
		Total Rouge			1513			0,00 \$
	Total MRCAL				2966			0,00 \$
M R C D L		Amherst	citoyen	n/d	352	n/d	s.o.	s.o.
		Arundel	citoyen	privé	n/d	n/d	s.o.	s.o.
		Barkmere	citoyen	Sani Laurentides, Pompage sanitaire Mont-Tremblant	43	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
		Brébeuf	citoyen	n/d				
		Huberdeau	citoyen	Sani-Nord et Pompage sanitaire Mont-Tremblant	276	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
		Ivry-sur-le-Lac	citoyen	Sani-Nord et Pompage sanitaire Mont-Tremblant	n/d	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
		La Conception	citoyen	n/d	60	n/d	s.o.	s.o.
		La Minerve	citoyen	Pompage sanitaire Mont-tremblant, Narcisse Gargantini & fils, Jorg Recyclage	n/d	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant / Jorg Recyclage	s.o.
		Labelle	citoyen	Pompage sanitaire Mont-Tremblant, Jorg Recyclage et Narcisse Gargantini et fils	439	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant / Recyclage Jorg	s.o.
		Lac Supérieur	citoyen	Sani-Nord et Pompage sanitaire Mont-Tremblant	1372	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.

Annexe O - Description de la gestion des boues de fosses septiques du secteur résidentiel en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Responsable de la vidange	Entreprises de collecte	Nombre de fosses vidangées	Mode de disposition	Lieu de traitement	Coût associé à la vidange des fosses avant taxes (\$/an)
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	citoyen	n/d	15			
	Lantier	citoyen	Sani- Nord, Mr Vide-Tout, Pompage sanitaire Mont-Tremblant , Fosses septiques Claude Daviault	197	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
	Mont-Tremblant	citoyen	Sani-Nord et Pompage sanitaire Mont-Tremblant	1211	Lagunage	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
	Montcalm	citoyen	Sani-Nord et Pompage sanitaire Mont-Tremblant	350	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
	Saint-Faustin-Lac-Carré	citoyen	n/d	654	n/d	s.o.	s.o.
	Ste-Agathe-des-Monts	citoyen	Sani-Nord, Pompage sanitaire Mont-Tremblant - Enviro-Vac Pierre Quevillon- Fosses septiques Claude Daviault	758	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	citoyen	selon le citoyen	300	n/d	s.o.	s.o.
	Val-David	citoyen	Sani -Nord, Enviro-Vac Pierre Quevillon, Fosses septiques Claude Daviault, Beauregard fosses septiques, Pompage sanitaire Mont-Tremblant	307	n/d	s.o.	s.o.
	Val-des-Lacs	citoyen	s.o.	n/d	n/d	s.o.	s.o.
	Val-Morin	citoyen	Sani-Nord, Beauregard fosses septiques, Enviro-vac Pierre Quevillon, Fosses septiques Claude Daviault, Pompage sanitaire Mont-Tremblant, Sani-Fosses	n/d	n/d	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	s.o.
	Total MRCDL			6334			0,00 \$
M R C P D H	Estérel	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	102	n/d	n/d	n/d
	Lac-des-Seize-îles	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	88	n/d	n/d	n/d
	Morin-Heights	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	778	n/d	n/d	n/d
	Piedmont	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	404	n/d	n/d	n/d
	Saint-Adolphe-d'Howard	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	1200	n/d	n/d	n/d
	Saint-Sauveur	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	2429	n/d	n/d	n/d
	Sainte-Adèle	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	1334	n/d	n/d	n/d
	Sainte-Anne-des-Lacs	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	400	n/d	n/d	n/d
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	548	n/d	n/d	n/d
	Wentworth-Nord	citoyen	Fosses septiques Miron, Sani-Nord, Sani-Fosses	750	n/d	n/d	n/d
	Total MRCPDH			8033			0,00 \$
Total pour le territoire de planification				17333			0,00 \$

Annexe P – Description de l’historique de la gestion des boues de station d'épuration

MRC		Municipalité	Type de station	Année d'entrée en fonction	Fréquence de la vidange	Population desservie		Année de la dernière vidange	Entreprise de collecte	Disposition / Lieu de traitement	Taux de siccité (%)	Donnée fournie par les municipalités	Quantité de la dernière vidange ¹ (t)	Quantité à vidanger durant la période du PGMR (t)	Valorisée / enfouie	Coût total avant taxes (\$/an)	
M R C A L	L i è v r e	Ferme-Neuve	3 étangs aérés	1992	1 en 2006 1 en 2014	1753	843	2014	n/d	Agricole à venir	17,7 / 6,4 / 5,34	300 t	48,0	0,0	Valorisée	125 000,00 \$	
		Kiamika	Étang aéré	2010	3 ans	100	52	2014		Entreposées près de l'étang	4,75 / 4,21		3,04 / 1,22 t.s.	2,84	Valorisée	14 200,00 \$	
		Lac-des-Écorces/ Val-Barette	2 étangs aérés	1996/1976	4 ans	entre 825 et 910 / entre 454 et 509	422 / 243	2011/2012	Pro-vac et terratube	Disposition RIDL traitement sur place	4,0 % *	110 t / 88 t	17,60 / 14,08	45,8	Enfouie	51 000,00 \$	
		Mont-Laurier	6 étangs aérés	1985	2 ans	7384	3365	2013	Consolidated Giroux Environnement	Lits de séchage / 866 rue industrielle	3,5%	10 000 m3	1414,0	2828,0	Valorisée	40 000,00 \$	
		Sainte-Anne-du-Lac	2 étangs aérés	1978	Évaluation en cours	316	172							n/d			
		Total Lièvre												1462	2876,62		
	R o u g e	L'Ascension	FSI	1991	1/an	218	111	2013	Narcisse Gargantini et fils/ Jorg Recyclage	Jorg Recyclage	3,5%*	68 m³	9,62	48,1	Valorisée	3 547,50 \$	
		Rivière-Rouge	2 étangs aérés	1990	Évaluation en cours	2196	1071	pas encore						n/d		s.o.	
		Total Rouge												9,6	48,1		
	Total MRCAL													1471,6	2924,7		
M R C D L		Brébeuf	F.I.R. (filtre intermittent)	1996	2/an	n/d	89	2013	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	n/d	4,00%	42 500 g.	27,3	136,5	Valorisée	7 420,00 \$	
		La Conception	fosse + Rotofix	2009	2 ans	175	70	2012	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	n/d	3,5%		n/d	n/d	Valorisée	n/d	
		Labelle	Étangs aérés	1993	Selon évaluation	1438	822	pas encore					n/d	n/d		s.o.	
		Lac-Supérieur	épuration + réacteurs Bionest	2008	1 à 2/an	n/d	92	2013	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant, Sani Nord	n/d	4%	7 550 g.	4,85	24,25	Valorisée	2 957,70 \$	
		Mont-Tremblant	boues activées	1984	104/année	3976	2115	2013	Viridis Environnement	Ferme Jacques Lauzon, Ste-Anne-des Plaines	14,0%	950,8 t	532,45	2662,25	Valorisée	69 129,00 \$	
		Saint-Faustin-Lac-Carré	étangs aérés	1997	Aucune vidange à date	2470	915						n/d	n/d		s.o.	
		Sainte-Agathe-des-Monts	boues activées	1987	142/année	8800	4903	2013	RCI Environnement	Ste-Sophie	16,8%	1420 t	965,6	4828,0	Enfouie	127 480,00 \$	
		Sainte-Lucie-des-Laurentides	étangs aérés	1985	Aucune vidange à date	678	308						n/d	n/d		s.o.	
		Val-David	étangs aérés	1980	34 ans	2729	1491	2014	n/d	n/d			n/d	0,0	Valorisée	n/d	
		Val-Morin	fosse septique	1980	annuelle	180	75	2012	Sani-Nord	Lachute	4,0%	53 m3	7,5	37,5	n/d		22 664,18 \$
		Total MRCDL												1537,7	7688,5		
M R C P D H		Saint-Adolphe-d'Howard (village)	étangs aérés	1993	aux 10 ans	1035	398	2005	Onyx (maintenant Véolia)	Enfouissement à Sainte-Sophie	14,0%	102,2 t.	57,23	0	Enfouie	54 601,15 \$	
		Saint-Adolphe-d'Howard (terrasse Saint-Denis)	étangs aérés	1996	Aucune vidange à date	180	127	s.o.	s.o.	s.o.	10,0%		s.o.	s.o.		s.o.	
		Saint-Sauveur - Piedmont	étangs aérés	1997	17 ans	16407	7813	première vidange prévue à l'automne 2014	PM VAC	inconnu acj	3,85%	250 t	38,5	0,0	Valorisée	154 250,00 \$	
		Sainte-Adèle- Ronchamps	fosse septique + champs d'épuration	1982	3 ans	25	10	2013	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	s.o.	
		Sainte-Adèle- Alpine	Bassins aérés	1990	Au besoin	150	55	prévues en 2015					n/d	0	s.o.	s.o.	
		Sainte-Adèle- Mont-Gabriel	Étang aéré	1988	Au besoin	500	230	1995					n/d	n/d	s.o.	s.o.	
		Sainte-Adèle- Mont-Rolland	centrifugeuse + décanteur+bassin d'aération	1986	Au besoin	4500	1750	2013	National Vacuum	s.o.	24,00%	625	600	0	Enfouie	s.o.	
		Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	2 étangs aérés	1989	Au besoin	621	440	2009	Par soumission. En 2009 il s'agissait de Veolia et Services Industriels	n/d	8,2 % / 11,4 %	56,86 t	22,63	n.d.	Enfouie	n/d	
		Total MRCPDH												718,36	0		
Total pour le territoire de planification													3727,7	10613,2			672 249,53 \$

* Selon Recyc-Québec

Type d'installations	Siccité (%)
Boues de stations mécanisées	De 25 à 35 %
Boues d'étangs aérés	4%
Boues de fosses septiques	3,50%

Annexe Q – Description des programmes d'information et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en 2013

MRC	Municipalité	Moyens de communication					Matière ou élément ciblé	Coût total avant taxes \$/an
		Bulletin municipal	Site internet	Dépliant / guide / calendrier	Autre	Formation / porte-à-porte		
M R C A L	L i è v r e	Chute-Saint-Philippe	x	x	x		Par le biais des membres du comité de l'Agenda 21, Entente pour la vidange des fosses septiques regroupée	
		Ferme-Neuve	x	x	Feuilleton			
		Kiamika	x	x	x		Collectes sélectives (matières résiduelles, recyclables, calendrier de la RIDL), informations pour la vidange des fosses septiques	600 \$
		Lac-des-Écorces						
		Lac-du-Cerf	x	x	x		Dates de collecte	
		Lac-Saint-Paul		x	x		Collectes sélectives (matières résiduelles, recyclables, calendrier de la RIDL), informations pour la vidange des fosses septiques	
		Mont-Laurier	x	x	x		Collectes sélectives, vidanges des fosses septiques	
		Mont-Saint-Michel	x	x	x		Collectes sélectives, vidanges des fosses septiques	n/d
		Notre-Dame-de-Pontmain	x					n/d
		Notre-Dame-du-Laus		x	x			s.o.
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	x	x	x			
		Sainte-Anne-du-Lac	x		x			
		Régie		Internet et Facebook	oui	Visites	Tous les services	13 396 \$
		Total Lièvre						13 996 \$
	R o u g e	L'Ascension	x	x	x		Informations : Quoi et comment recycler, les 3RV, les RDD et autres (pneus, huiles, batteries)	n/d
		La Macaza	x	x	x		Tous les services	
		Lac-Saguay	x		x			
		Nominingue	x	x	x			
		Rivière-Rouge	x	x	x			
		MRCAL		x			Tous les services	
		Régie		x				
		Total Rouge						0 \$
	Total MRCAL							13 996 \$
M R C D L	Amherst	x	x	x			Matières résiduelles	175 \$
	Arundel			x			Matières résiduelles	n/d
	Barkmere	x	x	x			Matières résiduelles, matières recyclables, encombrants, RDD	2 850 \$
	Brébeuf	x	x	x			Matières résiduelles	n/d
	Huberdeau	x	x	x			Matières résiduelles	n/d
	Ivry-sur-le-Lac	x	x	x			Matières résiduelles	1 755 \$
	La Conception	x	x	x	Compte de taxes		Matières résiduelles	n/d
	La Minerve	x	x	x			Matières résiduelles	n/d
	Labelle	x	x	x	Projet-pilote patrouille verte	x	Matières résiduelles, RDD	4 500 \$
	Lac-Supérieur	x	x	x			Matières résiduelles	823 \$

Annexe Q - Description des programmes d'information et de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en 2013 (suite)

MRC	Municipalité	Moyen de communication					Matière ou élément ciblé	Coût total avant taxes \$/an
		Bulletin municipal	Site internet	Dépliant / guide / calendrier	Autre	Formation / porte-à-porte		
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord		x	x	Courriel		Matières résiduelles	n/d
	Lantier	x	x	x			Matières recyclables et déchets	650 \$
	Mont-Tremblant	x	x	x	Stagiaires environnement	x	Déchets, matières recyclables, encombrants, RDD, feuilles	1 200 \$
	Montcalm	x	x	x	Facebook		Vidange fosse septique	n/d
	Saint-Faustin-Lac-Carré	x	x	x	Projet-pilote patrouille verte	x	Matières recyclables, déchets, feuilles mortes, encombrants et écocentres	4 281 \$
	Sainte-Agathe-des-Monts	x	x	x	Projet-pilote patrouille verte	x	Récupération	4 862 \$
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	x	x	x			Vidange fosse septique, encombrants, RDD	n/d
	Val-David	x	x	x			Matières résiduelles	795 \$
	Val-des-Lacs	x	x	x			Matières résiduelles	1 700 \$
	Val-Morin	x	x	x			Matières résiduelles, matières recyclables, encombrants, RDD	725 \$
	MRCDL	x	x	x	Projet-pilote patrouille verte	x	Matières résiduelles	n/d
	Régie		x					
	Total MRCDL							24 141 \$
M R C P D H	Estérel		x	x			Récupération	n/d
	Lac-des-Seize-îles		x	x			Récupération	n/d
	Morin-Heights	x	x	x			Récupération	5 000 \$
	Piedmont	x	x	x			Récupération	7 543 \$
	Saint-Adolphe-d'Howard	x	x	x			Récupération	n/d
	Saint-Sauveur	x	x	x	Aide-mémoire collecte sélective		Matières recyclables	3 300 \$
	Sainte-Adèle	x	x	x		x	Tous les services	9 000 \$
	Sainte-Anne-des-Lacs	x	x	x			Récupération	n/d
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	x	x	x	Journal local		Récupération	1 960 \$
	Wentworth-Nord	x	x	x	Journal local		Récupération	2 700 \$
	Écocentre Saint-Sauveur	x	x	x	Journal local / affiches/dépliants		CRD, RDD, TIC	7 000 \$
	Régie		x					
	Total MRCPDH							36 503 \$
Total pour le territoire de planification								74 640 \$

Annexe R – Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification

MRC	Municipalité	Type d'intervenant										Total			
		Organisme communautaire ou d'économie sociale (ex. : friperie, comptoir familial)	Entreprise récupérant seulement des métaux ferreux ou non ferreux	Entreprise de collecte et de transport	Élimination des matières résiduelles	Organisme impliqué dans le traitement ou le transbordement des matières recyclables	Entreprise valorisant des matières organiques	Entreprise récupérant des matériaux de construction	Entreprise de collecte ou de traitement des boues de fosses septiques ou municipales	Organisme gouvernemental et parapublic en lien avec la gestion des matières résiduelles	Organisme privé ou à but non lucratif impliqué en gestion des matières résiduelles		Établissement scolaire	Commission scolaire	
M R C A L	Chute-Saint-Philippe	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	
	Ferme-Neuve	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	6	
	Kiamika	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	
	Lac-des-Écorces	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	3	0	6	
	Lac-du-Cerf	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	Lac-Saint-Paul	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	Mont-Laurier	2	3	2	1	1	1	1	2	3	10	12	1	39	
	Mont-Saint-Michel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	
	Notre-Dame-de-Pontmain	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	
	Notre-Dame-du-Laus	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3	
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	
	Sainte-Anne-du-Lac	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	3	
	Total Lièvre		4	4	2	1	1	1	1	3	14	14	23	1	69
	R o u g e	L'Ascension	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
La Macaza		0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	
Lac-Saguay		0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	
Nominique		0	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	0	8	
Rivière-Rouge		1	2	1	1	1	1	1	1	2	4	2	0	17	
Total Rouge		1	5	2	1	2	1	2	6	7	4	0	33		
Total MRCAL		5	9	4	2	3	2	3	5	20	21	27	1	102	
M R C D L		Amherst	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	5
		Arundel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	3
		Barkmere	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Brébeuf	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Huberdeau	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	5
		Ivry-sur-le-Lac	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		La Conception	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	La Minerve	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	3	
	Labelle	1	2	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	8	
	Lac-Supérieur	0	1	1	0	0	0	1	0	1	2	0	0	6	
	Lac-Tremblant-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	Lantier	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	4	
	Mont-Tremblant	2	4	2	0	1	0	1	1	1	12	9	0	33	
	Montcalm	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	
Saint-Faustin-Lac-Carré	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	0	0	5		
M R C D L	Sainte-Agathe-des-Monts	2	3	1	0	0	0	1	0	1	15	11	1	35	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	
	Val-David	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	0	8	
	Val-des-Lacs	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	
	Val-Morin	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0	4	
	Total MRCDL		8	14	8	0	1	0	3	1	22	41	34	1	133
	Estérel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	M R C P D H	Lac-des-Seize-îles	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Morin-Heights	2	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	7
		Piedmont	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
		Saint-Adolphe-d'Howard	3	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	7
		Saint-Sauveur	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	6
		Sainte-Adèle	3	1	3	1	0	0	1	2	3	8	5	0	27
		Sainte-Anne-des-Lacs	1	1	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	6
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson		2	2	0	0	0	0	0	0	1	5	1	0	11	
Wentworth-Nord		0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	
Total MRCPDH		12	4	3	1	0	0	1	2	12	24	10	0	69	
Total pour le territoire de planification		25	27	15	3	4	2	7	8	54	86	71	2	304	

Annexe S – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles

Organisme / entreprise	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées	Nom du propriétaire
Site de compostage des boues				
Épursol	47, rue Albert-Ferland, Chénéville	Compostage de boues	Boues de fosses septiques et de stations municipales	Benjamin Leblanc
Ferme Jacques Lauzon	397, rang Lepage, Sainte-Anne-des-Plaines	Épandage	Boues de stations d'épuration	Jacques Lauzon
Jorg Recyclage	2136, chemin du Tour du lac, Nomingue	Compostage des boues	Boues de fosses septiques et de stations municipales	Ghislain Jorg
Mironor	751, chemin de la 2e Concession, Brownsburg-Chatham	Compostage des boues	Boues de fosses septiques et de stations municipales	Daniel Miron
Pompage sanitaire Mont-Tremblant	165, 7e Rang, Mont-Tremblant	Compostage de boues	Boues de fosses septiques et de stations municipales	René Paquette
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	Compostage de boues	Boues de fosses septiques	Villes et municipalités membres de la RIDL
Sites de compostage des matières organiques				
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	Compostage des résidus verts	Résidus verts, fruits et légumes	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	688, chemin Parc Industriel, Rivière-Rouge	Compostage des résidus verts	Résidus verts	Villes et municipalités membres de la RIDR
Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM)	225 Avenue du Progrès, Chertsey	Compostage des matières organiques	Toutes les matières organiques	Villes et municipalités membres de la RITDM
Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM)	380, rue Principale, Lachute	Compostage des matières organiques	Toutes les matières organiques	Villes et municipalité membres de la RIADM
Mironor	2, rue Concession, Brownburg	Compostage des matières organiques	Toutes les matières organiques	Daniel Miron
Centres de tri de matières recyclables				
EBI Environnement	1481 Raoul Charrette, Joliette	Tri et conditionnement	Matières recyclables	EBI
Récupération centre du Québec	5620, rue Saint-Roch, Drummondville	Tri et conditionnement	Matières recyclables	OBNL
Tricentris	651 Chemin Félix Touchette à Lachute	Tri et conditionnement	Matières recyclables	Villes et municipalités membres
Tricentris	45, rue Pierre-Ménard à Gatineau	Tri et conditionnement	Matières recyclables	Villes et municipalités membres
Centres de transbordement de matériaux secs / matières recyclables				
Jorg Recyclage	2136, chemin du Tour du lac, Nomingue	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Ghislain Jorg
Recyclage Sainte-Adèle	1158, rue Notre-Dame, Sainte-Adèle	Transbordement	Matériaux secs	Martin Cloutier
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	688, chemin Parc Industriel, Rivière-Rouge	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Villes et municipalités membres de la RIDR
Services R.C. Miller	169, route 117, Mont-Tremblant	Transbordement	Matériaux secs / matières recyclables	Hamish Miller
Sites d'enfouissement				
Recyclage Sainte-Adèle	1158, rue Notre-Dame, Sainte-Adèle	Lieu d'enfouissement de matériaux secs	Matériaux secs destinés à l'enfouissement	Martin Cloutier
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	1064, rue Industrielle, Mont-Laurier	LET	Déchets destinées à l'enfouissement	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	688, chemin Parc Industriel, Rivière-Rouge	LET	Déchets destinées à l'enfouissement	Villes et municipalités membres de la RIDR
Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM)	380, rue Principale, Lachute	LET	Déchets destinées à l'enfouissement	Villes et municipalités membres de la RIADM
Waste Management	2535, 1ère rue, Sainte-Sophie	LET	Déchets destinées à l'enfouissement	Divers actionnaires
Écocentres permanents (incluant un dépôt RDD)				
Écocentres de la MRC des Laurentides	Amherst, Huberdeau, La Minerve, Lac-Supérieur, Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-des-Lacs	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	MRC des Laurentides
	Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	MRC des Laurentides
Écocentre de l'Ascension	L'Ascension	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Municipalité de L'Ascension
Écentre de l'Estérel	Estérel	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Ville de l'Estérel
Écocentre de Saint-Adolphe-d'Howard	Saint-Adolphe-d'Howard	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Écocentre de Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	Ville de Saint-Sauveur
Écocentre de Sainte-Adèle	Sainte-Adèle	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	Ville de Sainte-Adèle
Écocentre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Écocentre de Wentworth-Nord	Wentworth-Nord	Transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC	Municipalité de Wentworth-Nord
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	Mont-Laurier	Tri et transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	Villes et municipalités membres de la RIDL
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Rivière-Rouge	Tri et transbordement	Matériaux secs, matières recyclables, RDD, TIC, résidus verts	Villes et municipalités membres de la RIDR
Dépôts municipaux de RDD (pour RDD seulement)				
4 dépôts dans la MRC d'Antoine-Labelle	La Macaza, Nomingue et à Rivière-Rouge (2)	Transbordement	RDD	Municipalités de L'Ascension, La Macaza, Nomingue et 2 à Rivière-Rouge
1 dépôt dans la MRC des Pays-d'en-Haut	Lac-des-Seize-Iles	Transbordement	RDD	Municipalité de Lac-des-Seize-Iles
3 dépôts municipaux dans la MRC des Laurentides	Montcalm, Labelle et La Conception	Transbordement	RDD	Municipalités de Montcalm, Labelle et La Conception

Annexe S – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

Organismes et entreprises en collecte et transport	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Beauregard Fosses septiques	Mirabel	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Claude Hébert		Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables
Compo-Recycle	Chertsey	Collecte des commerces	Matières organiques
		Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables
Consolidated Giroux Environnement	Montréal	Collecte et transport	Boues de stations municipales
Entreprise Saint-Donat	Saint-Donat	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables
Entreprise sanitaire F.A.	Laval	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables
		Collecte et transport pour les commerces	Déchets / matières recyclables
		Location de conteneurs	Matériaux de construction
Environnement du Nord	Saint-Hyppolite	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables
Enviro-Vac Pierre Quevillon	Sainte-Adèle	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Épursol	Chénéville	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations municipales
Fosses septiques Claude Daviault	Sainte-Adèle	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Fosses septiques Miron	Brownsburg-Chatham	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Jorg Recyclage	Nominingue	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables
		Location de conteneurs, collecte et transport	Déchets / matières recyclables / matériaux secs
		Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
Les Entreprises P. Roy	Sainte-Agathe-des-Monts	Location de conteneurs, collecte et transport	Matériaux secs
Municipalité d'Amherst	Amherst	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / encombrants
Municipalité de La Minerve	La Minerve	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables / encombrants
Municipalité de Val-Morin	Val-Morin	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables / encombrants
Mr Vide-tout	Chertsey	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Narcisse Gargantini et fils	Rivière-Rouge	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
			Déchets et matières recyclables commerces
National Vacuum	Saint-Jérôme	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
PM Vac	Trois-Rivières	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Pompage sanitaire Mont-Tremblant	Mont-Tremblant	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
Pro-vac/Terratube	Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Romuald	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
RCI Environnement	Lachute	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables
		Location de conteneurs, collecte et transport pour les commerces	Déchets / matières recyclables / matériaux secs

Annexe S – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

Organismes et entreprises en collecte et transport	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Recyclage Sainte-Adèle	Sainte-Adèle	Location de conteneurs, collecte et transport	Matériaux secs
Régie intermunicipale des Trois-Lacs	Saint-Faustin-Lac-Carré	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / encombrants
Sani Fosses	Saint-Colomban	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Sani Laurentides	Prévost	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Sani Max	Montréal	Collecte et transport	Sous-produits de viande, les graisses et les huiles de cuisson usées
Sani Nord	Saint-Jérôme	Collecte et transport	Boues de fosses septiques et de stations d'épuration
Sani-Services G. Thibault & fils	Sainte-Sophie	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables
		Collecte et transport pour les commerces	Déchets / matières recyclables
		Location de conteneurs	Matériaux de construction
Services R.C. Miller	Mont-Tremblant	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables / résidus verts / encombrants
		Location de conteneurs, collecte et transport	Déchets / matières recyclables / matériaux secs
Services sanitaires Cloutier	Mont-Laurier	Collecte et transport pour des municipalités	Déchets / matières recyclables
		Collecte et transport pour des municipalités	Résidus verts
Services sanitaires Mario Céré	Mont-Laurier	Collecte et transport	Boues de fosses septiques
Services sanitaires Saint-Jérôme	Sainte-Sophie	Collecte et transport pour une municipalité	Déchets / matières recyclables
		Location de conteneurs pour les commerces	Matériaux de construction
Transport SMP	Lac-Supérieur	Location de conteneurs, collecte et transport	Matériaux secs
Véolia	Montréal	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Viridis Environnement	Beloeil	Collecte et transport	Boues de stations d'épuration
Waste Management	Sainte-Sophie	Collecte des commerces	Déchets / matières recyclables
Organismes, groupes environnementaux ou OBNL oeuvrant en GMR	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Commissions scolaires des Laurentides et Pierre Neveu et leurs établissements scolaires	Territoire des 3 MRC	Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles et programmes de récupération	Selon les organismes, déchets, matières recyclables, piles, matières organiques
Conseil régional de l'environnement des Laurentides	Saint-Jérôme	Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles et formation	Toutes matières résiduelles
SADC	Sainte-Adèle	Accompagnement, formation en développement durable et spécifiquement en GMR auprès des ICI	Toutes matières résiduelles

Annexe S – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

TEXTILE ET / OU PETITS APPAREILS, MEUBLES			
Action bénévole de la Rouge	Rivière-Rouge	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Aubainerie Desjardins	Sainte-Adèle	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Au Grenier - Friperie et cie	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Association des gens handicapés du Grand St-Jérôme	St-Jérôme	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Bazar de l'Eglise de Lantier	Lantier	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Bazar sous-sol de l'hôtel de ville	Sainte-Lucie-des-Laurentides	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Boutique Abeille	Val-David	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Centre communautaire de Ferme-Neuve	Ferme-Neuve	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Comptoir d'entraide	Labelle	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Comptoir d'entraide de Centraide Laurentides	Saint-Jérôme	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Comptoir vestimentaire	Saint-Adolphe-d'Howard	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Entraide diabétique du quebec	Saint-Jérôme	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Fondation québécoise de la déficience intellectuelle	Saint-Léonard	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Friperie de l'Église	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Ressources communautaires Sophie	Wentworth-Nord	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La fabrique	Sainte-Anne-des-Lacs	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La Fouillerie Marché aux puces	Morin-Heights	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La friperie La Source	Saint-Adolphe d'Howard	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La rencontre	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
La Samaritaine de Mont-Tremblant	Mont-Tremblant	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Les Artisanas	Sainte-Anne-du-Lac	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Les Aubaines du Coeur	Saint-Adolphe-d'Howard	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Manne du Jour	Mont-Laurier	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Ouvroir des Pays-d'en-Haut	Sainte-Adèle	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Ouvroir St-Sauveur-des-Monts	Saint-Sauveur-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Partage Amitié	Morin-Heights	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Récupération Philtex	Anjou	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Société Saint-Vincent de Paul	Mont-Laurier	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Surplus d'armée (Normand Corner)	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
Toit des jeunes	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Textile et / ou petits appareils, meubles
VHU	Localisation	Activités	Matières résiduelles visées
Atelier Arc-en-Ciel	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces automobiles Carrier	Lac-Saguay	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Bélanger	Labelle	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto CarQuest	Mont-Tremblant	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Grenier 1987	Mont-Laurier	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Latreille	Lac des Écorces	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Pagé	Rivière-Rouge	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto P. & B. Gareau	Mont-Tremblant	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Presseault inc.	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'auto usagées Mario Labrosse	Amherst	Récupération	Véhicules hors usage
Recyclage Yannouche Val des Lacs	Val-des-Lacs	Récupération	Véhicules hors usage
Pièces d'autos M S Inc	Sainte-Anne-des-Lacs	Récupération	Véhicules hors usage

Annexe S – Liste des organismes et intervenants en gestion des matières résiduelles (suite)

MÉTAL			
Acier Ouellette	Saint-Jérôme	Récupération	Métal
AIM Recyclage	Charlemagne	Récupération	Métal
Aluminium Arc-en-ciel	Montcalm	Récupération	Métal
Atelier Arc-en-Ciel	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Récupération	Métal
Soudure Claude	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Récupération	Métal
Compo Recycle	Chertsey	Récupération	Métal
Corporation régionale du Centre de tri-CFER	Lachute	Récupération	Métal
Fernand Chagnon	La Macaza	Récupération	Métal
Métal Gosselin	Mont-Laurier	Récupération	Métal
Normand Legault	Huberdeau	Récupération	Métal
Pièces d'auto Latreille	Beaux-Rivages	Récupération	Métal
Récupération les 2 J	Notre-Dame-du-Laus	Récupération	Métal
Récupération Nor-Ben (EBI)	Berthierville	Récupération	Métal
Recyclage DC	Labelle	Récupération	Métal
Transport SMP	Lac-Supérieur	Récupération	Métal
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)			
Bureau en gros	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Appareil électronique, ordinateur, télévisions et accessoires
iTec mobile	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération et réemploi	Ordinateur
Programme ARPE - Recycleur: Geep	Laval	Récupération et recyclage	TIC
MATELAS			
Recyc-Matelas	Montréal	Récupération et recyclage	Matelas et sommiers
PNEUS			
Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage géré par Recyc-Québec	Montréal	Récupération et recyclage	Pneus
AMPOULES ET FLUOCOMPACTES			
Programme Recyc-Fluo	Boucherville	Récupération et recyclage	Ampoules et fluocompactes
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)			
BMR	Mont-Laurier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David	Récupération	Peintures
Bureau en gros	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Cartouches d'encre, piles, téléphone cellulaire
Canadian Tire	Mont-Laurier, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Huiles usagées
COOP Forestière des Hautes Laurentides	Mont-Laurier	Récupération	Peintures
COOP Unimat	Nominigüe	Récupération	Peintures
Fondation Mira	Neuville	Récupération	Cartouches d'encre et téléphonr cellulaire
Laurentides RE/Source	Victoriaville	Récupération, tri et conditionnement	RDD
Matériaux de construction Yves Audet	Saint-Faustin-du-Lac-Carré	Récupération	Peintures
Matériaux Robert Boyer	Sainte-Anne-des-Lacs	Récupération	Peintures
MC Forêt	Mont-Laurier	Récupération	Peintures
Pièces d'Auto Léon Grenier	Mont-Laurier	Récupération	Batteries de véhicules
Pièces d'Auto Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-des-Monts	Récupération	Batteries de véhicules
Rona	Rivière-Rouge, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Sauveur (2), Sainte-Adèle	Récupération	Peintures
RPM Environnement	Blainville	Récupération	Contenants de plastique contaminés aux hydrocarbures
Véolia	Montréal	Récupération	RDD
BARDEAU D'ASPHALTE			
Bellemare Environnement	Trois-Rivières	Récupération	Bardeau d'asphalte
Transport Charrette	Joliette	Récupération et tri	Bardeau d'asphalte

Annexe T – Répartition des contrats de collecte et de transport en 2013

MRC	Municipalité	Déchets domestiques	Matières recyclables	Matières organiques	Encombrants (collecte séparée / porte-à-porte)	Boue de fosse septique	Boue de station d'épuration
M R C A L	Chute-Saint-Philippe					citoyen	s.o.
	Ferme-Neuve					citoyen	n/d
	Kiamika					citoyen	n/d
	Lac-des-Écorces					citoyen	Pro-Vac et Terratube
	Lac-du-Cerf					citoyen	s.o.
	Lac-Saint-Paul					citoyen	s.o.
	Mont-Laurier					citoyen	Consolidated Giroux Environnement
	Mont-Saint-Michel					citoyen	s.o.
	Notre-Dame-de-Pontmain					citoyen	s.o.
	Notre-Dame-du-Laus					citoyen	s.o.
R O U G E	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles					citoyen	s.o.
	Sainte-Anne-du-Lac					citoyen	n/d
	Nombre de compagnie impliquées Lièvre	1	1	1	1	n/d	3
	L'Ascension					citoyen	Narcisse Gargantini Jorg Recyclage
	La Macaza					citoyen	s.o.
	Lac-Saguay					citoyen	s.o.
	Nominique					citoyen	s.o.
	Rivière-Rouge					citoyen	n/d
	Nombre de compagnie impliquées Rouge	3	3	n/d	3	n/d	2
	Nombre de compagnie impliquées MRCAL	3	3	1	3	n/d	5
M R C D L	Amherst					interne	s.o.
	Arundel					Services R.C. Miller	s.o.
	Barkmere					Services R.C. Miller	s.o.
	Brébeuf					Amherst	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
	Huberdeau					Amherst	s.o.
	Ivry-sur-le-Lac					Services R.C. Miller	n/d
	La Conception					Services R.C. Miller	n/d
	La Minerve					interne	n/d
	Labelle					Services R.C. Miller et La Minerve	s.o.
	Lac-Supérieur					RITL	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant, Sani-Nord
M R C P D H	Lac-Tremblant-Nord					Services R.C. Miller	n/d
	Lantier					Services R.C. Miller	s.o.
	Mont-Tremblant					Services R.C. Miller	Viridis Environnement
	Montcalm					Services R.C. Miller et RITL	s.o.
	Saint-Faustin-Lac-Carré					RITL	s.o.
	Sainte-Agathe-des-Monts					Services R.C. Miller	RCI
	Sainte-Lucie-des-Laurentides					Services R.C. Miller	n/d
	Val-David					Entreprise St-Donat	n/d
	Val-des-Lacs					RITL	s.o.
	Val-Morin					interne	Sani Nord
M R C P D H	Nombre de compagnie impliquées MRCDL	4	4	1	4	n/d	4
	Estérel					Compo-Recycle	s.o.
	Lac-des-Seize-îles					voir contrat Wentworth-Nord et Montcalm	s.o.
	Morin-Heights					Services R.C. Miller	s.o.
	Piedmont					Environnement du Nord	n/d
	Saint-Adolphe-d'Howard					RCI Environnement	Veolia
	Saint-Sauveur					Services Sanitaires St-Jérôme	PM VAC
	Sainte-Adèle					Entreprise Sanitaire F.A.	n/d
	Sainte-Anne-des-Lacs					Services Sanitaires St-Jérôme	s.o.
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson					Compo-Recycle	n/d
Total pour le territoire de planification	Wentworth-Nord					RCI Environnement (porte-à-porte)	s.o.
	Nombre de compagnie impliquées MRCPDH	6	6	3	7	n/d	2
		13	13	5	14	n/d	11

Annexe U – Infrastructures de récupération et de traitement de matières résiduelles sur le territoire de planification

MRC	Municipalité	Infrastructures de valorisation		Infrastructures de récupération						Infrastructure d'élimination		Total
		Lieu de traitement des boues de fosses septiques et/ou boues de stations municipales	Lieu de traitement des matières organiques	Écocentre	Infrastructure de récupération de matières spécifiques (métal, VHU,TIC)	Dépôts RDD seulement	Textile et/ou meubles	Centre de transbordement de résidus de construction ou de matières recyclables	Lieu d'enfouissement technique	Lieu d'enfouissement de résidus de construction		
M R C A L	Chute-Saint-Philippe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ferme-Neuve	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
	Kiamika	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lac-des-Écorces	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Lac-du-Cerf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lac-Saint-Paul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mont-Laurier	1	1	1	2	6	2	1	1	1	1	17
	Mont-Saint-Michel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Notre-Dame-de-Pontmain	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Notre-Dame-du-Laus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Sainte-Anne-du-Lac	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Total Lièvre	1	1	1	3	7	5	1	1	1	1	22
	L'Ascension	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	La Macaza	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Lac-Saguay	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Nominique	1	0	0	0	2	0	1	0	0	0	4
	Rivière-Rouge	0	1	1	1	3	1	1	1	1	1	11
	Total Rouge	1	1	2	2	6	1	2	1	1	1	18
	Total MRCAL	2	2	3	5	13	6	3	2	2	2	40
M R C D L	Amherst	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Arundel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Barkmere	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Brébeuf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Huberdeau	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Ivry-sur-le-Lac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	La Conception	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	La Minerve	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
	Labelle	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	1
	Lac-Supérieur	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Lac-Tremblant-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lantier	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2
	Mont-Tremblant	1	0	1	3	3	4	1	0	0	0	5
	Montcalm	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
	Saint-Faustin-Lac-Carré	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Ste-Agathe-des-Monts	0	0	1	4	5	4	0	0	0	0	2
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3
	Val-David	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1
	Val-des-Lacs	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
	Val-Morin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total MRCDL	1	0	9	14	13	12	1	0	0	0	50	
M R C P D H	Estérel	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Lac-des-Seize-îles	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Morin-Heights	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
	Piedmont	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
	Saint-Adolphe-d'Howard	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	4
	Saint-Sauveur	0	0	1	0	2	1	0	0	0	0	4
	Sainte-Adèle	0	0	1	1	1	3	1	0	1	0	8
	Sainte-Anne-des-Lacs	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	3
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	0	0	1	3	0	2	0	0	0	0	6
	Wentworth-Nord	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2
Total MRCPDH	0	0	6	5	5	16	1	0	1	1	34	
Total pour le territoire de planification		3	2	18	24	31	34	5	2	3	124	

Annexe V – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2013 sans les boues

MRC	Municipalités	Population totale équivalente	Enfouissement (tonne)				Matières recyclables (tonne)										Matières organiques (tonne)						
			Enfouissement Bacs noirs et citoyens	Encombrants	Enfouissement CRD	Total	Papier/carton		Plastique		Verre		Métal		Contenants consignés *		Total matières recyclables		Résidus verts et branches	Total matières organiques			
							Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générée	Valorisée		Générée	Valorisée		
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe	1 404,7	333,7	51,8	103,9	489,4	133,0	77,8	47,8	27,5	36,8	19,9	18,3	10,0	9,2	8,2	245,0	143,3	5,9	308,0	5,9	
		Ferme-Neuve	3 076,0	832,0	61,0	197,3	1 090,3	289,4	149,3	103,9	52,8	80,1	38,1	39,7	19,1	20,0	15,6	533,2	274,9	31,1	670,3	31,1	
		Kiamika	972,3	232,3	36,9	67,4	336,6	88,4	49,9	31,7	17,7	24,5	12,8	12,1	6,4	6,1	5,2	162,9	92,0	7,7	204,8	7,7	
		Lac-des-Écorces	3 192,4	879,0	109,3	199,1	1 187,4	313,9	146,7	112,7	51,9	86,8	37,5	43,1	18,8	21,7	15,4	578,2	270,2	21,5	726,9	21,5	
		Lac-du-Cerf	727,9	209,6	34,0	68,7	312,2	87,9	54,8	31,5	19,4	24,3	14,0	12,1	7,0	6,1	5,7	161,9	101,0	9,1	203,5	9,1	
		Lac-Saint-Paul	759,9	230,2	14,7	56,8	301,7	72,8	22,6	26,1	8,0	20,1	5,8	10,0	2,9	5,0	2,4	134,1	41,5	4,5	168,6	4,5	
		Mont-Laurier	14 556,5	3 837,8	233,5	890,4	4 961,6	1 398,6	701,9	502,1	248,1	386,9	179,4	192,0	90,0	96,8	73,6	2 576,4	1 293,0	110,8	3 238,9	110,8	
		Mont-Saint-Michel	791,7	210,2	15,2	51,1	276,4	72,0	38,2	25,8	13,5	19,9	9,8	9,9	4,9	5,0	4,0	132,5	70,4	9,0	166,6	9,0	
		Notre-Dame-de-Pontmain	1 193,5	399,3	41,3	91,5	532,1	134,3	63,4	48,2	22,4	37,1	16,2	18,4	8,1	9,3	6,6	247,3	116,7	12,5	311,0	12,5	
		Notre-Dame-du-Laus	2 914,9	719,2	113,6	243,9	1 076,7	275,3	149,5	98,8	52,9	76,2	38,2	37,8	19,2	19,1	15,7	507,2	275,5	13,8	637,6	13,8	
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	970,4	254,3	26,7	58,0	338,9	86,2	38,6	30,9	13,6	23,8	9,9	11,8	4,9	6,0	4,0	158,8	71,1	4,5	199,6	4,5	
		Sainte-Anne-du-Lac	759,0	220,6	28,7	58,0	307,3	77,1	37,7	27,7	13,3	21,3	9,6	10,6	4,8	5,3	3,9	142,1	69,4	3,4	178,6	3,4	
	Lieux de dépôts				0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0		
	Écocentre RIDL				0,0	0,0	58,2	86,7	20,9	31,9	16,1	27,4	8,0	13,7	4,0	0,0	107,2	159,7	146,5	134,7	146,5		
	Total Lièvre	31 319,1	8 358,2	766,6	2 086,1	11 210,8	3 087,2	1 617,1	1 108,3	573,0	853,9	418,5	423,8	209,9	213,7	160,4	5 686,9	2 978,9	380,4	7 149,2	380,4		
	Rouge	L'Ascension	1 359,6	319,0	24,7	0,0	343,7	96,4	61,1	34,6	21,7	26,7	15,8	13,2	7,9	6,7	6,1	177,5	112,6	0,2	223,1	0,2	
		La Macaza	1 680,7	359,5	33,7	0,0	993,2	110,7	67,7	39,8	24,0	30,6	17,5	15,2	8,8	7,7	6,7	204,0	124,7	0,0	256,4	0,0	
		Lac-Saguay	716,1	192,8	11,1	0,0	203,9	53,2	33,3	19,1	11,8	14,7	8,6	7,3	4,3	3,7	3,3	98,0	61,4	0,2	123,2	0,2	
		Norminque	3 186,8	805,1	83,9	0,0	889,0	255,0	159,9	91,5	56,6	70,5	41,4	35,0	20,7	17,6	15,9	469,7	294,5	2,0	590,5	2,0	
		Rivière-Rouge	5 575,5	1 494,0	83,8	0,0	1 577,7	471,4	323,4	169,2	114,6	130,4	83,7	64,7	42,0	32,2	868,3	595,8	13,2	1 091,6	13,2		
		Lieux de dépôts							0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0	
		Écocentre RIDR				0,0	12,4	0,0	4,6	0,0	3,9	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	22,8			28,7	0,0		
	Total Rouge	12 518,7	3 170,4	237,1	0,0	3 407,5	999,0	645,5	358,8	228,7	276,8	166,9	137,4	83,7	68,3	64,2	1 840,3	1 189,0	15,6	2 313,5	15,6		
	Total MRCAL	43 837,8	11 528,5	1 003,7	2 086,1	14 618,3	4 086,2	2 262,6	1 467,1	801,6	1 130,8	585,4	561,2	293,7	282,0	224,6	7 527,2	4 167,9	396,0	9 462,7	396,0		
	Taux de récupération (%)																55,4%				4,2%		
MRCDL	Amherst	Amherst	2 530,4	609,6	43,7	0,0	653,4	177,7	136,0	63,8	48,3	49,1	35,5	24,4	17,8	12,3	13,0	327,3	250,5		411,5	0,0	
		Arundel	702,4	200,2	5,3	0,0	205,4	66,5	75,7	23,9	27,4	18,4	21,9	9,1	10,9	4,6	3,6	122,5	139,5	0,0	154,1	0,0	
		Barkmere	281,3	30,2	12,2	0,0	42,3	13,5	13,0	4,8	4,6	3,7	3,3	1,9	1,6	0,9	1,4	24,9	23,9	0,0	31,2	0,0	
		Brébeuf	1 211,4	295,0	10,2	0,0	305,2	79,6	56,8	28,6	20,1	22,0	14,4	10,9	7,2	5,5	6,2	146,6	104,7	0,0	184,3	0,0	
		Huberdeau	1 046,7	257,6	9,7	0,0	267,3	71,7	53,5	25,7	18,9	19,8	13,8	9,8	6,9	5,0	5,4	132,1	98,5	0,0	166,0	0,0	
		Ivry-sur-le-Lac	722,8	175,5	5,1	0,0	180,6	53,1	50,9	19,1	18,2	14,7	13,9	7,3	7,0	3,7	3,7	97,8	93,7	0,0	122,9	0,0	
		La Conception	1 972,9	496,2	18,0	0,0	514,2	141,3	111,3	50,7	39,6	39,1	29,4	19,4	14,7	9,8	10,1	260,4	205,1	0,0	327,3	0,0	
		La Minerve	2 324,8	539,2	62,7	0,0	601,9	171,2	99,0	61,5	34,8	47,4	24,4	23,5	12,3	11,9	11,9	315,4	182,4	0,8	396,5	0,8	
		Labelle	3 329,4	947,0	36,6	0,0	983,6	299,5	194,5	107,5	69,2	82,9	51,6	41,1	25,9	20,7	17,1	551,8	358,3	4,8	693,7	4,8	
		Lac-Supérieur	2 833,7	744,7	9,3	0,0	754,0	201,5	154,4	72,3	54,8	55,7	40,4	27,7	20,3	13,9	14,5	371,1	284,4	0,0	466,5	0,0	
		Lac-Tremblant-Nord	179,2	30,8	1,3	0,0	32,1	9,5	9,1	3,4	3,2	2,6	2,3	1,3	1,2	0,7	0,9	17,6	16,8	0,0	22,1	0,0	
		Lantier	1 187,3	279,8	s.o.	0,0	279,8	80,9	74,0	29,0	26,4	22,4	19,9	11,1	10,0	5,6	6,1	149,0	136,3	0,0	187,4	0,0	
		Mont-Tremblant	12 990,4	2 933,4	42,9	0,0	2 976,3	872,0	811,1	313,1	289,4	241,2	217,9	119,7	109,2	60,4	66,5	1 606,4	1 494,1	12,0	2 019,5	12,0	
		Montcalm	1 098,6	202,8	2,4	0,0	205,2	61,2	59,6	22,0	21,1	16,9	15,6	8,4	7,8	4,2	5,6	112,8	109,7	0,0	141,8	0,0	
		Saint-Faustin-Lac-Carré	4 496,4	1 122,5	10,9	0,0	1 133,4	300,7	226,2	108,0	80,1	83,2	58,2	41,3	29,2	20,8	23,0	553,9	416,7	2,8	696,4	2,8	
		Ste-Agathe-des-Monts	12 330,9	3 482,9	45,9	0,0	3 528,8	986,4	825,0	354,1	295,0	272,8	224,2	135,4	112,4	68,3	63,2	1 817,0	1 519,7	28,3	2 284,3	28,3	
		Sainte-Lucie-des-Laurentides	1 668,3	432,6	6,7	0,0	439,3	122,8	104,0	44,1	37,1	34,0	27,9	16,9	14,0	8,5	8,5	226,2	191,6	0,0	284,3	0,0	
		Val-David	5 420,9	1 429,9	10,1	0,0	1 440,0	389,1	313,7	139,7	111,6	107,6	83,1	53,4	41,7	26,9	27,8	716,8	577,9	0,0	901,1	0,0	
		Val-des-Lacs	1 319,2	322,2	4,8	0,0	326,9	86,9	65,5	31,2	23,2	24,0	16,8	11,9	8,4	6,0	6,8	160,1	120,7	0,0	201,2	0,0	
		Val-Morin	3 518,7	1 008,2	2,0	0,0	1 010,1	267,8	206,8	96,2	73,6	74,1	54,9	36,8	27,5	18,5	18,0	493,4	380,9	0,0	620,3	0,0	
		Lieux de dépôts				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
		Écocentre MRCDL				1 598,3	1 598,3	962,5	0,0	345,5	0,0	266,2	0,0	132,1	0,0	66,6		1 773,0		122,4	2 228,9	122,4	
		Total MRCDL	61 165,7	15 540,1	339,7	1 598,3	17 478,1	5 415,5	3 640,1	1 944,2	1 296,6	1 498,0	969,5	743,4	486,1	374,8	313,3	9 976,0	6 705,5	171,1	12 541,2	171,1	
	Taux de récupération (%)																67,2%				1,4%		
MRCPDH	Estérel	Estérel	486,0	166,8	n/d- Inscrite dans le tonnage des déchets.	0,0	166,8	41,4	26,5	14,9	9,4	11,5	6,9	5,7	3,5	2,9	2,5	76,3	48,8	0,0	95,9	0,0	
		Lac-des-Seize-Îles	536,9	69,4	2,3	0,0	71,7	19,2	13,8	6,9	4,7	5,3	2,8	2,6									

Annexe V – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2013 sans les boues (suite)

MRC	Municipalité	Matériaux sec (tonne)								Encombrants (tonne)	Matelas (tonne)	T.I.C. (tonne)	Total des matériaux secs, encombrants, matelas, TIC	
		Bois	Métal	Bardeaux	Ciment = Agrégat	Gypse	Granulat	Divers	Total matériaux secs					
		Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé	Valorisé					
MRCAL	Lièvre	Chute-St-Philippe	15,8	0,6	16,8	0,0	0,0	3,4	36,6	9,4	2,2	5,2	105,0	53,5
		Ferme-Neuve	36,8	1,5	39,1	0,0	0,0	8,0	85,4	11,1	4,2	9,9	228,5	110,6
		Kiamika	5,3	0,2	5,6	0,0	0,0	1,1	12,2	6,7	1,4	3,4	69,8	23,7
		Lac-des-Écorces	52,6	2,1	55,9	0,0	0,0	11,4	122,0	19,9	4,3	10,0	247,8	156,1
		Lac-du-Cerf	10,5	0,4	11,2	0,0	0,0	2,3	24,4	6,2	1,5	3,5	69,4	35,5
		Lac-Saint-Paul	10,5	0,4	11,2	0,0	0,0	2,3	24,4	2,7	1,2	2,9	57,5	31,1
		Mont-Laurier	352,6	13,8	374,5	0,0	0,0	76,2	817,1	38,8	19,0	44,6	1 104,2	919,4
		Mont-Saint-Michel	5,3	0,2	5,6	0,0	0,0	1,1	12,2	2,8	1,1	2,6	56,8	18,6
		Notre-Dame-de-Pontmain	10,5	0,4	11,2	0,0	0,0	2,3	24,4	7,5	2,0	4,6	106,0	38,5
		Notre-Dame -du-Laus	10,5	0,4	11,2	0,0	0,0	2,3	24,4	24,3	5,1	12,1	217,4	65,9
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	10,5	0,4	11,2	0,0	0,0	2,3	24,4	4,9	1,4	3,3	68,1	33,9
		Sainte-Anne-du-Lac	5,3	0,2	5,6	0,0	0,0	1,1	12,2	5,2	1,2	2,9	60,9	21,6
		Lieux de dépôts							0,0				0,0	0,0
		Écocentre RIDL							0,0				45,9	0,0
		Total Lièvre	526,3	20,7	558,9	0,0	0,0	113,7	1 219,6	139,4	44,6	104,9	2 437,2	1 508,4
	Rouge	L'Ascension	8,1	1,9	16,2	0,9	3,9	0,0	31,0	12,4	1,9		76,1	45,2
		La Macaza	14,3	2,9	17,0	2,1	3,9	0,0	40,2	16,8	1,2		87,4	58,2
		Lac Saguy	1,6	0,6	2,1	0,0	0,0	0,0	4,3	5,5	2,2		42,0	12,1
		Nominique	28,8	4,2	48,3	7,8	6,7	0,0	95,9	42,0	5,2		201,3	143,0
		Rivière-Rouge	86,5	12,7	79,2	20,2	22,6	0,0	221,1	41,9	9,1		372,1	272,1
		Lieux de dépôts							0,0				0,0	0,0
		Écocentre RIDR							0,0			54,8	9,8	54,8
		Total Rouge	139,4	22,3	162,8	30,9	37,2	0,0	392,5	118,6	19,5	54,8	788,7	585,4
	Total MRCAL		665,6	42,9	721,7	30,9	37,2	113,7	1 612,1	258,0	64,1	159,7	3 225,9	2 093,8
	Taux de récupération (%)												64,9%	
MRCDL	Amherst	0,6	0,0	0,6	0,0	0,1	0,0	1,3	12,8	4,2		140,3	18,2	
	Arundel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,3		52,5	2,9	
	Barkmere	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	0,3		10,7	3,8	
	Brébeuf	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	2,0		62,8	4,9	
	Huberdeau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	1,7		56,6	4,6	
	Ivry-sur-le-Lac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,2		41,9	2,7	
	La Conception	2,2	0,2	4,7	0,1	0,4	0,0	7,6	5,3	3,3		111,6	16,2	
	La Minerve	29,2	6,2	34,0	8,1	5,0	0,0	82,6	18,3	3,8		135,2	104,6	
	Labelle	81,1	14,4	68,3	16,9	19,2	0,0	199,9	10,7	6,1		236,5	216,6	
	Lac Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	2,7	4,9		159,0	7,6	
	Lac-Tremblant-Nord	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,2		7,5	0,7	
	Lantier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	1,8		63,9	1,8	
	Mont-Tremblant	2,0	1,0	0,8	1,0	0,4	0,0	5,2	12,5	19,1		688,5	36,8	
	Montcalm	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,3		48,3	2,0	
	Saint-Faustin-Lac-Carré	1,5	0,0	1,9	0,0	0,4	0,0	3,7	3,2	7,3		237,4	14,2	
	Ste-Agathe-des-Monts	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	13,4	22,7		778,7	36,3	
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,8		96,9	4,8	
	Val-David	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	9,3		307,2	12,2	
	Val-des-Lacs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	2,1		68,6	3,5	
	Val-Morin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	6,5		211,5	7,1	
	Lieux de dépôts							0,0				0,0	0,0	
	Écocentre MRCDL	1 886,2	315,8	581,7	273,4	10,9	0,0	98,3	3 166,4		38,4	140,2	759,9	3 345,0
	Total MRCDL	2 002,9	337,7	692,0	299,6	36,5	0,0	98,3	3 467,1	99,2	140,1	140,2	4 275,4	3 846,6
	Taux de récupération (%)												90,0%	
MRCPDH	Estérel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	n/d	s.o.	s.o.	32,7	0,0	
	Lac-des-Seize-Iles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	0,7	0,1	s.o.	15,1	0,7	
	Morin-Heights	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	12,2	0,4	s.o.	314,3	12,5	
	Piedmont	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	0,0	s.o.	s.o.	294,1	0,0	
	Saint-Adolphe-d'Howard	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	308,7	0,0	
	Saint-Sauveur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	55,4	1,7	s.o.	948,7	57,1	
	Sainte-Adèle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	57,6	1,7	s.o.	945,3	59,3	
	Sainte-Anne-des-Lacs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	263,0	0,0	
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	6,0	0,2	s.o.	232,8	6,2	
	Wentworth-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	n/d	0,8	s.o.	130,2	0,8	
	Lieux de dépôts											0,0	0,0	
	Écocentre St-Sauveur	1 914,0	193,0	416,0	1 373,0	148,0	25,0	109,0	4 178,0		20,4	39,2	946,5	4 237,6
	Écocentre Ste-Adèle	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	254,8	254,8	n/d	19,5	155,7	274,3	
	Écocentre Ste-Marguerite	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		s.o.	n/d	n/d	1,5	51,1	1,5
	Écocentre Esterel	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.		n/d	n/d	n/d	s.o.	12,8	0,0
	Écocentre St-Adolphe	0,0	35,6	0,0	s.o.	0,0	s.o.		35,6	n/d	n/d	n/d	109,7	35,6
	Écocentre Wentworth-Nord	0,0	1,6	0,0	s.o.	0,0	s.o.		1,6	n/d	n/d	n/d	32,4	1,6
	Écocentre mobile Lac-Des-Seize-Iles	0,0	0,0	0,0	s.o.	0,0	s.o.	1,1	1,1				1,0	1,1
	Total MRCPDH	1 914,0	230,2	416,0	1 373,0	148,0	25,0	364,9	4 471,0	131,8	25,1	60,2	4 794,1	4 688,1
	Taux de récupération (%)												97,8%	
Grand total pour le territoire de planification		4 582,6	610,9	1 829,7	1 703,5	221,7	138,7	463,2	9 550,2	489,0	229,2	360,0	12 295,5	10 628,4
Taux de récupération (%) pour le territoire de planification												86,4%		

Annexe V – Quantité de matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2013 sans les boues (suite)

MRC	Municipalité	RDD		(tonne)		Textile (tonne)		Autres matières		Total sans pneu, sans VHU (tonne)		Taux de récupération (%)	Pneus *		VHU *		Total (tonne)		Taux de récupération (%)
		Généré	Valorisé	Généré	Valorisé *	Généré	Valorisé	Généré **	Valorisé	Généré	Valorisé		Généré	Valorisé	Généré	Valorisé			
MRCAL	L i v r e	Chute-St-Philippe	7,0	3,3	21,0	4,6	14,0	0,0	700,0	210,6	30,1%	22,4	22,4	65,8	65,8	788,2	298,8	37,9%	
		Ferme-Neuve	15,2	6,3	45,7	10,2	30,5	0,0	1 523,4	433,0	28,4%	49,1	49,1	144,0	144,0	1 716,4	626,1	36,5%	
		Kiamika	4,7	2,1	14,0	3,2	9,3	0,0	465,4	128,8	27,7%	15,5	15,5	45,5	45,5	526,4	189,8	36,1%	
		Lac-des-Écorces	16,5	6,4	49,6	10,5	33,0	0,0	1 652,1	464,7	28,1%	50,9	50,9	149,4	149,4	1 852,5	665,1	35,9%	
		Lac-du-Cerf	4,6	2,2	13,9	2,4	9,2	0,0	462,5	150,3	32,5%	11,6	11,6	34,1	34,1	508,2	195,9	38,6%	
		Lac-Saint-Paul	3,8	1,8	11,5	2,5	7,7	0,0	383,1	81,5	21,3%	12,1	12,1	35,6	35,6	430,8	129,1	30,0%	
		Mont-Laurier	73,6	28,3	220,8	48,0	147,2	0,0	7 361,2	2 399,6	32,6%	232,2	232,2	681,4	681,4	8 274,8	3 313,2	40,0%	
		Mont-Saint-Michel	3,8	1,6	11,4	2,6	7,6	0,0	378,7	102,3	27,0%	12,6	12,6	37,1	37,1	428,4	152,0	35,5%	
		Notre-Dame-de-Pontmain	7,1	2,9	21,2	3,9	14,1	0,0	706,7	174,6	24,7%	19,0	19,0	55,9	55,9	781,6	249,5	31,9%	
		Notre-Dame -du-Laus	14,5	7,7	43,5	9,6	29,0	0,0	1 449,1	372,5	25,7%	46,5	46,5	136,4	136,4	1 632,1	555,4	34,0%	
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	4,5	2,1	13,6	3,2	9,1	0,0	453,7	114,7	25,3%	15,5	15,5	45,4	45,4	514,6	175,6	34,1%	
		Sainte-Anne-du-Lac	4,1	1,9	12,2	2,5	8,1	0,0	406,0	98,8	24,3%	12,1	12,1	35,5	35,5	453,7	146,4	32,3%	
		Lieux de dépôts	0,0		0,0		0,0	0,0											
		Écocentre RIDL	3,1		9,2		6,1	0,0	306,2	306,2	100,0%					306,2	306,2	100,0%	
		Total Livre	162,5	66,5	487,4	103,4	325,0	0,0	16 248,2	5 037,4	31,0%	499,7	499,7	1 466,0	1 466,0	18 213,9	7 003,1	38,4%	
	R o u g e	L'Ascension	5,1	0,9	15,2	4,5	10,1	0,0	507,1	163,4	32,2%	21,7	21,7	63,6	63,6	592,5	248,8	42,0%	
		La Macaza	5,8	1,2	17,5	5,5	11,7	0,0	582,8	175,9	30,2%	26,8	26,8	78,7	78,7	688,3	295,1	42,9%	
		Lac Sagouay	2,8		8,4	2,4	5,6	0,0	279,9	76,0	27,2%	11,4	11,4	33,5	33,5	324,9	121,0	37,2%	
		Nominique	13,4	2,8	40,3	10,5	26,8	0,0	1 341,9	452,9	33,8%	50,8	50,8	149,2	149,2	1 542,0	652,9	42,3%	
		Rivière-Rouge	24,8	3,8	74,4	18,4	49,6	0,0	2 481,0	903,2	36,4%	89,0	89,0	261,0	261,0	2 830,9	1 253,2	44,3%	
		Lieux de dépôts	0,0		0,0		0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	0,0			
		Écocentre RIDR	0,7	10,5	2,0		1,3	0,0	65,2	65,2	100,0%					65,2	65,2	100,0%	
		Total Rouge	52,6	19,1	157,7	41,3	105,2	0,0	5 258,0	1 850,5	35,2%	199,7	199,7	586,0	586,0	6 043,7	2 636,2	43,6%	
		Total MRCAL	215,1	85,6	645,2	144,7	430,1	0,0	21 506,2	6 887,9	32,0%	699,4	699,4	2 052,0	2 052,0	24 257,6	9 639,3	39,7%	
	Taux de récupération (%)		39,8%		22,4%		0,0%		32,0%		100,0%		100,0%		39,7%				
MRCDL	Amherst	9,4	4,6	28,1	8,4	18,7	0,0	935,1	281,7	30,1%	27,9	27,9	118,4	118,4	1 081,5	428,1	39,6%		
	Arundel	3,5	0,0	10,5	2,3	7,0	0,0	350,1	144,7	41,3%	7,8	7,8	32,9	32,9	390,8	185,3	47,4%		
	Barkmere	0,7	0,0	2,1	0,9	1,4	0,0	71,0	28,7	40,4%	3,1	3,1	13,2	13,2	87,3	44,9	51,5%		
	Brébeuf	4,2	0,0	12,6	4,0	8,4	0,0	418,8	113,6	27,1%	13,4	13,4	56,7	56,7	488,9	183,7	37,6%		
	Huberdeau	3,8	3,6	11,3	3,5	7,5	0,0	377,3	110,1	29,2%	11,6	11,6	49,0	49,0	437,9	170,6	39,0%		
	Ivry-sur-le-Lac	2,8	0,0	8,4	2,4	5,6	0,0	279,4	98,7	35,3%	8,0	8,0	33,8	33,8	321,2	140,5	43,8%		
	La Conception	7,4	1,9	22,3	6,5	14,9	0,0	743,9	229,7	30,9%	21,8	21,8	92,3	92,3	858,1	343,8	40,1%		
	La Minerve	9,0	3,7	27,0	7,7	18,0	0,0	901,1	299,2	33,2%	25,7	25,7	108,8	108,8	1 035,6	433,7	41,9%		
	Labelle	15,8	2,2	47,3	11,0	31,5	0,0	1 576,6	593,0	37,6%	36,8	36,8	155,8	155,8	1 769,2	785,6	44,4%		
	Lac Supérieur	10,6	4,9	31,8	9,4	21,2	0,0	1 060,3	306,3	28,9%	31,3	31,3	132,6	132,6	1 224,2	470,2	38,4%		
	Lac-Tremblant-Nord	0,5	0,0	1,5	0,6	1,0	0,0	50,2	18,1	36,0%	2,0	2,0	8,4	8,4	60,6	28,5	47,0%		
	Lantier	4,3	4,0	12,8	3,9	8,5	0,0	425,8	146,0	34,3%	13,1	13,1	55,6	55,6	494,5	214,7	43,4%		
	Mont-Tremblant	45,9	27,6	137,7	42,9	91,8	0,0	4 589,7	1 613,4	35,2%	143,4	143,4	608,0	608,0	5 341,2	2 364,9	44,3%		
	Montcalm	3,2	1,6	9,7	3,6	6,4	0,0	322,2	116,9	36,3%	12,1	12,1	51,4	51,4	385,7	180,5	46,8%		
	Saint-Faustin-Lac-Carré	15,8	0,8	47,5	14,8	31,7	0,0	1 582,7	449,3	28,4%	49,6	49,6	210,5	210,5	1 842,8	709,4	38,5%		
	Ste-Agathe-des-Monts	51,9	37,7	155,7	40,7	103,8	0,0	5 191,5	1 662,7	32,0%	136,1	136,1	577,2	577,2	5 904,8	2 376,0	40,2%		
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	6,5	5,1	19,4	5,5	12,9	0,0	646,2	206,9	32,0%	18,4	18,4	78,1	78,1	742,7	303,4	40,9%		
	Val-David	20,5	0,0	61,4	17,9	41,0	0,0	2 048,0	608,0	29,7%	59,8	59,8	253,7	253,7	2 361,6	921,6	39,0%		
	Val-des-Lacs	4,6	1,8	13,7	4,4	9,1	0,0	457,3	130,4	28,5%	14,6	14,6	61,8	61,8	533,7	206,7	38,7%		
	Val-Morin	14,1	0,0	42,3	11,6	28,2	0,0	1 409,7	399,6	28,3%	38,8	38,8	164,7	164,7	1 613,3	603,1	37,4%		
	Lieux de dépôts	0,0		0,0		0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
	Écocentre MRCDL	50,7		152,0		101,3	0,0	5 065,7	3 467,4	68,4%	0,0	0,0	0,0	0,0	5 065,7	3 467,4	68,4%		
	Total MRCDL	285,0	99,7	855,1	201,9	570,1	0,0	28 502,8	11 024,6	38,7%	675,3	675,3	2 863,0	2 863,0	32 041,1	14 562,9	45,5%		
	Taux de récupération (%)		35,0%		23,6%		0,0%		38,7%		100,0%		100,0%		45,5%				
MRCPDH	Estérel	2,2	0,8	6,5	1,6	4,4	0,0	217,9	51,2	23,5%	3,1	3,1	22,7	22,7	243,8	77,0	31,6%		
	Lac-des-Seize-Iles	1,0	1,2	3,0	1,8	2,0	0,0	100,8	29,1	28,9%	3,4	3,4	25,1	25,1	129,4	57,7	44,6%		
	Morin-Heights	21,0	0,0	62,9	15,4	41,9	0,0	2 095,2	633,0	30,2%	29,8	29,8	218,4	218,4	2 343,3	881,1	37,6%		
	Piedmont	19,6	0,0	58,8	12,2	39,2	0,0	1 960,6	790,8	40,3%	23,5	23,5	172,8	172,8	2 157,0	987,1	45,8%		
	Saint-Adolphe-d'Howard	20,6	10,6	61,7	18,9	41,2	0,0	2 057,8	652,0	31,7%	36,5	36,5	267,5	267,5	2 361,8	956,0	40,5%		
	Saint-Sauveur	63,2	11,0	189,7	40,2	126,5	0,0	6 325,0	2 488,6	39,3%	77,6	77,6	569,5	569,5	6 972,1	3 135,7	45,0%		
	Sainte-Adèle	63,0	0,0	189,1	47,0	126,0	0,0	6 301,7	1 812,4	28,8%	90,8	90,8	666,3	666,3	7 058,8	2 569,4	36,4%		
	Sainte-Anne-des-Lacs	17,5	0,0	52,6	13,5	35,1	0,0	1 753,5	444,8	25,4%	26,0	26,0	190,9	190,9	1 970,4	661,7	33,6%		
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	15,5	8,7	46,6	12,5	31,0	0,0	1 551,8	391,9	25,3%	24,2	24,2	177,6	177,6	1 753,6	593,8	33,9%		
	Wentworth-Nord	8,7	0,0	26,0	9,5	17,4	0,0	867,7	279,9	32,3%	18,4	18,4	135,1	135,1	1 021,2	433,3	42,4%		
	Lieux de dépôts	0,0		0,0		0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	0,0				
	Écocentre St-Sauveur	63,1	61,5	189,3		126,2	0,0	6 310,1	4 712,1	74,7%					6 310,1	4 712,1	74,7%		
	Écocentre Ste-Adèle	10,4	45,6	31,1		20,8	0,0	1 037,8	319,8	30,8%					1 037,8	319,8	30,8%		
	Écocentre Ste-Marguerite	3,4	0,0	10,2		6,8	0,0	340,8	1,5	0,4%					340,8	1,5	0,4%		
	Écocentre Esterel	0,9	0,0	2,6		1,7	0,0	85,3	0,0	0,0%					85,3	0,0	0,0%		
	Écocentre St-Adolphe	7,3	0,0	21,9		14,6	0,0	731,4	43,7	6,0%					731,4	43,7	6,0%		
	Écocentre Wentworth-Nord	2,2	13,0	6,5		4,3	0,0	216,3	14,6	6,8%					216,3	14,6	6,8%		
	Écocentre mobile Lac-Des-Seize-Iles	0,1		0,2		0,1	0,0	7,0	1,1	15,1%					7,0	1,1	15,1%		
	Total MRCPDH	319,6	152,4	958,8	172,5	639,2	0,0	31 960,7	12 666,4	39,6%	333,3	333,3	2 446,0	2 446,0	34 740,0	15 445,7	44,5%		
	Taux de récupération (%)		47,7%		18,0%		0,0%		39,6%										

Annexe W – Quantité des matières résiduelles générées et valorisées du secteur résidentiel en 2013 sans les boues

		Enfouissement	Matières recyclables		Matières organiques		Matériaux secs, encombrants, matelas, TIC		RDD		Textile		Autres matières		Total sans pneu, sans VHU (tonne)	
			Générée	Valorisée	Générée	Valorisée	Générés	Valorisés	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé *	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé **
MRCAL	Total Lièvre	11 210,8	5 686,9	2 978,9	7 149,2	380,4	2 437,2	1 508,4	162,5	66,5	487,4	103,4	325,0	0,0	16 248,2	5 037,4
	Total Rouge	3 407,5	1 840,3	1 189,0	2 313,5	15,6	788,7	585,4	52,6	19,1	157,7	41,3	105,2	0,0	5 258,0	1 850,5
	Total	14 618,3	7 527,2	4 167,9	9 462,7	396,0	3 225,9	2 093,8	215,1	85,6	645,2	144,7	430,1	0,0	21 506,2	6 887,9
	Taux de récupération (%)		55,37%		4,18%		64,90%		39,79%		22,42%		0,00%		32,03%	
MRCDL	Total	17 478,1	9 976,0	6 705,5	12 541,2	171,1	4 275,4	3 846,6	285,0	99,7	855,1	201,9	570,1	0,0	28 502,8	11 024,6
	Taux de récupération (%)		67,22%		1,36%		89,97%		34,97%		23,61%		0,00%		38,68%	
MRCPDH	Total	19 294,3	11 186,2	6 519,0	14 062,7	1 134,4	4 794,1	4 688,1	319,6	152,4	958,8	172,5	639,2	0,0	31 960,7	12 666,4
	Taux de récupération (%)		58,28%		8,07%		97,79%		47,69%		17,99%		0,00%		39,63%	
Total territoire de planification	Total	51 390,8	28 689,4	17 392,4	36 066,7	1 701,4	12 295,5	10 628,4	819,7	337,7	2 459,1	519,0	1 639,4	0,0	81 969,7	30 578,9
	Taux de récupération (%)		60,62%		4,72%		86,44%		41,20%		21,10%		0,00%		37,31%	

		Pneus *		VHU *		Total (tonne)	
		Généré	Valorisé	Généré	Valorisé	Généré	Valorisé
MRCAL	Total Lièvre	499,7	499,7	1 466,0	1 466,0	18 213,9	7 003,1
	Total Rouge	199,7	199,7	586,0	586,0	6 043,7	2 636,2
	Total	699,4	699,4	2 052,0	2 052,0	24 257,6	9 639,3
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%		39,74%	
MRCDL	Total	675,3	675,3	2 863,0	2 863,0	32 041,1	14 562,9
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%		45,45%	
MRCPDH	Total	333,3	333,3	2 446,0	2 446,0	34 740,0	15 445,7
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%		44,46%	
Total territoire de planification	Total	1 708,0	1 708,0	7 361,0	7 361,0	91 038,7	39 647,9
	Taux de récupération (%)	100,00%		100,00%		43,55%	

* Selon le calcul fait à l'aide de *L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* (juillet 2014) ** Selon *La caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*

Annexe X – Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement

MRC		Municipalité	Nombre de fosses septiques	Estimation du volume total des fosses ⁽¹⁾ (m ³)	Estimation du nombre de fosses à vidanger annuellement	Estimation du volume vidangé annuellement ⁽²⁻³⁻⁴⁾ (m ³)	Estimation de la quantité de boues vidangée annuellement ⁽⁵⁾ (tonnes humides avec taux de siccité de 25%)
MRCAL	Lièvre	Chute-Saint-Philippe	954	3253,1	477,0	113,5	114,7
		Ferme-Neuve	480	1636,8	n/d	n/d	n/d
		Kiamika	359	1224,2	155,0	36,9	37,3
		Lac-des-Écorces	1093	3727,1	830,0	197,5	199,5
		Lac-du-Cerf	496	1691,4	175,0	41,7	42,1
		Lac-Saint-Paul	250	852,5	125,0	29,8	30,0
		Mont-Laurier	3378	11519,0	n/d	n/d	n/d
		Mont-Saint-Michel	313	1067,3	n/d	n/d	n/d
		Notre-Dame-de-Pontmain	730	2489,3	n/d	n/d	n/d
		Notre-Dame-du-Laus	2028	6915,5	594,0	141,4	142,8
		Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	519	1769,8	84,0	20,0	20,2
		Sainte-Anne-du-Lac	353	1203,7	n/d	n/d	n/d
		Total Lièvre	10953	37349,7	2440,0	580,7	586,5
	Rouge	L'Ascension	720	2455,2	175,0	41,7	42,1
		La Macaza	776	2646,2	304,0	72,4	73,1
		Lac-Saguay	368	1254,9	180,0	42,8	43,3
		Nominingue	1800	6138,0	600,0	142,8	144,2
		Rivière-Rouge	1796	6124,4	800,0	190,4	192,3
		Total Rouge	5460	18618,6	2059,0	490,0	494,9
	Total MRCAL		16413	55968,3	4499,0	1070,8	1081,5
MRCDL		Amherst	1695	5780,0	565,0	134,5	135,8
		Arundel	400	1364,0	133,0	31,7	32,0
		Barkmere	224	763,8	75,0	17,9	18,0
		Brébeuf	527	1797,1	176,0	41,9	42,3
		Huberdeau	503	1715,2	168,0	40,0	40,4
		Ivry-sur-le-Lac	457	1558,4	152,0	36,2	36,5
		La Conception	1117	3809,0	372,0	88,5	89,4
		La Minerve	1225	4177,3	408,0	97,1	98,1
		Labelle	1430	4876,3	477,0	113,5	114,7
		Lac-Supérieur	1953	6659,7	651,0	154,9	156,5

Annexe X – Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement (suite)

MRC	Municipalité	Nombre de fosses septiques	Estimation du volume total des fosses ⁽¹⁾ (m ³)	Estimation du nombre de fosses à vidanger annuellement	Estimation du volume vidangé annuellement ⁽²⁻³⁻⁴⁾ (m ³)	Estimation de la quantité de boues vidangée annuellement ⁽⁵⁾ (tonnes humides avec taux de siccité de 25%)
M R C D L	Lac-Tremblant-Nord	85	289,9	28,0	6,7	6,7
	Lantier	814	2775,7	271,0	64,5	65,1
	Mont-Tremblant	2920	9957,2	963,0	229,2	231,5
	Montcalm	630	2148,3	210,0	50,0	50,5
	Saint-Faustin-Lac-Carré	1651	5629,9	550,0	130,9	132,2
	Sainte-Agathe-des-Monts	2346	7999,9	782,0	186,1	188,0
	Sainte-Lucie-des-Laurentides	768	2618,9	256,0	60,9	61,5
	Val-David	1331	4538,7	457,0	108,8	109,9
	Val-des-Lacs	709	2417,7	236,0	56,2	56,7
	Val-Morin	1769	6032,3	590,0	140,4	141,8
	Total MRCDL	22554	76909,1	7520,0	1789,8	1807,7
M R C P D H	Estérel	376	1282,2	100,0	23,8	24,0
	Lac-des-Seize-îles	410	1398,1	100,0	23,8	24,0
	Morin-Heights	2337	7969,2	780,0	185,6	187,5
	Piedmont	891	3038,3	350,0	83,3	84,1
	Saint-Adolphe-d'Howard	3482	11873,6	1200,0	285,6	288,5
	Saint-Sauveur	3123	10649,4	1560,0	371,3	375,0
	Sainte-Adèle	3120	10639,2	1500,0	357,0	360,6
	Sainte-Anne-des-Lacs	2112	7201,9	650,0	154,7	156,2
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1300	4433,0	500,0	119,0	120,2
	Wentworth-Nord	2150	7331,5	750,0	178,5	180,3
	Total MRCPDH	19301	65816,4	7490,0	1782,6	1800,4
Grand total pour le territoire de planification		58268	198693,9	19509,0	4643,2	4689,6

(1): Volume moyen d'une fosse septique estimé à 3,41 m³
(2): Contient un taux de siccité de 3,5% (*Recyc-Québec*)
(3): Volume annuel vidangé de 1,7m³ (50% de 3,41m³) (*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*)
(4): Taux de siccité de 25%
(5): Estimation basée sur une masse volumétrique de 1,01t/m3, AOMGMR, 2001 (réf. 20)

Annexe Y/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR.

		Régie intermunicipale des déchets de la Rouge					
		Coûts (dépenses / revenus) de la gestion des matières résiduelles, par filière par année					
DÉPENSES			2016	2017	2018	2019	2020
Description							
Élimination							
	Collecte et transport		6 690 676 \$	6 825 827 \$	6 964 392 \$	7 106 465 \$	7 252 148 \$
	Traitement		3 758 691 \$	4 042 994 \$	4 105 590 \$	4 169 731 \$	4 235 620 \$
			10 449 367 \$	10 868 821 \$	11 069 981 \$	11 276 196 \$	11 487 767 \$
Collecte sélective							
	Collecte et transport		2 683 511 \$	2 737 718 \$	2 793 294 \$	2 850 277 \$	2 908 979 \$
	Traitement		228 303 \$	232 915 \$	237 643 \$	242 491 \$	247 462 \$
	Centre de transbordement		108 436 \$	110 626 \$	112 872 \$	115 175 \$	117 536 \$
			3 020 250 \$	3 081 259 \$	3 143 809 \$	3 207 942 \$	3 273 976 \$
Compostage							
	Collecte et transport		50 488 \$	51 508 \$	52 554 \$	53 626 \$	54 725 \$
	Traitement		47 750 \$	48 715 \$	49 704 \$	50 718 \$	51 757 \$
			98 238 \$	100 223 \$	102 257 \$	104 343 \$	106 482 \$
Écocentres MRCDL							
	Collecte, transport et gestion		663 920 \$	663 920 \$	663 920 \$	663 920 \$	663 920 \$
Valorisation (Encombrants, RDD, matelas, CRD)							
	Collecte, transport et disposition		838 195 \$	838 967 \$	839 758 \$	840 569 \$	841 400 \$
TOTAL DES DÉPENSES			15 069 970 \$	15 553 190 \$	15 819 725 \$	16 092 971 \$	16 373 546 \$

Annexe Y/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

			MRC concernée	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 1	Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre							
	Action 1:	Un ou (deux) centre(s) de transfert	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH			Économies incluses dans la mesure 11		
	Action 2:	Réduction fréquence de collecte		Économie variable				
	Action 3:	Ententes régionales pour les écocentres		Économie variable				
	Action 4:	Accompagnement du secteur ICI		2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
	Action 5:	Apport volontaire dans secteurs ciblés		Économie variable				
Mesure 2	Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles							
	Action 1:	Choix d'un modèle de gestion régional	MRCPDH	Économie variable				
	Action 2:	Évaluation d'appels d'offres regroupés	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 3:	Appels d'offres regroupés		Économie variable				
	Action 4:	Interdiction des bacs à déchets supplémentaires		Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 5:	Fourniture de bacs de récupération gratuit		Coût variable				
	Action 6:	Révision des offres de services		Coût variable				
	Action 7:	Évaluation, et s'il y a lieu, achat de déchiqueteur pour déchets -bois -bardeaux			Coût et économie variable			
Mesure 3	Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application							
	Action 1:	Liste de matières acceptées et refusées	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inc. dép. courantes				
	Action 2:	Règlement type pour tous les secteurs		Inc. dép. courantes				
	Action 3:	Suivi des règlements			Inc. dép. courantes			
Mesure 4	Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs							
	Action 1:	Plan de communication et outils	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Budget annuel ISÉ		185 020 \$	185 020 \$	185 020 \$	185 020 \$	185 020 \$
	Action 3:	Table de concertation secteurs ICI et CRD			10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Mesure 5	Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint							
	Action 1:	Comité de suivi du PGMR conjoint	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Mesure 6	Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux							
	Action 1:	Guide d'élaboration de politiques d'acquisition	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH		Inc. dép. courantes			
	Action 2:	Promotion des achats locaux			Inclusion dans les dépenses courantes			
	Action 3:	Promotion des événements éco-responsables				Inc. dép. courantes		
	Action 4:	Promotion des activités visant la réduction à la source		Inclusion dans les dépenses courantes				

Annexe Y/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

			MRC concernée	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 7	Optimiser l'offre de service de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs							
	Action 1:	Évaluation de l'offre de service actuel, et s'il y a lieu mise en place	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Poursuivre les activités de sensibilisation		Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 8	Évaluer la possibilité de récupérer des matières non acceptées dans la collecte sélective actuelle							
	Action 1:	Nouveaux débouchés	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Évaluation des possibilités de récupérer des nouvelles		Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 9	Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales							
	Action 1:	Ajout d'équipement de récupération	MRCA - /Rouge - MRCPDH	Coût variable				
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Réduction des poubelles orphelines	MRCA - /Rouge - MRCPDH	Coût variable				
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 10	Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques							
	Action 1:	Herbicyclage, feuillicyclage et compostage domestique	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Table de concertation pour les bonnes pratiques				Inclus à la mesure 4		
Mesure 11	Optimiser l'offre de service de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI (en incluant le centre de transfert)							
	Action 1:	Implantation de la collecte des MO (Les estimés de coûts comprennent la collecte, le transport et le traitement. Dans les coûts de traitement sont inclus une subvention au PTMOBC (Étape 1 acceptée et modalités à confirmer selon le scénario retenu)).	MRCAL-Rouge			167 068 \$	167 068 \$	167 068 \$
			MRCDL	11 000 \$	22 000 \$	796 664 \$	796 664 \$	796 664 \$
			MRCPDH	416 515 \$	664 444 \$	664 444 \$	664 444 \$	664 444 \$
	Action 2:	Poursuite des activités de sensibilisation	MRCAL-Rouge			Inclusion dans les dépenses courantes		
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 3:	Évaluation de l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir et, s'il y a lieu, mettre en place.	MRCAL-Rouge			Inclusion dans les dépenses courantes		
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 12	S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques							
	Action 1:	Évaluation annuelle que tous les types de matières organiques soient valorisés	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclus à la mesure 11				
	Action 2:	Évaluation et mise en place s'il y a lieu un(des) site(s) de compostage pour les matières issues de la collecte à trois voies	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH			Inclus à la mesure 11		
Mesure 13	Approfondir les connaissances dans la collecte et le traitement des boues de fosses septiques							
	Action 1:	Évaluation de la municipalisation	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH			Inc. dép. courantes		
	Action 2:	Élaboration et promotion d'un cadre de gestion uniforme					Inc. dép. courantes	
	Action 3:	Transmission des données annuelles aux 2 régies et 3 MRC		Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 4:	Suivi des actions prévues dans le PDZA		Inclusion dans les dépenses courantes				

Annexe Y/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

			MRC concernée	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 14	S'assurer que les boues de stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisées							
	Action 1:	Exigence de valoriser les boues lors des appels d'offres	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Suivi des actions prévues dans le PDZA		Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 15	Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)							
	Action 1:	Table de concertation CRD	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH		Inc. dép. courantes			
	Action 2:	Échanges et centres de réemploi				Inc. dép. courantes		
	Action 3:	Site de dépôts aux entreprises CRD				Inc. dép. courantes		
	Action 4:	Modification du règlement					Inc. dép. courantes	
	Action 5:	Promotion de la déconstruction sélective			Inc. dép. courantes			
Mesure 16	Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textile, meubles, appareils et autres et en faire la promotion							
	Action 1:	Table de concertation	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH			Inclusion dans les dépenses courantes		
Mesure 17	Consolider les points de service d'écocentres pour le secteur résidentiel							
	Action 1:	Évaluation de la mise en place d'un réseau d'écocentre	MRCAL-Rouge		Inclusion dans les dépenses courantes			
			MRCDL	s.o.				
			MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Points de dépôts: Bois, métal et autres (LETI)	MRCAL-Rouge		Inclusion dans les dépenses courantes			
			MRCDL / MRCPDH	s.o.				
	Action 3:	Révision de l'offre portes-à-portes pour les services d'encombrants pour optimiser les écocentres	MRCAL - Rouge		Inclusion dans les dépenses courantes			
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 4:	Bonification des services d'écocentres	MRCAL-Rouge	18 771 \$	10 986 \$	11 209 \$	11 438 \$	11 672 \$
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCPDH		Coûts variables			
	Action 5:	Élargissement de l'offre des matières valorisées	MRCAL-Rouge	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 6:	Poursuite des activités de sensibilisation	MRCAL-Rouge	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCDL	Inclusion dans les dépenses courantes				
			MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 18	Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial							
	Action 1:	Poursuite des discussions	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Coûts assumés par le secteur privé				
	Action 2:	Exigence de nommer un lieu de valorisation lors de la prise de permis		Coûts assumés par le secteur privé				
	Action 3:	Évaluation de la possibilité d'envoyer les CRD dans les écocentres		Coûts assumés par le secteur privé				
Mesure 19	Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux et les résidus de technologies de l'information et des communications (TIC)							
	Action 1:	Ajout, au besoin, de points de dépôts	MRCAL - Rouge, MRCDL ET MRCPDH	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Promotion de la collecte des matières		Inclusion dans les dépenses courantes				
Total des mesures				641 806 \$	902 950 \$	1 844 905 \$	1 845 134 \$	1 845 368 \$

Annexe Y/1 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDR (suite)

RÉSUMÉ DES COÛTS À LA PORTE						
DÉPENSES		2016	2017	2018	2019	2020
Total avec les mesures du PGMR		15 711 776 \$	16 456 140 \$	17 664 630 \$	17 938 105 \$	18 218 914 \$
Coût à la porte global avec les mesures		212 \$	222 \$	239 \$	242 \$	246 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	139 \$	143 \$	167 \$	170 \$	172 \$
	MRC des Laurentides	196 \$	202 \$	227 \$	230 \$	234 \$
	MRC des Pays d'en Haut	251 \$	266 \$	271 \$	275 \$	280 \$
REVENUS		2016	2017	2018	2019	2020
	Redistribution de la redevance à l'élimination	816 852 \$	833 353 \$	850 270 \$	867 615 \$	885 402 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	75 544 \$	77 070 \$	78 634 \$	80 238 \$	81 883 \$
	MRC des Laurentides	398 224 \$	406 268 \$	414 516 \$	422 972 \$	431 643 \$
	MRC des Pays d'en Haut	343 084 \$	350 015 \$	357 120 \$	364 405 \$	371 876 \$
	Régime de compensation pour la collecte des matières sélectives des matières recyclables	3 107 930 \$	3 170 711 \$	3 235 076 \$	3 301 072 \$	3 368 744 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	289 758 \$	295 611 \$	301 612 \$	307 764 \$	314 074 \$
	MRC des Laurentides	1 375 988 \$	1 403 783 \$	1 432 280 \$	1 461 498 \$	1 491 459 \$
	MRC des Pays d'en Haut	1 442 185 \$	1 471 317 \$	1 501 185 \$	1 531 809 \$	1 563 211 \$
	Autres revenus	377 400,00 \$	385 023,48 \$	392 839,46 \$	400 853,38 \$	409 070,88 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	34 618 \$	35 317 \$	36 034 \$	36 769 \$	37 523 \$
	MRC des Laurentides	180 491 \$	184 137 \$	187 875 \$	191 708 \$	195 638 \$
	MRC des Pays d'en Haut	162 291 \$	165 569 \$	168 930 \$	172 376 \$	175 910 \$
		2016	2017	2018	2019	2020
Total Dépenses chiffrées avec les revenus et les mesures PGMR (excluant les économies et les coûts variables)		11 409 593 \$	12 067 053 \$	13 186 444 \$	13 368 564 \$	13 555 698 \$
Coût net à la porte global avec les mesures		154 \$	163 \$	178 \$	181 \$	183 \$
	MRC Antoine-Labelle (Vallée de la Rouge)	86 \$	89 \$	112 \$	114 \$	115 \$
	MRC des Laurentides	142 \$	147 \$	171 \$	173 \$	175 \$
	MRC des Pays d'en Haut	186 \$	201 \$	204 \$	207 \$	210 \$

Annexe Y-2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL

		Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre					
Coûts (dépenses / revenus) de la gestion des matières résiduelles, par filière par année							
Coûts (dépenses / revenus) de la gestion des matières résiduelles, par filière par année							
DÉPENSES			2016	2017	2018	2019	2020
Description							
	Administration		385 356 \$	393 834 \$	402 892 \$	412 561 \$	422 875 \$
Élimination							
	Collecte et transport		950 395 \$	971 304 \$	993 644 \$	1 017 491 \$	1 042 929 \$
	Traitement		2 263 253 \$	2 313 044 \$	2 366 244 \$	2 423 034 \$	2 483 610 \$
	Traitement des boues septiques		292 500 \$	298 935 \$	305 811 \$	313 150 \$	320 979 \$
	Sous-total		3 506 148 \$	3 583 283 \$	3 665 699 \$	3 753 676 \$	3 847 518 \$
Collecte sélective							
	Collecte et transport		1 085 286 \$	1 109 162 \$	1 134 673 \$	1 161 905 \$	1 190 953 \$
	Traitement		155 155 \$	158 569 \$	162 216 \$	166 109 \$	170 262 \$
	Sous-total		1 240 441 \$	1 267 731 \$	1 296 889 \$	1 328 014 \$	1 361 215 \$
Compostage	Collecte et transport		804 598 \$	722 299 \$	738 912 \$	756 646 \$	775 562 \$
	Traitement		245 108 \$	250 500 \$	256 262 \$	262 412 \$	268 972 \$
	Sous-total		1 049 706 \$	972 800 \$	995 174 \$	1 019 058 \$	1 044 535 \$
Valorisation (RDD, matelas, matériaux secs)							
	RDD		83 508 \$	85 346 \$	87 309 \$	89 404 \$	91 639 \$
	Résidus CRD et matelas		220 607 \$	225 460 \$	230 646 \$	236 181 \$	242 086 \$
	Sous-total		304 115 \$	310 806 \$	317 954 \$	325 585 \$	333 725 \$
	Grand total		6 485 767 \$	6 528 453 \$	6 678 608 \$	6 838 894 \$	7 009 867 \$

Annexe Y-2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

			2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 1	Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre						
	Action 1:	Un ou (deux) centre(s) de transfert	s.o.				
	Action 2:	Réduction fréquence de collecte	Économie variable				
	Action 3:	Ententes régionales pour les écocentres	Économie variable				
	Action 4:	Accompagnement du secteur ICI	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 5:	Apport volontaire dans secteurs ciblés	Économie variable				
Mesure 2	Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles						
	Action 1:	Choix d'un modèle de gestion régional	s.o.				
	Action 2:	Évaluation d'appels d'offres regroupés	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 3:	Appels d'offres regroupés	Économie variable				
	Action 4:	Interdiction des bacs à déchets supplémentaires	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 5:	Fourniture de bacs de récupération gratuit	Coût variable				
	Action 6:	Révision des offres de services	Coût variable				
	Action 7:	Évaluation, et s'il y a lieu, achat de déchiqueteur pour déchets - bois -bardeaux		Coût variable			
Mesure 3	Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application						
	Action 1:	Liste de matières acceptées et refusées	Inc. dép. courantes				
	Action 2:	Règlement type pour tous les secteurs	Inc. dép. courantes				
	Action 3:	Suivi des règlements		Inc. dép. courantes			
Mesure 4	Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs						
	Action 1:	Plan de communication et outils	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Budget annuel ISÉ	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 3:	Table de concertation secteurs ICI et CRD		Inclusion dans les dépenses courantes			
Mesure 5	Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint						
	Action 1:	Comité de suivi du PGMR conjoint	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Mesure 6	Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux						
	Action 1:	Guide d'élaboration de politiques d'acquisition		Inc. dép. courantes			
	Action 2:	Promotion des achats locaux		Inclusion dans les dépenses courantes			
	Action 3:	Promotion des événements éco-responsables			Inc. dép. courantes		
	Action 4:	Promotion des activités visant la réduction à la source et le	Inclusion dans les dépenses courantes				

Annexe Y-2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

			2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 7	Optimiser l'offre de service de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs						
	Action 1:	Évaluation de l'offre de service actuel, et s'il y a lieu mise en place	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Poursuivre les activités de sensibilisation	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 8	Évaluer la possibilité de récupérer des matières non acceptées dans la collecte sélective actuelle						
	Action 1:	Nouveaux débouchés	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Évaluation des possibilités de récupérer des nouvelles matières	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 9	Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales						
	Action 1:	Ajout d'équipement de récupération		Inclusion dans les dépenses courantes			
	Action 2:	Réduction des poubelles orphelines		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Mesure 10	Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques						
	Action 1:	Herbicyclage, feuillicyclage et compostage domestique	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Table de concertation pour les bonnes pratiques			Inclusion dans les dépenses courantes		
Mesure 11	Optimiser l'offre de service de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI						
	Action 1:	Implantation de la collecte des MO	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Poursuite des activités de sensibilisation	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 3:	Évaluation de l'offre pour les ICI et s'il y a lieu mise en place	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 12	S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques						
	Action 1:	Évaluation annuelle que tous les types de matières organiques soient valorisés	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 13	Approfondir les connaissances dans la collecte et le traitement des boues de fosses septiques						
	Action 1:	Évaluation de la municipalisation			Inc. dép. courantes		
	Action 2:	Élaboration et promotion d'un cadre de gestion uniforme				Inc. dép. courantes	
	Action 3:	Transmission des données annuelles aux 2 régies et 3 MRC	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 4:	Suivi des actions prévues dans le PDZA	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 14	S'assurer que les boues de stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisées						
	Action 1:	Exigence de valoriser les boues lors des appels d'offres	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Suivi des actions prévues dans le PDZA	Inclusion dans les dépenses courantes				

Annexe Y-2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

			2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 15	Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)						
	Action 1:	Table de concertation CRD		Inc. dép. courantes			
	Action 2:	Échanges et centres de réemploi			Inc. dép. courantes		
	Action 3:	Site de dépôts aux entreprises CRD			Inc. dép. courantes		
	Action 4:	Modification du règlement				Inc. dép. courantes	
	Action 5:	Promotion de la déconstruction sélective		Inclusion dans les dépenses courantes			
Mesure 16	Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textile, meubles, appareils et autres et en faire la promotion						
	Action 1:	Table de concertation			Inclusion dans les dépenses courantes		
Mesure 17	Consolider les points de service d'écocentres pour le secteur résidentiel						
	Action 1:	Évaluation de la mise en place d'un réseau d'écocentre	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Points de dépôts: Bois, métal et autres (LETI)	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 3:	Révision de l'offre portes-à-portes pour les services d'encombrants pour optimiser les écocentres	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 4:	Bonification des services d'écocentres	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 5:	Élargissement de l'offre des matières valorisées	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 6:	Poursuite des activités de sensibilisation	Inclusion dans les dépenses courantes				
Mesure 18	Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial						
	Action 1:	Poursuite des discussions	Coûts assumés par le secteur privé				
	Action 2:	Exigence de nommer un lieu de valorisation lors de la prise de permis	Coûts assumés par le secteur privé				
	Action 3:	Évaluation de la possibilité d'envoyer les CRD dans les écocentres	Coûts assumés par le secteur privé				
Mesure 19	Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux et les résidus de technologies de l'information et des communications (TIC)						
	Action 1:	Ajout, au besoin, de points de dépôts	Inclusion dans les dépenses courantes				
	Action 2:	Promotion de la collecte des matières	Inclusion dans les dépenses courantes				
Coût des mesures			2 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$

Annexe Y-2 – Montant des dépenses/revenus reliés à la gestion des matières résiduelles par filière pour l’ensemble des municipalités du territoire de la RIDL (suite)

RÉSUMÉ DES COÛTS À LA PORTE						
DÉPENSES						
		2016	2017	2018	2019	2020
Total avec les mesures		6 492 767 \$	6 535 453 \$	6 685 608 \$	6 845 894 \$	7 016 867 \$
Coût à la porte avec les mesures		346 \$	348 \$	356 \$	365 \$	374 \$
REVENUS						
	Redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$
	Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	900 000 \$	900 000 \$	900 000 \$	900 000 \$	900 000 \$
	Revenus autres les quotes-parts des municipalités	2 335 800 \$	2 387 188 \$	2 442 093 \$	2 500 703 \$	2 563 221 \$
Total Dépenses chiffrées avec les revenus et les mesures PGMR (excluant les coûts variables)		3 041 967 \$	3 033 266 \$	3 128 515 \$	3 230 191 \$	3 338 646 \$
Coût net à la porte avec les mesures		162 \$	162 \$	167 \$	172 \$	178 \$

Annexe Z – Indicateur de suivi par mesure

Mesures	Indicateurs de suivi
MESURE 1 : Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effets de serre.	Coût de la collecte et du transport relié au service porte à porte par rapport à la quantité de matières résiduelles récupérées. Coût de la collecte et du transport relié au service des écocentres par rapport à la quantité de matières résiduelles récupérées. Pourcentage de collectes annuelles évitées. Nombre de kilomètres éliminés (afin d'estimer la production de GES liée au transport des MR en tonne équivalente de CO ²). Nombre de commerces rencontrés.
MESURE 2 : Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles.	Coût des services par rapport à la quantité de matières résiduelles récupérées.
MESURE 3 : Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.	Pourcentage de municipalités ayant un règlement conforme au modèle du comité de mise en œuvre du PGMR (règlement incluant minimalement une obligation au tri et à la récupération ainsi que les matières bannies ou refusées).
MESURE 4 : Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs.	Pourcentage d'activités réalisées. Nombre de citoyens joints (participants) par activité. Budget réel alloué par porte pour le secteur résidentiel. Budget réel alloué pour les secteurs ICI et CRD. Nombre de partenariats développés (table de concertation). Nombre d'ICI récipiendaires d'un programme de reconnaissance (<i>ICI on recycle, Tri-Logique</i> , etc.) sur le territoire. Nombre de formations aux entreprises offertes et nombre de participants aux formations.
MESURE 5 : Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.	Nombre de rencontres réalisées (objectif : six rencontres par année). Réalisation des mandats. Pourcentage des mesures réalisées.

Annexe Z – Indicateur de suivi par mesure

Mesures	Indicateurs de suivi
MESURE 6 : Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux.	Pourcentage de municipalités possédant une politique d'acquisition de biens et de services intégrant le principe des 3RV. Pourcentage d'événements écoresponsables.
MESURE 7 : Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs.	Taux de détournement total des matières recyclables. Quantité totale de matières recyclables détournée de l'enfouissement. Quantité de matières recyclables récupérée dans les ICI en porte à porte. Pourcentage d'ICI desservi par la collecte porte à porte. Quantité de matières recyclables récupérées aux écocentres et provenant des ICI. Nombre d'ICI ayant utilisé le service d'écocentre annuellement pour les contenants, emballages et imprimés.
MESURE 8 : Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.	Quantité de nouvelles matières récupérées.
MESURE 9 : Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.	Nombre d'équipements de récupération dans les aires publiques. Nombre d'activités municipales dans lesquelles des équipements de récupération sont disponibles autant que les équipements à déchets.

Annexe Z – Indicateur de suivi par mesure

Mesures	Indicateurs de suivi
MESURE 10 : Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.	Nombre d'unités d'occupation effectuant du compostage domestique. Nombre de bacs de compostage subventionnés. Quantité de matières organiques récupérées chez les marchés d'alimentation aux fins de compostage. Nombre d'entreprises qui ont une entente avec les banques alimentaires et qui font la collecte à trois voies.
MESURE 11 : Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiel et ICI.	Quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement. Taux de détournement total des matières organiques. Pourcentage d'unités d'occupation résidentielles desservies. Pourcentage d'ICI desservi par la collecte porte à porte.
MESURE 12 : S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement de matières organiques.	Capacité de traitement des infrastructures accessibles par rapport au besoin des municipalités. Pourcentage de la quantité de matières organiques récupérée par rapport à la capacité de traitement.
MESURE 13 : Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques.	Pourcentage de municipalités exigeant une preuve de vidange des boues de fosses septiques. Nombre de vidanges effectuées sur le territoire annuellement. Pourcentage de boues vidangées qui sont valorisées.
MESURE 14 : S'assurer que les boues de stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisées.	Taux de valorisation des boues d'épuration et d'usines de traitement des eaux. Nombre de municipalités exigeant la valorisation des boues d'épuration et d'usines de traitement des eaux.

Annexe Z – Indicateur de suivi par mesure

Mesures	Indicateurs de suivi
MESURE 15 : Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).	Pourcentage d'organismes participants à la table de concertation œuvrant dans le domaine de la CRD. Nombre d'ententes d'échanges entre les écocentres et les centres de réemploi. Nombre d'entreprises ayant utilisé le dépôt pour matériaux de construction. Quantité de matières CRD récupérées au dépôt pour matériaux de construction. Quantité enfouie de kg/habitant/année des CRD selon le MDDELCC.
MESURE 16 : Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion.	Pourcentage d'organismes participants à la table de concertation œuvrant dans le domaine. Nombre de points de dépôt pour les objets en bon état présents sur le territoire. Nombre de campagnes promotionnelles effectuées pour les points de dépôt. Quantité d'objets en bon état valorisés à ces points de dépôt.
MESURE 17 : Consolider les points de services d'écocentres pour le secteur résidentiel.	Pourcentage d'écocentres sur le territoire par rapport au nombre d'unités d'occupation. Pourcentage de points de dépôt de LETI par rapport au nombre d'unités d'occupation. Quantité de matières résiduelles récupérées dans les écocentres par rapport au nombre d'habitants du territoire. Quantité de nouvelles matières acceptées dans les écocentres Nombre de visites de citoyens à l'écocentre.
MESURE 18 : Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.	Nombre de centres de tri accessibles. Quantité enfouie kg/habitant/année des CRD selon le MDDELCC.
MESURE 19 : Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).	Nombre de municipalités offrant un point de dépôt accessible à ses citoyens. Pourcentage de points de collecte de RDD par rapport au nombre d'unités d'occupation sur le territoire. Pourcentage de points de dépôts de TIC par rapport au nombre d'unités d'occupation sur le territoire. Quantité récupérée dans les points de dépôt.